DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE, SOUS FRÉDÉRIC LE GRAND.

TOME PREMIER.

AVIS AU RELIEUR,

Pour les volumes in-8°. de la Monarchie Prussienne.

COMME il a été impossible de réduire dans le format in-8°. tous les tableaux que comporte le format in-4°., et qui par conséquent entreront naturellement en page dans la grande édition de cet ouvrage, nous nous trouvons forcés de renvoyer à la collection des tableaux réunis à l'atlas, tout ce qui ne pourroit pas trouver place dans l'édition in-8°. sans des plis et replis qui, en gâtant la feuille, auroient rendu d'ailleurs l'ouvrage très-peu portatif et maniable. Ces petits tableaux seront indiqués par des chiffres arabes, pour les distinguer des grands tableaux, également renvoyés, dans les deux éditions, à l'atlas, et qui sont indiqués par des lettres alphabétiques.

Mais pour faciliter la lecture de l'ouvrage au lecteur studieux, nous joignons à chaque volume, soit in-4°., soit in-8°., la liste des tableaux qui doivent s'y trouver.

Liste des tableaux qui doivent se trouver dans le premier volume in-8°. de la Monarchie Prussienne.

Livre I, page 176. Projet présenté par le département des finances, aussitôt accepté par le roi, et métamorphosé en edit par une circulaire aux gens de l'accise.

Livre II, page 242. Tableau comparatif du nombre des vivans, calculé sur les tables des naissances et des morts.

Livre II, page. 398. Nombre des habitans de Berlin, de mil sept cent soixante-dix-neuf à mil sept cent quatre-ving-quatre.



A. Graf Pinxit. De la Monarchie Prüssienne. H. Manns Sculp.

h. Rejnetti. Cat 5 F.e

DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE,

SOUS

FRÉDÉRIC LE GRAND;

AVEC UN APPENDICE

Contenant des Recherches sur la situation actuelle des principales Contrées de l'Allemagne.

Par le Comte DE MIRABEAU.

Habuerunt virtutes spatium exemplorum.
TACIT. Agricolæ vitâ. S. 3.

TOME PREMIER.

Prix de l'in-8° en feuilles, 50 liv. — Broché 51 liv.
— de l'in-4° en feuilles, 78 liv. — Broché en carton, 80 liv.

A LONDRES.

M. DCC. LXXXVIII.

5

MVSEVM
BRITAN
NICVM

Voici le résultat des connoissances que m'ont procuré mes voyages en Allemagne.

On a dit que je préparois l'histoire de Frédéric II. C'est une erreur qui ne se seroit pas accréditée, si l'on eût réfléchi qu'il est impossible à un ami de la vérité d'imprimer, ou même d'écrire l'histoire, dont presque tous les acteurs vivent encore.

Mais ce seroit, à mon avis, savoir la partie principale, et peut-être la seule importante de l'histoire de Frédéric II, véritable créateur de la puissance prussienne, que d'être informé dans un grand détail de tout ce qui concerne ses états, son système d'économie politique, son armée, sa législation, etc. etc.

Je crois être parvenu à rassembler ici presque tout ce qu'il est possible d'en savoir. Je n'ai donc pas fait l'histoire de Frédéric II; mais j'ai tracé, autant qu'il étoit en moi, le tableau de la situation où il a laissé son pays, sa nation, son royaume.

La profonde habileté du coopérateur allemand (*M. Mauvillon*), qui a bien voulu analyser et critiquer la plus grande partie des matériaux de cet ouvrage, la richesse des sources où j'ai puisé, les heureux hasards qui m'ont procuré les communications les plus précieuses et les plus importantes, l'avantage que j'ai eu de traiter les points principaux dont j'ai entrepris la discussion, avec les plus habiles hommes d'état, et les citoyens les plus éclairés de la Prusse, sont les garans de la confiance due à ce grand travail.

Dans le dessein de développer la situation actuelle de la monarchie prussienne, considérée sous ses rapports, voici le plan que je me suis formé.

Je montrerai d'abord dans un précis historique, par quelles voies les électeurs de Brandebourg sont parvenus au rang des plus puissans souverains de l'Europe, auquel la nature ne les appeloit pas. Livre premier.

Je donnerai ensuite une description géographique des états du roi de Prusse, accompagnée de détails exacts sur leur population. Livre second.

Dans le troisième livre, je parlerai de leurs productions, en commençant par celles que donne l'agriculture, et continuant à décrire les richesses naturelles de chaque province en Livre troisième.

particulier, afin qu'on puisse voir quel rang et quelle importance elle occupe dans la masse générale, ce qui seroit impossible sans cette distribution, vu la situation éparpillée de toutes ces provinces.

Livres quatrième et cinquième.

Je traiterai immédiatement après, des manufactures et du commerce de chacune des possessions prussiennes ; et dans ces deux livres, je parlerai des moyens que la nature, la constitution politique et civile des peuples, et la législation fournissent pour l'avancement de ces objets, ou des obtacles qu'ils y opposent.

Livre sixième.

Les revenus et les dépenses de l'état, suivant les meilleures données que l'on ait à cet égard, et même d'après des communications manuscrites de la plus grande authenticité sur l'administration des accises et péages,

seront l'objet du livre sixième; mais il s'en faut de beaucoup que l'on possède en ce genre tous les détails nécessaires, Frédéric II ayant voilé cette partie du plus grand mystère.

Je traiterai enfin du système militaire de ce pays tout guerrier : genre d'industrie vraiment prussien, et jusqu'ici l'une des plus solides bases de la puissance à laquelle s'est élevée la maison de Brandebourg. Livre septième.

Je terminerai cet ouvrage en rendant compte de quelques objets moins frappans pour le commun des hommes, mais d'une très-grande influence dans le système politique d'un état, tels que le degré de lumières repandues dans le pays, les moyens d'instruction, la religion, la législation civile et criminelle. Livre huitième.

Et c'est ainsi que j'aurai conduit le Conclusion

lecteur à des résultats qui détermineront, si mon attente n'est pas déçue, l'influence que le grand et très-grand Frédéric a exercée sur son siècle, la vraie situation de la monarchie prussienne, ses rapports politiques avec la république européenne, avec les intérêts des divers membres qui la composent, et, ce qui est plus important encore, avec ceux de l'humanité.

Il est inutile de dire que je ne présenterai pas ces objets sous le point de vue que m'offrent les sources immenses où je puise, mais sous celui que je croirai le seul véritable. Mon admiration pour l'homme le plus étonnant qui ait jamais porté un sceptre, n'influera point sur mes jugemens. Je sais que le plus grand des mortels est sujet à l'ignorance, et à des erreurs qui

ne lui ôtent rien du mérite de la volonté.

Cet ouvrage contient beaucoup plus de détails que les observateurs françois n'ont coutume d'en amasser ; et peut-être les lecteurs de ma nation trouveront-ils que je leur en ai trop offert. Mais les détails étoient absolument nécessaires à mon objet. Voici quelle a été la marche de mes idées.

La nécessité d'étudier les divers pays de l'Europe sous tous les rapports, et la possibilité de parvenir à une profonde connoissance de leurs affaires, m'a toujours paru dériver d'un des plus grands maux qui affligent l'humanité. En effet, si l'ambition, l'avidité de tous les gouvernemens, les obligent seules à s'informer soigneusement de leurs forces respectives, le motif qui les

engage, au moins en général, à s'efforcer de connoître jusque dans les détails les plus minutieux, ce qui concerne leurs propres domaines, n'est ni plus raisonnable ni d'une autre nature; et si, pour éviter de heurter trop vivement les hommes et les choses, j'admets qu'il est plusieurs administrateurs chez qui l'ardeur de tout surveiller dans leur pays, naît d'une source plus pure, du désir sincère de mieux remplir leurs devoirs, aurai-je moins le droit d'en conclure que leur activité inquisitive est un grand mal, qui tient à cette autre maladie meurtrière de vouloir trop gouverner ?

Quand les modérateurs des empires seront dans les bons principes, ils n'auront que deux affaires : celle de maintenir la paix extérieure par un bon systême de défense, et celle de

conserver l'ordre intérieur par une administration exacte, impartiale, inflexible de la justice. Tout le reste sera laissé à l'industrie particulière, dont l'irrésistible influence opérant une plus grande somme de jouissances pour chaque citoyen, produiroit infailliblement une masse plus considérable de bonheur public. Nul souverain, nul ministre, nul conseil, ne peut connoître les affaires d'un million d'hommes seulement, et chaque individu sait en général très-bien les siennes propres.

Mais comment prouver cette grande vérité? Comment démontrer qu'il importe infiniment à la prospérité des nations, à la puissance de leurs chefs, qu'ils laissent à l'industrie humaine la plus grande liberté, qu'ils gouvernent le moins possible? Comment réfuter

les sophismes, discerner les faux principes, redresser les observations incomplètes qui servent de base au système contraire, si ce n'est par un examen très-exact, et par conséquent très-détaillé, des faits dont les arithméticiens politiques tirent des conclusions si diverses ?

J'ai pensé que pour faire sortir toujours les principes du sein des faits, ou pour tirer toujours des faits la démonstration des principes, il étoit absolument nécessaire de multiplier les recherches sur une monarchie qui plus qu'aucune autre a été soumise à un gouvernement très-absolu, et incessamment occupé de tout surveiller, de tout réglementer, de tout prescrire, de tout ordonner. Je ne regretterai aucuns détails, si leur ensemble parvient à convaincre les lecteurs de

bonne foi, du néant des objections avec lesquelles on essaie d'éloigner la pratique des saines maximes de l'économie politique, et s'il rend enfin impossible aux sophistes d'échapper à des preuves fondées sur des faits qu'ils ont tant de fois attestés.

Je ne craindrois pas, au reste, que mon travail fût inutile, quand il ne seroit de nature qu'à servir désormais de table des matières à tout voyageur homme d'état, dans quelques pays qu'il portât ses regards. Je n'ai donc pas cru pouvoir, sous aucun rapport, le rendre trop complet. Si j'y perds en succès, l'observateur studieux y gagnera en instruction.

Peut-être après avoir médité sur cet ouvrage, sera-t-il tenté de se faire une question très-simple, qui doit le

conduire à un résultat digne d'attention. Il pourra se dire :

» On va rechercher au loin et à très-
» grands frais les vestiges des monu-
» mens de l'antiquité, et les chefs-
» d'œuvres des arts; on voyage autour
» du monde pour en rapporter des
» plantes nouvelles; mais connoît-on
» les pays avec lesquels on a les rela-
» tions les plus importantes? connoît-
» on son propre pays comme ce livre
» fait connoître les états du roi de
» Prusse? Supposons, ce qui est aisé
» à trouver, quelques hommes qui
» aient plus de talens et de moyens
» que l'auteur de cet ouvrage, et, ce
» qui est moins facile, mais non pas
» impossible, autant de suite et d'avi-
» dité de découvrir le vrai et l'utile, en
» dix ans l'Europe nous deviendroit fa-
» milière; chaque pays seroit instruit

» de ses maladies, de ses avantages, de
» ses ressources, et les bons citoyens,
» les hommes éclairés, pourroient pro-
» poser utilement des remèdes, des
» ressources, des améliorations, toutes
» sortes d'idées enfin, qui sans la con-
» noissance des faits ne seroient jamais
» nées peut-être, ou qui, tout au moins,
» auroient été dédaigneusement reje-
» tées comme des généralités oiseuses,
» des projets impraticables, en un mot
» comme les inutiles rêves des hommes
» de bien..... Les gouvernemens auront
» quand ils voudront de ces hommes,
» et leurs travaux réunis ne leur coû-
» teront pas autant que la représenta-
» tion de deux opéra nouveaux. «

On a beaucoup dit, écrit et répété qu'il seroit temps que je me fisse connoître par un grand ouvrage. A peine au milieu de mon huitième lustre, je

n'ai déjà que trop écrit pour mon repos, et il est douteux que j'aie été utile en raison de mes pertes, de mes sacrifices et de mes risques personnels. D'ailleurs, si l'on n'a jamais le droit de se croire quitte envers la société, on peut du moins, on doit même craindre d'excéder ses forces. Pourquoi donc ne me serois-je pas cru permis de m'arrêter? Cependant je n'ai pu résister à l'importance de l'objet, à la grandeur de l'occasion, à la fécondité du sujet; et voici le nouveau tribut que j'offre à l'humanité.

Un pareil travail sur l'Angleterre eût été mille fois plus facile, plus brillant, plus recherché. Mais c'est à cause de cela même, que sans renoncer à ce beau projet, j'ai cru devoir commencer par exécuter celui qui étoit à la portée de moins de François, vu le peu d'usage

de la langue allemande, et le très-petit nombre de connoissances que nous avons sur l'Allemagne, comparativement à celles que prodiguent l'instruction publique, et la discussion dans un pays où il n'y a ni mystères, ni secrets, ni même d'ignorance absolue.

Qu'il me soit permis d'ajouter un mot consacré à l'amitié. L'ouvrage que je publie a été mis en ordre, rédigé, complété, dans le temps où pour prix de mes écrits, apparemment utiles aux finances, puisque les événemens ont vérifié sans exception toutes mes prophéties, et d'une masse considérable de travaux relatifs aux affaires étrangères, auxquels le ministre qui les avoit demandés accorda de grands éloges; la proscription et tous les embarras qu'elle entraîne étoient mon partage. Mais le courage et l'amitié sont des

dieux sur la terre : réunis, ils domptent tous les obstacles, et se préparent de nobles vengeances.....

Lecteur ! si cet ouvrage vous paroît mériter quelque estime, rendez graces à l'amitié, qui m'a donné les moyens de l'écrire et de le publier.

CATALOGUE

CATALOGUE

DES

PRINCIPAUX LIVRES ALLEMANDS

Que l'auteur a eus sous les yeux, et compulsés pour exécuter cet ouvrage.

OUVRAGES GENERAUX.

1°. *Doctor A. Fr. Büschings, kœniglich-preussischen ober-consistorialraths, directors des vereinigten berlin-und cœllnischen gymnasii im grauen kloster zu Berlin, und der davon abhangenden schulen*, Neue Erdbeschreibung. *Siebente rechtmæssige Auflage. Hamburg, bey C. E. Bohn.* 1777. 9 volumes in-8°.

Nouvelle Géographie de A. F. Büsching, conseiller du grand consistoire, directeur du collége réuni des moines-gris à Berlin, et des écoles qui en dépendent. Septième édition authentique. Hambourg, chez C. E. Boh. 1777.

1 vol. in-fol. 2°. *Statistische Uebersicht der vornehmsten Deutschen und sæmtlichen Europæischen staaten, in ansehung ihrer grœsse, bevœlkerung, ihres finanz- und krieges-zustandes. Mit einem anhang gleichen inhalts über den Nord-Americanischen freystaat.* 1786.

Tableau général des principaux états d'Allemagne, et de tous ceux de l'Europe, relativement à leur grandeur, à leur population, à leur état militaire et à leurs finances. On y a ajouté un tableau pareil, concernant la république des États-unis de l'Amérique (Sans lieu d'impression). 1786.

2 vol. in-8°. 3°. *Einleitung in die allgemeine und besondre Europæische staatskunde, entworfen von M. E. Tozen, herzoglichmecklenburgischen justizrathe und professor auf der universitæt zu Butzow. Dritte und verbesserte auflage. Butzow, Schwerin und Wismar, in der Bœdnerischen buchhandlung.* 1785.

Introduction à la connoissance générale et particulière des états de l'Europe ; par M. E. Tozen, conseiller de justice du duc de Mecklenbourg, et professeur à l'université de Butzow. Troisième édition, augmentée. Butzow, Schwerin et Wismar, chez Boedner. 1785.

4°. *Lehrbuch der staatskunde der vornehmsten Europæischen staaten, von J. A. Remer, professor der geschichte am collegio Carolino in Braunschweig. Braunschweig, im verlag der fürstlich-waysenhaus buchhandlung.* 1786. 1 vol. in-8°.

Système de la connoissance politique des principaux états de l'Europe; par J. A. Remer, professeur d'histoire au collége Carolin à Brunswick. Brunswick, chez la librairie des orphelins. 1786.

5°. *Materialien für die statistik und neuere staatengeschichte, gesammlet von C. W. von Dohm (kœniglich-preussischen geheimenrath und kreis-gesandten am Niederrheinischen Kreise). Lemgo, in der Meyerschen buchhandlung.* 1778—1785. 5 vol. in-8°.

Matériaux pour la statistique et l'histoire politique moderne, recueillis par C. G. de Dohm, conseiller privé, et ministre au cercle du Bas-Rhin de S. M. Prussienne. Cinq livraisons. Lemgo, dans la librairie de Meyer. 1778.—1785.

6°. *Geographisches und historisches handbuch der lænder-vælker-und staatenkunde. In bestændiger rücksicht auf physikalische* 3 vol. in-8°.

beschaffenheit, producte, industrie, aufklærung, politik und menschengeschichte, als ein lehrbuch und lesebuch für alle stænde, von G. P. H. Normann, subrektor und realdocent an den beyden œbern klassen des Hamburgschen Johanneum. Hamburg, bey B. G. Hoffmann. 1785.

Manuel géographique et historique de la connoissance des pays, des nations et des états; le tout relativement à la constitution physique, aux productions, à l'industrie, aux lumières, à la politique et à l'histoire de l'humanité, pour l'instruction des personnes de tous états; par G. P. H. Normann, sous-régent et précepteur des connoissances réelles des deux classes supérieures du Johanneum de la ville de Hambourg. Hambourg, chez B. G. Hoffmann. 1785.

2 vol. in-8°. 7°. *Kurzgefasste beschreibung der handlung der vornehmsten Europæischen staaten. Liegnitz und Leipzig, in der D. Siegerschen buchhandlung.* 1778 *und* 1779.

Description abrégée du commerce des principaux états de l'Europe. Liegnitz et Leipzig, dans la librairie de D. Sieger. 1778 et 1779.

1 vol. in-8°. 8°. *Der allgemeine und besondre deutsche*

kaufmann, oder gemeinnützige beytræge zur kenntniss des handels überhaupt; von J. C. Schedel. Erstes bændchen. Gotha, bey C. W. Ettinger. 1786.

Le négociant, tant général, qu'allemand en particulier, ou matériaux utiles à la connoissance du commerce en général; par J. C. Schedel. Premier volume. Gotha, chez C. G. Ettinger. 1786.

9°. *Handlungs-zeitung, oder wœchentliche nachrichten vom handel, manufakturwesen und œconomie. Erster jahrgang von* 1784. *Zweyter jahrgang* 1785. *Dritter jahrgang* 1786. *Gotha, bey C. W. Ettinger.* 3 vol. in-8°.

Gazette de commerce, ou nouvelles hebdomadaires relatives au commerce, aux manufactures et à l'économie. Première année 1784; seconde année 1785; troisième année 1786. Gotha, chez C. W. Ettinger.

10°. *August Ludwig Schlœzers briefwechsel, meist historischen und politischen inhalts. Gœttingen, in der Vandenhœkschen buchhandlung.* 1777. 10 vol. in-8°.

Correspondance, presque entièrement relative à l'histoire et à la politique, par A. L

Schloezer. Goettingue, dans la librairie de Vandenhœk. 1777.

10 vol.in-8°. 11°. *Staats-anzeigen, gesammlet und zum druck befœrdert von A. L. Schlœzer, doctor, kœniglich-kurfurstlichen hofrath und professor in Gœttingen, der akademien der wissenschaften in St. Petersburg, Stockholm und München mitgliede. Gœttingen in der Vandenhœkschen buchhandlung.* 1782.

Annonces politiques, recueillies et publiées par A. L. Schlœzer, docteur-conseiller de la cour de S. M. le roi de la Grande-Bretagne, électeur d'Hanovre, professeur à Goettingue, membre des académies de Saint-Pétersbourg, Stockholm et Munich. A Goettingue, dans la librairie de Vandenhœk. 1782.

16 vol.in 8°. 12°. *Politisches journal, nebst anzeigen von gelehrten und andern sachen.* 1780—1787.

Journal politique, avec des annonces littéraires et autres. 1780—1787.

12 vol.in-8°. 13°. *Historisches portefeuille, zur kentniss der gegenwœrtigen und vergangenen zeit. Wien, Breslau, Leipzig, Berlin und Hamburg.* 1782—1787.

Porte-feuille historique, pour servir à la connoissance des temps passés et du présent. 1782 – 1787.

14°. *Deutsches museum. Leipzig in der Weygandschen buchhandlung.* 1778 — 1787. 20 vol. in-8°.

Museum Allemand. Leipzig, dans la librairie de Weygand. 1778 – 1787.

15°. *Allgemeine deutsche bibliothek. Berlin und Stettin, bey Fr. Nicolai.* 1766 — 1787. 87 vol. in 4°.

Bibliothéque universelle allemande. Berlin et Stettin, chez F. Nicolaï. 1766 – 1787.

16°. *Journal von und für Deutschland. Jahrgang von* 1784, 1785, 1786 *und* 1787. 8 vol. in-4°.

Journal de l'Allemagne pour les Allemands. Années 1784, 1785, 1786 et 1787.

17°. *Berlinische monathsschrift. Herausgegeben von Fr. Gedicke und J. C. Biester. Berlin, bey Haude und Spener. Die jahrgænge* 1782 — 1787. 12 vol. in-4°.

Journal de Berlin, publié par Fr. Gedicke et J. E. Biester. Berlin, chez Claude et Spener. Années 1782 — 1787.

2 vol. in-4°. 18°. *Jürgen Elert Krusens, verordneten Schulhalters su Sanct Nicolai in Hamburg, allgemeiner und besonders Hamburgischer contorist ; welcher von den wæhrungen, münzen, gewigten, maassen, wechsel-arten und usanzen der vornehmsten in und ausser Europa gelegenen stædte und lænder nicht nur eine umstændliche nachricht ertheilet, sondern auch solche beschriebene münzsorten, gewigte und maassen zuvœrderst gegen die, so zu Hamburg, hiernæchst aber, in angegebenen tabellen, auch gegen die so an andern orten gebræuchlich sind, genau vergleichet. Dritte oder zum zweitenmal verbesserte und ansehnlich vermehrte neue auflage. Hamburg, auf kosten des verfassers.* 1766.

Le Facteur général, et sur-tout Hambourgeois, par George Elert Kruse, maître d'école de St. Nicolas à Hambourg ; où il est donné non-seulement une notice détaillée des valeurs, monnoies, poids, mesures, espèces de change et usances des principaux pays et villes, tant en Europe qu'ailleurs; mais où ces mêmes monnoies, poids et mesures sont évalués d'abord d'après celles de Hambourg, et ensuite dans des tables dressées à cet effet, d'après celles en usage dans d'autres pays.

Troisième édition corrigée et augmentée pour la seconde fois. Hambourg, chez l'auteur. 1766.

OUVRAGES PARTICULIERS

SUR LA MONARCHIE PRUSSIENNE.

19°. *Versuch einer geschichte der Chur-mark Brandenburg, von der ersten erscheinung der deutschen Sennonen an, bis auf jetzige zeiten; ausgefertigt von Samuel Buchholtz, ober-pfarrern zu Lichen. Mit einer vorrede seiner hochwürden des herrn ober consistorialraths Süssmilch. Berlin, bey Birnstiel.* 1765—1775. 6 vol. in-4°.

Essai d'histoire de la Marche électorale de Brandebourg, depuis la première apparition des Sennones germaniques jusqu'à nos temps, publié par Samuel Buchholtz, premier pasteur à Lichen; avec une préface du très-révérend conseiller du grand consistoire, M. Süssmilch. Berlin, chez Birnstiel. 1765—1775.

20°. Mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg, de main de maître. Imprimé pour la satisfaction du public. 1750. 2 vol. in-8°.

21°. *Historische beschreibung der Chur-und Mark-Brandenburg, nach ihrem ursprunge,* 2 vol. in-fol.

einwohnern, natürlichen beschaffenheiten, gewæssern, landschaften, stædten, geistlichen stiftern etc.; regenten, deren staats und religions Handlungen, wapen, Siegel und muenzen, wohl verdienten, Geschlechtern adlichen und buergerlichen standes, aufnehmen der künste und wissenschaften in derselben, theils aus schriftlichen und aus archiven hergenommenen neuen urkunden, theils aus der erfahrung selbst zusammen getragen und verfasset von J. Chr. Bekmann, weiland der heil. schrift doctor und professor auf der universitæt Frankfurt, mitglied der kœniglichen societæt der wissenschaften, ergænzet, fortgesetzt und herausgegeben von B. L. Bekmann, des kœniglichen Joachimsthal gymnasii professor, und mitglied der akademie der wissenschaften. Berlin, bey Voss. 1751.

Description historique de l'électorat et de la Marche de Brandebourg, traitant de son origine, de ses habitans, de sa constitution physique, de ses eaux, de ses contrées, de ses villes, de ses chapitres religieux, etc. de ses souverains, de leurs actions, tant politiques que religieuses, de leurs armoiries sceaux et monnoies, des familles remarquables, tant nobles que roturières, des progrès

qu'y ont faits les arts et les sciences; recueillie, soit de monumens écrits et tirés des archives, soit de sa propre expérience, et rédigée par J. C. Bekmann, docteur et professeur en théologie à l'université de Francfort, membre de la société royale des sciences; complétée, continuée et publiée par B. L. Bekmann, professeur au collége royal de Joachimsthal, et membre de l'académie royale des sciences. Berlin, chez Voss. 1751.

22°. *Lebens-und regierungsgeschichte Friedrichs des Andern, kœnigs in Preussen; mit beylagen. Leipzig, bey Bœhme.* 1784. 4 vol. in-8°.

Histoire de la vie et du règne de Frédéric II, roi de Prusse; avec des pièces justificatives. Leipzig, chez Boehme. 1784.

23°. *Doctor Fr. Chr. Jon. Fischer, professor des staatsund lehnrechts und jetziger dekan der juristen-fakultæt zu Halle, geschichte Friedrichs des Zweyten, kœnigs von Preussen. Halle, bey Fr. D. Francke.* 1787. 2 vol. in-8°.

Histoire de Frédéric II, roi de Prusse, par F. C. J. Fischer, docteur et professeur du droit politique et féodal, et doyen actuel de la faculté en droit à Halle. Halle, chez F. D. Francke. 1787.

3 vol. in-8°. 24°. *Anekdoten und karakterzüge aus dem leben Friedrichs des Zweiten. Zweite verbesserte auflage. Berlin, bey J. Fr. Unger. Sieben stüek.*

Anecdotes et traits caractéristiques de la vie de Frédéric II. Seconde édition, corrigée. Berlin, chez J. F. Uger. 1787. Sept numéros.

1 vol. in-8°. 25°. *Kurze geschichte Preussens, vorzüglich seit dem dreizehnten jahrhunderte, mit nœthigen urkunden und anmerkungen; von A. Gustermann. Leipzig, bey J. G. Mœssle.* 1786.

Histoire abrégée de la Prusse, particulièrement depuis le treizième siècle, avec les pièces justificatives et les notes nécessaires; par A. Gustermann. Leipzig, chez J. G. Moessle. 1786.

1 vol. in-4°. 26°. *Geschichte der wissenshaften in der Mark-Brandenburg, ins besondere der arzneywissenshaft, von den æltesten zeiten an, bis zu ende des sechszehnten jahrhunderts, in welcher zugleich die gedæchtnissmünzen berühmter ærzte, welche in diesem zeitraume in der Mark gelebt haben, beschrieben werden, von doctor J. C. W. Mœhsen,*

kœniglichen leibmedicus, des kœniglich-preussischen ober-collegii medici, und ober-collegii-sanitatis, wie auch der rœmisch-kayserlichen academie der naturforscher, und der kœniglich-medicinischen gesellschaft zu Paris mitglied; der kœniglichen ritter-academie, des adlichen cadetten corps, des Joachimsthalschens gymnasiums bestellten medicus, und des Teltowschen kreyses physikus. Berlin und Leipzig, bey G. J. Decker. 1781.

Histoire des sciences dans la Marche de Brandebourg, et en particulier de la médecine des premiers temps jusqu'à la fin du seizième siècle, dans laquelle se trouvent en même-temps décrites les médailles frappées à l'honneur des médecins qui ont été reçus durant ce temps-là dans la Marche; par J. C. G. Moehsen, docteur-médecin du roi, membre des colléges supérieurs royaux de médecine et de santé, ainsi que de l'académie impériale et royale des physiciens, et de la société royale de médecine de Paris; médecin de l'académie royale militaire, du corps des gentilshommes cadets, du collége royal de Joachimsthal, et du cercle de Teltow. Berlin et Leipzig, chez G. J. Decker. 1781.

27°. Mémoires pour servir à l'histoire des 5 vol. in-8°.

réfugiés françois dans les états du roi, par MM. Erman et Reclam. Berlin, chez J. Jas-perd. 1782.

1 vol. in-8°. 28°. Sept dissertations lues dans les séances publiques de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin, pour l'anniversaire du roi, dans les années 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785 et 1786; par M. le comte de Hertzberg, ministre d'état et membre de l'académie. Berlin, chez G. J. Decker.

1 vol. in-8°. 29°. Huitième dissertation du même, intitulée, mémoire historique sur la dernière année de la vie de Frédéric II, roi de Prusse, lue le 25 janvier 1787.

1 vol. in-4°. 30°. Cabinet des médailles de l'électorat de Brandebourg, consistant en médailles gravées fidèlement en taille-douce, et toutes sur des originaux; décrites exactement par ordre chronologique, et expliquées d'une manière authentique par l'histoire, sur des matériaux tirés, pour la plus grande partie, des archives; par M. J. C. C. Oelrichs, docteur en droit, comte Palatin impérial, et membre de plusieurs sociétés littéraires, pour la vie de Frédéric-Guillaume-le-Grand; traduit de l'allemand. Berlin, chez G. J. Decker. 1778.

31°. *Beschreibung der kœniglichen Residenzstædte Berlin und Potsdam, aller daselbst befindlicher merkwürdigkeiten und der umliegenden gegend. Dritte vœllig umgearbeitete auflage : mit genauen grundrissen der stædte Berlin und Potsdam, einem grundrisse des neuen schlosses bey Sans-Souci, und einer neuen karte der gegend um Berlin ;* von und *bey Fr. Nicolai. Berlin* 1786. 3 vol. in-8°.

Description des résidences royales de Berlin et de Potzdam, de toutes les choses remarquables qui s'y trouvent, et des environs. Troisième édition, tout-à-fait changée, avec des plans exacts des villes de Berlin et de Potzdam, du nouveau palais, près de Sans-Souci, et une carte nouvelle des environs de Berlin. Berlin, chez F. Nicolaï (qui est également l'auteur de cet ouvrage). 1786.

32°. *Vollstændige topographie des kœnigreichs Preussen. Erster theil, welcher die topographie von Ost-Preussen enthælt. Herausgegeben von J. Fr. Goldhagen, erzpriester zu Schaken. Kœnigsberg und Leipzig.* 1 vol. in-4°.

Topographie complète du royaume de Prusse. Premier volume, contenant la topographie de la Prusse orientale; publié par

J. F. Goldhagen, archi-prêtre à Schaken. Kœnigsberg et Leipzig.

5 vol. in-8°. 33°. *Versuch einer wirthschaftlichen naturgeschichte von dem kœnigreiche Ost-und West-Preussen von doctor Fr. S. Bock, kœniglich-preussischen konsistorialrath und der griechischen litteratur professor auf der Kœnigsbergischen akademie. Dessau, auf kosten der verlagskasse.* 1783.

Essai d'une histoire naturelle économique du royaume de la Prusse orientale et occidentale; par F. S. Bock, docteur-conseiller du consistoire, et professeur de littérature grecque à l'université de Kœnigsberg. Dessau, chez la société typographique. 1783.

3 vol. in-4°. 34°. *Ausführliche beschreibung des gegenwærtigen zustandes des kœniglich-preussischen herzogthums Vor-und Hinter-Pommern. Herausgegeben von L. W. Bruggemann, kœniglich-preussischen consistorialrath und hofprediger bey der schlosskirche zu Stettin. Stettin, bey Effenbart.* 1784.

Description détaillée de l'état présent du duché de la Poméranie ultérieure et citérieure, appartenant au roi de Prusse; publiée par L. G. Bruggemann, conseiller du consistoire,

consistoire, et aumônier de la cour à l'église du château de Stettin. Stettin, chez Effenbart. 1784.

35°. *Ausführliche topographische beschreibung des herzogthums Magdeburg und der grafschaft Mansfeld magdeburgischen antheils. Berlin bey G. J. Decker.* 1785. 1 vol. in 8°.

Description topographique détaillée du duché de Magdebourg, et de la partie du comté de Mansfeld y appartenant. Berlin, chez G. J. Decker. 1785.

36°. *Statistisch-topographische stædte-beschreibungen der Mark-Brandenburg. Des ersten theiles erster band, enthaltend den Ober-Barnimschen kreys. Verfasset von Fr. L. J. Fischbach, kœniglich-preussischen expedirendem secretaire, des general-ober-finanz-krieges und domainen-directorii bey den departements des kœniglichen wirklichen geheimen etats-krieges- und dirigirenden ministers und ritters des schwarzen adlerordens, herrn freyherrn von der Schulenburg excellenz. Berlin und Potsdam, bey Horvath.* 1786. 1 vol. in-4°.

Descriptions statistiques et topographiques des villes de la Marche de Brandebourg. Premier volume de la première partie, qui

contient le cercle de Ober-Barnim; par F. L. J. Fischbach, secrétaire privé du directoire supérieur et général des finances, des guerres et des domaines, aux départemens de S. E. M. le baron de Schulenburg, ministre-directeur actuel intime d'état de guerre, et chevalier de l'aigle-noir. Berlin et Potzdam, chez Horvath. 1786.

2 vol. in-8°. 37°. *Von Schlesien vor und seit dem jahr* 1740. *Freiburg.* 1785.

De la Silésie, avant et depuis l'année 1740. Freibourg. 1785.

2 vol. in-fol. 38°. *Project des corporis juris Fridericiani; das ist: Seiner Majestæt in Preussen in der vernunft und landesverfassung gegründete landrecht, worinn das rœmische recht in eine natürliche ordnung und richtiges systema nach den dreyen objectis juris gebracht: die general-principia, welche in der vernunft gegründet sind, bey einem jeden objecto festgesetzt, und die nœthige conclusiones, als so viel gesetze daraus deducirt. Alle subtilitæten und fictiones, nicht weniger was auf den deutschen satuten nicht applicable ist, ausgelassen: alle zweifelhafte jura, welche in den rœmischen gesetzen vorkommen, oder von den doctoribus gemacht worden, decidirt,*

und solchergestalt ein jus certum und universale in allen dero provinzen statuirt wird. Halle 1749, *tom.* 2e. 1751.

Projet du corps de droit Frédéricien; c'est-à-dire, code général de lois de S. M., fondé sur la raison et la constitution de l'état; où le droit romain est rangé dans un ordre naturel, et un système exact, suivant les trois objets de droit; où on a établi, à l'égard de chaque objet, les principes généraux, lesquels sont fondés sur la raison de l'homme, en en déduisant ensuite les conclusions nécessaires comme autant de lois; où toutes les subtilités et les fictions, ainsi que tout ce qui n'est point applicable aux statuts germaniques, sont omis; où tous les droits douteux qui se trouvent dans le droit romain, ou qui ont été formés par les docteurs, sont décidés; ce qui statue, par ce moyen, un droit certain et universel dans toutes ses provinces. Halle, 1749. Le second volume en 1751.

39°. Novum Corpus constitutionum Prussico-Brandeburgensium, præcipuè Marchicarum; *oder: neue sammlung kœniglich Preussischer und churfürstlich Brandenburgischer, sonderlich in der Chur-und Mark-Brandenburg, wie auch andern provinzien publicirten und* 16 vol. in-fol.

ergangenen Ordnungen, Edicten, Mandaten, Rescripten, etc. etc. Vom anfange des jahrs 1751 *und folgenden zeiten. Mit kœniglicher allergnædigster bewilligung und dero academie der wissenschaften darüber ertheilten privilegio. Nebst einer einleitung in die mannigfaltigen gesetze eines staats, und besonders in die kœnigliche Preussische und Chur-Brandenburgische geistliceh und weltliche justitz-militair-cameral polizey und übrige landes-gesetze. Berlin.*

Dazu noch:

Continuatio prima, secunda, tertia et quarta Corporis constitutionum Marchicarum, *welche alle oben angedeutete landes-gesetze von* 1737 *bis* 1750 *enthælt.*

Novum Corpus constitutionum Prussico-Brandenburgentium, præcipuè Marchicarum; ou, Nouvelle collection des ordonnances, édits, mandats, rescripts, etc. royaux et électoraux, sanctionnés et publiés sur-tout dans l'électorat et la marche de Brandebourg et autres provinces; du commencement de l'année 1751, et tous les temps suivans; avec permission royale et privilége accordés à cet effet à l'académie des sciences. On y a joint une introduction aux diverses lois d'un état, et sur-tout aux lois ecclésiastiques et politiques

relatives à la justice, au militaire, aux finances, à la police, etc. émanées des rois de Prusse, électeurs de Brandebourg.

Ajoutez :

La première, seconde, troisième et quatrième continuation du *Corpus constitutionum Marchicarum*, vulgairement nommée la collection de Mylius, et contenant les lois énoncées ci-dessus, de 1737 — 1750 inclusivement.

40°. *Nachricht von der Churmærkischen contributions-und schoss-einrichtung, oder land-steuer-verfassung des ritterschaftlichen corporis. Nebst beygefügter nachricht von der brau-und krug-verlags-gerechtigkeit des adels auf dem lande. Von C. G. von Thile, kœniglich-preussischen geheimen kriegsrath, seiner kœniglichen hoheit des hœchstseligen markgrafen Carls von Brandenburg, prinzen von Preussen, gewesenen hofmarschall und chef des kammerund converenz-collegii. Neue verbesserte auflage. Halle und Leipzig, bey C. P. Francken.* 1768. 1 vol. in-4°.

Description de la constitution de l'impôt territorial et direct du corps de la noblesse dans la Marche électorale; à laquelle on a ajouté des détails sur les droits de brasserie et de cabaret de ladite noblesse à la campagne;

par C. G. de Thile, conseiller intime de guerre de S. M. prussienne, ancien maréchal de la cour, et chef du conseil des finances et de conférence de S. A. R. feu monseigneur Charles, Marcgrave de Brandebourg et prince de Prusse. Nouvelle édition, corrigée. Halle et Leipzig, chez C. P. Francken. 1768.

3 vol. in-8°. 41°. *Entwurf eines allgemeinen gesetzbuchs für die Preussischen staaten. Erster theil. Berlin und Leipzig, bey G. J. Decker.* 1784—86.

Projet d'un code de lois universelles pour les états prussiens; première partie. Berlin et Leipzig, chez G. J. Decker. 1784—1786.

1 vol. in-8°. 42°. *Versuch einer anleitung zur praktischen kenntnis derer in accise-contrebande- und zoll-sachen für die Churund Neumark ergangenen landesgesetze. In alphabetischer ordnung entworfen von J. F. B. d'Anières, kœniglichpreussischen geheimenrath, general-fiscal, auch mitglied der academie der wissenschaften. Auf das privilegium der academie gedruckt. Berlin, bey G. J. Decker.* 1783.

Essai d'une introduction à la connoissance pratique des lois émanées pour la Marche

électorale et la nouvelle Marche, relativement aux affaires de l'accise, de la contrebande et des péages; par J. F. B. d'Anières, conseiller privé, procureur-général du roi, et membre de l'académie des sciences; imprimé sur le privilége de l'académie. Berlin, chez G. J. Decker. 1783.

43°. *Briefwechsel über die gegenwærtige justitz-reform in den Preussischen staaten, nebst einigen nach den vorschriften der neuen instruirten acten. Berlin, bey G. J. Decker.* 1780. *Erstes, zweytes, drittes heft.* 3 vol. in-8°.

Correspondance sur la réforme judiciaire actuelle dans les états prussiens, avec quelques causes instruites suivant les nouvelles ordonnances. Berlin, chez G. J. Decker. 1780. Premier, second et troisième cahiers.

44°. *Ueber die justitz auf deutsche art und zum deutschen gebrauch. Nebst einem anhange über herrn hofrath Schlossers vorschlag und versuch einer verbesserung des deutschen bürgerlichen rechts. Von J. E. F. Schall. Berlin und Leipzig.* 1760. 1 vol. in-8°.

Sur la justice, dans l'esprit et à l'usage de la nation allemande; avec un appendice sur le projet et l'essai d'une amélioration du droit

civil en Allemagne, par M. Schlosser, conseiller aulique; par J. E. F. Schall. Berlin et Leipzig. 1780.

1 vol. in-8°. 45°. *Kurzgefasste stamm-und rang-liste aller regimenter der kœniglich-preussischen armee, vom jahre* 1786. *Berlin.*

Etat et histoire abrégée de tous les régimens de l'armée prussienne, pour l'année 1786. Berlin.

1 vol. in-8°. 46°. *Zustand der kœniglich-preussischen armee, im jahre* 1787. *Breslau.* 1787.

Etat de l'armée prussienne, pour l'année 1787. Breslau. 1787.

1 vol. in-8°. 47°. *Instanzien-nachricht des Preussischen militær-etats auf das jahr* 1786. *Fürein-und auslænder. Frankfurt und Leipzig.* 1786.

Notice touchant les instances de l'état militaire prussien, pour l'année 1786; à l'usage des nationaux et des étrangers. Francfort et Leipsig. 1786.

5 vol. in-4°. 48°. *Historisch-politisch-geographisch-statistich-und militærische beytræge, die kœniglich-preussische und benachbarte staæten betreffend. Berlin, bey Pauli.* 1781.

Pièces historiques, politiques, géographiques, statistiques et militaires, relatives aux états de la monarchie prussienne et autres limitrophes, Berlin, chez Pauli. 1781.

49°. *Westphælisches magazin zur geographie, historie und statistik ; von P. F. Weddigen, lehrer am gymnasio zu Bielefeld, und ordentlichem mitgliede der Hallischen naturforschenden gesellschaft. Dessau und Leipzig.* 2 vol. in-4°.

Magasin de Westphalie, traitant des objets de géographie, d'histoire et de statistique ; par P. F. Weddigen, précepteur au collége de Bielefeld, et membre ordinaire de la société de physique de Halle. Dessau et Leipzig.

50°. Mémoire sur les productions du règne minéral dans les états de la monarchie prussienne. Berlin, 1786. 1 vol. in-4°.

51°. *Abhandlung über die produkte des mineralreichs in den kœniglich-preussischen staaten, und über die mittel diesen zweig immer mehr empor zu bringen. Berlin.* 1786. C'est la traduction du Mémoire précédent avec des additions. 1 vol. in-8°.

52°. *Schauplatz der preussischen zeugmanufacturen ; das ist : Beschreibung aller* 4 vol. in-8°,

leinen-baumwollen-wollenund seidenwirker-arbeiten, vornehmlich wie sie in den kœniglichen Preussischen und churfürstlichen Brandenbur-gischen landen verfertigt werden. Mit allerhœchster erlaubnis herausgegeben von J. C. G. Jacobson. Berlin, bey Mylius. 1773.

Théâtre des manufactures d'étoffes prussiennes ; c'est-à-dire, description de tous les ouvrages des tisserands en fil, coton, laine et soie, particulièrement tels qu'ils se font dans les états de la monarchie prussienne; publié, avec permission du roi, par J. C. G. Jacobson. Berlin, chez Mylius. 1773.

1 vol. in-8°. 53°. *A. Fr. Büschings, kœniglich-preussischen oberconsistorialraths, etc. beschreibung seiner reise von Berlin über Potsdam nach Rekahn unweit Brandenburg, welche er vom dritten bis achten junius* 1775 *gethan hat. Mit landcharten und andern kupferstichen. Leipzig und Berlin, bey Haude und Spener.* 1775.

Description d'un voyage de Berlin par Potzdam à Rekahn, près de Brandeboug, fait du 3 jusqu'au 8 juin 1775, par A. Fr. Büsching, conseiller du grand consistoire, etc.; avec des cartes géographiques et d'autres planches.

Leipzig et Berlin, chez Haude et Spener. 1775.

54°. *Zuverlæssige nachrichten von wichtigen landesund wirthschafts-verbesserungen. Unter der benennung, des Pommerschen und Neumærkischen wirths. Stettin, bey J. Fr. Struck.* 1778. 2 vol. in-8°.

Détails authentiques sur quelques améliorations d'économie publique et particulière, sous le nom de l'Économe de la Poméranie et de la nouvelle Marche. Stettin, chez J. Fr. Struck. 1778.

55°. *Leben Franz Balthasar Schœnberg von Brenkenhof, kœniglich-preussischen geheimen ober-finanz-kriegs-und domainenrath. Leipzig, bey J. G. J. Breitkopf.* 1782. 1 vol. in-8°.

Vie de François-Balthazard Schœnberg de Brenkenhof; conseiller privé du conseil suprême des finances, des guerres et des domaines. Leipzig, chez J. G. J. Breitkopf. 1782.

56°. *Beytræge zur finanz-litteratur in den Preussischen staaten. Frankfurt und Leipzig.* 1781. *Neun stück.* 2 vol. in-8°.

Pièces relatives à la littérature des finances dans les états prussiens. Francfort et Leipzig 1781. Neuf numéros.

1 vol. in-8°. 57°. *Beytræge zur finanz-gelahrheit überhaupt, vorzüglich in den Preussischen staaten. Erster jahrgang. Frankfurt und Leipzig.* 1785.

Pièces relatives à la science des finances en général, et en particulier dans les états prussiens. Première année. Francfort et Leipzig. 1785.

3 vol. in-8°. 58°. *Practische beytræge, zur cameralwissenschaft für die cameralisten in den Preussischen staaten, und besonders diejenigen, welche churmærkische cameralsachen bearbeiten. Von G. A. H. baron von Lamotte, kœniglichpreussischen krieges und domainenrathe. Erster, zweiter, dritter theil. Leipzig, bey J. G. J. Breitkopf.* 1782.

Mémoires pratiques pour la science de l'administration des domaines, pour ceux qui y sont appelés dans les états prussiens, et sur-tout pour ceux qui travaillent dans le département des domaines de la Marche électorale; par G. A. H. baron de Lamotte, conseiller de guerres et de domaines. Premier, second et troisième volumes. Leipzig, chez J. G. J. Breitkopf. 1782.

1 vol. in-8°. 59°. *Ueber einige wichtige gegenstænde aus der preussischen, brandenburgischen und*

damit verbundenen geschichte und verfassung, als eine weitere ausführung der 1769 *edirten geschichte ; von L. W. Stuckert, reformirten prediger zu Cüstrin. Breslau, bey J. E. Meyer.* 1786.

Sur quelques objets importans de l'histoire et de la constitution de la Prusse, du Brandebourg et des pays qui y ont rapport; pour servir de détails ultérieurs à l'histoire publiée en 1769, par L. G. Stuckert, prédicateur réformé à Cüstrin. Breslau, chez J. E. Meyer. 1786.

60°. *Bemerkungen eines reisenden durch die kœniglich-preussischen staaten ; in briefen. Altenburg, in der Richterschen buchhandlung.* 1779. 3 vol. in-8°.

61°. Observations d'un voyageur sur les états du roi de Prusse, en forme de lettres. Altenbourg, chez Richter. 1779.

62°. *Kleine œconomische reisen, welche die wichtigsten bemerkungen zur beförderung der aufnahme der landwirthschaft, und zur tilgung der darinn herrschenden vorurtheile ; zur kenntnis der landesverfassungen, in rücksicht auf den landbau ; und zur einsicht in die familien-umstænde verschiedener adlicher* 2 vol. in-8°.

güter-besitzer, enthalten. Von dem verfasser der Œconomia forensis, *und Berliner beytræge zur landwirthschatfs - wissenschaft. Zullichau, auf kosten der waysenhaus-buchhandlung.* 1785.

Petits voyages économiques, qui contiennent les observations les plus importantes pour l'avancement des progrès de l'économie rurale, et pour la destruction des préjugés qui y règnent; pour la connoissance des constitutions, relativement à l'agriculture, et pour celle de l'état domestique de différens gentilshommes seigneurs terriens; par l'auteur de l'*Œconomia forensis*, et des Mémoires Berlinois sur la science de l'économie rurale. Zullichau, dans la librairie des orphelins. 1785.

1 vol. in-8°. 63°. *Doctor J. G. Gleditsch, kœniglichen professor und akademisten, physikalisch-œkonomische betrachtung iüber den heideboden in der Mark-Brandenburg, dessen erzeugung, zerstœhrung, und entblœssung des darunter liegenden flugsandes: nebst einigen darauf gegründeten gedanken, einen dergleichen flugsand, durch wiederherstellung seiner natiürlichen erd-und rasendecke, feste oder stehend zu machen. Berlin und Leipzig, bey G. J. Decker.* 1782.

Observation physico-économique sur le sol de bruyère dans la Marche de Brandebourg, sur sa génération, sa destruction, et la dénudation du sable mouvant caché dessous, avec quelques idées déduites de-là, sur la manière de fixer un tel sable mouvant par le rétablissement de sa couverte naturelle de terre ou de gazon; par J. G. Gleditsch, docteur-professeur royal et académicien. Berlin et Leizpig, chez G. J. Decker. 1782.

64°. *Preussische nationalblætter; oder Magazin für die erdbeschreibung, geschichte und statistik des kœnigreichs Preussen; herausgegeben von K. E. Mangelsdorf, kœniglich-preussischen professor. Halle, bey Heller*, 1787. 1 vol. in-8°.

Feuilles nationales prussiennes; ou Magasin pour la géographie, l'histoire et la statistique du royaume de Prusse; publiées par C. E. Mangelsdorf, professeur royal. Halle, chez Heller. 1787.

65°. *Adress-calender von Berlin.* 1785. 1 vol. in-12

Almanach royal de Berlin. 1785.

66°. *Adress-calender vom Magdeburgischen, Halberstædtischen, Hohensteinischen und Quedlinburgischen.* 1785. 1 vol. in 12.

Almanach royal des pays de Magdebourg, de Halberstadt, de Hohenstein et de Quedlinbourg. 1785.

1 vol. in-8°. 67°. *Was ist für, und was ist gegen die general-tabaks-administration zu sagen?* 1786.

Qu'y a-t-il à dire pour ou contre l'administration générale du tabac? 1786.

1 vol. in-8°. 68°. *Prüfung der schrift: Was ist für und was ist wider die general-tabaks-administration zu sagen? Berlin, bey Wever.* 1787.

Examen de l'écrit intitulé : Qu'y a-t-il à dire pour ou contre l'administration générale du tabac? Berlin, chez Wever. 1786.

SUR L'ÉLECTORAT DE SAXE.

2 vol. in-4°. 69°. Tableau Historique pour servir à la connoissance des affaires politiques et économiques de l'électorat de Saxe et des provinces incorporées ou réunies; par J. G. Canzler, conseiller à la chambre suprême des comptes de S. A. S. E. de Saxe. Dresde et Leipzig, chez Breitkopf. 1786.

1 vol. in-8°. 70°. *Historisch-statistische beschreibung der*

der staaten des Deutschen-Reichs, von J. H. Stœver (verfasser der historisch-statistischen beschreibung des Osmannischen-Reichs); mit einer einleitung vom herrn von Schirach, kœniglichdænischen etatsrathe. Erster theil (enhælt Chur-Sachsen). Hamburg, bey B. G. Hoffmann. 1785.

Description historique et statistique des états de l'empire d'Allemagne, par J. H. Stœver (auteur de la description historique et statistique de l'empire ottoman); avec une introduction de M. de Schirach, conseiller d'état de Danemarck. Premier volume (qui contient l'électorat de Saxe). Hambourg, chez B. G. Hoffmann. 1785.

71°. *Ausführliche nachricht von den Chursæchsischen land- und ausschusstægen von* 1185 *bis* 1728, *auch wie die steuern und anlagen nach einander eingeführet und erhœhet worden. Nebst einem vierfachen anhange. Herausgegeben von doctor D. G. Schrebern. Zweyte verbesserte auflage. Halle, bey J. J. Gebauer.* 1769. 1 vol. in-8°.

Notice détaillée des grands états et des comités des états dans l'électorat de Saxe, depuis 1185 jusqu'en 1728, ainsi que de la manière successive dont les impositions ont

été introduites et augmentées ; avec quatre appendices; publiée par D. G. Schreber, docteur. Seconde édition, corrigée. Halle, chez J. J. Gebauer. 1769.

1 vol. in-4°. 72°. *Kurze geschichte der abgaben, besonders der konsumtions-und handels-abgaben in Sachsen. Zweyte vermehrte und verbesserte auflage. Dresden, bey J. S. Gerlach.* 1783.

Histoire abrégée des impositions en Saxe, particulièrement de celles sur les consommations et le commerce. Seconde édition, corrigée et augmentée. Dresde, chez J. S. Gerlach. 1784.

1 vol. in-4°. 73°. *Der Chursæchsische finanz-staat in der neuesten zeit, mit einem historischen anhange. Herausgenommen aus dem eilften theile des magazins für die neue historie und geographie von A. Fr. Büsching. Halle, bey J. J. Curt.* 1777.

Etat des finances de l'électorat de Saxe dans ces derniers temps; avec un appendice historique. Tiré du onzième volume du magasin pour l'histoire et la géographie moderne de A. Fr. Büsching. Halle, chez J. J. Curt. 1777.

74°. Essai d'économie politique. A Bâle, chez les frères Decker. 1785. 1 vol. in-4°.

75. Etat actuel de la Saxe, par un ministre étranger accrédité à la cour de Saxe en 1772. 1786. 1 vol. in-8°.

76°. *Geschichte und gegenwærtiger zustand der Sæchsischen armee. Zweyte verbesserte und vermehrte ausgabe. Dresden.* 1785.

Histoire et état présent de l'armée saxonne. Seconde édition, corrigée et augmentée. Dresde. 1785.

77°. *Allgemeine und besondre anmerkungen vom einheimischen und fremden handel, von sammlung einiger abgaben, welche an sehr vielen orten übel verstanden und noch schlimmer ausgeübt und angebracht werden. Zweyte verbesserte auflage. Leipzig, bey J. Fr. Junius.* 1776. 1 vol. in-4°

Observations générales et particulières sur le commerce national et étranger, et sur la collection de quelques impôts mal entendus et encore plus mal appliqués et exécutés en plusieurs endroits. Seconde édition, corrigée. Leipzig, chez J. Fr. Junius. 1776.

78°. *Tableau von Leipzig, im jahr* 1783. *Eine skizze.* 1784. 1 vol. in-8°.

Tableau de Leipzig, en l'année 1783. Esquisse. 1784.

1 vol. in-8°. 79°. *Des churfürstenthums Sachsen allgemeine, und der residenzstadt Dresden besondre polizey-verfassung. Durch G. Schmieder. Dresden.* 1774.

Etat de la police dans l'électorat de Saxe en général, et dans la résidence de Dresde en particulier; par G. Schmieder. Dresde. 1774.

SUR L'AUTRICHE ET LA BAVIÈRE.

3 vol. in-8°. 80°. *Beschreibung einer reise durch Deutschland und die Schweitz, im jahr* 1781. *Nebst bemerkungen über gelehrsamkeit, industrie, religion und sitten, von Fr. Nicolai. Berlin und Stettin.* 1783.

Description d'un voyage en Allemagne et en Suisse, dans l'année 1781; avec des observations sur les sciences, l'industrie, la religion et les mœurs; par Fr. Nicolaï. Berlin et Stettin. 1783.

2 vol. in-8°. 81°. Mémoire raisonné sur la circulation intérieure du commerce dans les états de la maison d'Autriche; par J. F. Maire, ingénieur hydrographique. Strasbourg. 1786;

avec la carte hydrographique de ces mêmes états, en quatre grandes feuilles, où sont tracés les canaux projetés.

82°. *Benedikt Franz Hermanns reisen durch Oesterreich, Steyermark, Kærnten, Krayn, Italien, Tyrol, Salzburg und Bayetn, im jahr* 1780. *In briefen an den herrn hofrath von S. in M. Wien, bey Wappler.* 1781. 3 vol. in-8°.

Voyage en Autriche, Styrie, Carinthie, Carniole, Italie, Tyrol, Salzbourg et la Bavière, fait en 1780, par B. Fr. Hermann, en lettres à M^r. S., conseiller de la cour à M.... Vienne, chez Wappler. 1781.

83°. *Oesterreich über alles, wann es nur will; das ist: Wohlmeynender fürschlag, wie mittelst einer wohlbestellten landes-œconomie die Kayserlich-Kœnigliche Erblande in kurzem über alle andre staaten von Europa zu erheben, und mehr als einige derselben von denen andern independent zu machen; zu welchem noch ein anhang von unpartheyischen gedanken über die Oesterreichische landes-œconomie und leichteste vermehrung der kammergefælle beygefügt worden. Neueste auflage. Von P. W. v. W. Frankfurt und Leipzig.* 1764. 1 vol. in-8°.

L'Autriche par-dessus tout, dès qu'elle voudra; c'est-à-dire: Projet bien intentionné, comment, au moyen d'une économie politique bien arrangée, les pays héréditaires de S. M. I. et R. pourroient être élevés par-dessus tous les autres dans peu de temps, et être rendus, plus qu'aucun d'eux, indépendans des autres; à quoi on a ajouté en appendice, des idées impartiales sur l'économie politique en Autriche, et sur une augmentation aisée des revenus du domaine. Dernière édition; par P. W. de W. Francfort et Leipzig. 1764.

1 vol. in-8°. 84°. *Das Oesterreichische militer betreffende schriften. Frankfurt und Leipzig, bey S. L. Crusius.* 1787. *Enthælt:*

Das general-reglement;

Das neueste dienst-und exercier-reglement für die semtliche kayserlich-kœnigliche infanterie;

Das stand-und verpflegungs-reglement der ganzen kayserlich-kœniglichen armee.

Ecrits relatifs au militaire autrichien. Francfort et Leipzig, chez S. L. Crusius. 1787. Contiennent:

Le règlement pour les généraux;

La plus nouvelle ordonnance pour le service et l'exercice de toute l'infanterie I. et R;

L'ordonnance pour l'entretien de toute l'armée I. et R.

85°. *Neu-abgeændertes exercir-reglement für die kayserlich-kœnigliche cavallerie. Dresden.* 1780. 1 vol. in-8°.

Nouvelle ordonnance pour l'exercice de la cavalerie I. et R. Dresde. 1786.

86°. *Gesetzbuch für die kayserlich-kœnigliche armee. Wien und Prag, in der Schœnfeldschen buchhandlung.* 1 vol. in-8°.

Recueil de lois pour l'armée I. et R. Vienne et Prague, dans la librairie de Schœnfeld.

87°. *Pragmatische geschichte der vornehmsten katholischen und protestantischen gymnasien und schulen in Deutschland; aus authentischen original-nachrichten. Erster band. Leipzig, bey Weygand.* 1780. 1 vol. in-8°.

Histoire pragmatique des principaux colléges et écoles, tant catholiques que protestans, en Allemagne; tirée de papiers originaux et authentiques. Premier volume. Leipzig, chez Weygand. 1780.

Petite brochure in-8°. 88°. *Warum wird der kayser Joseph von seinem volke nicht geliebt? Wien, bey Winter.* 1787.

Pourquoi l'empereur Joseph n'est-il pas aimé de son peuple? Vienne, chez Winter. 1787.

1 vol. in-8°. 89°. *Warum soll Deutschland einen kayser haben?* 1787.

Pourquoi faut-il que l'Allemagne ait un empereur? 1787.

ÉVALUATION DES MONNOIES,

POIDS ET MESURES

Dont il est parlé dans cet ouvrage, sur le pied de celles de France.

Il est bon d'avertir le lecteur qu'il ne doit chercher ici que l'à-peu-près, et cela par deux raisons : la première, c'est qu'il n'est question dans cet ouvrage que de sommes très-considérables et de grands aperçus, et non pas d'un compte de marchands qui veulent solder entre eux. Quelque légère différence en plus ou en moins, dans des calculs

qui ne sont eux-mêmes que des à-peu-près plus ou moins exacts, ne forme pas la moindre différence, et ne vaudroit absolument pas la peine du calcul, que l'on seroit obligé, de faire pour parvenir à l'exactitude complète.

Nous n'en aurions pas moins entrepris ce calcul minutieux, sans la seconde raison : c'est que les mesures, les poids, la valeur des monnoies diffèrent si extrêmement d'un pays, d'une province, et même d'une ville à l'autre, que notre exactitude auroit été très-inexacte. A Stettin, on compte, on pèse, on mesure, on évalue autrement qu'à Koenigsberg, qu'à Francfort-sur-l'Oder, qu'à Emden, etc.; et ces petites nuances ne sauroient être connues pour tous les endroits dont nous avons eu occasion de parler. On ne peut donc saisir que les grands rapports, que l'on trouvera rassemblés ici avec assez d'exactitude, pour satisfaire les calculateurs politiques les plus scrupuleux.

MONNOIES.

On compte en général en Allemagne par Ecus, Reichsthaler, nommés par corruption Rixdhales, ou par Florins, *Guldens*.

Dans toute l'Allemagne, 20 florins doivent contenir un marc d'argent fin, poids de Cologne : mais il faut savoir qu'il faut 22 de ces marcs pour faire 21 marcs, poids de France.

Dans la contrée qu'on nomme l'Empire, 5 florins d'Allemagne en valent 6 numériquement, mais sans rien changer à l'essence même de la monnoie, que l'on frappe là comme ailleurs.

Le roi de Prusse s'écarte pourtant de cette règle, en faisant frapper la monnoie, de façon que 21 florins contiennent un marc d'argent fin.

Nous avons évalué l'écu d'Allemagne à 4 livres de France. Cette évaluation est assez juste, sur-tout depuis le nouveau changement opéré dans les monnoies françoises en dernier lieu.

Le louis d'or de France vaut donc 6 écus d'Allemagne.

L'écu se divise en 24 gros. Le florin a 16 gros ou $\frac{2}{3}$ d'écu.

Le rixdhaler ou écu d'Allemagne est une monnoie idéale : on n'en frappe qu'en Prusse. L'écu espèce ou *speciesthalher*, que l'on frappe ailleurs, est de deux florins ou un tiers d'écu.

D'après ce calcul, on voit que le florin vaut 2 livres 13 sous 4 deniers, ou que 3 florins font 8 livres.

Le gros vaut 3 sous 4 deniers. Le gros se soudivise encore en 12 pfennins.

Un frédéric d'or, ou ce qu'en Allemagne on nomme vulgairement louis d'or ou louis vieux, parce que toutes les monnoies de ce genre sont frappées sur le pié des louis d'or de Louis XIII et Louis XIV, vaut, sauf les variations, 5 écus d'Allemagne ou 20 livres de France. En argent de Prusse, il vaut 5 écus 6 gros.

Le ducat vaut 2 écus $\frac{5}{6}$ d'Allemagne, ou 11 livres 6 sous 8 deniers ; en argent de Prusse, il vaut presque trois écus.

POIDS DE COMMERCE.

27 livres, poids de marc en France, font 31 livres de Berlin.

Le stein est un poids de 22 livres.

Le quintal a 5 steins ou 110 livres, ou 95 livres $\frac{25}{31}$, poids de marc en France.

Un chiffon ou schiffpfund s'évalue communément à 280 livres.

Le chiffon se divise en 20 liespfunds de 14 livres chacun.

MESURES DE GRAINS.

Trois scheffels de Berlin font presque juste un septier de Paris; le scheffel ayant 2604 pouces cubes de France.

24 scheffels font un winspel que l'on prononce wispel, de sorte que le wispel fait 8 septiers.

Un last fait 3 wispels de seigle ou de froment, mais seulement 2 wispels d'orge ou d'avoine.

A Kœnisberg, le last ne fait que 60 scheffels ou 2 wispels et demi.

Le tonneau de grains ou de fruits, ou de semence de lin et de chanvre, est de 2 scheffels $\frac{1}{2}$: 24 de ces tonneaux font un last.

Le tonneau, mesure ou poids de vaisseau, s'évalue communément à 2000 livres, ou 40 piés cubes.

MESURES DES FLUIDES.

L'oxhoft de vin a 235 pintes et demie de Paris.

Il contient 192 mesures, nommées quartes à Berlin.

L'ohm est $\frac{2}{3}$ d'un oxhoft de 157 pintes de Paris.

L'anker est la sixième partie d'un oxhoft, et la quatrième d'un ohm.

L'eimer contient deux ankers.

Le fuder est de 4 oxhoft ou 6 ohms.

La pipe de vin d'Espagne a environ 325 quartes de Berlin.

Le both de vin doux contient à-peu-près 2 oxhofts.

La quarte de Berlin a 58 pouces cubes de France, et la pinte en a 47 $\frac{2}{7}$.

MESURES GÉOMÉTRIQUES.

Le pié de Berlin a 11 pouces 5 lignes $\frac{3}{10}$, pieds de roi.

Mais dans les arpentages royaux, on se sert du pié du Rhin, qui a 11 pouces 7 lignes $\frac{13}{100}$, pied de roi.

La verge du Rhin a 12 piés du Rhin, et fait par conséquent 1 toise, 5 pieds 7 pouces 1 ligne $\frac{1}{2}$.

La verge carrée du Rhin a 144 piés carrés du Rhin ; cela fait 3 toises 25 pieds 99 pouces et 80 lignes carrés, pié de roi.

180 verges carrées du Rhin font un arpent en Prusse, lequel fait par conséquent 668 toises 16 pieds 64 pouces carrés de roi.

L'aune de Berlin fait 2 pieds 7 lignes de roi.

On a compté dans tout cet ouvrage par

milles géographiques de 15 au degré, qu'on a réduits en lieues communes de France de 25 au dégré. Un tel mille d'Allemagne est de 22,842 pieds ou 3,807 toises.

Différentes dénominations usitées dans le commerce.

En Allemagne, un schock signifie	60 unités.
Un demi-schock . . .	30
Un mandel	15
Une steige ou stiege . .	20
Un decher	10

Le last de harengs est de douze tonneaux; chaque tonneau de 800 à 1,000 pièces.

Un last de sel d'Allemagne, pèse environ 3,360 livres.

Le last de sel d'Espagne, de Portugal et de France, est de 16 tonneaux, et pèse environ 4,800 livres.

Tout ceci est tiré d'un livre intitulé, *J. E. Krusens Allgemeiner und Besonders Hamburgischer Contorist. Hamburg*, 1766. Troisième édition revue et corrigée.

FIN DU CATALOGUE.

DE

DE LA MONARCHIE PRUSSIENNE, SOUS FRÉDÉRIC LE GRAND.

LIVRE PREMIER.

CONSIDÉRATIONS générales sur l'élévation de la Maison de Brandebourg.

DEPUIS les premiers empereurs romains, les états de l'Europe soumis à leur sceptre, se regardoient comme formant un corps ; et malgré la division postérieure de ces pays, après l'irruption des Barbares, cette idée subsistoit entre tous les états où dominoit le christianisme. Elle acquit une force nouvelle sous Charlemagne, qui réunit à son autorité la plus grande partie

Origine du nom de *marches* et de *marc-grave*.

des pays que les empereurs d'occident avoient possédés en Europe. Ces conquêtes dans des contrées sauvages, reçurent des bornes de leur propre étendue. Il est impossible de porter au-delà d'un certain point des armées du sud au nord, dans des pays incapables de fournir par eux-mêmes à la subsistance des troupes. Cette difficulté auroit suffi pour arrêter les progrès de ce guerrier infatigable, du moins jusqu'à ce qu'il eût assez cultivé les possessions envahies, pour pousser au-delà des points défrichés, et le terme de la vie d'un homme ne suffit pas à une telle entreprise. Les successeurs dégénérés du héros ne purent pas même contenir les Barbares qu'il avoit fait reculer.

Lors de la grande division des états de ce puissant monarque, l'Allemagne eut son souverain particulier, qui s'empara pour toujours du titre impérial. Les provinces au-delà de l'Elbe servirent de barrières aux Barbares du nord-est, et l'on nomma les divisions qui s'en firent, *marcae*, marches (*marken*); le mot *marche*

ou *marck* signifiant dans son acception originaire, *borne*, *limite*.

Les empereurs, suivant l'usage de ces temps, et parce que d'autres guerres, et sur-tout les terribles débats avec le sacerdoce, détournoient leur attention, y placèrent des gouverneurs, qui eurent le titre de *marchio*, *marquis*, dont on a fait ensuite le mot de *marchionatus*, *marquisat*.

En allemand ce fut celui de *graf* qu'on joignit à toutes ces dignités : il signifie *juge* ; et en effet, un pareil gouverneur étoit aussi juge dans ses provinces. On nomma donc le gouverneur d'une contrée limitrophe, *marcgraf*, *marcgrave* ; et son pays, *marcgrafium* et *marcgraviat*. Les mots de *marquis* et de *marchese* ont la même origine, parce que la France et l'Italie avoient aussi des Barbares pour voisins. Mais ces titres ayant été très-ravalés dans ces derniers pays, nous retiendrons les dénominations allemandes, pour qu'on ne confonde pas les idées par la ressemblance des mots.

Il y avoit au commencement deux marches à cette extrémité de l'Allemagne. On les nommoit la marche orientale, formée principalement de ce que nous appelons la Lusace ; et la septentrionale, qui contenoit la plus grande partie de ce qu'on entend aujourd'hui par la vieille marche.

On sait que les empereurs conféroient d'abord ces gouvernemens à vie, et communément aux principaux nobles du pays. Ils les donnèrent ensuite en fiefs héréditaires ; et c'est ainsi qu'Albert l'Ours, fils d'Otton le Riche, comte de Ballenstaed, reçut en mil cent trente-trois (1), de Lothaire II, la marche septentrionale.

Formation de la marche de Brandebourg.

Histoire de cette marche avant le gouvernement actuel.

1133.

Comme une branche de ces comtes a fondé la maison d'Anhalt, on nomme cette dynastie de marcgraves, la dynastie Anhaltine.

Albert n'y fut pas bien affermi d'abord ; mais il s'en assura bientôt la possession.

(1) Buchholz, *Geschichte der Churmarck Brandenburg*, vol. 1, pag. 378.

Il ne conquit pourtant qu'assez tard, d'une manière décisive, la ville de Brandebourg, prise et reprise plusieurs fois sur les *Sorbes*, habitans barbares de ces contrées. De-là cette marche fut nommée irrévocablement *la marche de Brandebourg*.

Albert agrandit ou bâtit plusieurs villes. On lui attribue la fondation de Berlin (1); mais M. Nicolaï a très-bien prouvé, par l'impossibilité du fait, la fausseté de cette opinion, d'ailleurs peu importante (2).

Il est inutile de suivre ici les révolutions qu'éprouva la marche de Brandebourg sous les princes qui la gouvernèrent avant la maison actuelle. La dynastie Anhaltine s'éteignit en mil trois cent vingt. Après diverses révolutions, l'empereur Louis de Bavière donna cette marche, en mil trois cent vingt-quatre, à son fils, nommé Louis comme lui (3). Cette maison la posséda pendant cinquante-trois années.

1320.

1324.

(1) Buchholz, tom. 2, pag. 39.

(2) *Beschreibung der Kœniglichen residenz Stædte. Berlin und Potzdam, von Nicolaï*, tom. 1, introd. pag. 11 et suivantes.

(3) Buchholz, tom. 2, pag. 370.

On accuse Otton, dernier marcgrave et électeur de cette dynastie (dans cet intervalle le collége des électeurs s'étoit formé), d'avoir vendu cette province pour deux cent mille florins, à l'empereur Charles IV; mais M. Buchholz l'en justifie (1). Quoi qu'il en soit, la marche électorale de Brandebourg, qui depuis l'époque de mil cent trente-trois, s'étoit étendue et consolidée, passa dans les mains de l'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg. Il en investit son fils Venceslas, qui fut après lui cet empereur et roi de Bohême dont la renommée est si odieuse.

Avénement de la maison actuelle.

Enfin, lorsque la marche tomba entre les mains de Sigismond, roi de Hongrie, devenu empereur par la suite, ce prince ne pouvant pas y donner ses soins, préposa au gouvernement du pays Frédéric, burggrave de Nürmberg, et comte de Hohenzollern. Celui-ci avoit le bon esprit, qui s'est perpétué dans sa maison, de tenir de l'argent en réserve. Sigismond en

Frédéric de Hohenzollern.

(1) Buchholz, tom. 2, pag. 481.

manquoit toujours ; et déja il avoit emprunté au burggrave jusqu'à la concurrence de cent mille florins d'or. Ce fut comme hypothèque de cette somme, qu'il reçut le gouvernement de la marche en mil 1411.
quatre cent onze (1). Aussitôt il alla s'y faire prêter hommage, en qualité de capitaine général. Cinquante mille florins qu'il procura encore à cet empereur nécessiteux, une offre de deux cent cinquante mille autres, lui obtinrent la marche, et la dignité électorale en fief héréditaire.

Ce Frédéric fut un homme habile : on n'amasse pas si à propos tant d'argent, on ne le dépense et on ne le prête pas si bien, sans une prudence peu commune ; et la manière dont il rétablit l'ordre dans sa nouvelle acquisition, annonce des qualités plus éminentes encore. Le foible et malheureux gouvernement des princes de la maison de Bavière et de celle de Luxembourg, avoient plongé l'électorat de Brandebourg dans la dernière misère. Les

(1) Buchholz, tom. 2, pag 570.

brigandages de la noblesse désoloient tous ces pays. Il s'y étoit formé une association nommée les Stellmeiser (1); elle infestoit les grands chemins avec la rapacité des voleurs et les combinaisons des gens de guerre. Frédéric la réprima, et ses successeurs achevèrent son ouvrage.

Les états originaires de Frédéric, premier électeur de Brandebourg, avoient été ce que nous appelons les deux marcgraviats d'Anspach et de Bareuth. Suivant l'usage du temps, en laissant à Frédéric son fils aîné, l'électorat, il donna ces deux marcgraviats à deux autres de ses fils. En mil quatre cent quarante-huit et mil quatre cent quarante-neuf, Frédéric II acquit Cottbus en fief de la couronne de Bohême,

Frédéric de Hohenzollern.

1448 et 1449.

(1) *Stellen* veut dire *tendre des rêts*; et *meise*, *fauvette*. A Leipzig, on nomme les soldats que la ville entretient, des *meisen*, parce qu'ils portent un uniforme gris-de-fer. Peut-être au quinzieme siècle étoit-ce la couleur ordinaire des vêtemens des marchands et autres gens de trafic dans leurs voyages. Alors ces brigands du Brandebourg auroient pris leur nom de ce que c'étoit principalement à ces voyageurs qu'ils *tendoient leurs rêts* pour les dépouiller.

ainsi qu'une partie de la Lusace (1). L'ordre Teutonique lui vendit en mil quatre cent cinquante-cinq, la nouvelle marche pour cent mille florins ; et l'année mil quatre cent cinquante-sept, vit former le traité d'héritage mutuel, tant de fois renouvelé dans la suite entre les maisons de Hesse, de Brandebourg et de Saxe (2). 1455. 1457.

Frédéric II mourut sans enfans ; Albert Achille son frère, qui avoit réuni sur sa tête les marcgraviats de Franconie, lui succéda en mil quatre cent soixante-dix. Albert Achille. 1470.

Le pouvoir des états augmenta sous ces princes. Ce fut un effet naturel de leurs mesures pour remettre le bon ordre dans leur pays. Jusques-là, chaque gentilhomme avoit agi en petit souverain particulier et indépendant. Quand on voulut ôter à la noblesse cet anarchique privilége, elle se réunit en corps, ce qui la rendit plus puissante : il fallut lui accorder quelques dédommagemens, parce que tout ne

(1) Buchholz, tom. 3, pag. 101, 102.

(2) *Normann geographisches und Historisches Handbuch der Europæischen staaten*, tom. 1, partie 3, pag. 809.

pouvoit pas s'exécuter par la force. Aussi le rétablissement de l'ordre ne fut-il pas l'ouvrage de peu de temps. Albert porta une loi contre les brigandages des nobles, que les états refusèrent de reconnoître, parce qu'elle ne s'étoit pas faite de leur avis. Ces lois d'ailleurs restoient sans exécution, parce que les tribunaux réguliers n'étoient pas encore complètement formés,
1483. même en mil quatre cent quatre-vingt-trois (1), quoiqu'on eût ébauché en Allemagne des établissemens de ce genre.

1486. Albert mourut en mil quatre cent quatre-vingt-six, et divisa encore ses états. Il laissa l'électorat à son fils aîné Jean Ciceron (2). Frédéric son puîné eut le marcgraviat d'Anspach, et Sigismond, le cadet, celui de Bareuth. Depuis cette époque, ces deux états ont toujours été séparés de la maison électorale; et c'est aujourd'hui seulement que nous voyons le moment où ils y rentreront.

---

(1) Buchholz, tom. 3, pag. 224.
(2) Ibid. tom. 3, pag. 213.

Jean Ciceron fut un prince économe et sage. Il aima les lettres, que l'on honoroit alors, puisque l'empereur Maximilien couronna de sa propre main le poète Conrard Protucius Celtès, à la diète de Nürmberg, en mil quatre cent quatre-vingt-sept. Jean Ciceron assista à cette cérémonie (1). Ce fut sous cet électeur, en mil quatre cent quatre-vingt-huit, qu'on accorda pour sept ans, dans une assemblée des états à Berlin, le premier impôt sur la bière. Il fut nommé *ziese*, fixé à douze pfennins (2) pour chaque

Jean Ciceron. 1487. 1488.

(1) Buchholz, tom. 3, pag. 236. Ce Conrard Protucius Celtès, poète et géographe alors très-illustre, est celui qui découvrit la table de Peutinger (qu'on appelle à tort la carte théodosienne, puisqu'elle est du temps de Dioclétien), nommée ainsi, parce qu'il en fit présent à Conrard Peutinger, patrice d'Augsbourg, comme le remarque Beatus Rhenanus, rer. germ., liv. 1, pag. 63. Cette carte, que le prince Eugène de Savoie déposa en 1738 dans la bibliothéque impériale de Vienne, que M. Scheyb publia à Vienne en 1753, et que l'on trouve gravée dans plusieurs recueils, n'est ni géographique ni mathématique, mais purement itinéraire; elle n'indique que les voies militaires de l'empire romain.

(2) Buchholz, tom. 3, pag 249.

tonneau, et déclaré payable par les villes seules. Les deux tiers du produit de cette accise étoient pour l'électeur, qui devoit en liquider ses dettes; l'autre tiers fut destiné à l'usage des villes mêmes.

Joachim Nestor. 1499. 1506.

Joachim Nestor succéda à son père en mil quatre cent quatre-vingt-dix-neuf. Il fonda en mil cinq cent six l'université de Francfort (1). Les états accordèrent sous son règne le premier impôt direct de huit gros par *hufe*, mesure de terrain d'environ quarante arpens. On continua cet impôt, de même que celui sur la bière. C'est-là sans doute un pas remarquable dans l'ordre social. Les impôts contre lesquels les esprits superficiels ou mécontens sont toujours prêts à déclamer, sont inséparables de l'état de société, et même essentiels à sa perfection, qui ne viendra jamais que de leur meilleure assiette et d'une répartition plus égale.

(1) L'auteur des Mémoires de Brandebourg, attribue la fondation de l'université de Francfort sur l'Oder, à Jean Ciceron, sous l'année 1495; mais M. Buchholz est beaucoup plus digne de foi sur un point d'érudition.

Le sage Joachim établit enfin les tribunaux d'une manière stable et régulière, et il abolit les restes de l'ancien brigandage.

Nous trouvons une loi remarquable portée aux états de mil cinq cent vingt-quatre (1): elle déclare que les enfans des suicides ne seront pas privés de l'héritage de leur père. On accuse souvent la philosophie moderne d'avoir augmenté le nombre des suicides. La loi que nous rapportons peut prouver qu'ils n'ont pas été moins fréquens dans des temps où il n'étoit point question de philosophie. On ne porte des lois ni pour ni contre des faits excessivement rares. 1524.

Joachim ne voulut point embrasser la réformation qui commença sous son règne; mais ses deux fils, entre lesquels il divisa ses états de Brandebourg, ne tardèrent pas à l'introduire. Ils sécularisèrent quelques-uns des chapitres de leurs provinces, mais ils en laissèrent subsister plusieurs pour le maintien de la noblesse.

---

(1) Buchholz, tom. 3, pag. 329.

Quels pays composoient les états électoraux de Brandebourg.

Les états électoraux de Brandebourg, qui consistoient alors dans la vieille marche, la marche moyenne, la marche Ukraine, la Priegnitz et la nouvelle marche, avec quelques districts dans la Lusace, avoient été divisés par Joachim Nestor entre ses deux fils; mais ils retombèrent, après leur mort, au prince électoral.

Les électeurs de Brandebourg avoient presque toujours eu des familles nombreuses, et placé leurs cadets dans l'état ecclésiastique, pour ne pas trop subdiviser leurs possessions. Un des fils de Joachim Nestor fut élu grand-maître de l'ordre Teutonique, alors souverain du pays nommé la Prusse, ou plutôt qui n'en retenoit plus qu'une partie, l'autre ayant passé sous la domination de la Pologne, dans une guerre cruelle de l'ordre avec cette puissance. Cette guerre, de treize années, dépeupla tellement le pays, que de vingt-un mille villages, un peu plus de trois mille seulement échappèrent aux flammes. Le nouveau grand-maître voulut venger l'ordre, et commença la guerre

Acquisition de la Prusse.

Héritage de Clèves sous Jean Sigismond.

contre la Pologne. Les Polonois s'emparèrent de tout le pays, jusqu'aux portes de Koenigsberg. Ils auroient pu même prendre cette ville; mais Sigismond, roi de Pologne, oncle du grand-maître, la lui laissa, et consentit à une trève de quatre ans. Cette trève alloit expirer; il n'y avoit point de secours à attendre, ni du grand-maître de l'ordre en Allemagne, ni des frères de Livonie : il falloit à tout prix obtenir la paix de la Pologne. Alors Sigismond, las sans doute de ces voisins turbulens, proposa tout-d'un-coup au grand-maître son neveu, de lui donner la Prusse en propriété féodale, comme un duché relevant de la Pologne, puisque ce pays devoit aussi bien être regardé comme une province conquise par les Polonois. Il demanda une réponse décisive sur ces propositions. Sans doute c'étoit un arrangement convenu entre eux. Les députés de l'ordre et ceux des villes, chargés de traiter la paix avec la Pologne, étoient munis des pouvoirs les plus amples. On sut les faire acquiescer à cette proposition surprenante, qu'on

obligea ensuite les autres à accepter. Voilà comment Albert de Brandebourg devint duc héréditaire de Prusse (1). Les commanderies furent échangées en terres et fiefs, et l'ordre y fut aboli; ce qui fut d'autant plus aisé à exécuter, qu'un grand nombre de chevaliers penchoient déja vers la réformation établie en général à cette époque, c'est-à-dire, en mil cinq cent vingt-cinq.

Lorsque la réformation se répandit dans le nord, le nouveau duc l'embrassa, et l'introduisit dans son pays. Il laissa, en
1568. mourant, un fils âgé de quinze ans, né d'un second mariage avec la fille d'Eric, duc de Brunswick, et ce fils lui succéda. Ce duc de Prusse épousa Marie Eléonore, sœur aînée de Guillaume, duc de Clèves. Il en eut trois filles, dont l'aînée fut mariée à Jean Sigismond, prince électoral de Brandebourg. L'électeur Jean Frederic son
1568. père, avoit déja obtenu, en mil cinq cent

(1) Mémoires de Brandebourg, tom. 1er, p. 42; et Buchholz, vol. 3, pag. 297.

soixante-huit,

soixante-huit, la co-investiture du duché de Prusse, qu'il gouverna pendant les dernières années d'Albert, tombé en démence. Sigismond devint administrateur après lui, et enfin duc de Prusse en mil six cent dix-huit, à la mort d'Albert (1). 1618.

Le duc de Clèves étoit, comme son beau-frère Albert, imbécille ou insensé. Il mourut en mil six cent neuf, et Jean Sigismond, mari de sa nièce, prétendit à bon droit à tout l'héritage. Charles-Quint avoit érigé les états considérables du duc de Clèves en fief femelle, et la femme de Sigismond étoit fille de la sœur aînée du duc. Sigismond ne put cependant en obtenir qu'une partie, le Palatin de Neubourg s'étant mis aussitôt en possession de l'autre. Mais cette acquisition partielle ne laissoit pas que d'être considérable. C'étoient le duché de Clèves, et les comtés de la Marck et de Ravensberg. Neubourg avoit épousé la sœur puînée: il se saisit des duchés de 1609.

(1) *Gustermann Kurze Geschichte Preussen*, pag. 80 et suivantes.

Bergen et de Juliers; et cette succession fut ainsi réglée par la convention de Xanten, en mil six cent quatorze. Jean Sigismond mourut en mil six cent dix-neuf, après un règne de onze ans, qui, comme on voit, ne fut pas inutile à la grandeur de sa maison.

1614.

1619.

George-Guillaume.

George-Guillaume, fils et successeur de Sigismond, étoit un prince foible, et, pour comble de malheur, il parvint à la souveraineté au milieu de la plus grande crise que l'Allemagne ait éprouvée. Aussi, désirant toujours la paix, dans une époque où il ne falloit songer qu'à la guerre, il ne sut se faire aucun ami solide. Il choisit un ministre, le comte de Schwartzenberg (1), vendu à l'empereur, dans un temps où son pays étoit entouré de souverains du parti contraire. Un tel caractère, une pareille conduite, eurent les suites qu'on devoit en attendre. Les états de

(1) C'est une chose très-remarquable, que ce ministre parvint à diminuer sous un prince méprisable, le pouvoir des états, *dont cependant*, dit l'auteur des Mémoires de Brandebourg, *ils n'avoient jamais abusé.*

George-Guillaume souffrirent de la guerre plus que toutes les autres provinces de l'Allemagne, et furent tellement dévastés, qu'il paroissoit impossible de les rétablir jamais. C'en étoit fait du Brandebourg, si ce prince avoit vécu plus long-temps, et jusqu'à l'époque de la paix; mais le génie tutélaire de l'Allemagne, ou plutôt de l'humanité, donna pour successeur à ce prince pusillanime, qui mourut en mil six cent quarante, un des plus grands hommes qui ait jamais gouverné. 1640.

Frédéric-Guillaume, ou le grand électeur.

Fréderic-Guillaume, connu sous le nom justement mérité du grand électeur, avoit vingt ans lorsqu'il succéda à son père. Le ministre ambitieux et perfide qui gouvernoit celui-ci, rendit un grand service au fils en l'éloignant. George-Guillaume, par le conseil de son favori, envoya le jeune prince en Hollande, pour s'y former, soit à la guerre, soit aux lettres.

Il n'est en général qu'un seul moyen vraisemblable d'élever bien un prince; c'est de l'envoyer loin de la cour, en pays étranger, sur-tout dans un état libre, sous la

conduite d'un homme d'honneur, auquel on accorde un plein pouvoir sur ceux qui entourent son jeune élève. Si un prince réussit autrement, c'est un pur hasard. Il n'est pas au pouvoir de la prudence humaine d'arranger un ordre de choses qui laisse espérer un succès, lorsqu'on élève, dans sa propre cour, un héritier du pouvoir. En vain lui donnerez-vous un homme supérieur pour le conduire; le respect seul que les hommes les plus respectables seront obligés de lui témoigner dans la cour de son père, l'empêchera d'acquérir des notions saines d'aucun rapport; les femmes, les courtisans, les valets le corrompront ensuite, malgré tous les soins de la sagesse la plus vigilante: il vieillira dans l'enfance.

Opérations politiques du grand électeur.

Le grand électeur se montra homme aussitôt qu'il eut pris les rênes de l'état. Il fit une trève avec les Suédois, et purgea ainsi son pays des soldats qui l'infestoient. A la paix de Westphalie, il obtint la Poméranie ultérieure. Bogislas, dernier duc

1635. de Poméranie, étoit mort en mil six cent trente-cinq, et par un grand nombre de

pactes et d'alliances, la succession de ce prince lui appartenoit; mais Frédéric-Guillaume fut obligé d'abandonner la Poméranie citérieure à la Suède. Il acquit encore l'archevêché de Magdebourg, qu'on érigea en duché, et les évêchés de Halberstadt, de Minden et de Camin, qui furent nommés principautés. Après la paix, les princes germaniques tardèrent à payer aux Suédois l'argent stipulé, et ces hôtes dangereux restèrent encore en Allemagne. Le grand électeur acquitta le premier, les cent quarante-un mille six cent soixante-dix écus (1), qui formoient sa part des cinq millions que l'empire s'étoit engagé à leur compter.

Comme il ne s'agit pas ici d'écrire l'histoire de ce grand homme, nous ne rapporterons que les faits intéressans pour la constitution des états prussiens.

En mil six cent cinquante-sept, il obtint le duché de Prusse, et cette souveraineté lui fut confirmée par le traité d'Oliva, en mil six cent soixante. 1657. 1660.

(1) D'Allemagne.

Déja il avoit repris la Poméranie aux Suédois, mais l'intervention de la France l'obligea de la rendre par le traité de Saint-Germain.

On sait que le grand électeur sauva la Hollande et le Danemarck d'une ruine totale. Si ses conseils avoient été suivis, le maréchal de Turenne n'auroit pas exécuté d'aussi grandes choses avec d'aussi petits moyens. L'électeur étoit habile homme de guerre, et quoique nous ne prétendions pas l'égaler en cette qualité au général françois, il lui auroit du moins vendu plus chérement ses victoires (1).

---

(1) Il ne faut, pour en être convaincu, qu'étudier l'histoire de la campagne de 1672, où il ne cessa de proposer des projets très-militaires et décisifs, que n'adopta jamais Montecuculi, parce qu'il avoit ordre de l'empereur de ne point agir offensivement. Voyez aussi la campagne de 1675, où, du fond de la Franconie, le grand électeur vole aux Suédois dans les marches, franchit l'Elbe à leur insu, les surprend à Ratenow, marche à Nawen, coupe et sépare les corps principaux de leur armée, la défait entiérement à Fehrbellin, et délivre ainsi son pays par une des expéditions les plus brillantes et les plus rapides dont l'histoire moderne ait conservé la mémoire.

Pour repeupler ses états, dévastés par la guerre de trente ans, il attira des colons étrangers. Cette opération, que ses successeurs n'eussent jamais dû répéter, réussit à ce grand homme, et ce succès est facile à expliquer. D'abord son pays avoit été tellement dépeuplé par la guerre de trente ans, qu'il se vit obligé de recourir à des moyens extraordinaires. D'ailleurs cette circonstance même le mettoit en état de faire aux colons un sort assez heureux pour pouvoir compter sur leur attachement. Il repeuple ses états.

La noblesse avoit déjà pris ce parti. Il est, entre Werben, Sechausen, Osterburg et Ameburg, sur les bord de l'Elbe, dans la Marche, un district de quatorze à quinze lieues de circuit, appelé la Wische (1); les armées y avoient séjourné tant de fois et si long-temps, qu'il étoit entièrement ruiné et dépeuplé. Des habitans du canton nommé le Vieux-pays (*das Alte land*), au-dela de Stade et de Buxtehude, étoient souvent venus y faire paître leurs troupeaux pendant l'absence des armées, moyennant

(1) Buchholz, vol. 4, pag. 147.

une redevance aux seigneurs. Lorsque la fureur de la guerre se ralentit, les propriétaires engagèrent un grand nombre de ces pâtres à s'y établir, et leur donnèrent des biens, à condition qu'ils répareroient et entretiendroient les digues qu'il faut y opposer aux inondations de l'Elbe. Ces anciens colons sont encore aujourd'hui les paysans les plus aisés de tout le Brandebourg.

En mil six cent cinquante-deux, l'électeur appela chez lui des étrangers qu'on a nommés jusqu'à nos jours des Hollandois, parce qu'ils venoient des Pays-bas. Leurs biens portent encore le nom de *Hollanderies*. On trouve des établissemens semblables dans plusieurs pays de l'Allemagne, sur-tout dans ceux à grands pâturages, parce que le nourrissage est la principale industrie des hommes de cette nation.

Et sur-tout par les réfugiés françois.

Mais il se montra sur-tout empressé à recueillir les réfugiés françois, et ce sont eux qui formèrent la grande colonie établie sous les dernières années de son règne. Louis XIV, affoibli par la volupté plus encore que par l'âge, et tourmenté de remords, se plongea, vers le déclin de sa

carrière, dans le bigotisme le plus absurde, et y porta l'inflexibilité de son noble caractère. On sut lui persuader qu'il ne pouvoit rien faire de plus propre à réparer la grande erreur d'un règne ensanglanté de tant d'usurpations et de victoires, que de convertir des hérétiques par la force. En mil six cent quatre-vingt-cinq il révoqua l'édit de Nantes. Il crut, sur des rapports infidèles, que le nombre des protestans en France étoit peu considérable ; que les violences militaires, flétries à jamais du nom de dragonnades, avoient déjà conquis le plus grand nombre à la foi catholique, et que le reste fléchiroit sans murmure sous sa volonté, dès qu'elle seroit manifestée dans une loi solennelle. Il se trompa, et certes il étoit aisé de le prévoir : les consciences se révoltèrent ; les plus vertueux d'entre les réformés s'attachèrent plus fortement à une religion dont le souverain sembloit faire un jeu de son orgueil ; ceux qui s'étoient laissés arracher une abjuration, coururent en foule expier leur foiblesse ; et tandis que le souverain, égaré par sa première erreur, multiplioit les lois les plus terribles, et contre 1685.

les émigrans, et contre les relaps, le désespoir bravant tous les dangers, précipitoit par milliers hors du royaume des familles entières.

Dès le moment où cet orage contre les réformés éclata, le grand électeur, et par religion, et par humanité, et par une sage politique, fit offrir, avec un asyle, toutes sortes de secours à ceux qui voudroient s'établir dans son pays. Il donna le fameux édit de Potzdam, le vingt-neuf octobre
1685. (vieux style) mil six cent quatre-vingt-cinq, c'est-à-dire, vingt-un jours après la publication de l'édit de révocation, qui est du dix-huit octobre, nouveau style. Ce rapprochement de dates prouve assez que le grand électeur avoit suivi cet objet de loin, et s'étoit mis en mesure de profiter de la catastrophe. Son édit promet les plus grands avantages aux réfugiés, et leur indique les personnes chargées de leur fournir les moyens de passer dans ses provinces. Ce prince magnanime jouissoit de la plus grande réputation de sagesse, de justice et de bonté : il recueillit en cette occasion le fruit de ses vertus. Aucun

souverain d'Allemagne n'attira dans ses états un aussi grand nombre de réfugiés que le grand électeur.

Il est difficile de fixer le nombre de ceux qui vinrent s'établir dans le Brandebourg à cette époque. On ne songea pas d'abord à tenir des registres exacts de ceux qui arrivoient. Ils venoient d'ailleurs en petites troupes, parce que la permission de s'expatrier leur fut bientôt ravie, et qu'on opposa les plus grands obstacles à leur fuite. En mil six cent quatre-vingt-dix-sept, M. Ancillon fut chargé de prendre note de tous les réfugiés établis dans le Brandebourg, et il en compta douze mille deux cent quatre-vingt-dix-sept. Mais cette liste, d'ailleurs très-exacte, ne fait mention que de ceux qui s'établirent dans des lieux où de vraies colonies françoises furent fondées. Or il se répandit beaucoup de réfugiés dans des villes et des villages où il n'y avoit ni colonies, ni ministres françois. Ceux qui embrassèrent l'état militaire ne sont pas compris dans ce dénombrement, non plus que leurs femmes et leurs enfans.

Ils formèrent deux compagnies de grands mousquetaires, une de grenadiers à cheval, et cinq régimens furent composés dans leur plus grande partie, d'officiers et de soldats françois protestans (1).

Nombre des réfugiés qui passèrent dans ses états.

D'après ces données, nous croyons qu'on peut admettre, sans une erreur considérable, que le nombre des François qui vinrent chercher un asyle dans les états du grand électeur, monte à vingt mille, comme l'a dit l'auteur des Mémoires du Brandebourg (2).

Il appelle les Vaudois.

Dans ce même temps, le duc de Savoie persécutoit ses sujets Vaudois. Le grand électeur leur accorda également un asyle; ils étoient en chemin pour en profiter, lorsqu'il mourut. M. Buchholz évalue leur nombre à huit ou neuf cents; M. Reclam à quinze cents. Quoi qu'il en soit, ils arrivèrent, et furent bien reçus; mais aussitôt qu'ils apprirent que les persécutions

(1) Mémoires sur les réfugiés, par Erman et Reclam, tom. 2, pag. 36 et suivantes.

(2) Tom. 1, pag. 147, édit. in-12.

s'étoient un peu rallenties dans leur ancienne patrie, rien ne put les retenir ; ils y retournèrent en foule (1) : tant il est vrai que la seule bonne loi contre les émigrations, est celle que la nature a gravée dans nos cœurs !

Ces légers détails donnent à connoître que l'établissement de ces colonies différoit absolument de celles que nous voyons former de nos jours.

Sur la colonisation en général.

Si c'est une mesure honteuse et insensée d'empêcher les hommes de sortir d'un pays, c'en est une injuste et cruelle, de leur en fermer l'entrée. Vous auxquels il est permis d'influer sur l'espèce humaine, ne cherchez point de colons : laissez la liberté de venir à tous ceux qui se présenteront ; donnez-leur même avec modération des encouragemens incapables de nuire à vos anciens sujets ; c'est assez. Mais lorsque la fureur religieuse forcera une partie des habitans d'un état voisin à

(1) Buchholz, vol. 4, pag. 153. Mémoires sur les réfugiés, vol. 2, pag. 37.

s'expatrier, la prudence vous conseille, et l'humanité vous ordonne de les attirer, de les inviter. Ce ne sont pas là des vagabonds, que la paresse, les vices, l'inconduite, empêchent de subsister chez eux; il est même vraisemblable que ces hommes sont honnêtes, laborieux, fidèles, de mœurs pures: c'est le lot ordinaire des sectaires opprimés, soit parce qu'une vie exemplaire est le seul moyen de donner du crédit à leur secte, soit parce que les hommes à passions turbulentes et déréglées la quittent pour se ranger du parti dominant. Mais dans toute autre circonstance qu'une persécution religieuse, ou peut-être politique, vous n'attirerez de chez vos voisins un grand nombre de sujets intéressans, que par la séduction d'un gouvernement plus sage etplus prospère.

Remettez les impôts excessifs et surtout mal assis; desserrez les entraves; faites disparoître les prohibitions, les gênes; sacrifiez en établissemens utiles, en canaux, en divisions de communes, en

affranchissement de serfs, en abolition de corvées, les sommes que vous coûtent ces acquisitions peu importantes, et vous obtiendrez bientôt une population supérieure en nombre et en qualité.

Les souverains d'Allemagne auroient été également coupables de déraison et d'inhumanité, s'ils n'eussent pas ménagé aux réfugiés françois des établissemens convenables. Mais il y a loin de ce pieux acte de l'humanité compatissante, à faire enrôler de tous côtés des vagabonds, et à les transplanter à grands frais, pour enter dans son pays une population étrangère, souvent inutile, et toujours pernicieuse.

Influence de la révocation de l'édit de Nantes sur la France et l'Allemagne.

L'énorme émigration de François que la révocation de l'édit de Nantes attira en Allemagne, eut sans doute des suites importantes; mais on les exagère en leur attribuant ce qui fut l'effet d'autres causes.

Quelque grande et peuplée que soit la France, un vide de deux cent, ou, comme le disent d'autres, de quatre cent mille

individus industrieux, presque tous adultes, lui dut être très-sensible. Cependant il faut avouer que ce mal s'évanouit presque entièrement, lorsqu'on le met à côté de la multitude de guerres entreprises par Louis XIV, et sur-tout des malheurs de celle pour la succession d'Espagne, dont on paroît oublier l'influence sur la dépopulation du Royaume. L'acte de tyrannie de chasser et de persécuter les sujets protestans, fut sans doute atroce et insensé: mais sans les interminables guerres de Louis XIV, à peine l'échec qu'auroit reçu la population françoise par la fuite de tant de sectaires, eût-il été remarquable. On cite toujours l'expulsion des Maures en Espagne, et l'état où cette monarchie est tombée depuis cette époque, pour preuve du mal qu'a dû produire la révocation de l'édit de Nantes; mais là comme ici, ne prend-on pas l'effet pour la cause? Un pays abymé dans la superstition au point de devenir le théâtre d'un pareil événement, ne sauroit manquer de dépérir, non par cet événement, mais par le principe qui

qui l'a produit (1). De même un roi assez subjugué par les préjugés et les prêtres, pour chasser ses sujets par cent mille, au nom de la religion, devoit choisir de mauvais généraux, de mauvais ministres, et prendre des mesures désastreuses.

D'un autre côté, l'Allemagne protestante gagna beaucoup sans doute, à recevoir dans son sein cent mille colons honnêtes et industrieux. Mais il ne faut pas croire que toute l'industrie, toutes les

---

(1) Il faut observer cependant qu'ici la dépopulation ordonnée par le fanatisme dut être beaucoup plus sensible en elle-même. Il est assez singulier que ceux qui font sonner si haut l'expulsion des Maures, comptent pour rien dans la dépopulation de l'Espagne et l'anéantissement de son commerce, la retraite de huit cent mille familles juives que l'édit du 30 mai 1492, rendu par la reine Isabelle, mit en fuite. On évalue à neuf cent mille le nombre des Maures du Morisque expulsés en 1610. Voilà donc, en cent dix-huit années, au moins quatre millions de sujets chassés par ordre des prêtres. Certes ce n'est pas une chose médiocrement remarquable, qu'une telle plaie ait épuisé l'Espagne, plus que la guerre intestine contre les Maures, qui ne dura pas moins de sept cents années, signalées par trois mille sept cents combats.

connoissances lui soient venues de cette source, comme on l'a tant dit. Deux faits ont contribué à ce jugement, et semblent l'appuyer: le misérable état de toutes ces choses dans l'Allemagne catholique, où aucun des réfugiés n'a pénétré; et cette circonstance singulière, qu'elles datent à-peu-près de cette époque en Allemagne. On a donc raisonné ainsi. Les peuples qui n'ont point reçu de réfugiés, n'ont ni connoissances, ni commerce, ni industrie; les temps antérieurs au refuge, sont destitués de connoissances, de commerce et d'industrie: donc ce sont les réfugiés qui les ont apportés en Allemagne.... Ce raisonnement si spécieux est fort erroné.

D'abord le défaut de connoissances et d'industrie de l'Allemagne catholique, doit s'attribuer à la bigoterie qui domine, dans ces superbes contrées, le gouvernement et les peuples. Les fêtes, les processions, les pélerinages, la moinerie, rendent ceux-ci fainéans, stupides, dissipés. L'empire des prêtres rend l'autre ignorant, oppresseur, despotique, cruel, et sur-tout

ennemi implacable de tout ce qui peut éclairer le genre humain. Ces deux causes sont éternellement destructives de toutes connoissances, et la ruine des connoissances entraîne celle du commerce et de l'industrie.

Quant à la véritable époque de la diffusion de la lumière en Allemagne, on oublie sans doute que ce vaste empire avoit un commerce et une industrie considérables, lorsque tous les pays de l'Europe étoient dans la dernière barbarie, si l'on excepte les républiques de l'Italie, et quelques villes des pays-bas. L'Allemagne septentrionale est couverte de traces d'un état intérieur très-florissant dans des provinces déchues de leur ancienne splendeur. La Hanse, cette ligue puissante de villes commerçantes et manufacturières, est assez connue. Il s'en fallut peu qu'elle ne rendît la plus grande partie de l'Allemagne une république fédérative. Le commerce de la Hanse étoit fondé sur des fabriques, sur-tout de laines, établies aux environs des villes membres de cette

confédération. Francfort sur l'Oder étoit riche à la fin du quinzième siècle. Buchholz en rapporte des détails frappans (1). Stendal seul avoit sept cents drapiers. En général tout fourmilloit d'ouvriers en laine dans le nord de l'Allemagne, vers la fin du quinzième siècle (2).

Mais cet état de prospérité finit avec les guerres de religion. Des flots de sang coulèrent pendant un siècle, et le dernier vertige de ces furieux, qui obligeoient les

---

(1) Je remarque entre autres ceux-ci. Lorsque Joachim I vint recevoir l'hommage de la ville de Francfort, un habitant de cette ville, nommé de Belkow, marcha à côté de son cheval, au milieu des boues, chaussé de bottes de velours, ornées de perles superbes. Ce Belkow et ses frères se donnoient un autre plaisir aussi cher que singulier. Ils alloient caracoller avec leurs chevaux sur le marché de la faïence, où ils brisoient tout, et donnoient ensuite le double du prix; puis ils menoient leurs chevaux échauffés à la cave municipale, plutôt qu'à l'abreuvoir, et les lavoient avec de la malvoisie. (Tom. 3, pag. 349.) On peut juger au reste, par ces traits, de la barbarie du siècle où l'on étoit obligé de recourir à de telles jouissances.

(2) Mémoires sur les réfugiés, vol. 4, pag. 312. Beckman, *Beschreibung der Churmark.*

peuples à s'entr'égorger pour des querelles théologiques, avoit duré trente années consécutives. Doit-on s'étonner que les manufactures et le commerce fussent détruits? Assurément l'Allemagne ne pouvoit pas, après cent ans des dévastations les plus cruelles, avoir réparé toutes ses pertes dans une période de trente-sept années. Il avoit fallu songer à l'agriculture, base de toute prospérité. Elle avoit repris vigueur. Déjà les états de la maison de Brandebourg, complétement ruinés et presque anéantis en mil six cent quarante, fournissoient à l'entretien d'une armée de vingt mille hommes, avec lesquels le grand électeur avoit soutenu plusieurs guerres. Les manufactures commençoient à renaître, et sans doute elles se seroient rétablies incessamment, en proportion des moyens naturels, lorsque Louis XIV publia l'édit de révocation. Une grande quantité de fabricans, poussés soudainement en Allemagne, dut y établir soudainement aussi beaucoup de manufactures. Mais il n'en faut conclure, ni que les réfugiés les y

aient apporté les premiers, ni que sans eux ces manufactures n'eussent pas été incessamment formées, et dans le moment du besoin ; au lieu que plusieurs avortèrent, ou ne prospérèrent pas, parce qu'on voulut forcer la marche des choses.

Quant aux connoissances proprement dites, elles ne gagnèrent point au refuge. MM. Reclam et Erman parlent avec emphase des gens de lettres qu'il amena ; mais ceux qui portoient ce nom, parmi les réfugiés, n'étoient que des théologiens, et tout au plus des demi-savans. On ne citera pas un seul ouvrage d'un très-grand mérite, écrit par un réfugié d'Allemagne.

Nous avons tâché de réduire les choses à la vérité ; mais à Dieu ne plaise que nous soyons injustes ! On doit sans doute en Allemagne beaucoup au refuge. La culture du jardinage y gagna infiniment. Les Allemands ont une grande quantité de fruits, qn'ils nomment *fruits françois*. Depuis cette époque, l'usage des légumes a été mis à la portée du peuple : révolution remarquable dans la diététique européenne,

et qui, peut-être, a puissamment contribué à bannir la lèpre et le scorbut, ces épidémies affreuses, dont les anciens historiens parlent comme de pestes véritables, et qui dévorèrent l'Europe, rendue inculte et barbare par un gouvernement de brigands, une superstition lugubre, et le sentiment de sa propre misère.

Les manufactures en soie sont encore l'ouvrage des colons réfugiés. Est-ce un bien? Question délicate qui trouvera sa place ailleurs. Les fabriques de bas et de chapeaux ont la même origine : ce sont des branches d'industrie sans doute intéressantes, mais qui ne mettent pas les hommes au rang de ces bienfaiteurs sacrés auxquels un pays doit toute sa culture et son industrie.

Les réfugiés répandirent incontestablement aussi la connoissance de la langue et de la littérature françoises parmi toutes les classes du peuple. A la vérité, la fortune de notre langue et de nos livres, pour parler ainsi, étoit faite dès le congrès de Nimègue; mais les cris lamentables dont

les victimes de la cagoterie persécutrice remplirent l'Europe, attentive au grand désastre de l'édit de révocation, leurs accusations et leurs apologies, enfin les écrits d'un grand nombre de controversistes, dans ce siècle encore très-théologique, y contribuèrent infiniment. Le seul dictionnaire de Bayle, de cet homme fort au dessus de sa réputation, quelque grande qu'elle soit, fit un nombre considérable de prosélytes à la langue françoise. Observons d'ailleurs, que l'expansion des langues sur une partie du globe a une de ces trois choses pour principe: l'autorité d'un peuple parmi les autres (1), les colonies, et les ouvrages, soit d'instruction, soit d'agrément. Ces trois causes réunies répandirent la langue grecque en Orient, et les deux dernières en Occident. La première de ces causes donna à la langue latine son universalité. Aussi long-temps

(1) On peut remarquer que les grandes victoires des Anglois dans la guerre de 1756, ont beaucoup plus répandu leur langue, que n'avoient fait jusque-là les plus admirables ouvrages de leurs philosophes.

que la nation espagnole a joué le premier rôle en Europe, et que l'italienne a été cultivée par des hommes du premier ordre, ces deux langues ont eu une vogue bornée à la vérité, mais proportionnée, par cela même, à l'autorité de l'une et aux lumières de l'autre, qui ne s'étendoient pas fort au-delà des belles-lettres. Les François ont réuni, vers la fin du dernier siècle, jusqu'à un certain point, les trois moyens qui pouvoient répandre leur langue. Accrédités par les victoires des Condé, des Turenne et des Tourville, polis par le commerce des deux sexes, et illustrés par de grands écrivains, le despotisme fanatique de Louis XIV les força d'aller fonder des colonies dans le nord, et sur-tout en Allemagne.

Cette propagation de l'idiome françois est-elle un avantage pour la nation allemande? en est-elle un pour les François? Quoique les princes allemands aient porté souvent trop loin leur passion pour la langue et la littérature françoises, quoiqu'ils aient négligé les lettrés et les lettres

dans leur patrie, nous pensons que l'adoption de notre idiome et de nos livres a été très-utile aux Allemands. La connoissance de la langue d'une nation cultivée est en tout sens un bien inappréciable. On y puise les moyens de perfectionner sa langue propre, par un heureux mélange (1), la facilité d'en apprendre plusieurs, et en même temps le désir pressant de partager les connoissances des autres nations, et

(1) Xenophon compte cet avantage au nombre de ceux que valoit aux Athéniens leur puissance maritime. « Comme ils ont entendu parler toutes sortes » de langues, ils ont pris de celle-ci telle expressio:, » telle autre de celle-là ; et tandis que le reste des » Grecs conserve son idiome particulier, ses mœurs, » son costume, les Athéniens ont fait un heureux » mélange de ce qu'ils ont trouvé de plus parfait chez » les Grecs et les Barbares. » (*De la république d'Athènes*, traduction de M. l'abbé Gail.) Ne diroit-on pas qu'il est ici question de l'Angleterre? Mais l'observation est beaucoup plus frappante quand il s'agit de Grecs et de Barbares. Si la plus belle langue de l'univers, dont un homme de goût peut à peine pardonner aux nations d'avoir laissé perdre l'usage, gagnoit à la connoissance et, pour ainsi dire, à l'association d'un autre idiome, de quelle langue cela ne sera-t-il pas vrai?

d'agrandir l'horizon de la vérité. En comparaison d'un tel bien, je regarde comme très-petit le malheur que la littérature allemande ait été dépourvue de l'appui des grands et des souverains. Il en est des lettres comme du commerce ; elles haïssent la gêne, et la gêne est la compagne inséparable des grands.

Quant à la nation françoise, nous croyons facile de prouver que les fruits qu'elle a retirés de cette espèce de conquête n'égalent pas, à beaucoup près, les inconvéniens qui en ont résulté. La même cause qui a obligé les Allemands à prendre si généralement le goût des langues étrangères, et qui leur a donné les moyens de rassembler, comme dans un foyer, les connoissances des autres peuples, a resserré sur ce point les François. Certains que leur langue se parle et s'entend partout, ils ne sentent plus le besoin d'apprendre celle des autres. Les Allemands qui savent très-bien même parler le latin, le françois, l'anglois et l'italien, sont communs. Cette réunion de cinq langues est fort rare en France.

D'un autre côté, dans les relations politiques et militaires, les François ont dû souvent retirer quelque utilité de l'usage familier qu'on fait de leur idiome en Allemagne. On y trouve beaucoup de réfugiés et de fils de réfugiés, qui conservent un grand amour pour leur ancienne patrie. Cette disposition nous ménage par-tout des affidés utiles; mais il a dû résulter aussi de cette manière d'être, un grand désavantage à la guerre, soit en Allemagne, soit en Flandres: la désertion en est devenue infiniment plus facile. La certitude qu'a le soldat françois de trouver par-tout, en Hollande et en Allemagne, des habitans qui parlent sa langue, l'invite, dès qu'il se trouve mal, à chercher sa subsistance dans des villes étrangères. Je doute que les désertions soient aussi communes dans les guerres des François en Italie et en Espagne, que dans celles qui les conduisent en Allemagne. La France a probablement perdu par-là, depuis la guerre de la succession, deux cent mille hommes, tirés de l'élite de sa population. La seule

guerre de mil sept cent cinquante-sept lui en a coûté cinquante mille au moins. Jamais on ne voit déserter ni Russe, ni Croate, ni Anglois: ce n'est pas que ces hommes ne fussent souvent fort aises de changer de condition ; mais où iroient-ils, et que feroient-ils dans un pays où personne ne parle leur langue ?

Les mêmes causes qui répandent la langue d'un pays, en propagent aussi les modes et les usages. Les modes espagnoles étoient imitées à la cour de France même, lorsque l'Espagne étoit la puissance prépondérante en Europe ; et les modes angloises ont beaucoup gagné par l'influence que cette nation a su exercer pendant la brillante période de ses succès. Depuis très long-temps, tout ce qui se dit françois, ou fait à la mode de France, a de la faveur en Europe (1) ; et l'éblouissante

(1) On pourroit presque dire de tout temps. C'est un fait remarquable que cette réunion de l'idolâtrie des dames et de l'influence sur les modes, date dans les Gaules de siècles très-reculés. On sait aujourd'hui que les Celtes n'étoient pas un seul et

gloire dont Louis XIV inonda son royaume pendant un demi-siècle, dut augmenter cette faveur. Il n'étoit pas un petit prince

---

même peuple répandu dans l'Europe presque entière, comme l'a prétendu le savant Pelloutier, et qu'ils ne formoient que les habitans des Gaules, si l'on y ajoute les colonies celtiques qui en sortirent dès la première antiquité. Schœpflin (*Alsatia illustrata*, pag. 109—120, et sur-tout *Vindiciæ Celticæ*) l'a démontré, autant du moins que ces sortes de choses sont susceptibles de l'être. Or les auteurs Romains vantent à l'envi l'élégance de la parure des Celtes. (Voyez Pelloutier, l. 2, chap. 4, pag. 257, et chap. 6, pag. 312.) On recherchoit, pour ainsi dire, alors comme aujourd'hui, les modes les plus bizarres des Gaulois. Ils s'étudioient à rendre leurs cheveux non-seulement roux, mais ardens. Ovide et Martial nous apprennent que les dames Romaines faisoient venir à grands frais du fond des Gaules et de la Germanie, des tours de cheveux teints en rouge, et des savonnettes qui donnoient cette couleur à leur propre chevelure. Tertullien et saint Jérome se récrient beaucoup sur cette teinture : ce dernier la regardoit *comme la livrée de l'enfer*. (Voyez l'Histoire ecclésiastique, militaire, civile et littéraire de la province d'Alsace, par M. l'abbé Grandidier, tom. 1, pag. 34.)

Un autre fait plus positif et plus extraordinaire, c'est la faveur presque immémoriale qu'a possédé notre langue, au milieu des ronces de la barbarie dont elle étoit hérissée. Non-seulement Montaigne,

d'Allemagne, dont la cour ne s'efforçât d'imiter ce fastueux potentat; et peut-être par-là nuisit-il autant à l'Europe, que par

---

Rabelais, Marot, ce Ronsard lui-même qui *parla grec en françois*, ont trouvé des traducteurs et des imitateurs hors de la France, mais la chronique des Esclavons d'Arnold, évêque de Lubek, rapporte au treizième siècle, que les Danois envoyoient leurs jeunes nobles à Paris, pour apprendre l'idiome de cette ville; *idiome si propre aux matières dialectiques et ecclésiastiques, légales et décrétales, à cause d'une certaine* CÉLÉRITÉ *qui lui est naturelle.* (*Propter naturalem linguæ celeritatem*). Voilà déja le françois bien caractérisé, dit le savant et penseur M. Schwab, dans sa dissertation allemande sur l'universalité de la langue françoise; et il en conclut que ce caractère tenoit au fond même de la langue, puisqu'elle n'avoit pas encore de formes.

On peut ajouter à ceci que dans un manuscrit islandois du même siècle, publié depuis peu en Danemarck, un ministre d'état exhorte son fils à donner sa principale application aux deux langues qui sont de l'usage le plus étendu, au latin et au *voelsko*, qui est probablement le valon ou le gaulois.

Enfin, dans ce même treizième siècle, Brunetto Latini préféra le françois à son italien, pour composer son livre du *Tréſor*, parce que ce premier idiome paroît plus *delittabile.*

D'un autre côté, le naturel des habitans de la France pencha de tout temps vers cette urbanité de mœurs qu'on a nommée la *politesse françoiſe.* Thomas

ses armées dévastatrices. D'ailleurs les réfugiés répandirent sans doute, avec le goût de notre langue, celui des choses françoises parmi toutes les classes.

Mais ce ne sont là que les moindres causes de l'empire que nos modes exercent en Europe; je ne l'attribue pas même à cette autorité nationale que la France a

---

Becket la leur reconnoît au douzième siècle. Au quatorzième, Pétrarque n'ose la leur disputer, dans le livre même où il exhale contre eux toute son humeur. Aux temps chevaleresques, quoi de plus renommé que la courtoisie des chevaliers françois? Egalement éloignée de la licence effrénée et de la timidité farouche, c'est, dit très-bien M. Schwab, une franchise honnête qui fait le charme du commerce de la vie, réprime les passions et l'humeur insociable, donne un nouveau prix à l'éloge, émousse la pointe du reproche, embellit les actes de bienfaisance, en les faisant regarder comme un soulagement qu'on procure à son propre cœur, rapproche les classes inférieures des supérieures, et semble rétablir l'égalité naturelle entre les hommes. Cette politesse est la fleur de l'humanité; elle suppose un fonds de bonté d'ame chez la génération présente, ou chez les générations passées; car ne dissimulons pas qu'à force de raffinement, elle est sujette à dégénérer en pures formalités, ou, ce qui est pis, en hypocrisie, et à devenir l'instrument de la fraude.

perdue

perdue depuis la paix d'Utrecht, sans avoir pu la recouvrer encore. C'est de la perfection du goût françois dans l'habillement, sur-tout des femmes, qu'est né cet empire. Chez une nation où le beau-sexe tient le sceptre de tous les succès, où les hommes, détournés par le système du gouvernement, de toute influence sur la chose publique, si ce n'est par l'opinion que les femmes gouvernent encore, sont tous dévoués, pour ne pas dire asservis, à ces êtres de séduction, et ne s'estiment en général que par leur aptitude à leur plaire, les femmes doivent combiner avec une extrême sagacité, tout ce qui est propre à maintenir leur pouvoir. L'élégance de la parure en est un des plus sûrs moyens; ce qu'il y a de talent, d'invention, de persévérance dans ce sexe, de beaucoup le plus fin et le plus laborieux, se tourne vers ce genre d'étude, auquel s'applique encore l'esprit naturel de tous ceux qui tirent leur subsistance ou leur fortune, des fantaisies des gens riches, et des besoins du luxe. Les hommes, de leur

côté, qui attachent au bonheur de plaire à l'autre sexe toutes leurs jouissances, soit physiques, soit de vanité, s'évertuent à inventer des parures, des dessins d'habits, des bijoux, en un mot, des modes nouvelles. De cette tendance universelle doit naître une supériorité immense, à laquelle les autres nations rendent hommage, et que ne peuvent atteindre, ni ne doivent envier les peuples libres (par cela même laborieux et occupés de grands intérêts), qui éprouvent moins le besoin de remplir par des plaisirs réels ou imaginaires, les intervalles ou l'absence des jouissances naturelles (1). Voilà, selon toutes les apparences, la vraie source de l'empire constant que les modes françoises

(1) C'est l'observation de l'auteur d'un excellent livre, où quelques grandes erreurs se sont glissées dans une foule d'importantes vérités. « Un étranger, » dit-il, voyant plus de galanterie chez les catholiques en Angleterre, fait honneur à leur religion » de cette prétendue prééminence. Il n'a pas senti » que n'ayant point de part au gouvernement, ils » sont forcés d'amuser leur oisiveté par le *rituel* du » culte amoureux. » (*Principes de législation universelle.*)

ont pris dans toute l'Europe. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher si les profits de commerce qu'il fait refluer en France compensent les inconvéniens du principe qui les produit. Mais les rois qui convoitent cet avantage, et tâchent d'y faire participer leurs peuples, devroient, avant de se consumer en efforts inutiles, considérer s'il leur importe que leurs sujets s'enrichissent à un tel prix.

Nous finirons ici nos recherches sur l'influence de la révocation de l'édit de Nantes, soit pour l'Allemagne, soit pour la France, sans prétendre déterminer rigoureusement si l'état florissant où l'Allemagne est arrivée postérieurement, si sur-tout les fabriques qu'on a vu s'élever depuis cette époque, sont la suite du refuge, ou l'effet du temps, de la constitution germanique, mieux fixée par le traité de Münster, de la paix et des lumières générales répandues sous son influence; si les Allemands seroient parvenus à la même époque, mais plus insensiblement, au même degré de culture physique et

morale; s'ils seroient restés beaucoup plus d'années dans l'état de barbarie où la guerre de trente ans les replongea, tandis qu'aucun obstacle semblable n'avoit arrêté les progrès de l'industrie et de l'intelligence dans d'autres contrées. Nous croyons seulement pouvoir avancer deux opinions, neuves peut-être, mais incontestablement vraies.

C'est d'abord, que les nations commerçantes en général, et la France en particulier, n'ont rien perdu par cette révolution: d'autres branches d'industrie et de commerce ont remplacé au double ce que l'établissement de quelques fabriques de draps, d'étoffes de laine, de chapeaux, de bas, et même de soieries, leur a fait perdre. A l'égard de la France, les productions des colonies, les sucres, les cafés, le coton, l'indigo, les vins, dont le débit, facilité par une plus grande concurrence d'acheteurs, a détruit la plus grande partie des cultures de vignobles de l'Allemagne septentrionale, enfin le débit centuplé des soieries, non-seulement chez les Allemands,

mais dans tout le nord, ont beaucoup plus que couvert ce grand vide.

Il est en général un principe sûr en commerce; plus vos acheteurs seront riches, et plus vous leur vendrez; ainsi les causes qui enrichissent un peuple, augmentent toujours l'industrie de ceux qui ont des affaires à négocier avec lui. Sans doute c'est une démence frénétique de chasser deux cent mille individus de son pays, pour enrichir celui des autres; mais la nature, qui veut conserver son ouvrage, ne cesse de réparer, par des compensations insensibles, les erreurs des hommes, et les fautes les plus désastreuses ne sont pas sans remèdes. La grande vérité que nous offre cet exemple mémorable, c'est qu'il est insensé de détruire l'industrie et le commerce de ses voisins, puisqu'on anéantit en même temps chez soi-même ces trésors. Si de tels efforts pouvoient jamais produire leur effet, ils dépeupleroient le monde, et rendroient très-infortunée la nation qui auroit eu le malheur d'engloutir toute l'industrie, tout le commerce du

globe, et de vendre toujours sans jamais acheter. Heureusement la providence a tellement disposé les choses, que les délires des souverains ne sauroient arrêter entièrement ses vues de bonheur pour notre espèce.

La seconde opinion que nous oserons soutenir relativement aux suites de la révocation de l'édit de Nantes, c'est qu'il auroit mieux valu pour l'Allemagne ne pas éprouver cette secousse d'industrie manufacturière, malgré le bien qu'elle en a pu retirer. Elle seroit arrivée au même point quelques années plus tard, mais plus solidement et avec moins d'inconvéniens. Nous croyons du moins apercevoir distinctement un grand mal que le refuge a, fort innocemment sans doute, mais très-réellement causé à l'Allemagne. Le prompt accroissement de revenus que l'établissement de tant de fabriques apporta aux souverains, a enchanté, fasciné leurs yeux, et détourné leur attention de l'agriculture, en faveur de l'industrie manufacturière et commerçante; ils se sont trouvés

à-peu-près dans le cas de ceux qui, faisant soudainement un grand gain au jeu, à la loterie, quittent un travail utile pour se livrer aux bienfaits du hasard. Les ressources subites que leur fisc tira d'un commerce plus animé, des manufactures plus variées, plus étendues, nées du refuge, leur persuada que c'étoient là les vraies, les seules routes de la fortune. Ce succès ne tenoit pas au cours naturel des choses, mais à une réunion de circonstances qui ne sauroit avoir lieu que très-rarement; car étoit-il vraisemblable que si près de pays épuisés par une guerre de trente années, il se trouveroit un souverain assez déraisonnable pour forcer ses sujets industrieux à aller réparer ces calamités pour fuir celle de sa tyrannie? Les princes allemands, loin d'apercevoir cette vérité, crurent que leurs encouragemens pourroient ramener des résultats semblables; et dès-lors l'agriculture ne fut pour eux qu'un objet secondaire, subordonné aux enchantemens des manufactures et du commerce.

Résultats de l'administration du grand électeur.

Le grand électeur fut un souverain habile, vertueux, paternel, un grand homme enfin, dans la plus respectable acception de ce mot. Il réunit à une vaste étendue d'esprit, à un génie très-actif, à une ame très-vigoureuse, de la mesure, de la sagesse, de la prévoyance (1). Examinez le cours de sa vie politique et militaire; rien de plus éclatant, rien de plus solide. Mais ne prétendons pas qu'un prince, pour être grand, soit sans erreur, et s'élève tellement

---

(1) Voici le portrait qu'en a tracé Puffendorf :

« A natura sortitus fuerat ingenium alacre, capa-
» cissimum, judicium rectum, magnam memoriæ
» vim. Cultura juvenilibus annis non adeo felix con-
» tigerat ob turbulentiam temporum, et *quia non*
» *deerant qui optarent tam vividum animum inter ignorantiam*
» *obtundi.* Pepererat sibi tamen proprio magis quam
» alieno instinctu latinæ linguæ notitiam, ut intel-
» ligeret. Gallicæ ac Belgicæ linguæ frequens usus
» erat. — Præcipuè ditionum suarum conditionem
» et quid quovis loco provenit exactè callebat, quod
» moris ipsi esset, ubi quis è quacunque provincia
» accessisset, tum è quacumque transiret aut diver-
» saretur, de omnibus ad eum locum spectantibus
» exquirere. Sic ut nihil eorum, queis proventus
» regionum constat, quæcunque adeo ad rem œco-
» nomicam faciunt, ipsum fugeret. — Omnia porro

au-dessus de son siècle, qu'il perce à travers tous les préjugés dominans. Il se trouve donc aussi des taches dans le magnifique tableau de la vie du grand électeur. Nous rangeons de ce nombre ses essais de marine, et d'un établissement en Afrique et aux îles de l'Amérique (1). Il y avoit là sans doute de l'orgueil mal entendu. Ce prince s'étoit confié à un faiseur de projets, nommé Raulé, qui le trompa cruellement. Les sommes que prodigua le grand électeur pour l'exécution de ces entreprises

---

» quæ ad ipsum referebantur, cognoscere curæ erat, » ne quid injuste aut imprudenter decerneret: nec » unquam multitudine rerum quam tantæ molis » administratio pariebat protelari, aut expedienda » in longum rejicere solebat. In universum autem » tanta cupidine cuncta penitus cognoscendi fla- » grabat, ut quoties ipsi litteræ adferebantur, id « quod quotidie fiebat, earum prælectioni sæpe tres « quatuorve horas continuas vacaret, nec ullis re- » creationum principibus solitarum illecebris, nec « acerrimi morbi articularis doloribus quibus ingra- » vescente ætate sæpiùs infestabatur, inde avelli » posset. » *Rerum Brandenburgicarum*, lib. 19, §. 104.

(1) On en trouvera les détails dans la seconde des dissertations lues par M. de Hertzberg aux séances publiques de l'académie de Berlin.

gigantesques, auroient été bien plus sagement employées à des encouragemens pour l'agriculture. Il multiplia les impôts indirects, c'est-à-dire, les accises et les péages. En mil six cent cinquante-deux, il s'attribua la vente exclusive du sel; il leva une capitation; il mit un impôt sur les charges; il établit celui du timbre; il institua des manufactures de cuivre et de laiton, à Neustadts-Eberswalde, en mil six cent cinquante-quatre; une verrerie, en mil six cent cinquante-huit, à Grimnitz; et il défendit l'entrée des cuivres, des laitons et des verres étrangers (1). En mil six cent soixante-seize, il donna un privilège de douze années à deux juifs pour la culture et le commerce du tabac, et un autre durant vingt ans, à une compagnie, pour établir une filerie de cette production, dont il prohiba en même temps l'importation (2). Toutes ces mesures sont loin

(1) Buchholz, vol. 4, pag. 165 et suiv.

(2) Buchholz, vol. 4, pag. 155. Il remarque à ce sujet, que la culture de cette plante ne vient pas des réfugiés.

d'être irrépréhensibles. Elles ne furent pas les seules de cette espèce; mais il faut se souvenir que telles étoient les connoissances du siècle. La destinée même d'un grand prince est de ne pouvoir faire d'étude approfondie d'aucune chose, pas même de la science du gouvernement. Telles sont aussi les suites d'une mauvaise constitution, où une classe du peuple se croit dispensée de porter les charges de l'état, et se trouve en possession d'un droit si absurde envers un souverain qui ne veut ou ne peut pas exercer un acte salutaire de despotisme en le lui ôtant. Alors il faut recourir à toute sorte de moyens pour arriver jusqu'aux revenus de cette caste privilégiée. Ces moyens ne manquent jamais de multiplier les maux auxquels ils prétendent remédier, et de frapper violemment sur les autres classes, déjà trop chargées.

Détournons les yeux de ces taches, et tout le règne de ce grand homme brille du plus pur éclat à l'intérieur comme à l'extérieur. Il établit un ordre jusqu'alors

absolument inconnu dans l'administration. Il fit dans toutes les parties du gouvernement et de la police, les règlemens les plus sages, parmi lesquels nous comptons sur-tout celui par lequel il abolit (1) toute fixation du nombre des maîtres dans les corps de métiers établis au sein de ses états. Il fut dévot, parce que dans son siècle les idées religieuses étoient bien différentes de celles d'aujourd'hui (2). Il garda beaucoup de ménagemens pour le sacerdoce; il l'exempta de presque tous les impôts qu'il introduisit. Cette modération fut peut-être uniquement l'effet de ses sentimens religieux; mais elle étoit conforme

(1) Il le publia la dernière année de sa vie.

(2) Si l'on veut s'en faire une idée, qu'on lise le fragment du discours que fit le ministre Charles Ancillon à l'électeur, lorsqu'il lui fut présenté. Après lui avoir demandé sa protection pour lui et sa famille, » il ajouta: qu'il le regardoit comme « un autre Constantin, que ceux de son temps avoient » appelé l'évêque commun; qu'il l'égaloit à Théodose, à qui l'on attribuoit l'ame d'un roi, et un » esprit de pontife; et qu'il le mettoit au dessus de » Marcien, que les pères du concile de Calcédoine » avoient salué autrefois comme grand-prêtre et

à la justice. Les ministres de la campagne, ces dépositaires d'une partie si importante de l'instruction publique, sont si pauvres pour la plupart, qu'il y auroit une dureté révoltante et vraiment inique à leur rien ôter. D'ailleurs le grand électeur fut aussi tolérant qu'on pouvoit l'être alors, et sa piété ne nuisit jamais ni à l'instruction publique (1), ni à la paix intérieure. Il imposa silence aux querelles très-vives qui subsistoient entre les réformés et les luthériens. L'arianisme et le socinianisme recommençant à se repandre, il ordonna aux consistoires de veiller aux progrès de ces opinions; mais il assura

---

» comme empereur. « (Voyez à ce sujet ce qui est rapporté dans les Mémoires sur les réfugiés, par Erman et Reclam, tom. 2, pag. 19.) De nos jours, où l'histoire de Théodose et de Constantin est mieux connue, où leur pusillanime bigotisme impose peu de respect, où leurs crimes inspirent toute l'horreur dont ils sont dignes, un ministre du saint évangile auroit mauvaise grace de comparer un grand souverain à de tels princes.

(1) Il fonda l'université de Duysbourg en 1652 dans ses états de Clèves.

une pleine tolérance à ceux qui les cultiveroient paisiblement.

Tel fut le grand électeur, prince sage, laborieux, humain, magnanime, et qui, par la mâle activité de son génie, s'est rendu digne de respect sous tous les rapports faits pour conquérir le suffrage de l'histoire équitable, mais sévère. *Il fut le restaurateur et le défenseur de son pays, l'arbitre de ses égaux, l'honneur de sa nation, le fondateur de sa puissance* (1). Il laissa en mourant, à son fils, un état vaste et florissant, des finances en bon ordre, une armée de vingt mille hommes aguerris, et aussi bien disciplinés qu'il y en eût alors.

Frédéric, premier roi de Prusse.

Frédéric I, prince foible (2), superstitieux

(1) Mém. pour servir à l'histoire de Brandebourg.

(2) Ainsi il donna un fief de quarante mille écus à un chasseur qui lui fit tirer un gros cerf, et fit pendre le nommé Cataneo, qui lui avoit persuadé qu'il savoit faire de l'or; il laissa ses troupes aux alliés, pour prix d'un gros brillant de la succession du prince d'Orange, et vit la peste et la famine ravager une de ses provinces, sans rien faire pour elle; il fonda une académie, et ne fut entouré que de bouffons, etc. Voyez *les Mémoires pour servir à l'histoire du Brandebourg.*

et vain, lui succéda : il aima prodigieusement le faste et la magnificence. Duc souverain et indépendant de la Prusse, il conçut l'idée de s'en faire roi : il y parvint à la faveur des troubles du Nord, et de la guerre que faisoit à la France l'empereur, secondé de presque toute l'Europe. Il saisit avec habileté les circonstances qui 1700.
pouvoient l'amener à ce but ; tant il est vrai que la sagacité des hommes dépend beaucoup de leurs passions ! La royauté ne fut qu'un vain titre pour lui, et sa vanité bourgeoise et puérile (1) n'eut en vue que ce titre ; mais les conséquences en furent très-importantes. » C'étoit, a écrit celui » de ses successeurs qui en sut le mieux » profiter, c'étoit une amorce que Frédéric I » jetoit à toute sa postérité, et par laquelle » il sembloit lui dire : Je vous ai acquis » un titre, rendez-vous en digne : j'ai jeté » les fondemens de votre grandeur ; c'est à » vous d'achever l'ouvrage (2). «

(1) Mémoires de Brandebourg, tom. 2, pag. 15.
(2) Ibid, pag. 16.

On assure que le prince Eugène a dit que l'empereur devoit des supplices aux ministres qui lui avoient conseillé de reconnoître cette nouvelle dignité. Si cette anecdote est vraie, elle prouve que cet homme illustre n'eut pas l'esprit moins juste en politique qu'à la guerre.

Pour faire franchir plus aisément ce grand pas à l'empereur, qui avoit encore refusé, en mil six cent quatre-vingt-quinze, de reconnoître la Prusse pour un duché séculier (1), et auquel, cinq ans après, on proposoit de la reconnoître pour un royaume, Frédéric I exécuta la promesse secrète qu'il avoit faite à la maison impériale, comme prince électoral, de lui rendre le cercle de Swibus en Silésie, qu'elle avoit été obligée de céder à son père. Mais la cour impériale n'ayant pas rempli de son côté les conditions annexées à cette renonciation, il se crut avec raison

(1) Nouvel Abrégé chronologique de l'histoire et du droit public d'Allemagne, par M. Pfeffel, sous l'année 1700.

dégagé

dégagé de celle que son père avoit faite, moyennant cette cession, de ses prétentions sur une grande partie de la Silésie; et tels furent les droits que son petit-fils sut si bien faire valoir. En faveur de la restitution du cercle de Swibus, Frédéric I obtint l'expectative à la principauté d'Ostfriese, et à la baronnie de Limbourg, auxquelles sa maison avoit d'ailleurs des droits incontestables (1).

Ses acquisitions.

Malgré les petitesses de son caractère, qui lui fit prendre les choses vaines pour la grandeur, malgré son amour ruineux pour le faste, Frédéric I voulut augmenter la puissance de son état, et n'y fut pas inutile. En mil six cent quatre-vingt-dix-sept, il acheta de l'électeur de Saxe, pour trois cent mille écus, le bailliage de Petersberg près de Halle, l'avocatie de l'abbaye de Quedlinbourg, et les droits de juge impérial à Nordhausen. En mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, il s'empara des seigneuries de Lora et de Klettenberg,

(1) Mémoires de Brandebourg, *loc. cit.*

dans le comté de Hohenstein, comme fiefs de la principauté de Halberstadt. Il obtint par la paix d'Utrecht la propriété des principautés de Lingen et de Moers, quelques districts du duché de Gueldres, avec la ville de ce nom, comme faisant partie de l'héritage de la maison d'Orange, et la principauté de Neufchâtel et de Valengin. Enfin il acheta le comté de Tecklembourg de la maison de Solms Braunfels. Il peupla ses provinces de tous les colons qui se présentèrent ; il embellit Berlin ; il encouragea, par son luxe même, les arts et les manufactures ; il fonda une académie, sans avoir la moindre teinture des lettres et des sciences, à la sollicitation de la reine Charlotte son épouse. C'étoit une princesse très-éclairée, de la maison d'Hanovre : la même qui disoit à ses femmes : *Je suis au désespoir d'aller jouer en Prusse la reine de théâtre avec mon Esope* (Frédéric I étoit contrefait) ; et qui écrivoit à Leibnitz : *Ne croyez pas que je préfère ces grandeurs et ces couronnes, dont on fait ici tant de cas, aux charmes*

des entretiens philosophiques de Charlottenbourg (1).

Pour compensation de ce petit nombre d'acquisitions et d'institutions utiles, Frédéric I laissa en mourant à son successeur, une masse très-considérable de dettes, causées sur-tout par le faste énorme avec lequel il vivoit. On assure que les seules dépenses de son sacre et de son couronnement, où il posa lui-même la couronne sur sa tête, coûtèrent six millions d'écus d'alors, que l'on peut évaluer

(1) *Mémoires de Brandebourg.* On y lit aussi que cet illustre philosophe, embarrassé de la sagacité des questions de cette princesse, lui adressoit ce reproche flatteur : *Madame, il n'y a pas moyen de vous contenter; vous voulez savoir le pourquoi du pourquoi.* On y lit encore qu'elle dit en mourant à un ministre réformé : *Laissez-moi mourir sans disputer*; et à une de ses dames d'honneur, qui fondoit en larmes : » Ne me plaignez pas, » car je vais à présent satisfaire ma curiosité sur » les principes des choses que Leibnitz n'a jamais » pu m'expliquer, sur l'espace, sur l'infini, sur » l'être, sur le néant; et je prépare au roi mon époux » le spectacle de mon enterrement, où il aura » une nouvelle occasion de déployer sa magnifi- » cence. «

à trente millions de livres (1) d'aujourd'hui.

Frédéric-Guillaume I, second roi de Prusse.

Son successeur Frédéric-Guillaume I, fut toute sa vie un mélange vraiment extraordinaire d'originalité presque ridicule, de formes repoussantes et de qualités remarquables. Mais ses défauts mêmes tournèrent à l'avantage de sa maison. On raconte que faisant la campagne de mil sept cent neuf en Flandres, comme prince électoral, il entendit deux officiers anglois disputer en sa présence, si le roi son père pourroit ou ne pourroit pas entretenir une armée de vingt mille hommes, sans les subsides de l'Angleterre et de la Hollande. Cette discussion fit, à ce qu'on assure, une impression si forte sur son esprit, qu'il résolut, lorsqu'il seroit roi, d'arranger ses finances de manière à n'avoir besoin des subsides de personne. Ce fait n'est point invraisemblable; le caractère et les principes dépendent souvent des évènemens

(1) *Normann geographisches Handbuch*, tom. 1, sect. 3, pag. 821 et suivantes.

les plus imperceptibles. Frédéric-Guillaume se tint religieusement parole, et fut digne à cet égard de donner le jour à Frédéric le Grand.

Jamais contraste plus frappant et plus extrême que celui de ces deux princes. Il est assez ordinaire, sur-tout parmi les hommes publics, que le fils ait des principes, des vues, souvent même des goûts différens de son père. Ils s'aiment rarement lorsque le fils est parvenu à l'âge de raison. L'un veut commander, l'autre veut être libre, et ces sentimens sont bien plus exaltés encore lorsque le père est souverain. Mais jamais un pareil éloignement n'avoit produit une différence si totale dans le caractère.

Genre de vie de Frédéric-Guillaume.

Frédéric-Guillaume étoit âgé de vingt-cinq ans lorsqu'il monta sur le trône. Il abolit tout l'ancien luxe de la cour, et ne songea qu'à peupler ses états, à mettre le plus grand ordre dans ses revenus et ses dépenses, à augmenter et à discipliner son armée. Non-seulement il poussa l'épargne à l'excès, mais il exigea très-sévérement la

même conduite de ses sujets, ou du moins de toutes les personnes à son service. Il ne portoit qu'un simple uniforme. Son accoutrement ressembloit à celui du dernier lieutenant de son armée. Sa table étoit la plus frugale du monde. Il vivoit à Potzdam sans cour, sans amusemens, avec ses généraux et ses officiers. Enfin, si l'on excepte Charles XII, jamais on ne vit un pareil modèle de tous les genres de sobriété. Encore Charles XII faisoit la guerre, et c'étoit seulement à l'armée qu'il vivoit en soldat. Mais Frédéric-Guillaume offroit le spectacle jusqu'alors inconnu, d'un roi militaire et pacifique.

Accroissement des possessions prussiennes sous ce roi.

Son père mourut pendant les négociations d'Utrecht; ainsi Frédéric-Guillaume conclut la paix, et en retira les fruits. Tout en affectant un grand intérêt pour Charles XII, et le plus sincère désir de vivre en paix avec ses voisins, il sut se mettre en possession de Stettin, de la majeure partie de la Poméranie citérieure, et les conserver à la paix. Si cette acquisition fut l'effet de la politique, et si

Frédéric-Guillaume sut l'amener par ses combinaisons, elle est un chef-d'œuvre de sagesse, secondée d'une grande dextérité, et peut-être de ruse.

Mesures pour repeupler son pays.

La peste avoit ravagé la Lithuanie prussienne, et une partie de la Prusse, peu de temps avant la mort de son père. Ce roi, libéral jusqu'à la prodigalité, négligea de venir au secours de son peuple dans cette affreuse calamité. Frédéric-Guillaume, prince électoral, en fut tellement indigné, remua tant de ressorts, que le roi se vit obligé de disgracier les deux favoris auteurs de cette cruauté. Le comte de Witgenstein fut envoyé à Spandow, et le comte de Wartenberg obligé de se retirer de la cour, mais avec vingt mille écus de pension. Frédéric-Guillaume, empressé de repeupler ces contrées, saisit la première occasion qui s'en présenta. Un archevêque de Saltzbourg, de la maison de Firmian, fanatique effréné, chassa en mil sept cent trente-un tous les protestans de son pays. Frédéric-Guillaume leur fit proposer de s'établir en Prusse. Douze mille

personnes se rendirent à cette invitation; il y joignit plusieurs colons palatins et moraves, et les transplanta à grands frais (1) en Prusse et dans la Lithuanie prussienne, qui avoit perdu presque tous ses habitans, par la peste de mil sept cent neuf et mil sept cent dix. On verra ailleurs combien cette colonie a prospéré.

Administration de Frédéric-Guillaume.

Il est aisé de penser qu'un roi aussi économe dut attacher un grand prix à l'argent; aussi suivit-il avec une ardeur incroyable la route trop battue en économie politique, de vouloir empêcher par des impôts et des prohibitions la sortie du numéraire.

Impôts.

Il mit plusieurs impôts nécessaires pour fournir aux dépenses de ses augmentations de troupes. Il haussa le tarif

(1) On prétend que cette population lui coûta cinq millions d'écus. (Voyez Normann, *loco citato*, pag. 823.) Si cela est vrai, chaque colon lui revint à quatre cents écus. Je répète qu'on peut faire naître chez soi les hommes à meilleur marché. Voyez au reste Buchholz, tom. 5, pag. 151; ou la note de la pag. 76.

des accises que payoient les villes sur leurs consommations. Il plaça la cavalerie dans les villes du plat pays, et au lieu des livraisons de fourrages que jusque-là les paysans avoient dû fournir, il introduisit l'impôt qu'on nomme *cavalerie-Geld*, ce qui valoit beaucoup mieux en effet, et coupoit court aux vexations qu'entraînoient les fournitures en nature.

Son père avoit donné les domaines en fermes héréditaires; il changea cet arrangement, et ne les concéda que pour six années, en dédommageant les fermiers des améliorations qu'ils avoient faites. Nous croyons que Frédéric-Guillaume rendit par-là un très-mauvais service à l'agriculture, bien qu'il ait en effet augmenté ses revenus. Il étendit la régale du timbre, celle du sel et celle des postes, défendant à qui que ce fût d'envoyer un paquet pesant moins de dix livres, par une autre voie que celle de la poste. Il augmenta aussi les péages sur l'Elbe, sur l'Oder, sur la Péene.

Il défendit la sortie des laines crues, et

Etablissement de manufactures.

l'entrée des laineries étrangères. Il interdit le trafic des laines en général aux Juifs, sous peine de mort (1). Cette loi, digne d'un cannibale, est de mil sept cent dix-neuf. Ce fut sous son règne que s'établit à Berlin le célèbre dépôt de laines crues et manufacturées, nommé le *Lagerhaus*, devenu ensuite une grande fabrique de draps et d'étoffes qui fournit toute l'armée, et dont nous parlerons en son lieu. Dès mil sept cent quinze, il prit pour son compte les fabriques en fer et en cuivre de Neustadt-Eberswalde. Il établit et encouragea celles de coton, et défendit en mil sept cent vingt-deux, l'entrée des cotons étrangers manufacturés. Il éleva et encouragea les fabriques de bas, de chapeaux, et même celles de soie; au moins s'en formait-il alors une en velours à Potzdam. Il ordonna la culture des mûriers, pour procurer à son pays de la soie indigène; et en effet sans cette production, ou même

(1) Voyez *histor. Beytrage die Preussischen staaten betreffend*, tom. 1, pag. 204.

à moins de la tirer directement des Indes et de la Chine, il est impossible d'établir des manufactures de soie capables de soutenir la concurrence des Italiens, des François et des Anglois. Cependant il défendoit aux femmes du commun de porter de la soie, ce qui n'étoit pas un bon moyen d'encourager ses fabriques: aussi tous ses efforts en ce genre n'eurent-ils pas une grande influence; et ce fut uniquement sous son fils que les fabriques de soie prirent quelque vigueur. Enfin il porta la défense pour toute personne au dessous de trente ans, de voyager sans la permission expresse du souverain; les seuls compagnons de métiers furent exceptés. Tous ces arrangemens, et d'autres pareils que j'omets (1), respirent une aveugle cupidité.

Mais parmi ces règlemens déraisonnables, au nombre desquels il en est un dont l'atrocité effraie l'imagination, on rencontre des dispositions et des ordonnances d'une sagesse consommée.

---

(1) Buchholz, vol. 5, pag. 189 et suivantes.

Ordre établi dans l'administration et la justice.

Frédéric-Guillaume mit le plus grand ordre dans l'administration générale et dans la comptabilité. Il forma le grand directoire, conseil composé de six départemens réunis, qui gère toutes les affaires intérieures, et que le roi est censé présider lui-même. Les ministres s'y rassemblent, de sorte que le conflit continuel entre les départemens, qui forme une espèce de guerre intestine dans l'administration des autres pays, est presque inconnu en Prusse.

Frédéric-Guillaume haïssoit les procès et les avocats; il prit une infinité de mesures pour abréger ceux-là, et diminuer le nombre de ceux-ci.

Tolérance.

Quoique fort dévot, il fut tolérant en matière de religion: il gêna quelquefois les catholiques, mais seulement par forme de réprésailles, lorsque ce furieux archevêque de Saltzbourg ne voulut ni donner libre sortie, ni permettre de vendre leurs biens, à ses sujets protestans qui vouloient passer dans les provinces prussiennes (1).

(1) Buchholz, tom. 5, pag. 161 et suiv. porte le

Il eut au reste la fantaisie de vouloir réunir les deux sectes réformée et luthérienne, et ce désir l'entraîna à quelques actes d'autorité déplacés.

Fondations pieuses.

En mil sept cent vingt, Frédéric-Guillaume fonda la grande maison des orphelins à Potzdam, à laquelle il attacha les revenus de la fabrique des laineries du Lagerhaus : il établit encore sur la fin de sa vie une maison d'enfans-trouvés ; il abolit les censures ecclésiastiques qui flétrissoient les filles devenues mères, pour ôter cette cause de l'infanticide, contre lequel il statua en même temps la peine d'être noyée dans un sac.

Modération des corvées.

Les paysans dans les provinces prussiennes sont obligés de voiturer par corvée, les personnes qui voyagent pour les affaires du gouvernement. On abusoit de cette sujétion de la manière la plus criante. Frédéric-Guillaume porta une loi très-utile,

---

nombre des émigrans saltzbourgeois qui passèrent en Prusse, à dix-sept mille, et les frais à un million d'écus. La plupart de ces colons avoient quelque bien.

en ordonnant que qui que ce fût ne voyageroit ainsi, sans un ordre signé de la propre main du roi.

Sa passion pour le militaire pensa déranger tout-à-coup ses projets pour les fabriques. Les officiers chargés de recruter avoient enlevé quelques ouvriers d'une belle taille : un très-grand nombre sortit soudainement du royaume. Frédéric-Guillaume ordonna aussitôt que les enrôlemens se feroient à l'avenir chez l'étranger. A cet effet, il donna la paie des sémestriers aux capitaines, avec ordre de faire des levées au dehors; et beaucoup d'officiers allèrent recruter dans les villes libres de l'Empire. Nous n'avons garde de mettre ce dernier article au nombre des bonnes opérations, non plus que l'établissement des commissaires des fabriques, qui date de mil sept cent trente-cinq; mais il s'agit ici de faire connoître l'esprit du gouvernement de Frédéric-Guillaume.

Etat des lettres sous son règne.

Quant aux lettres, comme il étoit souverainement ignorant, il les méprisa toute sa vie, et cette espèce de haine gêna

infiniment la liberté de penser. L'académie de Berlin, qui cependant, et par un contraste singulier, doit à ce roi le seul revenu qu'elle possède, ne fut bientôt plus qu'une assemblée très-grotesque. Le chef en étoit une espèce de bouffon. Halle devint l'arêne des théologiens, qui en chassèrent le savant Wolf, que l'auteur des Mémoires de Brandebourg a méconnu, faute d'avoir eu la patience de lire ses ouvrages, mais qui n'en a pas moins eu l'influence la plus grande et la plus utile sur l'esprit humain en Allemagne (1).

Armée.

Frédéric-Guillaume ne vivoit que pour son armée; elle étoit l'unique objet de ses affections; tout le reste ne lui paroissoit qu'un moyen de la tenir sur un bon pied. Ce n'est pas une chose médiocrement

(1) Wolf est le père de la saine philosophie en Allemagne. Il y a transplanté la philosophie de Leibnitz, que celui-ci avoit la ridicule vanité de débiter en mauvais françois parmi des Allemands. Il a formé les Baumgarten; les Baumgarten ont formé Lesing, Mendelssolhn, Nicolaï, Abt, Semler, etc.; et ceux-ci ont formé, par leurs écrits, le reste de l'Allemagne.

remarquable, que ce roi, fils d'un prince magnifique et d'une mère vraiment savante, soit devenu le plus économe des souverains, et le contempteur acharné des lettres, tandis que son fils fut à son tour un des hommes les plus éclairés de son siècle. Il est donc bien vrai que des causes imperceptibles agissent vivement sur l'esprit, et ceux qui se mêlent d'élever les hommes ne sauroient donner une trop grande attention, même aux minuties apparentes, qui peuvent rapprocher ou reculer leur but. Le régiment des gardes, tout composé de colosses, lui coûta des sommes immenses, et un grand nombre d'actions très-injustes. Il y employa le produit de l'impôt sur les provisions des charges et des dignités, qui autrefois avoit été affecté à la marine. Il augmenta son armée de treize régimens de fantassins, trois de dragons, deux corps de hussards, et de quelques régimens nommés *de garnison* (1). Il introduisit le premier cette

(1) Voyez livre septième, section première.

discipline

discipline qui a mis hors de pair l'armée prussienne. Sans doute cette discipline a été perfectionnée sous son fils, l'un des plus grands maîtres que l'art ait produit depuis Gustave; mais le principe part de Frédéric-Guillaume, comme nous le ferons voir à sa place. Cependant il ne s'est jamais servi de ses troupes, soit qu'il fût trop avare pour ne pas redouter les dépenses d'une guerre; soit que tout en admirant avec excès la bravoure dans les autres, il n'eût pas ce ferment du sang qui fait appéter le danger; soit qu'il se sentît incapable de saisir l'ensemble de la guerre, et de commander une armée, et qu'il ne voulût pourtant pas la confier à un autre, pour éviter la honte de n'être guerrier qu'en temps de paix. Mais il exerça continuellement ses troupes. Cet exercice n'étoit pas sans doute ce qu'il est devenu depuis. On ne s'attachoit qu'à faire le maniement des armes avec la dernière exactitude; mais il en résulta un feu plus rapide, et, quoi qu'on en ait dit, plus juste (1) que

(1) En effet, le mouvement de coucher en joue

tout ce qu'on avoit vu dans ce genre. On régla, on compassa tout; on tourna entiérement l'attention d'une infinité d'hommes de ce côté: les défauts et les lacunes furent bientôt observés, et la petite tactique se perfectionna. Or celle-ci est la base de la grande, qui ne tarda pas à se former à un point inconnu jusqu'alors.

Corps de cadets.

A ces soins Frédéric-Guillaume ajouta un arrangement très-utile. Ses états contenoient, et ils contiennent encore un grand nombre de gentilshommes très-braves, mais très-pauvres, et hors d'état de donner la moindre éducation à leurs enfans. L'armée se remplissoit donc d'une foule d'officiers ignorans, stupides, incapables de faire honneur à une profession qui doit être composée d'hommes respectables, si l'on veut qu'elle soit respectée; et infiniment respectée, s'ils doivent exécuter de grandes choses. Cette considération avoit

---

faisoit partie de ce maniement des armes; or, donnez au soldat l'habitude de faire ce temps avec plus de précision, c'est le conduire infailliblement à tirer avec plus de justesse.

engagé le grand électeur à former des instituts d'éducation pour la noblesse pauvre, sous le nom de compagnies et d'écoles de cadets. Il y en avoit à Berlin, à Magdebourg, à Colberg. Frédéric-Guillaume réunit ces différens instituts en un corps qu'il plaça à Berlin. Il leur donna une maison où l'on avoit fait jadis combattre des bêtes féroces. Ces jeunes gens sont formés en compagnies, entretenus et instruits aux dépens du souverain. Des officiers et de vieux sergens les commandent. Ils font un léger service militaire, et vaquent le reste du temps aux études nécessaires à l'état auquel ils sont destinés. Là rien n'est comparable au luxe que Louis XV a mis dans la suite à l'école militaire de France ; tout y est arrangé avec la parcimonie ordinaire aux instituts prussiens, et sur-tout à ceux de Frédéric-Guillaume ; mais cet établissement forme une pépinière d'officiers, instruits, proportionnément à leurs facultés intellectuelles, de ce qui est vraiment nécessaire à leur destination. A moins d'une stupidité

particulière, il n'en sort pas un qui ne sache lire, écrire, chiffrer, qui n'ait quelques notions d'histoire et de géographie. Plusieurs, doués de plus de capacité et de curiosité, savent assez bien le françois, le dessin, les mathématiques militaires. Tous connoissent les devoirs du soldat et de l'officier, et sont accoutumés à l'ordre du service.

Trésor. Quelques-uns portent l'armée de Frédéric-Guillaume à soixante, d'autres à quatre-vingt mille hommes. Il est difficile de vérifier ce fait. Le prédécesseur de Frédéric II amassa aussi un grand trésor, quoiqu'il eût payé les dettes considérables de son père. C'est sur cette base, et d'après le plan que nous croyons avoir suffisamment exposé, que Frédéric II éleva l'édifice dont nous crayonnerons ici le tableau, en indiquant les principaux évènemens de son règne, d'après le plan de notre ouvrage, qui n'est pas de faire son histoire, mais celle de son administration, et de donner une idée juste de la monarchie prussienne.

On a souvent comparé Frédéric-Guillaume à Philippe, et son fils à Alexandre. Ces deux pères, en effet, préparèrent à leurs successeurs de grands moyens de s'agrandir : c'est le seul côté par lequel ils se ressemblent. Philippe fut d'ailleurs un prince éclairé, habile homme de guerre, mais instruit dans les arts de la paix, et capable de devenir tout ce qu'il auroit voulu. Frédéric-Guillaume étoit inculte, ignorant, farouche, composé bizarre de sagesse et de disparates inexplicables, mais tout-à-fait dépourvu de génie et de qualités brillantes. Philippe auroit fait la conquête de l'Asie, s'il en avoit trouvé les moyens préparés dans la réunion des forces de la Grèce sous son autorité. Ce fut à cette réunion très-difficile qu'il employa des talens supérieurs. Frédéric-Guillaume ne sut qu'épargner, accumuler, mettre de l'ordre à tout, exercer des soldats. Jamais il n'auroit conquis la Silésie, quand même il auroit trouvé prêt tout ce qu'il prépara à son fils : il n'avoit pas l'énergie de caractère indispensable pour

Caractère de Frédéric-Guillaume.

frapper un si grand coup. Nous avons entretenu des hommes très-instruits, et d'une sagacité du premier ordre, qui avoient connu la cour de Berlin dans une époque peu éloignée de celle dont nous parlons. Ils nous ont dit, que Frédéric Guillaume avoit trop peu de lumières, et, pour trancher le mot, qu'il étoit trop voisin de la déraison, pour qu'on pût lui attribuer des mesures d'une certaine élévation, ni même les sages opérations de son règne; qu'un agent toujours hors de la scène avoit fait jouer ces ressorts; mais ils n'ont pu me dire auquel d'entre ceux qu'on sait avoir eu quelque autorité sur son esprit, on peut attribuer cette influence secrète. Pour nous qui avons connu des hommes peu sensés d'un côté, mais très-sages d'un autre, nous ne trouvons pas que les traits d'une assez haute folie, qui éclatent dans mille anecdotes connues de ce roi, doivent le faire juger incapable d'un plan qui ne demandoit aucun génie, mais seulement de l'ordre, de la suite, et un caractère décidé; trois choses pour lesquelles il ne faut pas un esprit vaste.

C'est un évènement dont aucun des historiens de Frédéric II ne parle (1), que son différend, comme prince royal, avec son père. Ce roi le haïssoit sur-tout, parce qu'il paroissoit s'appliquer aux sciences et aux beaux arts plus qu'au militaire. Le prince royal ayant suivi son père dans un voyage à Wesel, conçut le projet de passer dans les pays étrangers. Ce dessein avoit probablement d'autres motifs que celui de voyager pour s'instruire, ou *même de fuir à Alger pour se soustraire aux mauvais traitemens du roi*, comme le déclara avec autant de courage que de générosité, le prince royal dans ses interrogatoires (2); et sans doute il méritoit

Frédéric le Grand, prince royal.

(1) Si l'on en excepte M. Fischer, dans *Geschichte Friedrichs II*, qu'il vient de donner au public.

(2) M. Fischer (tom. 2, pag. 7) remarque que Fréderic II eut la magnanimité de parler ainsi pour ne pas nommer l'Angleterre, afin de ne pas irriter davantage le roi son père contre cette puissance. Les ministres anglois, par la même raison, débitèrent que le prince royal avoit voulu se réfugier en France.

l'animadversion d'un roi et d'un père (1). Le jeune prince fut arrêté au moment où il alloit l'exécuter. Frédéric-Guillaume fit faire le procès de son fils, par des commissaires qui eurent la fermeté de ne pas le condamner à perdre la tête (2). A peine cet acte d'une justice courageuse

(1) M. de Guibert, dans son *Eloge du roi de Prusse*, nous paroît n'avoir pas assez refléchi sur les rapports des états, lorsqu'il insinue (pag. 9) que c'est un léger crime d'engager l'héritier présomptif d'un royaume à le quitter secrètement sans la permission de son souverain. De Katt n'avoit pas sans doute commis ce crime; il avoit seulement cédé aux sollicitations du prince royal, et consenti à partir avec lui. En un mot, il n'étoit pas l'auteur du complot; il en étoit le complice; et si l'on fait réflexion que c'étoient deux très-jeunes gens, l'un héritier présomptif de la monarchie, l'autre un simple gentilhomme qui voyoit, dans le prince, son ami, on ne pourra s'empêcher de trouver la punition de ce jeune homme excessivement dure. Mais on ne sauroit nier que de Katt ne méritât une punition très-sévère; car outre les rapports politiques qui aggravoient le délit, c'étoit un complot de désertion de sa part, puisqu'il étoit officier: or, suivant les lois militaires prussiennes, les officiers déserteurs sont pendus en effigie.

(2) Un seul (nommé de Derschau) sur vingt-quatre, opina à la mort. Il a vu Frédéric II roi, et il n'en a pas éprouvé la plus légère vengeance.

put-il sauver le jeune prince, et la hache d'un bourreau faillit à changer les destinées de l'Europe.

On prétend que Frédéric-Guillaume accorda la grace de son fils à l'intercession du feld-maréchal de Seckendorf, au nom de son maître l'empereur Charles II, mais que le roi de Prusse dit en même temps à ce ministre : *Vous ne savez pas ce que vous me demandez ; vous verrez ce que vous aurez en lui* : paroles mémorables ! et qui, en ôtant toute excuse à la haine du père contre le fils, dénoteroient une plus grande connoissance des hommes qu'on n'en auroit soupçonné à Frédéric-Guillaume.

Il n'est pas probable que l'intercession d'un ministre étranger ait fait changer ce prince, si entier dans ses volontés : ce furent plutôt les supplications de la reine, qu'il aimoit passionnément, et qui fut aux arrêts plusieurs semaines dans son appartement, à cette occasion, tant Frédéric-Guillaume étoit irrité ! Cependant il est certain que le ministre impérial

s'entremit (1) pour le prince, et je crois vraie, d'après les autorités que j'en ai, l'anecdote singulière de la réponse du roi.

Quoi qu'il en soit, Frédéric II fut sur le point de renouveler à l'Europe le spectacle de Don Carlos, ou celui, plus récent encore, de Czarewitz. Il eut sa grace, mais il vit décapiter son confident, compagnon de sa fuite et de son voyage, cet infortuné de Katt, auquel on a dit que son illustre complice n'avoit pas donné une larme, soit qu'un sentiment profond les tarisse, soit, comme on pourroit l'induire du reste de sa vie, que la nature l'eût fait tout tête, si je puis m'exprimer ainsi, et qu'il dût à un cœur peu sensible une ame très-vigoureuse.

Des témoins oculaires m'ont assuré, au contraire, qu'en voyant paroître de Katt sur le fatal échafaud, le prince royal

---

(1) M. Moser (*patriotisches archiv.* tome 1, page 159) confirme ce fait, dont j'ai d'ailleurs les autorités les plus respectables.

lui demanda pardon avec l'effusion d'un cœur brisé de douleur, qu'il s'évanouit plus d'une fois durant le supplice, qu'en un mot il éprouva les angoisses de la mort. Avant l'exécution, il avoit tout tenté pour sauver de Katt; il alla, dans son désespoir, jusqu'à offrir à son père de renoncer au trône pour sauver la vie de celui qu'il aimoit. Le monarque inflexible, qui, en écrivant l'arrêt de mort contre le jugement des commissaires, y joignit une apostille terrible sur leur foiblesse (1), vouloit du

(1) On trouve cette apostille dans les Archives patriotiques de M. Moser. (*Mosers patriotisches archiv.* tom. 2, pag. 161 et suivantes) Voici ce qu'on lit à cet égard dans ce curieux journal. » Il seroit à sou-» haiter que pour l'honneur de l'humanité et des » juges, on rendît public leur rapport au roi sur » cette affaire. Quant à présent, nous savons seule-» ment qu'ils condamnèrent le jeune homme aux » galères (*festungs bau*): cela ne suffit pas au roi » furieux, qui, sentant que de Katt lui survivroit, » et se verroit ensuite amplement récompensé de ses » souffrances, changea l'opinion des juges en la sen-» tence que voici:

SENTENCE DU LIEUTENANT DE KATT.

Sur le procès du lieutenant de Katt, un conseil de guerre nommé par le roi, l'a condamné aux

sang ; et de Katt périt, mais non pas sans éprouver la consolation de voir pleurer son ami.....

---

galères, quoiqu'il soit, *confessus et convictus*, coupable de son propre aveu. Sa majesté ne conçoit pas comment on a pu porter une sentence si extrêmement douce pour un crime si terrible ; et elle voit par-là qu'elle a peu de fonds à faire à l'avenir sur la fidélité (*) de ses officiers et de ses conseillers. Sa majesté a aussi fait ses classes, et appris le proverbe, *Fiat justitia et pereat mundus!* Mais afin que personne n'ait à l'avenir une audace pareille, et qu'il ne puisse pas dire que, puisque celui-ci en a été quitte pour si peu, il en devroit être de même pour lui, sa majesté se trouve obligée de prononcer elle-même la sentence, et de faire un exemple de justice. Et quoiqu'un pareil criminel de lèse-majesté, comme celui ci, étant sur-tout des officiers de l'armée, qui devroient tous être fidèles à sa majesté, et en particulier du corps des gendarmes, auquel la garde de la vie de sa majesté et de la famille royale est confiée, n'eût que ce qu'il mérite si on le faisoit tenailler avec des tenailles ardentes, et ensuite pendre, sa majesté a mitigé une pareille sentence, par égard pour sa famille (**), et prononcé de droit qu'il sera décapité. Berlin, le deux novembre mil sept cent trente. FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

(*) Tous les despotes nomment fidélité, l'obéissance aveugle à leurs passions, *dit ici en note le rédacteur allemand.*

(**) Il étoit petit-fils du feld-maréchal, et fils du général de Katt, tous deux vivans, et tous deux au service du roi.

Un sentiment invincible nous porte à croire à cette tradition. Plusieurs anecdotes fugitives de la vie de Frédéric II nous ont persuadé dès long-temps que, né très-sensible, il dompta son penchant à l'émotion, à la douceur, à la facilité même, parce qu'il avoit aperçu de combien d'écueils la sensibilité joncheroit sa carrière de maître et de roi..... Non, jamais le regard de Frédéric II, jamais le son enchanteur de sa voix, jamais son imagination vive et flexible, n'appartinrent à une ame insensible; et la dureté que notre foiblesse ose reprocher à ce grand homme, est peut-être un des plus beaux triomphes que son génie ait remporté sur la nature.

Quoi qu'il en soit, depuis cette triste époque, le prince royal vécut à Rheinsberg d'une manière retirée, s'appliquant en secret à acquérir toutes sortes de connoissances, et s'amusant sur sa flûte, dont il jouoit, non comme un prince, mais comme un artiste du premier ordre, sans que cette fantaisie douce et innocente

influât sur sa conduite, ou lui donnât un ridicule, ce qui, pour les connoisseurs en hommes, n'étoit pas une petite preuve de la supériorité de son ame.

Le roi, en lui assignant une pension modique, avoit rigoureusement défendu que personne ne lui avançât d'argent. Cet ordre fut mal observé; et l'on dit que Frédéric, devenu roi, ne paya pas les dettes du prince royal; ajoutant à ce manque de respect pour la foi privée, la dureté de reprocher à ses créanciers qu'ils étoient trop heureux de n'être pas punis, pour avoir contrevenu aux ordres de leur souverain. Des traditions plus favorables assurent qu'après cette sévère leçon, il s'acquitta envers eux, mais secrètement. Un fait certain, c'est que le garde du trésor de son père lui avoit toujours refusé de l'argent, et que le prince royal s'étoit souvent répandu en menaces contre cet inflexible caissier. Lorsque Frédéric II monta sur le trône, on crut cet homme perdu; mais quand il vint lui remettre le compte du trésor, et lui demander la permission

Frédéric le grand, roi.

de se retirer, le nouveau roi, au grand étonnement de toute sa cour, le loua de sa fidélité, le pria de lui continuer ses services, et doubla ses appointemens.

Caractère particulier de la maison de Brandebourg.

Est-il des caractères distinctifs dans les familles, et par conséquent dans les maisons des souverains? Celle de Brandebourg en offre de bien frappans. Tous les princes de cette maison, si l'on excepte Frédéric, premier roi, et peut-être Joachim II, qui fut aussi accusé d'être prodigue, ont été de bons économes, depuis ce Hohenzollern qui acheta la marche de Brandebourg, pour une somme énorme alors, et qu'il avoit su tirer, on ne conçoit pas comment, de ses petites provinces de Franconie. Presque tous ont été des hommes fermes, éclairés pour leurs siècles, enfin d'habiles souverains; et depuis cinq générations, tous ont vécu mal avec leur successeur. L'électeur Jean-George envoya le grand électeur en Hollande pour l'éloigner; et quand il fallut le faire revenir, le père et le fils furent assez mécontens l'un de l'autre. Le grand

électeur auroit préféré de laisser ses états à son second fils plutôt qu'au prince électoral. Lorsque Frédéric I fut devenu roi, il n'aima pas plus son fils qu'il n'en fut aimé. Frédéric-Guillaume voulut faire mourir le sien, et le laissa toute sa vie dans un état qui, pour son rang, tenoit de la misère. Frédéric II, enfin, hors la menace du dernier supplice, en agit à-peu-près de même envers son successeur. Une circonstance particulière encore aux princes de cette maison, explique peut-être cette singularité. Depuis trois cent soixante-dix ans que la souveraineté de Brandebourg est entre leurs mains, ils n'ont pas éprouvé une seule minorité. Nous l'avons déja dit : il est difficile qu'un père souverain et son fils adulte soient amis.

Premiers événemens du règne de Frédéric II.

Frédéric II avoit vingt-huit ans lorsqu'il monta sur le trône. On sait comment ce prince, en qui l'Europe ne voyoit qu'un élève des arts, un amateur ardent de toutes les élégances, profita de l'armée que son père lui avoit formée, et qu'il augmenta aussitôt de sept régimens d'infanterie, du trésor

trésor qu'il lui avoit amassé, enfin des circonstances de la mort de Charles VI, pour faire valoir ses prétentions sur une partie de la Silésie, et pour la conquérir ensuite presque entière, lorsqu'on refusa de lui donner satisfaction. Cette guerre et cette conquête furent justes autant que des guerres et des conquêtes peuvent l'être. Finie en peu d'instans dès mil sept cent quarante-deux, recommencée en mil sept cent quarante-quatre, et terminée en mil sept cent quarante-cinq, elle n'offre qu'une suite de victoires (1) à peine disputées.

La conquête de la Silésie en fut le fruit. On verra dans notre ouvrage que cette

Acquisition de la Silésie.

(1) En 1741, il gagna la bataille de Mollwitz, uniquement due au maréchal Schwerin; en 1742, celle de Czaslau. A la reprise de la guerre, il battit les Autrichiens en 1745 à Hohen-Friedberg; (celle des batailles de Frédéric II, peut-être, où il réduisit avec le plus de combinaisons et d'adresse son ennemi à la position où il le désiroit, et dans laquelle on vit le régiment de Bareuth dragons renverser à lui seul vingt bataillons, et leur prendre soixante-sept drapeaux) ensuite à Sohr, et enfin les Saxons à Kesselsdorf. Cette derniere victoire terminan la guerre.

province forme le quart des états de Frédéric II, et beaucoup plus de la moitié de ce qu'étoit la monarchie prussienne lors de son avènement au trône.

Guerre de sept ans.

La maison d'Autriche, dans la douleur de s'être vu arracher cette magnifique province, forma pour la recouvrer cette ligue formidable à laquelle, par un si étrange renversement de la politique européenne, la France accéda. Le roi de Prusse, pour répéter un mot heureux, *avoit eu l'habileté de ne pas le prévoir.* Il entreprit cette guerre malgré lui; mais convaincu qu'il ne pouvoit pas l'éviter (et peut-être à cet égard fut-il dans l'erreur), il sentit qu'il n'y avoit pour se sauver du péril, que le péril même, et résolut, en grand homme, de prévenir ses ennemis. Jamais, il faut en convenir, jamais guerre ne fut plus juste. Il y alloit de toute son existence; aussi se fit-elle avec fureur. Les premiers succès des armes du roi de Prusse dans une lutte où il n'avoit de ressources possibles que les fautes de ses ennemis; les revers qu'il

essuya ensuite ; l'habileté profonde, l'activité inouïe, la magnanimité sublime, par lesquelles il sut les réparer (1) ;

(1) En 1756, il commence la guerre, envahit la Saxe, bat les Autrichiens à Lowositz, et fait les troupes Saxonnes prisonnières à Pirna.

En 1757, il gagne la bataille de Prague, où il perd le maréchal Schwerin, *qui valoit à lui seul dix mille hommes*, a écrit Frédéric, et qui fut tué au moment où, ayant pris un drapeau des mains d'un enseigne de son régiment, il combattoit à pied pour animer ses soldats. (M. de Guibert, qui ne parle point de la mort de l'illustre Schwerin, attribue à tort cette action au maréchal Keith.) Il est battu à Collin, l'une de ses plus savantes batailles, mais où ses dispositions ne furent point observées. Les Russes fondent sur lui ; son général Lehwald qui les attaque, est battu à Jœgerndorf. Les François viennent accroître le nombre de ses ennemis, désarment ses alliés, et marchent à lui. Il les bat à Rosbach, où le général Seydliz a la plus grande part à la victoire. Les Autrichiens défont son armée de Silésie à Breslau. Frédéric vient remporter sur eux à Lissa (Leuthen) une victoire complète, et sur-tout entièrement méritée ; il rétablit ainsi ses affaires.

Il commence la campagne de 1758 par le siége d'Olmutz, qu'il est obligé de lever. Les Russes reviennent, et il court les battre à Zorndorf près Cüstrin. Sur la fin de la campagne il est surpris et battu à Hohenkirchen, où le maréchal Keith

enfin l'inconcevable paix qui termina cette guerre unique entre toutes, où cent

---

est tué. Mais les Autrichiens ne tirent aucun parti de leur victoire.

En 1759, les Russes pénètrent toujours plus avant; il envoie contre eux le général Wedel, qui est battu. Il accourt lui-même, et est vaincu à Frankfort (Kunersdorff) après la bataille la plus sanglante. Il fallut arracher du champ de bataille ce roi, dont on a contesté la valeur, et qui avoit reçu une très-forte contusion. Il perd Dresde, et pour comble de malheur, un corps considérable de ses troupes est fait prisonnier à Maxen.

En 1760, l'armée laissée en Silésie sous les ordres du général Fouquet, est battue à Landshut; Frédéric y va lui-même, et rétablit ses affaires par la victoire de Lignitz, remportée sur les Autrichiens qui avoient cru le surprendre. Elles reprennent une meilleure face à la fin de la campagne après la bataille de Torgau, qu'il gagna lorsqu'elle sembloit perdue, par l'audace habile et le coup-d'œil d'aigle du général Mœllendorf, alors simple major d'infanterie.

L'année 1761 se passa en mouvemens pour resserrer de tous côtés le roi de Prusse. Il n'y eut point de batailles; mais c'est pour cela même que Frédéric auroit succombé l'année d'après, si sa plus implacable ennemie, l'impératrice Elisabeth, étant morte sur ces entrefaites, la Russie ne fût devenue son auxiliaire et son alliée.

En 1762, il reprend Schweidnitz; le prince Henri bat l'armée de l'Empire à Freyberg, et la paix se fait en 1763.

soixante mille soldats, sous les drapeaux d'un grand homme, firent tête à deux cent mille Autrichiens, cent mille Russes, quatre-vingt mille Suédois, ou troupes de l'Empire, et remportèrent sept victoires signalées (1); cette guerre où huit cent mille soldats furent constamment sous les armes, et se livrèrent dix-sept sanglantes batailles; cette guerre qui coûta un million d'habitans à l'Europe (2), sans qu'après sept années de dévastations et de carnage, le roi de Prusse eût perdu la moindre partie de ses conquêtes: tous ces évènemens à jamais mémorables appartiennent à l'histoire, et sont trop récens, puisqu'ils ont une foule de témoins dans la génération présente, pour qu'il soit permis d'en essayer le tableau. Marchons à un but moins brillant et plus utile.

(1) Tandis que l'armée des alliés, forte d'à-peu-près cent mille hommes, en arrêta toujours deux françoises de cent vingt à cent trente mille.

(2) En comptant que la cinquième partie d'une armée périt chaque campagne; et ce calcul est plutôt diminué qu'exagéré pour une guerre si sanglante.

Acquisition de l'Ostfrise.

Mais n'oublions pas dans cette période des acquisitions de la maison de Brandebourg, que Frédéric II, dès mil sept cent quarante-quatre, s'étoit saisi de la principauté d'Ostfrise. L'empereur Léopold en avoit donné, comme on a vu, l'expectative à la maison de Brandebourg cinquante ans auparavant. Le dernier prince d'Ostfrise étant mort, Frédéric II envoya quatre cents hommes de la garnison de Wesel, prendre possession du pays. L'électeur d'Hanovre et les comtes de Wiedrunkel protestèrent ; mais les habitans se soumirent, après un accord qui assuroit leurs privilèges. L'empereur en accorda l'investiture à Frédéric en mil sept cent quarante-cinq. Les prétendans réclamèrent contre cette investiture, et portèrent leur cause aux tribunaux de l'empire, où elle est encore pendante, et où elle le sera aussi long-temps que la maison de Brandebourg restera trop puissante pour qu'on lui ravisse cette province (1).

(1) *Lebens Geschichte Friedrichs des andern* ; tom. 1, pag. 279 et suivantes.

Si la conquête de la Silésie fut cimentée par des torrens de sang, la fortune préparoit à Frédéric II une autre grande acquisition absolument gratuite. Les troubles continuels dont la Pologne avoit été agitée après la mort d'Auguste III, et depuis que la Czarine avoit forcé cette nation à placer sur le trône le comte Poniatouski, son ancien favori, firent naître aux deux impératrices, alors régnantes, l'idée de s'approprier quelques parties de ce vaste royaume, à leur convenance, en attendant le moment où elles pourroient le partager entièrement; mais elles virent aisément que ce projet ne pourroit pas s'exécuter sans l'aveu du roi de Prusse, et qu'il falloit, pour n'en pas rendre incertain le succès, l'y laisser participer. De leur redoutable accord résulta le partage de la Pologne, par lequel Frédéric II acquit en mil sept cent soixante-douze, avec une lisière que l'on nomme le district de la Netze, la Prusse polonoise, autrefois enclavée entre la Prusse proprement dite et la Poméranie. Il obtint, par

Acquisition de la Prusse polonoise.

une simple signature, toute cette étendue de pays, excepté les villes de Dantzick et de Thorn, qui ont conservé le nom de villes libres polonoises. Il est impossible qu'un tel arrangement subsiste. Ces villes tomberont sous la domination prussienne, ou quelque révolution fatale à la grandeur de la maison de Brandebourg remettra les choses sur l'ancien pied. La part du roi de Prusse est la plus petite des trois qui composent le démembrement de la Pologne; mais elle étoit singulièrement convenable à sa puissance, parce qu'elle devoit mettre de la continuité dans ses états, depuis la Lithuanie jusqu'aux confins du duché de Brunswick.

Nous ne prétendons pas apprécier philosophiquement ici cette étrange usurpation. Il est impossible, et sans doute, il seroit coupable, de justifier ces confédérations, ces traités de partage qui n'annoncent à l'Europe que la paix de la servitude, et qui pourront décider désormais, au gré de quelques despotes, de la liberté, de la propriété, de la vie des hommes,

puisque le pouvoir arbitraire montrera de toutes parts un front menaçant, un rempart inexpugnable. Mais, pour être équitable envers Frédéric II, on doit observer que ce prince n'auroit peut-être jamais songé à cette acquisition, s'il n'y avoit été presque entraîné par l'ambition des deux cours impériales. Il préféra de partager les dépouilles de la Pologne (dont les démembremens au reste, du moins dans la partie qu'il s'est attribuée, ont gagné en bien-être, parce qu'ils n'avoient rien à perdre), aux hasards d'une guerre contre deux puissances formidables; guerre probablement inutile pour le salut de cette oligarchie anarchique, décorée du nom de république. Ce seroit mal connoître le cœur humain, et peut-être les devoirs des rois, que de condamner trop sévèrement Frédéric II, pour n'avoir pas tenu une conduite plus généreuse.

Le colonel Guischard, plus connu sous le nom de Quintus Icilius, lisoit un jour à Frédéric II ces beaux chapitres du troisième livre des Offices de Cicéron,

où le philosophe romain prouve que l'honnête est toujours utile, que l'injuste est toujours pernicieux. Le lecteur se permit un léger souris (1). *Qu'avez-vous ?* lui dit le roi. — Rien, Sire. — *Pourquoi dissimuler ?* reprit le pénétrant monarque. *Vous pensez au partage de la Pologne....* Alors Frédéric se mit à développer les considérations politiques que nous venons d'indiquer ; il avoua nettement qu'il s'étoit porté à cet acte de violence mal coloré, pour éviter de grandes calamités à sa nation, et même à la Pologne. Enfin il excusa sous ce seul point de vue, plutôt qu'il ne justifia, cette usurpation scandaleuse, rendant d'ailleurs hommage au principe, et témoignant ses regrets d'avoir été contraint d'y déroger.

Après l'acquisition de la Prusse polonoise, ce sage prince, dont la verve

(1) A ces mots : *Si nihil existimat contra naturam fieri hominibus violandis : quid cum eo disseras qui omnino hominem ex homine tollat ?* Lib. 3, §. 26, édit. Ernest, pag. 909.

ambitieuse fut tempérée dès les premières années de son règne, par l'extrême justesse de son esprit, qui ne lui permit pas de trop entreprendre, dans un siècle où tout est disposé contre les conquêtes, fut moins porté que jamais à recommencer la guerre. Mais en 1778, les prétentions de la maison d'Autriche sur la succession de Bavière, l'y rengagèrent de nouveau.

Guerre de 1778.

La campagne ne fut pas bien conduite; et quoique Frédéric II ait réussi à empêcher que l'empereur ne gardât la Bavière, on peut la regarder comme malheureuse, en ce qu'elle découragea l'armée prussienne, et lui fit perdre peut-être quelque chose de cette haute opinion d'elle-même qu'elle avoit en la commençant. Cependant cette guerre fit un grand honneur personnel au roi de Prusse, parce qu'il ne demanda rien pour lui; parce qu'il ne voulut que maintenir l'état des choses, et une espèce d'équilibre de puissance, qui, du moins en Allemagne, n'est pas une chimère, comme quelques politiques ont intérêt à le persuader. Les souverains

de l'Allemagne lui surent gré de cette noble insurrection en faveur de leur liberté. Presque tous les princes protestans, et même quelques-uns des catholiques, formèrent peu d'années après, sous ses auspices, une espèce de confédération pour la garantie du gouvernement actuel de l'empire. S'ils ont assez de caractère pour maintenir cette alliance dans toute sa vigueur, si le successeur de l'électeur de Bavière a quelque énergie, ou seulement du respect pour lui-même, peut-être sauveront-ils encore une fois de l'immortelle ambition de la maison d'Autriche, leurs libertés, leur indépendance, leur existence; peut-être cet antique et chancelant édifice de la constitution germanique subsistera-t-il au milieu de ses ruines. Sa conservation ne pourroit paroître peu importante pour la tranquillité de l'Europe, et même pour le bonheur de l'espèce humaine, qu'à ceux qui ne connoissent pas cette inappréciable contrée.

Union des princes germaniques.

Après avoir indiqué les évènemens du règne immortel de Frédéric II qui ont eu

Administration de Frédéric II.

la principale, ou du moins la plus apparente influence sur la constitution de son royaume, nous présenterons dans son ensemble son système d'administration. Ce grand roi a joui d'une réputation immense, et à un certain point, de l'adoration de ses contemporains, non-seulement comme guerrier, non-seulement comme politique, mais comme modérateur de ses peuples, moins encore par son infatigable assiduité, que par ses lumières transcendantes en matière de gouvernement (1). Celui de Prusse semble être devenu pour la science du despotisme, ce que l'Egypte étoit aux anciens qui vouloient s'instruire. Peut-être recueillerons-nous de son étude le fond d'une singulière théorie sur l'homme machine, et l'utilité de celui-ci pour les gouvernemens qui s'en servent de préfé-

(1) Lisez non-seulement tous les livres allemands qui ont paru sur son règne, et entre autres l'ouvrage intitulé : *Lettres d'un voyageur françois sur l'Allemagne*, qu'on vient de faire paroître dans notre langue, surchargé de mille et mille fautes de tout genre, qui le rendent vraiment inintelligible, sous le titre de *Voyage*

rence à l'homme libre. Peut-être nous assurerons-nous si en Turquie tout va très-mal, uniquement parce que le despote est inepte, et si ses moyens sont les bons, comme le soutiennent tous les hommes d'état, et même quelques hommes d'esprit. Il importe de poser des bases sur lesquelles on puisse appuyer une opinion dans une question de fait aussi importante. Tout cet ouvrage, où nous détaillerons l'état de la monarchie prussienne à l'époque de la mort de Frédéric II, servira de commentaire et de preuves aux notions générales que nous tracerons dans ce premier livre.

Qualités militaires de Frédéric II.

Le roi de Prusse paroît s'être bien jugé, lorsqu'il a fondé sur ses talens militaires le principal moyen de sa puissance. Il fut vraiment grand homme de guerre, et

---

en Allemagne, dans une suite de lettres par M. le baron de Riesbeck, traduites de l'anglois ; enfin tout ce qui a été imprimé en Europe relativement à Frédéric II depuis sa mort ; vous y verrez les plus pompeux éloges de son administration économico - politique, qu'on s'empresse de nous donner comme un modèle.

grand dans presque toutes les parties de ce métier, comme nous le développerons ailleurs. On a dit que la nature lui avoit refusé le courage. Nous ne trouverions rien d'extraordinaire ni d'humiliant pour Frédéric II dans cette assertion, quand elle seroit exacte. Eh ! quel homme a été plus fait pour dédaigner la stupide bravoure des soldats, pour dire comme Scipion : *Ma mère m'a fait général* (1) ? Mais la bataille de Mollwitz, qui semble déposer que Frédéric II naquit peu vaillant, paroîtra très-honorable pour lui, si l'on pense à quel degré d'intrépidité il sut s'élever depuis, et bientôt, par la seule force de sa volonté. Dans la guerre de sept ans, et encore dans celle de Bavière, il s'est montré valeureux jusqu'à la témérité. Nous le savons par une foule de témoins

(1) *Scipio Africanus quibusdam calumniantibus quòd parùm strenuus pugnator esset, imperatorem, inquit, me mater, non bellatorem genuit.* (Tite Live.) On lit aussi dans Plutarque :

Idem dicere solebat, hosti non solùm dandam esse viam fugiendi, sed etiam muniendam.

oculaires et irréprochables ; et c'est à sa grande ame, et non à la disposition naturelle de son sang, qu'il dut cette énergie héroïque. Ici la rivalité du génie et de la nature tourna toute entière à la gloire du génie.

De même, c'est à des réflexions profondes que Frédéric II a dû ses talens militaires. Il se montra beaucoup plus grand général dans la guerre de sept ans, que dans celle des années quarante et quarante-quatre. Il s'étoit élevé par l'expérience de ses premières campagnes, et par la méditation.

Quant à l'art de former ses armées, son père lui en avoit transmis les principes. Mais combien ne les a-t-il pas étendus ! C'étoient la même manutention, les mêmes exercices continuels, le même esprit d'ordre et de discipline ; mais, graces à Frédéric, ces exercices furent entiérement disposés au grand but de la guerre. Toutes les manœuvres ordonnées dans ses camps furent puisées dans l'expérience, et dirigées pour s'assurer la victoire

victoire par des mouvemens nouveaux, hardis, décisifs. Quant à l'esprit de discipline, quoi qu'on en ait dit (et nous rapporterons à cet égard des détails frappans lorsque nous traiterons de l'armée prussienne), il fut mêlé, pour tout ce qui avoit rang d'officier, et même pour les bas-officiers, d'égards indispensablement nécessaires, si l'on ne peut point affaisser les ressorts de l'ame. Frédéric II fut donc un grand chef d'armée dans la paix ainsi qu'à la guerre. Il fut, comme législateur militaire, digne de ce qu'il a fait comme général. Et certes, le juger ainsi, c'est placer bien haut ses lauriers. Quiconque, en effet, lira l'histoire de la guerre de sept ans avec des connoissances véritables sur le métier des armes, avouera que, ni Condé, ni Turenne, ni Montecuculli, ni Luxembourg, n'ont rien exécuté qui égale ses exploits. Mais nous n'en conclurons pas qu'il ait été plus habile homme de guerre que le plus grand de ces guerriers, ni, comme on n'a pas craint de le dire, qu'entre César et lui l'art ne présente

qu'un désert (1). J'explique ma pensée.

Les souverains vraiment généraux de leurs armées, ont tous fait des choses surprenantes; témoins Alexandre, Henri IV, Gustave Adolphe, Charles XII, Frédéric II, et son aïeul le grand électeur. Je ne compte pas en ce genre ceux qui, comme Louis XIV et Louis XV, ne sont allés que pour la parade à leurs armées, ne s'y montrant qu'en rois, et non en généraux, observant une telle distance des combattans, qu'il a fallu noter soigneusement quelque boulet perdu, tombé à trois cents pas d'eux, pour leur donner

(1) Cette opinion avancée par un homme d'esprit, qui, à la vérité, dans son éloge de Frédéric, s'est montré fort étranger à l'histoire et aux choses prussiennes, mais dont les ouvrages militaires ont de la réputation en France, nous a paru mériter un examen particulier, auquel nous nous sommes livrés d'autant plus volontiers, qu'il nous fournira occasion de redresser plusieurs erreurs accréditées, et d'assigner le caractère distinctif du génie militaire de Frédéric II comme général exécuteur : son talent de général législateur, qui appartient à notre ouvrage, sera un des objets du livre septième.

l'apparence d'avoir été à la guerre ; les princes, en un mot, pour qui leurs ministres écrivent aux généraux : *Arrangez-vous de manière que le roi soit en sûreté, paroisse en danger, et qu'il obtienne beaucoup de gloire* (1).

Il y a deux grandes raisons de la prééminence des rois vraiment généraux.

D'abord, l'armée qu'un roi commande est à lui ; il ne répond à personne du sort de ses troupes. L'armée qu'un général conduit lui est seulement confiée. En vain lui donneroit-on carte blanche ; jamais il ne cessera de sentir que c'est un dépôt. Bon citoyen, il sera circonspect en raison de la confiance qu'on lui aura témoignée ; et certes on ne la prodiguera pas, pour la conduite d'une armée, à l'homme de la circonspection duquel on ne sera pas certain.

Ensuite, et ceci est plus important encore, une armée qui combattra sous les yeux de son roi, fera des choses vraiment extraordinaires. Ce n'est pas préjugé

(1) Lettre de M. de Louvois à M. de Luxembourg.

d'attachement, motif de peu d'influence dans un grand danger ; mais les officiers savent que le roi voit chaque belle action, et la récompense infailliblement, soit parce qu'il y porte un très-vif intérêt, un intérêt dont il sent toute la force, puisqu'il expose pour lui ses propres jours, et souffre toutes les fatigues de la vie militaire ; soit parce qu'il est connoisseur, appréciateur, amateur véritable, et non affecté, de la valeur et de la capacité militaire. Or les officiers, lorsqu'ils le veulent fortement, obtiennent de véritables prodiges des troupes dont ils sont l'ame.

Ce grand ressort d'émulation existe à peine, lorsqu'un général commande l'armée. Souvent l'envie de briller seul l'engage à cacher les plus belles actions. Une légère répugnance pour un officier, une prédilection pour un autre à qui le rapport exact de la vérité pourroit nuire, l'engageront à dissimuler un fait très-digne d'éloge : car enfin il a un intérêt personnel qui diffère de celui de l'armée. Supposons même le plus juste, le plus impartial,

le plus modeste des généraux : que peut-il ? Ecrire en cour, louer, recommander ceux qui ont bien servi ? Un roi qui ne commande pas lui-même, en véritable général, son armée, ne se connoît jamais assez au mérite militaire, et prend trop peu d'intérêt aux détails de ce genre, pour passer en faveur du mérite pur et sans appui sur tous les objets qui l'environnent. Les officiers qu'on lui nomme lui sont tout-à-fait inconnus. Une considération, une intrigue de cour, arrêtera l'effet de la recommandation du général. Enfin, dans la supposition la plus favorable, la récompense des belles actions est alors trop éloignée, trop incertaine, pour inspirer à la plus grande partie des officiers ce désir de se distinguer, qui assure le succès des entreprises les plus hardies.

Voilà deux causes capitales qui mettront toujours un roi général en état de paroître supérieur à un chef d'armée quelconque, quand même son émule auroit plus de talens militaires.

Or jamais prince n'a su mettre en œuvre ces deux irrésistibles secrets comme Frédéric second. Il a d'ailleurs été plus grand homme de guerre qu'aucun roi qui ait commandé des armées Gustave-Adolphe lui-même ne sauroit lui être égalé, si ce n'est par le génie de la guerre, que le roi de Suède eut au plus haut degré, du moins par les faits, puisque Gustave-Adolphe n'a pas été engagé dans les difficultés cruelles que le roi de Prusse a surmontées.

On ne sait pas assez, que ce grand homme, si exact, si sévère, si inflexible, eut le même talent d'inspirer au soldat l'enthousiasme et la confiance qu'on admire dans les généraux les plus populaires. *Vater Fritz*; notre père Fritz (Fritz est l'abbréviation de Frédéric): c'étoit le nom que lui donnoient généralement les soldats de son armée. Deux anecdotes, entre mille autres qu'offre la vie d'un roi qui gagna douze batailles en personne, prouveront avec quel art il manioit à la guerre, l'esprit du soldat, et celui de l'officier.

A la bataille de Torgau, dont les instructions commencent par ces mots remarquables : *Demain nous prendrons le général Daun ; non, nous ne le prendrons pas, nous le noyerons ;* lorsqu'on se fut emparé des hauteurs de Liptiz (1), on ignoroit encore à la nuit quel parti prendroit l'armée autrichienne. Le roi passa vers le matin de l'aile gauche, où il avoit combattu, à la droite. Le froid étoit très-vif, et les troupes avoient allumé des feux. Quand le roi fut arrivé devant son bataillon des gardes, il descendit de cheval, et se plaça devant

(1) Après avoir inutilement tenté de forcer les hauteurs de Liptiz, couvertes par le ruisseau de Roergraben, le général Mœllendorf, alors major d'infanterie, se rappelant un passage sur une digue étroite entre deux étangs, nommés les *Schaaf teiche*, que les Autrichiens ne gardoient pas, et où il avoit campé, le passa sur le champ avec le premier bataillon des gardes, et le général Saldern le suivit. Alors les Prussiens occupèrent la hauteur dominante, entièrement dégarnie des officiers généraux autrichiens, qui étoient allés complimenter le général Daun sur sa blessure et sa prétendue victoire ; et Frédéric gagna ainsi la bataille.

un de ces feux, entouré d'officiers et de soldats pêle-mêle. Il se mit à parler à ceux-ci, et loua leur bravoure. Alors l'un d'eux, que le roi connoissoit, lui dit : *Eh bien, père Fritz, où as-tu donc été tout le jour? nous ne t'avons pas vu; et cependant ce n'est pas ta coutume de te tenir loin des coups, quand il s'en donne.—Il est vrai, mes enfans,* répondit le roi, *que je n'ai pu être avec vous cette fois. J'ai été à l'autre aile, où il faisoit bien chaud aussi.* En disant ces mots, il déboutonnoit son surtout, comme pour prendre du tabac; et les soldats aperçurent les traces d'un coup qui lui avoit effleuré la poitrine. *Ah! nous voyons*, s'écrièrent-ils alors, *que tu es toujours notre père Fritz, qui partage tous nos dangers et nos peines. Aussi mourrons-nous pour toi avec joie;* et les *vive le roi* éclatent de toutes parts. *Mais à présent que la bataille est gagnée*, dit un autre grenadier, *tu nous mèneras dans de bons quartiers? — Non, de par tous les diables!* répond Frédéric : *il faut que nous ayions Dresde auparavant; mais après cela, j'aurai soin de vous, et*

vous serez contens (1). Quelques-uns de ces grenadiers fumoient cependant autour du roi un tabac très-grossier, et leurs camarades les avertirent de se retirer. *Non, non*, dit Frédéric qui en abhorroit la fumée, *laissez-les ; j'aime cette odeur.*

Lorsqu'en 1757 il marcha pour livrer la bataille de Leuthen, qui devoit décider de sa destinée, il fit venir à son quartier tous les chefs des bataillons et des escadrons de son armée, et leur dit : « Je » marche demain à l'ennemi pour lui livrer » bataille. Tout dépend de son succès pour » cette campagne ; elle va décider qui sera » maître de la Silésie. Je me promets que » vous remplirez votre devoir, et ferez les » derniers efforts. Que chacun à son poste « fasse la plus grande attention au com- » mandement ; qu'il donne à ses inférieurs » l'exemple d'une valeur à toute épreuve ; » qu'il marche à l'ennemi avec l'intention » de vaincre ou de périr. Si vous pensez » tous sans exception comme moi, je suis

(1) *Anecdoten und karacter züge aus dem leben Friedrichs des zweyten.* 1786.

» sûr de la victoire. Je connois parfaite-
» ment le foible et le fort des Autrichiens,
» et je posterai tous les corps de manière
» à pouvoir combattre avec avantage. J'in-
» voque l'antique valeur prussienne. S'il
» est quelqu'un d'entre vous qui ne soit
» pas prêt à sacrifier son sang, sa vie,
» qu'il se montre, plutôt que d'intimider
» les autres. Qu'il se montre, dis-je, je
» lui donnerai à l'instant son congé sans
» délai, sans reproche. »

Alors M. de Rohr, officier général, répandit des larmes. Le roi s'en apperçut, l'embrassa, et lui dit : *Mon cher Rohr, ce n'est pas à vous que cela s'adresse.*

On écouta ce peu de mots avec attention et silence. Après une courte pause, un officier de l'état-major prit la parole, et dit avec enthousiasme : « Sire, il n'y
» a que le plus vil des lâches qui soit
» capable de vous abandonner ; nous
« sommes tous prêts à perdre la vie pour
» votre majesté (1) ».

(1) *Das thue ein Hundsfott ! wir sind alle bereit für euer majestæt unser leben aufzuopfern.* (Voyez *Anecdoten und karacter züge aus dem leben Friedrichs des zweyten.* 1786.)

Le roi prit alors un air visiblement serein et tranquille, et dit : » Je vois » qu'il n'y a personne d'entre vous qui ne » soit animé d'un noble courage. J'obser- » verai avec une extrême attention si vous » remplissez votre devoir et vos engage- » mens. Je serai par-tout ; j'irai d'une aile » à l'autre ; il n'y aura pas d'escadron, » pas de compagnie qui m'échappe. Je » comblerai d'honneurs et de graces tous » ceux qui feront leur devoir, et je leur en » serai éternellement reconnoissant Mais » si quelqu'un se montre mal, qu'il ne re- » paroisse jamais devant mes yeux (1). «

On sait quel fut le succès de cette grande journée du cinq décembre, l'une de celles qui, dans les fastes de la guerre, honorent le plus le maître et l'art. Frédéric II, par une manœuvre savante et préméditée, y défit, avec trente mille hommes, quatre-vingt mille Autrichiens, et le combat ou ses suites ne coûtèrent pas moins de soixante mille hommes à ses ennemis.

---

(1) Ibid.

Non-seulement Frédéric II récompensoit sur le champ les belles actions des officiers, celle du moindre enseigne comme celle du général, proportion gardée; mais il vouloit qu'on les récompensât. Cette disposition influoit même sur les corps commandés par ses lieutenans. Tout officier savoit que non-seulement le roi récompenseroit les actions que le général lui certifieroit, mais encore que celui-ci n'oseroit lui en taire aucune, pas même celles de l'homme qu'il haïroit le plus. L'extrême facilité avec laquelle un officier pouvoit aborder le roi, et lui représenter son affaire, le mettoit à l'abri des injustices de ce genre, de tout passe-droit; et certainement un général auroit été très-mal reçu, si, pour des intérêts particuliers, il avoit manqué de rendre témoignage à un homme de cœur.

Mais ce systême ne régna-t-il donc pas dans la guerre de 1778? Et s'il étoit encore en vigueur, pourquoi fut-elle si médiocrement conduite? Le systême étoit toujours le même; mais l'homme qui le

mettoiten œuvre ne l'étoit plus. A la vérité Frédéric II fit publier dans son instruction aux commandans des corps (1), que chaque officier qui feroit une belle action, seroit avancé aussitôt d'un grade ; que chaque bas-officier qui se distingueroit, auroit des lettres de noblesse, et seroit fait officier ; que tout soldat seroit fait bas-officier, qui s'en montreroit digne par quelque action intrépide (2). Aussi toute l'armée étoit-elle animée, à l'ouverture de la campagne, de la meilleure volonté ; mais l'ame de ce corps superbe n'avoit plus la même vigueur. Le roi étoit vieux ; il faisoit la guerre à regret, et parce qu'il ne se sentoit plus capable de la conduire comme autrefois, et parce que, rétréci par l'âge, il s'étoit abandonné au vice ordinaire de la vieillesse, à l'avarice (3). Il voyoit avec

(1) Du 12 avril 1778.

(2) *Versuch einer militairischen Geschichte des Bayerischen Erbfolge krieges. Kœnigsberg*, 1781, tom. 1, pag. 79 et 84.

(3) L'élection de l'archiduc au siége épiscopal de Münster en est une preuve. Je sais avec certitude, que si le roi de Prusse avoit voulu sacrifier sur le

douleur les sommes que dévoroit cette expédition. Telle fut la cause qui lui fit prêter l'oreille aux négociations insidieuses de la cour de Vienne, et perdre un temps précieux, au lieu de frapper soudainement un grand coup, tandis que les moyens de défense des Autrichiens n'étoient pas prêts. Certes, il n'y auroit pas manqué s'il eût eu vingt ans de moins. Le roi, également incapable de se résoudre à confier son armée à tout autre qu'à lui-même, et de saisir comme au temps de sa vigueur l'ensemble et les détails des opérations militaires, agit mollement et timidement. L'humeur le gagna : cette humeur terrible remplissoit ses généraux de crainte ; cette crainte engendroit la confusion ; toutes les marches se faisoient en désordre. Personne n'osoit représenter la vérité au roi. Telles

---

champ et sans balancer, la somme d'un million de livres, il auroit empêché l'archiduc d'être élu, et fait choisir à sa place un homme entièrement dévoué à ses intérêts ; ce qui étoit un objet fort important pour lui, dans le cas d'une rupture avec l'empereur, eu égard à ses états de Westphalie.

sont les causes qui rendirent cette campagne au fond malheureuse, et plus encore par l'impression qu'elle fit sur l'armée prussienne, que par son peu de succès, puisque les négociations remirent presque tout à sa place.

Politique de Frédéric II.

On a peut-être fait en politique honneur à l'habileté de Frédéric II, des avantages que lui donnoit sa haute réputation, si justement méritée dans d'autres carrières. Nous doutons que lui-même ait fait beaucoup de cas d'une capacité consommée en ce genre. Il savoit trop bien que la base de toute politique est une grande puissance militaire, bien constituée, bien commandée, et une bonne administration intérieure. Les ruses et l'espionnage diplomatiques paroissent n'avoir tenu dans son opinion qu'une place très-subordonnée; car jamais légations n'ont été plus mal payées, et n'ont eu moins de considération que les prussiennes. Cependant à un âge moins avancé, il sut probablement répandre à propos l'argent dans cette partie; en 1756 il parvint à découvrir la trame

ourdie contre lui par les cours de Vienne et de Saxe, et à tellement connoître l'endroit où les papiers qui la constatoient se trouvoient dans les archives de Dresde, qu'il les en tira dès qu'il se fut rendu maître de cette ville. C'est encore lui qui découvrit à l'électeur de Saxe le projet détestable de sa mère, évitant ainsi (1) le plus affreux scandale qui eût jamais été donné dans aucune cour de l'univers. En un mot, presque tous les projets politiques de Frédéric II réussirent ; il sut par conséquent profiter habilement des circonstances, et porta dans la politique proprement dite la

(1) Cette anecdote est assez curieuse pour trouver place ici. La mère de l'électeur régnant de Saxe, prince respectable sous une infinité de rapports, comme je le montrerai ailleurs, prit en horreur son fils, lorsqu'elle vit que parvenu à la régence il ne lui laissoit point d'autorité. Elle forma le projet de le perdre, en déclarant solennellement à la diète de Ratisbonne, qu'il étoit bâtard de M. Witzthum, l'un de ses favoris, tué dans un duel célèbre par M. de Mayern. Pour cet effet, elle recueillit les dépositions de ses femmes, et les enferma dans un paquet qu'un certain aventurier, nommé le comte d'Agdalo, son affidé, devoit porter à Ratisbonne. La veille du jour fixé pour son départ, un courrier

grande

grande connoissance des hommes et des affaires, qui, dans le cours d'un règne de quarante-six ans, si pénible et si varié, ne cessa de distinguer ce prince extraordinaire.

On a beaucoup dit que s'il dut reprendre les armes en quarante-quatre, il les avoit mal-à-propos quittées en quarante-deux; et qu'il n'auroit pas dû cesser la guerre, que la voix de Bohême annexée à l'électorat de Bavière, ne délivrât l'Allemagne de l'hérédité de la puissance impériale. On a soutenu que dans cette période, Frédéric avoit toujours infidèlement pris, posé, repris et reposé les armes; et qu'attaquer la reine de Hongrie sans déclaration de guerre;

---

du roi de Prusse demande à parler à l'electeur en personne, est admis, et lui remet tous les details de cet horrible complot, avec les copies des papiers relatifs. Conseil assemblé chez l'électeur, on prend la resolution d'arrêter le comte d'Agdalo, et cette mesure exécutée sur le champ, il est conduit à Kœnigstein, où on le détient encore, et probablement pour toute sa vie, le commandant de la forteresse répondant sur son honneur et sur sa tête, de la sureté du prisonnier. C'est ainsi qu'avorta cette machination inouïe.

faire la paix de Breslau en abandonnant la France son alliée; rompre ensuite cette même paix, et trahir une seconde fois la France en faisant sa paix particulière, étoit d'une politique inconstante et fallacieuse, qui ne supposoit ni une grande suite, ni de vastes aperçus.

Je pense, avec l'auteur de l'éloge de Frédéric II, que ce grand roi « fit dans ces » diverses circonstances, ce que dictoient » le talent, la prévoyance ou la nécessité. » Il fit son invasion en Silésie, comme il » faut faire toutes les grandes opérations » de guerre quand on veut qu'elles réus- » sisent, avec secret et promptitude. Maître » de la Silésie, et affermi dans sa conquête » par le gain de deux batailles, il accepta » la paix qu'on lui offroit, en lui abandon- » nant cette province. N'eût-il pas été in- » sensé à lui de combattre par-delà son » but, qu'il avoit atteint? Et que devoit-il » à la France, sans laquelle il avoit pris » les armes, et qui n'étoit devenue son » alliée que par occasion? Quand il rompit » la paix de Breslau, il fit encore ce que

» conseillèrent la raison et la prudence. La
» cour de Vienne venoit de s'unir avec le
» roi de Pologne ; la Hollande et l'Angle-
» terre combattoient pour elle ; la Bavière
» étoit envahie ; il ne restoit pas un Fran-
» çois dans l'Empire, et soixante-dix
» mille Autrichiens avoient pénétré jus-
» qu'en Alsace. Il étoit évident que s'il ne
» balançoit pas la fortune de Marie-Thérèse
» par une diversion puissante, ses armes
» victorieuses ne manqueroient pas de re-
» tomber sur lui, et de lui reprendre cette
» Silésie pour laquelle il avoit combattu.
» Quand il fit la seconde fois la paix à
» Dresde, il n'avoit de nouveau aucune
» raison pour continuer la guerre. Il avoit
» ruiné la Bohême ; il étoit maître de la
» Saxe ; il avoit abattu par trois victoi-
» res l'orgueil et les projets de la cour de
» Vienne ; nos succès en Flandre avoient
» aussi rétabli l'équilibre ; la maison de
» Bavière avoit renoncé à ses prétentions ;
» le grand duc étoit empereur ; tous les
» partis étoient épuisés, et soupiroient
» vers la paix. D'un autre côté, la Russie le

» pressoit de s'accommoder avec le roi de » Pologne, et posant les armes en vain- » queur, il se donnoit l'honneur d'une con- » duite généreuse et modérée (1)«, sans que la France, pour laquelle il avoit délivré l'Alsace, et qui lui laissoit tout le poids des armes autrichiennes et saxonnes à soutenir, pût avec justice et bonne foi se plaindre de sa morale, de son procédé ou de sa politique.

Peut-être l'alliance avec l'Angleterre au moment où le complot de la maison d'Autriche contre la maison de Brandebourg une fois éventé, la France voulut à tout prix empêcher cette cruelle guerre de sept ans, dont Frédéric II se repentit dès la ceconde campagne, et où il n'étoit pas donné à la sagesse humaine de deviner qu'il ne seroit pas anéanti ; peut-être cette impolitique alliance, et la périlleuse nécessité d'avoir, par le consentement au partage de la Pologne, laissé franchir les

(1) Éloge du roi de Prusse, par M. de Guibert ; pag. 83—86.

monts Karpats à son implacable ennemi, sont-ils moins susceptibles d'être justifiés. Mais nous ne faisons pas l'histoire de Frédéric ; et c'est sur-tout comme administrateur qu'il nous faut l'envisager, puisque nous avons entrepris de faire connoître la situation de ses états, et le degré de leur puissance à l'époque de sa mort.

Système d'administration.

Frédéric II n'est pas moins remarquable comme administrateur, que comme roi politique et guerrier ; ses succès et ses fautes offrent également de grandes leçons. Il a manqué de lumières sur plusieurs objets ; jamais de la ferme volonté de bien gouverner ses provinces. C'est pour son propre intérêt, dira-t-on peut-être, qu'il s'est donné tant de soins : c'est pour lui seul qu'il a augmenté sa population, ses revenus, son armée, sa puissance. Sans doute ; mais telle est l'excellence de la nature des choses, que le véritable avantage du souverain, et le bien des peuples, ne forment qu'un seul et même intérêt. Heureux le prince qui sent cette vérité, et qui a le courage d'en faire le principe de sa

vie! Celui-là, sans doute, est vraiment digne du surnom de Grand.

On sait que le roi de Prusse se levoit à cinq heures du matin ; qu'alors il travailloit deux à trois heures, non avec ses ministres, mais avec ses secrétaires. La différence est immense. Les ministres sont des hommes d'autorité, qui ont un avis, et qui influent sur les volontés des princes éclairés, tandis qu'ils dirigent celles des souverains ordinaires. Les secrétaires du roi de Prusse étoient des scribes. Il les nommoit lui-même *die schreiber*, les écrivains; et si l'un d'eux avoit voulu se hasarder de lui dire son avis sur les choses dont il lui faisoit le rapport, il auroit cru que cet homme étoit devenu fou. Ces *écrivains* recevoient tous les jours ce qui étoit adressé au souverain. Ils l'arrangeoient et l'étiquetoient; puis ils venoient avec leurs porte-feuilles chez le roi : ils lisoient les étiquettes, qui énonçoient en peu de mots le contenu des papiers. Le roi décidoit sur le champ ce qui devoit être dit, ou écrit, ou fait en conséquence, et le secrétaire

notoit la décision. L'après-dîné, le secrétaire revenoit avec les réponses écrites, et le roi les signoit. Cette marche recommençoit chaque journée ; et c'est ainsi que cet homme immuable expédioit jusqu'à deux cents affaires en un jour. On sent bien qu'il ne pouvoit lire, ni toutes les dépêches que l'on mettoit sous ses yeux, ni toutes les réponses qu'il signoit. Mais il ne manquoit jamais de lire quelques-uns des papiers reçus, et de ceux à expédier, afin que nul secrétaire n'osât le tromper.

Il seroit beaucoup plus qu'humain que cela ne fût jamais arrivé ; et sans doute, dans cette partie comme dans toutes les autres, il s'est commis en Prusse de grandes prévarications : mais le sort de l'homme est d'être obligé de choisir entre les inconvéniens ; et dans la scandaleuse hypothèse d'un gouvernement absolu, obligé de prononcer, sur une infinité de cas, des préceptions arbitraires, dont un peuple ignorant ne peut guère se passer, cette surveillance personnelle du maître, quand par un jeu presque inconcevable de la

nature, il s'en trouve capable, est peut-être encore l'expédient le plus sûr pour le prince et pour les sujets. *Où le temps est employé*, dit très-bien M. de Guibert, *le temps est respecté.* Quand un roi gouverne lui-même, quand, par conséquent, il établit des règles, et fait connoître ses principes, les sollicitations abusives, les demandes inutiles redoutent sa clairvoyance ou son caractère, et n'osent plus, que bien rarement, approcher du trône. Au reste, le moindre habitant des provinces prussiennes, pouvoit écrire à Frédéric, et être sûr qu'on remettroit sa lettre au roi. Il ne manquoit jamais d'en recevoir la preuve, par une réponse signée de la propre main du monarque. Nous croyons cette méthode expéditive, plus propre à satisfaire les hommes, que les lents et trop souvent infructueux efforts de ceux qui ont placé dans la multiplicité des jurisdictions, des départemens et des formes, l'espoir de n'être jamais trompés et d'avoir toujours raison. Les ministres travailloient à Berlin dans leurs départemens ; et pour les

affaires générales, dans le grand directoire. Ils envoyoient le résultat de leurs travaux au roi, sans aller à Potzdam, où ils ne paroissoient jamais que lorsqu'il les faisoit appeler, si ce n'est dans quelques cas extraordinaires, et vers la fin de l'année, pour remettre sous ses yeux l'état de leur département, c'est-à-dire, les listes des recettes de l'année passée, et les dépenses qu'exigeroit la future; celles de la population, des morts et des naissances, des améliorations et des pertes; le tout disposé dans le plus grand ordre, de façon que le roi pût embrasser l'ensemble d'un coup-d'œil. C'étoit-là ce que l'on nommoit en Prusse *la revue des ministres*. A peine savoit-on en Europe le nom de ceux de Frédéric; et parmi les hommes de mérite qu'il employa, il n'en est pas un seul qui ne trouvât son métier plus difficile et plus dur sous un prince ignorant et borné, qui seroit infailliblement capricieux et opiniâtre en raison de sa stupidité.

Le but de tous ces travaux étoit sans doute de rendre son pays peuplé, riche,

heureux, et d'augmenter ainsi ses revenus et sa puissance. Il est impossible de supposer une autre intention à un homme qui ne connut point d'autre passion que celle de la gloire, ni d'autre occupation que celle du métier de roi. Lorsqu'il n'a pas été directement à son but, lors même que ses fautes l'en ont le plus éloigné, Frédéric II est donc encore digne d'indulgence. Il y tendit infatigablement : pour y arriver, il fit de grandes choses ; il se trompa sur beaucoup d'autres. Jetons un coup-d'œil général sur toutes les parties de cet immense objet, avant que de passer aux détails.

Population. Les souverains de la Prusse avoient rencontré des occasions favorables de peupler subitement leurs états par de grandes co-

Colonies. lonies. Frédéric II suivit cette route battue, sans songer à la différence des circonstances, et dépensa beaucoup pour attirer des colons étrangers. Mais ce n'étoient pas des hommes industrieux, expulsés de leur patrie pour cause de religion ; c'étoient des sujets peu intéressans, qui, n'ayant pas

de quoi vivre dans leur pays, croyoient trouver l'abondance ailleurs sans travail. Aussi, beaucoup de colonies réussirent très-mal; elles coûtèrent des sommes immenses, qu'il auroit mieux valu employer en affranchissemens d'impôts, de corvées, en avances de culture, premiers frais pour diviser les domaines en petites portions (1), etc.

Non-seulement Frédéric II bâtit des

(1) Je trouve sur ces colonies un passage très-curieux dans M. Fischer (*Geschichte Friedrichs II*, tom. 2, pag. 280). » Le roi, dit-il, s'occupoit beaucoup de placer des colonistes dans ses états, et » dépensoit à cela bien des sommes; mais il étoit » souvent trompé par l'avidité des personnes chargées » du soin de ces établissemens. On donnoit les terres » et les nouvelles maisons souvent à des vagabonds » qui n'avoient pas la moindre idée de l'agriculture, » et qui gaspilloient l'argent comptant, et la valeur » des bestiaux et des instrumens ruraux qu'on leur » fournissoit; après quoi, ils désertoient. Quand au » temps des revues, le roi alloit examiner ses colonies, on avoit soin de placer beaucoup de ces gens-là, couverts de vêtemens propres, mais empruntés, » le long des grands chemins, où ils se montroient » fort occupés à cultiver leurs terrains. Le monarque » se réjouissoit alors du bien-être et de l'application de ces nouveaux sujets, ignorant à quel indigne abus on employoit ses dons. «

habitations à tous ces colons ; mais il fit construire un nombre infini de maisons dans les villes de ses états. Les grandes dépenses de ce genre se firent sans doute à Potzdam et à Berlin, où Frédéric II employoit annuellement près d'un million d'écus en embellissemens ; mais il en fit encore en d'autres endroits, contre l'ordinaire des souverains, qui ne songent qu'à leur capitale et à leur résidence.

Dons au peuple en bâtimens.

Par exemple, en mil sept cent quatre-vingt-deux, il donna quatre-vingt mille écus pour rebâtir le bourg de Calies, appartenant à M. de Beausobre ; sept mille pour la ville de Talkembourg incendiée ; trente-neuf mille pour Jacobshagen ; cent mille pour le rétablissement des villes polonoises ruinées ; trente-deux mille pour celle de Kroppenstaed, qui dépérissoit ; soixante mille pour l'embellissement de plusieurs villes en Silésie, et quarante mille pour rétablir des maisons brûlées dans quelques autres (1) : ajoutez-y vingt-huit

(1) Hertzberg, dissertations lues à l'académie ; troisième dissertation, pag. 36 et suivantes.

mille écus pour défrichemens, colonies, ect. construction de maisons de bourgeois à Luckenwalde et Treuenbritzen. Voilà les dons d'une seule année de sa vieillesse.

En mil sept cent quatre-vingt-trois, il donna deux cent quarante mille écus pour reconstruire des maisons ruinées dans les petites villes de la Marche (1); vingt mille pour aider ceux qui les rebâtissoient eux-mêmes; douze mille pour relever Tangermunde incendiée; deux mille pour secourir les petites villes de Landsberg et de Schivelbein; cent mille pour le rétablissement des villes dans la Prusse occidentale; cinquante-cinq mille pour rebâtir Wohlau, Grunberg, Schwibus et Greiffenberg, villes incendiées en Silésie; vingt-un mille pour reconstruire de vieilles maisons dans différentes villes; dix mille pour en couvrir de tuiles; six mille pour des maisons de curés à Glogau. Presque toutes les années de paix étoient remplies de travaux de ce genre. C'étoit des églises, des maisons de villes,

(1) Hertzberg, quatrième dissertation, pag. 39.

des habitations de curés, de maîtres d'école. Mais en général, l'argent destiné par le roi à rebâtir des villes brûlées, étoit sur-tout consacré à leur embellissement ; car il est dans tous les états du roi de Prusse, en faveur des incendiés, des caisses d'assurance, qui payent toutes les maisons détruites sur le pied de leur valeur telle qu'elle a été taxée ; institution utile dans un pays où les matériaux de l'architecture sont si combustibles, et qui a tempéré le ridicule d'une compagnie d'assurances maritimes, pour un état tel que la monarchie prussienne.

Cette dépense en bâtimens est très-sage. L'argent employé ainsi fait vivre quantité de consommateurs des denrées de l'agriculture. Ensuite, c'est contribuer fortement au bien-être des hommes, que de les bien loger ; enfin, il n'est pas possible que dans le système actuel, il reste au paysan un excédent de revenu qui le mette en état de réparer une destruction entière de ses capitaux de culture ; et peut-être, quand on le lui laisseroit, n'est-il pas assez calculateur pour le conserver jusqu'au be-

soin. A peine son genre de vie permet-il, même dans les pays libres, qu'il arrive à des combinaisons un peu compliquées : il ne faut donc jamais l'en supposer capable dans les contrées où une longue oppression a enraciné une profonde ignorance, ou une paresse incurable, suite d'une méfiance trop naturelle.

Quant aux édifices publics appartenans aux communautés, c'est un bienfait que de dispenser les sujets des frais de leur construction. C'est donner le même encouragement aux habitans de la ville participans au bienfait, que si on leur remettoit une pareille somme sur les impôts.

Tolérance, comme moyen de population.

Un des vrais et grands moyens de population, c'est la tolérance; et Frédéric II l'employa dans presque toute son étendue. C'est ici que se montre bien la différence d'un grand homme, à un homme qui n'auroit que la prétention de l'être. Qu'on examine sous ce rapport la conduite du feu roi de Prusse, et celle d'un prince voisin. Celui-ci a proclamé qu'il vouloit

tolérer toutes les religions dans ses états ; qu'on pouvoit y déclarer librement quelle religion on vouloit embrasser : il a fait de ces déclarations pompeuses le plus grand bruit possible. Qu'en est-il arrivé ? La moitié de ses édits a été révoquée, et l'autre moitié ne s'exécute pas. En un mot, si ce grave sujet pouvoit supporter ce point de vue, si même ce grand théâtre de prétendue tolérance n'avoit pas été ensanglanté, je dirois qu'en législation, rien n'est plus ridicule que ce charlatanisme de tolérance. Quiconque se met dans la nécessité de rétracter en secret les grands principes de la morale, s'ôte à jamais le pouvoir de faire le bien. Frédéric n'a jamais parlé de tolérance ; mais il a imposé silence aux théologiens, lorsqu'ils ont voulu être intolérans. Il n'a pas appelé les sectaires dans son pays à son de trompe ; mais il les a reçus quand ils se sont présentés. A la vérité, un acte, une loi générale de tolérance, ou, pour m'exprimer mieux, d'égalité de toutes les opinions religieuses, tel à-peu-près que celui

de

de Virginie, manque au règne de Frédéric. Il eût été digne de ce monarque d'élever à la raison ce monument que ses successeurs auroient peut-être rougi de renverser. Les lois intolérantes subsistent toujours dans ses états, et n'ont été suspendues que par ses ordres particuliers. Un roi bigot, si la colère du ciel en envoyoit un à la monarchie prussienne, peut les remettre en vigueur. Il nous est impossible de deviner la véritable raison qui a détourné Frédéric de sanctionner ses principes à cet égard, par une loi claire et précise: soit qu'il ait voulu retenir cette arme du despotisme entre ses mains ou celles de ses successeurs, et nous répugnons à le penser; soit qu'avec une armée de deux cent mille hommes, dans un pays rempli de sectes, dont aucune n'a une prépondérance formidable, et où celle qui domine est aussi peu intolérante qu'une secte du christianisme puisse l'être, il n'ait cependant pas cru être assez fort pour s'exposer, sans des inconvéniens fâcheux, à la haine des peuples, que l'affiche de sentimens,

inconcevables pour eux, n'auroit pu qu'exciter. Faut-il s'étonner que le souverain catholique qui ose, dans un pays catholique, ce que Frédéric II n'a pas hasardé chez lui, soit arrêté à tous les pas? qu'il réussisse à peine, en révoquant ses édits, ou en fermant les yeux sur leurs inobservations, à appaiser la colère des dévots?

Frédéric fit une autre tentative, dans la vue de peupler ses états. Il donna quelques édits matrimoniaux. A peine fut-il monté sur le trône, qu'il abolit toutes les dispenses pour les mariages aux degrés de consanguinité que la loi divine ne prohiboit pas; c'est-à-dire, qu'il les permit sans qu'on eût besoin d'en demander, et encore moins d'en payer la dispense (1). Jusques-là, rien que de naturel et de sage; mais emporté par les probabilités que des auteurs modernes ont alléguées en faveur de la polygamie et du divorce, et ne pouvant permettre la première, il voulut qu'on opposât peu de difficultés au second. Nous

(1) *Corpus constitutionum Marchicarum*, an. 1740, n° 21.

ne croyons cependant pas qu'il ait publié une loi expresse sur ce sujet ; au moins n'en trouvons-nous aucune dans l'immense collection des édits publiés sous son règne. Mais nous en avons remarqué plusieurs qui s'y rapportent. Une, par exemple, statue que si deux personnes divorcées veulent se rejoindre, les bans doivent être publiés et le mariage béni de nouveau (1). Une autre porte que les femmes divorcées ne se remarieront que neuf mois après le divorce, si ce n'est lorsqu'il aura eu lieu pour cause d'impuissance ou *de désertion malicieuse* (2). Mais les abus de ces facilités devinrent si crians, que le roi se vit obligé, en mil sept cent quatre-vingt-deux, de publier un édit pour restreindre les divorces. Preuve très-frappante que si la théorie de l'indissolubilité du mariage, introduite par le droit canon dans les pays catholiques, est vraiment absurde, il faut cependant maintenir la force de ce grand lien

(1) *Corpus constitutionum Marchicarum*, ann. 1758, n° 49.

(2) Ibid. ann. 1759, n° 11.

de la société, autant qu'il est possible (1) sans blesser l'humanité.

L'agriculture est la seule base solide d'une bonne population; ici, la cause et l'effet sont tour à tour produits et générateurs. Aussi Frédéric II a-t-il fait tout ce qu'il a su pour la rendre florissante; mais une foule de lois et de procédés subsistans avant lui, ou provenans de sa propre administration, y mettoient de grands obstacles.

Nous divisons l'agriculture d'un pays, en grande et en petite. La première est celle des domaines du souverain, administrés dans les états du roi par de grands fermiers, et celle des terres de la noblesse, cultivées par les propriétaires mêmes, ou par les fermiers leurs administrateurs. La seconde est celle des paysans propriétaires, et celle-ci est la source unique d'une grande et utile population.

Les paysans sont en général dans une espèce d'asservissement en Allemagne, et

(1) *Corpus constitutionum Marchicarum*, ann. 1782, n° 50.

ne jouissent que d'une propriété précaire, là même où leur personne est libre. Dans les principaux états de la domination prussienne, ils sont serfs, attachés à la glèbe. Frédéric a bien senti que sans propriété et sans liberté, il ne faut point espérer de bonne agriculture. Il auroit pu sans doute obliger tous les grands propriétaires de son pays à affranchir les paysans ; mais outre qu'une mesure où il se mêle de la violence produit rarement, en matière d'administration, l'effet qu'on en attend, il n'a pas voulu s'aliéner, par un tel coup d'autorité, la noblesse dont il a besoin dans ses armées. Cependant, il a tenté beaucoup pour rendre aux paysans leur état plus tolérable. Son père avoit ordonné par un édit de mil sept cent trente-neuf (1), qu'aucun de ses vassaux, pas même les princes du sang, ne retireroient sans cause le bien d'un paysan. Frédéric II statua qu'au cas où il y eût des raisons valables pour la dépossession

(1) *Corpus constitutionum Marchicarum*, 1739, n°. 12.

d'un paysan, le seigneur ne pourroit jamais s'approprier son bien, mais qu'il seroit tenu d'y placer un autre colon (1). Il fixa les droits des paysans sujets en Poméranie (2); il permit aux filles des paysans serfs de se marier où elles voudroient dans ses états, sans être assujetties à aucun droit envers leurs maîtres (3). Les enfans des soldats, sujets de quelques seigneurs, qui naîtroient après l'enrôlement dans la garnison, et y seroient élevés, ou qui, nés auparavant, suivroient le père dans la garnison, du consentement du seigneur, devoient être libres (4). Il porta d'autres lois de ce genre, dont l'énumération seroit trop longue. Nous citerons cependant encore la proclamation de mil sept cent soixante-dix-huit, contre ceux qui oseroient opprimer ses sujets pendant son absence. Cette proclamation étoit relative à un

(1) *Corpus constitutionum Marchicarum*, ann. 1749, n° 76.

(2) Ibid. ann. 1756, n° 56.

(3) Ibid. ann. 1766, n° 47.

(4) Ibid, ann. 1777, nos 10, 11, 12 et 13.

ordre antérieur, de ne pas lui envoyer de mémoires, de requêtes, etc. à l'armée. Il y prend l'engagement de punir rigoureusement, à son retour, tous les abus d'autorité qu'on se seroit permis (1).

Frédéric II fixa les remises qui auroient lieu à l'égard des impôts, lorsqu'il arriveroit quelque désastre aux cultivateurs. Enfin, il donna souvent des secours extraordinaires dans les temps de calamités. Ainsi nous trouvons qu'il accorda, en mil sept cent quatre-vingt-deux (2), deux cent mille écus aux habitans des Marches, de la Poméranie et de la Silésie, comme indemnités des mauvaises récoltes; cinquante-huit mille écus en mil sept cent quatre-vingt-trois, pour réparation des dommages causés par les inondations de l'Elbe et de l'Oder; trente-six mille pour celles de la Warta; vingt-cinq mille pour compenser la mauvaise récolte dans la

(1) *Corpus constitutionum Marchicarum*, ann. 1778, nos 10 et 57.

(2) Dissertations troisième et quatrième de M. de Hertzberg, *loc. cit.*

nouvelle Marche ; trente-quatre mille dans la Poméranie, et soixante-six mille pour des inondations dans la Prusse occidentale, outre quatre-vingt-mille en remises pour des malheurs casuels, et soixante-douze mille comme dédommagement d'inondations en Silésie.

L'établissement des conseillers provinciaux ne contribue pas beaucoup sans doute à diminuer le servage et à augmenter le bien-être du paysan prussien, parce que ce sont ordinairement des gentilshommes possesseurs de terres dans le district même, que l'on choisit pour ces places ; mais il est utile à bien d'autres égards. D'abord, il faut que chaque conseiller provincial (*Landraht*) veille à ce que la population et la culture ne diminuent point dans son district. S'il en arrivoit autrement, et qu'il n'en pût pas indiquer nettement des raisons indépendantes de la moindre négligence de son fait, il en seroit responsable et irrémissiblement puni. Ensuite, ils doivent être les conseils et les protecteurs des paysans contre toute

oppression, soit des baillis du souverain, soit de leurs seigneurs. Chaque paysan ayant l'accès libre auprès du roi, soit par lettres, soit même de vive voix, les conseillers ne peuvent enfreindre sans péril leurs devoirs à cet égard. Enfin ils protègent les paysans contre les violences du militaire, si redoutable dans un royaume où tout homme non noble naît avec l'obligation de porter les armes. Aucune recrue ne peut être tirée du canton, qu'avec l'approbation du conseiller provincial. Il est sur-tout défendu de prendre un propriétaire de terres, un fils unique héritier du bien de son père; enfin, tout homme dont l'agriculture ne sauroit se passer.

Quant à la grande agriculture, Frédéric II a fait plusieurs arrangemens pour l'améliorer. D'abord, il a prêté à la noblesse des capitaux sans intérêts, ou à un très-bas intérêt, pour faire valoir ses terres. En mil sept cent quatre-vingt-deux, il avança ainsi aux nobles de Poméranie, cent soixante-quinze mille écus, à deux et à un pour cent, dont le produit devoit

être employé en pensions, soit pour des enfans ou pour des veuves d'officiers, soit pour l'entretien d'un certain nombre de maîtres d'école. En mil sept cent quatre-vingt-trois, il donna encore deux cent dix-huit mille écus à la même noblesse (1), sous des conditions semblables.

Pourquoi cette province a-t-elle seule joui de cette faveur? Ce n'est pas parce que la noblesse y est plus nombreuse, plus pauvre, et peut-être plus brave et plus attachée au roi que dans les autres provinces, quoique cette honorable différence y soit en général très-réelle; mais c'est que dans les Marches et dans la Silésie, on a établi des caisses de crédit pour la noblesse. Les terres sont taxées d'après un certain tarif. Les gentilshommes peuvent emprunter en conséquence jusqu'à la moitié de leur valeur, sur des billets de crédit dont le corps de la noblesse est le garant solidaire: ils ont la préférence sur toutes les autres dettes, soit

(1) Troisième dissertation de M. de Hertzberg.

réelles, soit personnelles, que les gentilshommes parviendroient à contracter ailleurs : ces billets sont des effets commerçables au pair avec l'argent comptant. On verra ailleurs que cet établissement a souffert de grandes contradictions. Ses partisans ont soutenu qu'il favorisoit et augmentoit le crédit et la circulation. Quand on leur a répondu qu'une pareille institution faciliteroit la dissipation, et sur-tout confondroit le bon économe avec le dissipateur, en les rendant solidaires ; ils ont répliqué qu'alors les gentilshommes se surveilleroient les uns les autres. Mais une censure de ce genre, entre égaux, est-elle possible ? Le mal n'est-il pas palpable, et le remède douteux ? Nous examinerons ailleurs cette question importante et compliquée, qui entraîne celle de la nature et de l'utilité des banques reposant sur des suretés territoriales ; mais nous ne prétendons pas la décider, l'expérience seule pouvant prononcer en cette matière. Quoi qu'il en soit, cet établissement subsiste ; mais comme il ne date

que de neuf années dans la Marche, et qu'il a essuyé des altérations cinq ans après son établissement, on ne sauroit en parler encore avec certitude (1).

Une opération d'une utilité indubitable, et qui a été exécutée avec une grande sagesse, c'est le partage des communes. On a fait d'abord des essais dans les domaines du souverain ; on a poussé plus loin cette heureuse tentative. Elle eut lieu pour la première fois en 1765 (2). En 1769 il fut ordonné de l'étendre autant qu'il seroit possible dans les états du roi. Depuis cette époque, des terrains très-étendus, qui n'avoient aucune valeur appréciable, sont changés en prairies artificielles très-fertiles.

Nous ne parlerons pas ici des desséchemens de marais, des rivières resserrées dans des digues, et d'autres travaux de ce genre qui ont conquis de très-vastes

---

(1) *Corpus constitutionum Marchicarum*, 1777, n° 24; 1782, n° 33.

(2) Ibid., ann. 1765, n° 69.

terrains, et pour lesquels Frédéric a dépensé des sommes immenses. Ces opérations n'appartiennent pas proprement à la législation de l'agriculture que nous examinons en ce moment, et nous en traiterons ailleurs.

Il est, outre la servitude, d'autres entraves qui pèsent fortement sur l'agriculture. Telles sont d'abord les corvées; elles existent par-tout en Prusse. On doit s'étonner, sans doute, qu'un souverain aussi éclairé n'ait pas tenté de les abolir et de les changer en redevances. Il en est de toute espèce, et même d'illimitées, comme de voiturer le souverain, sa suite, et toutes les personnes munies d'un ordre du roi. Quoique l'abus de cette sujétion, déja tempéré par Frédéric-Guillaume, ait encore été restraint par Frédéric II, elle est toujours très-pesante. On donne à la vérité quelque indemnité au paysan pour sa peine, et même lorsqu'un cheval périt dans ces courses, ce qui arrive sur-tout quand il faut voiturer le roi ou les princes, il est payé; mais cette rétribution,

presque volontaire, est toujours insuffisante. D'ailleurs si le cheval ne crève pas sous le harnois, le maître n'a rien à prétendre.

Autrefois on livroit les fourrages à la cavalerie ; à présent on donne un équivalent en argent. Le roi paye les rations aux régimens, et ceux-ci les achètent où ils peuvent. Mais comme ils ont droit de faire voiturer leur provision de fourrages dans quelque lieu de leur canton qu'ils le veulent, ils abusent de cette faculté pour extorquer de l'argent au paysan. A la vérité ces exactions exposent à des dangers. Il y a six ou huit ans que Frédéric II chassa honteusement presque tous les chefs des compagnies d'un régiment de dragons, pour de semblables malversations.

Un autre procédé qui multiplioit les oppressions sur le cultivateur, c'étoit l'usage d'envoyer les chevaux de la cavalerie en pâture, pendant quelques mois de l'année, dans des contrées abondantes en prairies. Le roi régnant a fait disparoître cette servitude, source intarissable de vexations.

Quant aux enrôlemens, on les a toujours regardés comme un fléau terrible en Prusse. Chaque fils de paysan est inscrit au moment de sa naissance ; on lui fait prêter serment aussitôt qu'il est admis à la communion ; ce qui a lieu dans l'Allemagne protestante vers l'âge de puberté. Ces formes ont assurément quelque chose de dur, de tyrannique même qui révolte la nature. Mais la philosophie, qui est la science de l'emploi des moyens naturels, n'est pas juge compétent des moyens artificiels. Rien n'est plus anti-philosophique que de forcer les rapports ; et une armée très-disproportionnée à la puissance naturelle, à la population d'un pays mal situé, qui, militairement parlant, comme nous le démontrerons, n'est sur la défensive même que par l'offensive, ne sauroit être soumise à des combinaisons, à des principes philosophiques. S'il est une telle armée, c'est celle de l'Amérique peut-être ; ce n'est assurément aucune armée européenne.

Influence du recrutement et de l'armée sur la population.

Nous ferons voir au reste, lorsque nous

parlerons en détail des principes constitutifs de l'armée prussienne, que cette sorte de conscription militaire, qui diffère essentiellement du système autrichien, n'est pas elle-même ni aussi pernicieuse à l'agriculture, ni aussi injuste qu'on le croiroit au premier coup-d'œil. Tous les enrôlés ne sont pas soldats ; on les laisse autant qu'on peut aux travaux de la campagne. Ceux qui portent les armes ont une ressource assurée. S'ils savent un autre métier, ils sont libres toute l'année, excepté les temps d'exercice et de revue. S'ils manquent de travail, ils rentrent dans la compagnie ; et c'est un rapport sous lequel cette grande armée répare peut-être une légère partie du tort énorme qu'elle fait d'ailleurs à la population. Les pauvres gens, les journaliers, sont moins en peine de la subsistance de leurs enfans mâles. Dès que ceux-ci ont seize ans, ils deviennent soldats. Il en est de même de la pauvre noblesse, qui trouve dans l'armée un débouché toujours sûr. Si malgré les entraves

de

de tout genre qui compriment l'espèce humaine dans les provinces prussiennes, si malgré le nombre excessif de soldats, vraiment destructif de la population, comme nous le démontrerons à sa place, les naissances y sont au pair des pays les plus fertiles et les plus heureux de l'Europe, proportionellement à leur population (les listes les plus authentiques paroissent le constater), c'est peut-être par l'effet de cette combinaison d'un grand nombre d'hommes soldés, entretenus, sustentés pendant un quart de l'année, et de tous ceux qui, n'ayant rien que leurs bras, sont sûrs pour toute leur vie de leur subsistance. Il faudroit au reste connoître exactement le nombre des individus de chaque classe de citoyens, de la noblesse, des stipendiés, des propriétaires cultivateurs, des fabricans, des journaliers, et le nombre des naissances dans chacune de ces classes, pour parler plus positivement sur cet important sujet. On verroit probablement que celles qui trouvent un débouché dans l'armée, et qui en ont le plus grand

besoin (1), sont les plus fécondes. Mais on ne doit pas se dissimuler que les malversations et les vexations particulières dans la manutention des troupes, enveniment horriblement cette manière de recruter, souvent jusqu'à la rendre le fléau de l'humanité.

Il est aussi très-vrai que l'obligation d'être soldat coûte des sujets utiles au pays. On trouve un grand nombre d'édits pour rappeler les déserteurs et les enrôlés qui sont en fuite; il en est un contre la mutilation du pouce pour s'affranchir d'être enrôlé (2). (Ce délit au reste étoit

(1) Les classes que nous avons plus particulièrement en vue, sont: 1°. la pauvre noblesse; 2°. les journaliers. Ailleurs les journaliers sont en un instant à la mendicité. En Prusse ils peuvent devenir soldats; ils ont une subsistance toujours assurée, soit en travaillant lorsqu'il y a du travail, soit en rentrant dans le régiment lorsque le travail manque. Ils peuvent aussi faire leurs enfans soldats dès l'âge de quatorze ans. Pour peu qu'ils promettent, les capitaines les prennent et leur donnent quelque chose jusqu'à ce qu'ils aient la taille. Il seroit bon de savoir si ces deux classes peuplent plus en Prusse que dans les autres pays.

(2) *Corpus constitutionum Marchicarum*, ann. 1764, n° 85.

connu chez les Romains même ; pourquoi ne le seroit-il pas en Prusse ?) Il est certain encore que les enrôlemens, quoiqu'ils respectent ou doivent toujours respecter le chef mâle d'une famille, enlèvent trop souvent des auxiliaires à la culture. Au reste, ce dommage n'est pas égal pour toutes les provinces. Celles où les exercices sont fixés au commencement du printemps, avant l'époque de la fenaison, s'en ressentent moins. La Silésie en souffre le plus, parce que les revues y sont précisément dans le temps de la récolte, où l'agriculture ne sauroit avoir trop de bras. Enfin, et surtout, il est incontestable que l'énorme disproportion de l'armée à la population est un mal, un très-grand mal ; mais ce n'est pas la méthode du recrutement national que l'on en peut accuser ; c'est le système politique de l'Europe, la périlleuse situation des provinces prussiennes, et le peu de contiguité des parties qui composent cette monarchie.

Pour être toujours en état de mettre ses troupes en mouvement au premier signe,

Frédéric entretenoit dans ses places des magasins considérables de grains, que dans un temps de disette il ouvroit à ses peuples. L'ordre extrême qui règne dans la manutention de toute sorte de détails en Prusse, les mesures prises avec beaucoup de soin contre les malversations, ont rendu cet arrangement peu dispendieux pour l'état; et l'expérience en a prouvé l'utilité, du moins pour les temps calamiteux, dans les pays qui, comme la Prusse, ont le malheur de voir ce commerce asservi à des monopoles si propres à faire naître la famine. Toute l'Allemagne en souffrit cruellement; les états seuls du roi de Prusse en furent à couvert. Pour satisfaire au besoin du moment, il ouvrit ses magasins, et se donna ainsi le temps de tirer des blés du nord, et de les répandre dans toutes ses provinces, graces aux facilités extraordinaires que prodiguent les rivières et les canaux qui les traversent : à peine y eut-il un rehaussement de prix dans ses états.

Les choses n'étoient probablement pas

sur un si bon pied en mil sept cent quarante, lors de son avènement au trône. Nous trouvons à cette époque une ordonnance pour visiter tous les blés existans dans le pays : elle enjoint aux propriétaires de vendre leurs amas de grains, sous peine de les voir vendre par la force (1). De telles lois, tyranniques jusqu'à la démence, sont uniquement propres à décourager le commerce des grains, et par conséquent la culture.

Anciennement le commerce des grains étoit libre dans les états prussiens, au moins pour la noblesse et les baillis. Mais cette liberté leur fut ôtée dès l'année mil six cent quatre-vingt-douze ; et même antérieurement à cette époque, elle avoit été gênée. Il falloit avoir au moins un passe-port pour transporter les grains hors du pays. Frédéric II défendit, en mil sept cent quarante-un, l'importation des grains de tous les pays avec lesquels il n'avoit pas de traité de commerce réci-

(1) *Corpus constitutionum Marchicarum*, ann. 1740, eos 15 et 73.

proque. Enfin ce prince, passionné pour tout ce qui se nommoit compagnie de commerce, en privilégia deux pour l'exportation des blés ; l'une sur l'Elbe, à laquelle il donna peu après un privilège exclusif pour le commerce des grains tirés du dehors ; et l'autre sur l'Oder, mais qui n'eut point de monopole (1). Ces compagnies peuvent exporter aussi du blé national, lorsqu'il est inférieur, à un certain prix très-modique, au dessous duquel il tombe rarement. L'objet de leur institution paroît avoir été, sur-tout, d'avantager la noblesse : elle reçut le droit de s'y intéresser la première, pour autant d'actions qu'elle voudroit, ainsi que celui de ne pas déroger par ce trafic.

Toutes ces mesures sont fausses, et nuisent essentiellement à l'agriculture. Elle est une manufacture comme les autres, mais la plus avantageuse de toutes. Voilà pourquoi les arrangemens les plus destructeurs ne la détruisent pas absolument.

(1) *Corpus constitutionum Marchicarum*, ann. 1770, nos 13, 16 et 22.

Eh ! sans cette prééminence qu'elle tient de la nature, que deviendroit-elle ? Où est la fabrique qui résisteroit à des prohibitions d'exportation, à des fixations arbitraires de prix, à des compagnies exclusives, et autres procédés de ce genre ?

Il est une autre loi bien nuisible à l'agriculture et très-souvent renouvelée dans la législation du roi de Prusse ; mais il ne faut pas s'en étonner : elle a, partout et toujours, été jugée fort utile. C'est celle qui défend à aucune main de s'entremettre entre l'agriculteur et le consommateur des villes. Cette loi n'est pas de Frédéric. On trouve ses prescriptions dans les édits de mil sept cent treize, mil sept cent vingt, et autres années (1). Cependant n'est-il pas évident que le manufacturier est toujours détourné de son travai par la vente de ses productions, qu'il peut

(1) *Corpus constitutionum Marchicarum*, 1713, 24 août 1716, 25 décembre ; 1720, 26 septembre ; 1722, 27 février ; 1733, 24 novembre ; 1735, 23 mai ; 1740, 2 avril ; 1742, 20 février ; 1733, 24 novembre ; 1735, 23 mai ; 1740, 2 avril ; 1742, 20 février ; 1743, 7 Août ; 1747, 17 Novembre.

fabriquer beaucoup plus et mieux, lorsque quelque capitaliste se charge du débit? Pourquoi faire à cet égard une exception contre l'agriculture? S'il faut que le paysan porte ses denrées à la ville, il perd nécessairement un temps considérable, ou le consommateur le lui paie; et ce seroit sans doute là le moindre mal. Mais le paysan dépense en luxe de ville une grande partie de ce qu'il retire de la vente de ses productions. Les hommes s'y enivrent communément, et les femmes, pour peu qu'elles soient jolies, s'y corrompent. Cet ordre de choses ruine les habitans de la campagne, et déprave leurs mœurs. La perte de temps seule forme un objet dont une foule d'agens intermédiaires pourroit vivre, sur-tout dans les grandes villes. On devroit donc, à tous égards, favoriser ce genre de commerce, au lieu de le décourager; ou plutôt, il faudroit le laisser absolument libre, comme tout autre commerce; alors les fantômes d'accaparemens, de monopoles, de rehaussemens des prix s'évanouiroient.

Système d'administration pour les manufactures et fabriques.

Frédéric II a tout tenté pour encourager l'industrie ; ce fut un des principaux soins de son administration. Il étoit pénétré de ce principe erroné en finances, et source d'une foule de maux pour l'humanité, qu'il faut fabriquer dans son propre pays, autant qu'il est humainement possible ; branche fatale de cet autre système dépourvu de sens, qui veut que chaque nation fasse pencher la balance du commerce de son côté, pour augmenter la masse de son numéraire, ou tout au moins pour l'empêcher de diminuer. Nous aurons occasion de discuter ces pitoyables erreurs.

Disons seulement ici qu'il nous paroît difficile de concevoir sous quel rapport il pourroit être utile ou nécessaire d'encourager les manufactures, soit par des prohibitions et des priviléges, soit par des dons directs, c'est-à-dire, par les moyens employés jusqu'à ce jour.

Pourquoi les hommes travaillent-ils ? pour gagner de l'argent. Et pourquoi veulent-ils en gagner ? car enfin la manie

de ceux qui trouvent tout leur plaisir à garder, à voir, à manier de petites pièces rondes de métal, est rare. Ils veulent de l'argent, parce que c'est un moyen de se procurer le genre de jouissances qu'ils désirent ; mais ce qui est une jouissance pour l'un, n'a rien d'attrayant pour l'autre. Vous encouragerez donc le désir de travailler, l'industrie en tout genre, en ouvrant l'entrée de votre pays à toute sorte de jouissances.

Dans les ouvrages faits de main d'homme, l'acheteur cherche la perfection, c'est-à-dire, la bonté ou la beauté, et le bon marché. Ce fait est indubitable.

Une autre vérité difficile à contester, c'est que le capital de l'état, ses richesses, enfin, si vous voulez, son numéraire, s'accroissent, dès que le capital, les richesses et le numéraire de chaque particulier augmentent. C'est même le moyen le plus naturel, le plus insensible et le plus utile, d'augmenter le capital de l'état. Il est infiniment plus efficace que toute méthode qui attire rapidement l'argent

des autres, (opération d'ailleurs assez difficile à exécuter long-temps), comme il vaut mieux faire naître des enfans chez soi, que d'y établir des colons du dehors.

Ces deux principes posés, quelles en sont les conséquences relativement à l'industrie ? La beauté dans les ouvrages de l'art est l'objet du luxe, qui n'est jamais à l'usage que du petit nombre de gens riches et oisifs de chaque pays. Cependant si vous voulez que cette classe d'hommes reste avec plaisir chez vous, ou qu'ils y viennent d'ailleurs, il faut leur laisser pleine liberté de jouir de l'objet de leur fantaisie. Si vous le prohibez, ou que vous le leur rendiez d'une difficulté, d'une cherté trop grandes, ils sortiront de votre territoire, et certainement ils n'y entreront pas pour s'y fixer.

Tous les autres consommateurs ne cherchent jamais que la bonté et le bon marché réunis ; et sans doute ils agissent sagement (1)

(1) Celui, par exemple, qui paie un louis un chapeau qui dure trois ans, fait assurément un meilleur

Il est clair encore que les productions ou les ouvrages fabriqués dans le pays même doivent être à meilleur marché que ceux des étrangers, parce qu'ils ne supportent pas les frais du transport. Tel est le cours naturel des choses. S'il n'en arrive pas ainsi, il existe quelque raison particulière de cette exception. Est-il quelque moyen aisé de détruire l'obstacle ? embrassez-le ; sinon, abandonnez la manufacture : du moins ne faut-il jamais mettre en sa faveur obstacle à l'avantage des autres classes de citoyens, ni employer à cet objet le trésor de l'état. Vous ne devez pas faire l'un, parce que tous vos sujets ont également droit à votre protection, et qu'il n'y a point de justice à appauvrir le cultivateur, le propriétaire, pour donner de l'aisance au fabricant : il ne faut pas faire l'autre, parce que le trésor de l'état est un dépôt dont le souverain ne sauroit être le gardien trop religieux, et qu'il vaut mieux en rendre

marché que celui qui donnera deux écus pour un chapeau qui ne dure que six mois.

l'excédent à la masse des citoyens qui se sont privés de leurs gains légitimes pour le former, que de le prodiguer à un fabricant qui n'a rien fait encore pour le gagner. Employez donc le superflu de votre trésor en remises d'impôt à ceux de qui cet argent vient, et auxquels il appartient.

Voilà ce que dicte la justice ; et quand nous traiterons des manufactures, il nous sera aisé de montrer que l'intérêt ne donne pas des conseils différens ; que prohiber l'exportation de la matière crue, prohiber celle des ouvrages de manufacture étrangère, enfin prodiguer des secours directs d'argent ou de valeur aux fabricans, sont des mesures inutiles, fausses ou nuisibles.

Mais les vérités très-simples qui démontrent ce principe, avoient été de tout temps inconnues aux souverains de la Prusse. Elles l'étoient entièrement aussi à Frédéric II : fidèle à la grande maxime de très-peu changer, il suivoit à cet égard exactement la route frayée par ses prédécesseurs.

Le système d'encourager l'industrie par des prohibitions, date de très-loin dans les états prussiens. Le grand électeur n'en connoissoit point d'autre. Avant lui, dès mil six cent quarante-quatre, on avoit défendu les achats et la sortie des laines. En mil six cent cinquante, il fit la même chose pour le lin et le chanvre; en mil six cent cinquante-deux, pour le cuir, les peaux et les toisons; en mil six cent cinquante-neuf, pour le houblon; en mil six cent soixante-deux, pour les grains; enfin, après l'établissement des papeteries, en mil six cent quatre-vingt-cinq, pour les haillons (1). Doit-on s'étonner que Frédéric, quoiqu'il vécût dans un siècle plus éclairé, ne se soit pas élevé au-dessus d'un préjugé transmis jusqu'à lui de père en fils, depuis la cinquième génération?

Que si l'on nous demandoit, comment une expérience de cent trente années fut incapable de dessiller les yeux sur ce préjugé; ou si l'on soutenoit que le système prohibitif est bon, puisque, pendant

(1) Voyez Buchholz, vol. 4.

un siècle et demi, le Brandebourg a pris des accroissemens dans toutes les parties qui avoient dû souffrir de ces erreurs, nous dirons d'abord que les fautes, les crimes même des souverains, peuvent arrêter mais non pas détruire les progrès de l'espèce humaine, en nombre et en lumières; nous dirions ensuite, que c'est malgré, et non par les fausses mesures du gouvernement (1), que d'autres causes, telles que l'accroissement des lumières, les bonnes colonies, l'ordre établi dans certaines parties de l'administration, les dons des rois, qui souvent ont rendu aux sujets d'une main, ce que de l'autre ils leur arrachoient; enfin, et sur-tout, la violation fréquente de toutes ces lois, ont fait prospérer le Brandebourg.

Quoi qu'il en soit, Frédéric II employa presque toujours les trois moyens que nous avons indiqués, pour soutenir ses

(1) On ne sauroit trop se méfier en économie politique de la manière de raisonner que nous retorquons ici. C'est ce qu'on appelle en logique *fallacia non causæ, ut causæ.*

manufactures. Son père avoit déja défendu l'exportation de la laine : il renouvela plusieurs fois cette défense ; il la renforça ; il y ajouta celle de vendre les brebis avant la tonte. Il défendit l'exportation des peaux crues, et il étendit cette défense sur des provinces où elle n'avoit pas encore existé (1). Quant aux prohibitions d'importation, elles frappèrent sur tout ce dont on pouvoit humainement se passer. Nous rapporterons, lorsque nous traiterons en détail du commerce, une liste des marchandises dont l'importation et l'exportation furent prohibées sous son règne. Mais notre dessein étant de donner dans ce premier livre une idée générale de l'administration de Frédéric II, nous ne croyons pas pouvoir montrer mieux l'esprit de sa législation, qu'en insérant ici le rapport (1) sur lequel a été rendu un édit de mil sept

(1) Voyez *corpus constitutionum Marchicarum*, ann. 1763, n° 88, ann. 1774, n° 25 ; et ann. 1775, n° 26.

(2) C'est dans l'édit même qu'est inséré ce rapport, sous la même forme que nous avons donnée à la traduction.

cent

cent quatre-vingt-trois, où quelques marchandises de peu d'importance sont interdites, et d'autres chargées d'un impôt énorme. Les objets plus essentiels étoient prohibés depuis long-temps.

Encouragemens en dons aux fabriques.

Ce furent sur-tout les dons en argent et en valeur que Frédéric II employa, et même avec profusion, pour soutenir les fabriques. Voici les sommes qu'il consacra à cet objet, dans les années mil sept cent quatre-vingt-deux et mil sept cent quatre-vingt-trois, au rapport de M. de Hertzberg (1).

En mil sept cent quatre-vingt-deux, il donna, soit pour l'établissement de soixante-six familles et de plusieurs fabriques de laine, soit pour bâtir des maisons de bourgeois dans les villes de Luckenwalde et Treuenbritzen, quatre-vingt mille écus; pour l'établissement d'une fabrique de montres, et une papeterie à la hollandoise, soixante-deux mille; pour l'établissement de treize

(1) Dissertations citées.

fabriques de laines, de *welpes*, de cuir, etc., trente-trois mille ; pour le soutien des fabricans, douze mille ; pour une fabrique de toile à voiles, six mille : en mil sept cent quatre-vingt-trois, pour la même fabrique de montres, quatorze mille écus ; pour deux petites fabriques en Prusse, huit mille écus ; pour de nouvelles fabriques dans la haute Silésie, dix-sept mille écus. En n'évaluant la partie du premier article pour le compte des fabriques, qu'à vingt-cinq mille, on aura un total de cent soixante-dix-sept mille écus, ou à-peu-près sept cent huit mille livres de notre monnoie, que cet objet a coûté dans deux années.

Sans doute il faut des avances aux fabriques, sur-tout lorsqu'on en veut établir de celles qu'on nomme *réunies* ; mais ce n'est jamais au gouvernement à faire ces avances, puisqu'il ne sauroit veiller sur l'emploi de l'argent. Si la fabrique promet un bon débit, l'industrieux trouvera assez de capitalistes qui entreront en communauté avec lui, surveilleront

tout, et empêcheront le gaspillage ; alors la fabrique prospérera. Si elle ne promet point de profit, elle ne vaut rien ; et c'est une volonté ridicule de la part du gouvernement, que de s'opiniâtrer à l'établir et à la soutenir contre la nature des choses.

Création de la soie.

Au reste, la manie des fabriques qui domina l'administration de Frédéric II, a produit des fabriques. Il en est, et même beaucoup, dans les états de Frédéric. Mais nous démontrerons que ce système, auquel on doit attribuer la chûte du commerce de *transit*, autrefois important pour la monarchie prussienne, a d'ailleurs arrêté les progrès beaucoup plus intéressans de l'agriculture. Cependant il a eu quelques influences utiles. Nous mettons de ce nombre l'acquisition d'une production nouvelle, celle de la soie, dont nous ne nous exagérons pas d'ailleurs l'utilité, dans un pays où sa culture est si peu naturelle. C'est à Frédéric II que la monarchie prussienne doit cette nouvelle richesse. Son code est plein d'ordonnances

à cet égard. Nous voyons par une loi de mil sept cent cinquante-sept, qu'en mil sept cent cinquante-un, on ne récoltoit encore dans la Marche que cinquante livres de soie. En mil sept cent cinquante-sept, on y en recueillit sept cents (1). A présent, on en recueille plus de onze mille (2). Nous verrons ailleurs que cette soie, moins belle que celle d'Italie ou des provinces méridionales de la France, est bonne sous quelques rapports.

Administration commerciale.

L'esprit de l'administration de Frédéric II, en fait d'industrie, indique assez que celle du commerce fut moins juste encore, s'il est possible. Les états du roi de Prusse possèdent de très-grands moyens de commerce; et s'ils avoient été bien saisis, sans doute ils fussent devenus l'intarissable source d'une véritable prospérité. Des fleuves considérables les traversent: le Rhin, le Weser, l'Elbe, l'Oder, la Vistule. La Sprée, la Havel et la Netze,

(1) *Corpus constitutionum Marchicarum*, ann. 1757, n° 6.

(2) *Handlungs Zeitung*, n° 44, ann. 1784.

sont moins considérables ; mais la navigation en est facile et sûre. Ajoutez de nombreux moyens de communication artificiels. Le grand électeur avoit déja fait ouvrir le canal de Mühlrose, pour joindre l'Oder à la Sprée, qui se jette dans la Havel, laquelle tombe dans l'Elbe. Frédéric II en a fait construire trois autres : celui de Plauen, qui joint l'Elbe à la Havel ; celui de Finow, qui joint la Havel à l'Oder (c'est de mil sept cent quarante-trois à mil sept cent quarante-cinq, qu'ils furent exécutés tous deux) ; et celui de Bromberg, dans ses nouvelles acquisitions en Pologne, qui joint la Brahe à la Netze (1).

La conduite de Frédéric II est en cela parfaitement digne d'éloges. Il a négligé la construction des grandes routes, pour lesquelles il avoit un sol ingrat avec une extrême rareté de matériaux, et préféré la navigation intérieure. Nous croyons en

(1) Voyez livre 7, *affaires militaires*, l'importance de ce canal pour les subsistances de l'armée prussienne en temps de guerre.

effet les beaux chemins, dont la construction et l'entretien sont le plus souvent si onéreux à un pays, beaucoup plus propres à satisfaire les voyageurs opulens, peu à plaindre pour quelques ornières de plus, qu'à servir le commerce; tandis qu'un canal rend le transport des marchandises beaucoup moins coûteux, et plus régulier. D'ailleurs, en été, tous les chemins sont passables, et pendant trois ou quatre mois seulement, les mauvaises routes peuvent être regardées comme détestables. Le commerce s'arrange en conséquence; il fait ses approvisionnemens dans la belle saison, ou pendant les gelées. Celui qu'ont su conserver, au milieu du régime fiscal, les états du roi de Prusse, est dû à ces moyens de communication, et d'autant plus, que le transport par eau favorise la contrebande, sans laquelle les provinces prussiennes seroient depuis long-temps privées de tout commerce.

Impositions indirectes.

Les impositions indirectes, connues sous le nom d'accises, étoient déja très-considérables avant Frédéric II : il les

augmenta beaucoup. Ce prince connoissoit si bien les hommes, il étoit doué d'une si grande sagacité, qu'il employa une infinité de moyens pour arrêter la contrebande, indépendamment de ceux que suggéra la régie françoise, introduite dans ses états peu de temps après la guerre, sous le nom *d'administration générale des accises et des péages*. Etrange manière de restaurer un pays déchiré par tant de dévastations ! Les élèves de la fiscalité françoise, formés à la science des extorsions, dans un des royaumes de l'Europe où elle est le plus perfectionnée, et qui ne tenoient en Prusse à rien qu'à leur place, vexèrent horriblement le commerce et le peuple. Ils avoient des privilèges très-oppressifs, tels que celui de visiter les maisons, les magasins, les voitures et les personnes, même dans les grandes routes. Ils commirent tant d'excès, qu'on leur ôta ce dernier droit ; mais ils furent maintenus dans les autres, avec toute la sévérité d'un roi qui ne se dément jamais. C'est une vérité effrayante

qui sera démontrée jusqu'à l'évidence, que le commerce souffrit beaucoup plus par les gênes insupportables dont ils le chargèrent, que par les sommes qu'ils lui extorquèrent..... Tel est le fisc, lion dévorant, insatiable: point de traité avec lui ; sa destruction, ou celle de l'état, cela est inévitable. Tous les temps, tous les pays, tous les climats ont vu les mêmes maux, ouvrage des publicains : ils ont toujours commencé par être vils ; ils sont toujours devenus juges dans leur propre cause ; enfin, oppresseurs à découvert de l'humanité, destructeurs des mœurs, déprédateurs de l'état par métier. Les introduire chez soi, comme a fait le roi de Prusse, c'est effectuer sur tout un peuple cette imprécation que Junon lançoit contre les Troyens: *Acheronta movebo.*

Les souverains absolus n'apprendront-ils donc jamais, qu'en fixant la somme des impositions qu'ils veulent tirer de leurs sujets, et leur disant : *Voilà ce que je vous demande ; arrangez-vous sur la meilleure manière de vous cotiser à cet effet ;*

ils tireroient les mêmes revenus sans les fouler, sur-tout s'ils avoient une attention religieuse à ce que, dans la répartition, aucune classe quelconque ne surchargeât l'autre ? Mais non; ils rougiroient des sommes qu'ils exigent, s'il leur falloit en avouer nettement la quotité. Leur despotisme, si actif pour faire le mal, si pusillanime pour oser le bien, craindroit de s'exercer à l'organisation de leurs pays inconstitués, où l'hydre des prétentions, qui trop souvent sont l'unique honneur des hommes à priviléges, oblige le gouvernement à recourir à des impositions indirectes, pour arracher quelque chose à l'orgueil de la cupidité.

Péages.

L'Allemagne en général est très-bien arrosée, sur-tout dans la partie septentrionale. Mais le grand nombre de souverains entre lesquels elle est divisée depuis si long-temps, a resserré, en y multipliant les péages, le commerce immense qu'elle pourroit faire par les grands canaux que lui creusa la nature. Ce n'est pas que les avantages qu'elle retire de cette division

en petites souverainetés, ne contrebalancent le mal au centuple ; mais enfin c'en est un : on l'a senti de bonne heure. Par les constitutions de l'empire, il n'est pas permis à un prince de hausser le tarif des péages d'une rivière qui passe sur son territoire. Malheureusement la maison de Brandebourg possède seule ce droit, et souvent elle en a abusé. Frédéric II n'a pas précisément aggravé les péages ; mais il a porté les gênes et les droits de *transit* à un tel degré, qu'il a détruit le commerce d'entrepôt, jusqu'à son règne très-considérable dans son pays, graces à sa position géographique.

Monopoles. Pour comble d'erreurs et de malheurs, ce grand roi avoit une espèce de passion pour les compagnies de commerce. Compagnie de l'Elbe, compagnie de l'Oder, compagnie du Levant, compagnie des Indes, compagnie des harengs, compagnie du sel, compagnie d'assurances, compagnie maritime, compagnie du bois à brûler, etc. etc. Telle est, en masse, la bizarre nomenclature des sociétés monopoleuses

qu'il établit. Nous avons déja parlé de la première, qui entreprit le commerce des grains sur deux des plus grands fleuves de l'Allemagne. C'est en mil sept cent cinquante que fut créée celle des Indes à Emden. Frédéric II avoit déclaré, port franc, cette petite ville dans cette unique vue; mais une compagnie si peu naturelle tomba en mil sept cent soixante-neuf; et de ses débris, il s'en forma, dans la même ville, une pour la pêche du hareng. En mil sept cent soixante - douze Frédéric accorda le commerce exclusif du sel de mer et des cires à une compagnie, avec liberté de faire le commerce maritime sous son pavillon. En mil sept cent soixante-cinq, il donna le tabac en ferme à une autre compagnie : enfin Frédéric II, dans son âpre climat, ne craignit pas de privilégier une compagnie pour la vente du bois à brûler à Berlin et à Potzdam, et le fit ainsi monter à un taux excessif. Persuadé qu'il étoit indifférent que tels ou tels, dans son pays, retirassent les profits du commerce, ou comment ils les percevoient, pourvu

qu'en effet on y gagnât; convaincu que les compagnies faisoient moins la contrebande que les particuliers ; séduit par l'appât des sommes que lui offroient toutes ces associations , Frédéric s'y prêtoit avec complaisance , et leur accordoit des faveurs signalées, sans lesquelles les compagnies ne sauroient subsister , et avec lesquelles même elles ne peuvent se soutenir long-temps ; de sorte qu'en écrasant les autres , elles-mêmes tombent en ruine.

Quelque faiseur de projets montroit-il à Frédéric II un moyen d'acquérir de l'argent pour son trésor , ou même pour sa caisse particulière , ou de le retenir dans le pays (car telle est la phrase consacrée), ce qui n'est au fond que resserrer le débit des productions indigènes , en resserrant celui des étrangers ; il ne balançoit point à lui accorder un privilége , que l'auteur du projet disoit toujours nécessaire au maintien de sa spéculation. Toutes ces compagnies avoient quelque monopole qui les mettoit en état d'exister au prix de la subsistance des peuples. Frédéric lui-même

s'en étoit réservé plusieurs très-importans. Outre le sel, monopole général de tous les gouvernemens européens, c'étoient le tabac, le café, les cartes à jouer, le bois à brûler. Lorsqu'il voyoit que l'on trouvoit de grands avantages dans l'octroi qu'il avoit donné, il prenoit l'entreprise pour son compte, et les entrepreneurs en devenoient les employés.

Compensations de ces erreurs.

Quand on considère cet étrange système, quand on calcule rigoureusement et en théoricien sévère, les effets qu'il devoit avoir, on ne conçoit pas comment il ne s'est pas fait une stagnation subite dans le commerce des états du roi de Prusse. Mais l'homme est si admirablement constitué, il a une si grande force d'intelligence et d'activité, et des besoins si pressans, qu'il surmonte les obstacles, du moins assez pour que les compensations secrètes et insensibles, opérées par l'industrie privée, tempèrent les suites toujours fatales des grandes erreurs d'administration. En Prusse, la contrebande d'abord; ensuite les secours du roi, les sources d'activité

qu'il ouvroit d'un autre côté lui-même ; l'augmentation artificielle de sa population ; les lumières qu'il laissoit répandre ; l'ordre, l'émulation même qu'il faisoit naître, par la certitude que non-seulement c'étoient-là les seuls moyens de lui plaire, mais encore qu'il connoissoit tous ceux qui se distinguoient, soit par ces qualités, soit par les qualités opposées : toutes ces causes combinées, abaissoient en quelque sorte les barrières énormes qui auroient repoussé des sujets moins enthousiastes de leur souverain. Ajoutez l'économie, la prompte justice, la vigilance, plusieurs autres causes de ce genre, que nous développerons dans le cours de cet ouvrage ; et vous connoîtrez les ressources qui ont maintenu les états prussiens dans une situation supportable, au milieu d'une administration avide et fiscale.

Situation politique où Frédéric II a laissé la monarchie prussienne.

Mais qu'il est triste que ces grands avantages, dont plusieurs sont tout-à-fait inappréciables par l'étendue de leurs conséquences, n'aient été que des ressources ! Au lieu d'une base chancelante, sur

laquelle le génie du feu roi a construit le vaste édifice de sa puissance, qu'une seule tempête peut renverser de fond en comble, que même des étais mal adroitement appliqués peuvent faire crouler, sa monarchie auroit eu des fondemens solides, inébranlables. Ses provinces nourriroient une population plus considérable et sur-tout plus assurée, parce qu'elle reposeroit sur le bien-être, et que son existence ne dépendroit pas de moyens artificiels et précaires. L'agriculture, le commerce, l'industrie, et avec eux les revenus, iroient en croissant. L'état, affermi par sa propre masse, pourroit soutenir la torpeur d'un roi foible et indolent, les profusions d'un roi vain ou magnifique, ou les revers de fortune que la nature des choses amène à certaines époques. Le roi de Prusse, en un mot, ne seroit pas le seul homme riche de son royaume, et sa ruine, ou seulement son dérangement, n'exposeroit pas les trois quarts de son pays à périr de misère. Les fautes des rois doivent entrer dans le calcul de la consistance des états. La

monarchie prussienne est constituée de manière qu'elle ne sauroit supporter aucune calamité, pas même celle, à la longue inévitable, d'un gouvernement mal habile. Avec tout l'art du feu roi, cette machine compliquée ne pouvoit pas durer. Les fausses mesures d'un système entièrement fiscal minoient l'état. En vain Frédéric II lui administroit des cordiaux; le corps politique dépérissoit : il lui faut une cure radicale, bien délicate à administrer au milieu de la crise où il se trouve, et qu'il importe de considérer ici.

Frédéric II avoit besoin d'un revenu immense pour soutenir le colosse de sa puissance factice. Il employa deux moyens, les revenus et les épargnes. Ses peuples furent chargés d'impôts directs et indirects. Le besoin, le désir d'augmenter ses revenus, fut, sans doute, en grande partie le principe des mauvaises opérations qu'il fit en matière d'industrie et de commerce. Il voulut ménager sa noblesse; et c'est dans cet objet que, resserrant les impôts directs dans des bornes assez justes,

il

il eut, sous tant de formes, recours aux impôts indirects. Ses épargnes furent considérables. Le nombre des salariés étoit grand, mais les salaires restoient très modiques. Tout luxe de cour avoit fini après la guerre de sept ans. Frédéric n'eut ni chasse, ni spectacles, ni fêtes. Les économies sur l'armée même, furent essentielles. Au lieu de feld-maréchaux, de généraux d'infanterie et de cavalerie, il ne conserva que des lieutenans-généraux; et ce changement seul épargna des sommes immenses.

Il sentit qu'il lui falloit un trésor; il en amassa un très-considérable: quelques-uns assurent que ce trésor monte à quatre cents millions de livres, renfermées en espèces dans les souterrains du château de Berlin. Il est vraisemblable qu'il approche de trois cents.

Eh! qui ne seroit frappé ici d'une vérité très-importante, que cet état de choses prouve d'une manière palpable? C'est que l'argent, si l'on met à part sa valeur comme marchandise, laquelle est importante

seulement pour les nations propriétaires des mines, n'est que signe de richesse, et non point richesse. Il est probable que Frédéric II retira de la circulation, année commune, plus de douze millions de livres, et cela pendant vingt-quatre années consécutives. Quel calculateur politique ne seroit pas tenté de croire, ou que cela est impossible, ou qu'un pays qui a éprouvé les effets d'une thésaurisation pareille, doit être absolument ruiné, abymé ? Eh bien ! elle s'est opérée sans épuiser le pays, sans lui nuire. Mettez à part les moyens qui ont attiré cet or, c'est-à-dire, les entraves imposées au commerce et à l'industrie, à peine cette opération eût-elle été sensible. En effet, ce n'étoit que retirer des marques du jeu que toute l'Europe fait de ses denrées, ou de celles des pays qu'elle a sous sa domination. La thésaurisation hausse la valeur des marques, sans troubler en aucune manière le jeu, pourvu que cette manœuvre s'opère insensiblement. Il n'en crut pas un grain de blé de moins dans les états de Frédéric ; ils n'en furent point appauvris.

Avec ce trésor, un roi de Prusse, sans les circonstances particulières qui le dominent, se verroit en état de faire tel changement qu'il voudroit dans son administration ; et si ces fonds étoient bien appliqués, il en résulteroit un accroissement de bien-être capable de consolider la monarchie prussienne, et d'augmenter infiniment sa puissance. Mais le roi de Prusse est dans une situation qui ne lui permet pas de faire un entier, ni même un grand usage de ce moyen. Une puissance voisine, jalouse, ennemie, infiniment redoutable le surveille. Indépendamment de tous projets sur la liberté de l'Allemagne, dont le roi de Prusse est le gardien naturel, la maison d'Autriche ne sauroit étouffer le sentiment douloureux d'avoir perdu la Silésie, ni l'ambition de s'en ressaisir à tout prix. Elle a su se faire une alliée intime de la Russie, et la situation de la Prusse en devient infiniment plus périlleuse. Celle-ci s'est, à la vérité, fait un appui de quelque considération, par l'alliance des princes germaniques, où sont entrés ceux dont les

troupes sont à tous égards les meilleures. Mais cette alliance dépend entièrement du trésor du roi de Prusse. S'il étoit gaspillé, ou même dépensé en avances foncières les plus solides, les princes en seroient effrayés; ils apercevroient un moment où ils pourroient être dénués d'un appui prompt, efficace, prêt à les soutenir dans toutes les circonstances. Dès-lors la plupart d'entre-eux abandonneroient la Prusse, et se réuniroient à la maison d'Autriche. Il faut donc absolument que la première conserve son trésor; et cette malheureuse nécessité rend les étais pour soutenir le corps de l'édifice, tandis qu'on travailleroit à piloter et à élargir les fondemens, beaucoup plus difficiles à appliquer. Nous verrons dans la suite comment on peut parer à ce grand inconvénient, ou plutôt, et pour parler avec la modestie qui nous convient, nous proposerons nos idées sur cet objet intéressant, quand nous aurons rapporté les faits qui leur servent de base et de preuves. Achevons l'ébauche de l'administration de Frédéric II.

Il donna la plus sérieuse attention à l'administration de la justice ; et c'est une observation très-remarquable, que dans tout le cours de son règne, la réforme de la justice est la seule opération sur laquelle il soit revenu. Son père, en vrai soldat, n'aimoit pas les légistes. Frédéric II hérita de cette haine, ou plutôt, et pour lui rendre justice, après le désir de s'élever au rang des puissances dominantes en Europe, désir qui, à un certain point, s'accordoit avec l'avantage de sa nation, celui de rendre ses peuples aisés et heureux l'occupa le plus. Il ne vouloit pas que personne les rançonnât, excepté lui-même. Il savoit, il voyoit combien les procès sont ruineux par les frais qu'ils occasionnent, combien les avocats appartiennent à la classe stérile. A peine assis sur le trône, il publia le code Frédéric (*codex Fridericianus*). Ce n'est qu'une analyse des lois romaines ajustées aux coutumes prussiennes, par un jurisconsulte, qui, prenant comme tant d'autres l'érudition pour la science, et les lois positives pour la sagesse, avoit établi

Administration de la justice.

dans un gros livre, *qu'il n'y a point de droit naturel bien fondé, s'il n'est puisé du droit civil romain* (1). Il est aisé de deviner quel inextricable amas de difficultés et d'incertitudes a produit un tel système, adapté à un état civil déja constitué. Frédéric s'est vu contraint de laisser périmer son code, qui même n'a jamais reçu la sanction royale.

Son ordonnance de la manière d'instruire les procès civils, portoit sur des vues plus sages; et cependant elle s'est trouvée insuffisante. Il avoit voulu que tout procès fût jugé dans le terme d'une année; et cette ordonnance en indiquoit les moyens. Afin qu'elle fût mieux observée, tous les tribunaux eurent ordre d'envoyer la liste des

(1) Voyez *Henrici l. Bar. de Cocceji, Grotius illustratus cum observationibus Samuelis l. B. de Cocceji. Vratislau*, tom. 1, 1744; tom. 2, 1746, tom. 3 1748, in-folio, *additâ introductione Samuelis de Cocceji ad Grotium illustratum.* Introduction que Samuel, depuis grand-chancelier de Prusse, fit aussi imprimer séparément, sous le titre de : *Novum systema justitiæ naturalis et romanæ*, in-8°. On trouvera dans le livre huitième, des détails sur Cocceji père et fils, et l'esprit qu'ils ont porté dans l'étude des lois romaines.

procès pendans devant eux, et d'indiquer le temps de leur ouverture, et l'état où ils se trouvoient. Il devoit en être ainsi tous les ans. On fixa, par des réglemens, les épices pour chacune des provinces, sur un tarif précis, certain et modéré. Les ordres du roi furent exécutés ; cependant la tête de l'hydre reproduisit plusieurs monstres. Les procès furent jugés au bout de l'année; mais comme il est des questions qui ne sauroient s'instruire à fond dans un terme si court, il avoit fallu faire quelques exceptions pour ces sortes de causes. La chicane se servit de cette ouverture pour rentrer dans le sanctuaire de la justice, et peut-être pour en refermer les portes sur elle. Les avocats appliquèrent ces exceptions à d'autres litiges ; en sorte que d'un procès jugé, il en naissoit presque toujours un autre, et souvent plusieurs. Chaque incident formoit une nouvelle question. On ne sauroit s'exagérer combien les ordonnances sont multipliées à ce sujet, et quelle continuité d'attention Frédéric y a donnée. Enfin, vers l'an mil sept cent

quatre-vingt, il conçut que cette opération ne suffisoit pas, résolut de poser les bases d'un code clair et précis, et prit, dans cette vue, un moyen éternellement digne d'être admiré. C'est une des plus belles actions de sa vie ; elle a été peu louée, et n'a guère fait dans son pays que des ingrats.

Frédéric fit publier le projet d'un nouveau code, sous le nom de son grand chancelier. Celui-ci invita tous les gens de lettres, étrangers ou régnicoles, à lui communiquer leurs observations, sur l'ensemble, sur des parties, ou sur des lois particulières de ce projet de code, soit par rapport au fond des choses, soit relativement à leur rédaction. Il décréta des prix pour ceux qui feroient les observations les plus utiles. Ces prix furent, à la vérité, très-mesquins ; et c'est un inconvénient commun à tous les gouvernemens, à toutes les académies. Ils oublient que l'argent ajoute aux moyens, en encourageant à faire des avances, et qu'ainsi il faudroit en proposer, n'excitât-il pas l'émulation ; ce qu'ils ne croient point, puisqu'ils en pro-

posent ; et ce qui n'est ni vrai que pour un très-petit nombre d'hommes, ni possible que dans des circonstances fort rares. On assure d'ailleurs que le roi, devenu inexorable pour l'argent, ne voulut point assigner de fonds pour ces prix ; et que le grand chancelier fut obligé de les tirer de divers casuels dépendans de son département. Quoi qu'il en soit, cette grande idée s'exécuta, Frédéric le permit ; et c'est beaucoup plus que l'orgueil n'eût laissé faire à un autre souverain. Ses sujets purent, en quelque sorte, participer à la confection des lois qui devoient les gouverner. Plusieurs savans, plus animés, sans doute, par les sentimens de cette philantrhopie bienfaisante, qui voit dans les intérêts de chaque peuple les intérêts de tous les autres, que par les prix chétifs proposés à leurs travaux, ont envoyé des observations, et obtenu, avec l'honorable satisfaction de voir couronner leurs écrits, la jouissance plus douce de savoir qu'ils seront utiles à l'humanité. Ce code, au reste, n'est encore que proposé, et même le

projet n'en est pas fini. Trois parties, qui n'ont point encore épuisé le droit personnel, sont publiées. La première seule a reçu la sanction royale. La mort a enlevé Frédéric au milieu de l'exécution de ce projet sublime. Frédéric-Guillaume II aura, sans doute, la noble jalousie d'achever ce que son immortel prédécesseur n'a pu qu'ébaucher, et l'honorable équité de poursuivre ce grand ouvrage sur les erremens d'après lesquels il a été commencé.

Frédéric n'avoit pas attendu l'époque incertaine où un travail si nécessaire seroit terminé pour mettre fin au projet dès longtemps conçu, mais imparfaitement exécuté, de réformer la jurisprudence dans ses états. L'année mil sept cent quatre-vingt-un vit paroître un nouvel ordre de procédures. Il avoit, avec raison, plus de confiance en des juges stipendiés, qu'en des avocats, qui, ne vivant que du fruit de leur travail, sont évidemment intéressés à le multiplier. Frédéric voulut donc que les juges commençassent par instruire le procès. Ils doivent mander les parties,

examiner leurs pièces, leur en indiquer le fort et le foible, et, ensuite de cet examen, employer tous leurs soins à les réunir. Ce n'est qu'après cette espèce d'arbitrage qu'un procès peut commencer. Des légistes sont préposés sous le titre de conseillers d'assistance, pour aider dans ces occasions les parties. Si ce moyen d'abréger les procès, et sur-tout d'en diminuer le nombre, est inefficace, il est apparemment impossible d'en trouver. Ajoutez un code clair, précis, écrit simplement, rédigé avec assez de soin pour être à la portée de tout homme de sens, et la chicane cessera, autant qu'il est possible de l'espérer sur cette terre, où l'on calcule trop peut-être, du moins chez les grandes nations, les inconvéniens privés, qui nous paroissent d'une bien petite importance auprès du mal profond, incalculable et universel de la chicane qui les ronge. Au reste, ce n'est là proprement que le perfectionnement d'un ouvrage que Frédéric tenta d'abord inutilement, et ne perdit jamais de vue. On peut juger combien il lui tenoit à cœur, puisqu'il l'a pris,

repris et changé; lui qui, hors de là, ne voulut jamais revenir sur rien de ce qu'il avoit une fois exécuté; tant il savoit qu'il importe plus, avec les hommes, de persévérer, que de ne pas se tromper; que les choses finissent par se plier à une volonté immuable, et que la suite, même dans le mal, le répare à un certain point!

Instruction. Il nous reste à parler de ce que cet infatigable mortel, qui embrassa d'un regard si élevé l'ensemble des choses humaines, a fait pour les lettres, pour les sciences, pour l'instruction de son pays. Si cet objet paroissoit peu important, après ceux que nous avons passés en revue, on tomberoit dans une grande erreur. Les sciences et les lettres contribuent infiniment à la prospérité d'un royaume: elles forment un grand cercle par leur nature même; car toutes leurs branches se touchent, et sont autant de rayons dont aucun ne s'augmentera, que tous les autres ne se prolongent; ou ne diminuera, que la circonférence ne s'en trouve resserrée: jamais vous ne changerez cette configuration. Or, à ne parler

qu'intérêt, comment l'industrie, les manufactures, le commerce, peuvent-ils prospérer sans une infinité de connoissances scientifiques ? Croit-on que Newton, Locke, Clarke, Hume, Robertson, n'aient pas influé sur les fabriques et le commerce de l'Angleterre ? Croit-on du moins qu'un pays où l'existence de pareils hommes seroit impossible, pût acquérir le degré de bien-être, de richesse, de splendeur, dont l'Angleterre brille depuis un siècle parmi les nations ? Les connoissances ont une autre utilité que l'on ne considère point assez. Elles inspirent à tout un peuple un degré d'activité plus fort, à mesure que leur cercle est plus étendu, au lieu que l'ignorance plonge les hommes dans la torpeur. Il ne faut que jeter un coup-d'œil sur l'Europe, ou plutôt sur le globe, pour en être convaincu. Un tel avantage est toujours inappréciable.

La plupart des gens de lettres allemands, jaloux de la prédilection que Frédéric II montra constamment à la littérature françoise, sans penser que les lettres

allemandes n'existoient pas lorsqu'il parvint au trône, et que devenu roi, il n'eut pas le temps d'étudier une autre littérature que celle qui mélangeoit de quelque douceur ses travaux et ses peines; la plupart des littérateurs allemands ont dit à l'envi: *Frédéric II n'a rien fait pour encourager les lettres en Allemagne.* Il en est même qui l'ont insulté à cet égard, après sa mort. Ce jugement précipité décèle, à notre avis, peu d'étendue et de sagacité. Frédéric II a tout fait pour les lettres allemandes; nous osons le soutenir, et nous le démontrerons.

Mais nous rapporterons d'abord un mot de lui, plein de profondeur, de sens et de finesse, qui, peut-être, en dit plus à lui seul que tous les faits que nous avons dû rassembler sur ce sujet. Un jour, l'auteur de cet ouvrage osoit témoigner à Frédéric des regrets de l'indifférence qu'il avoit montrée aux lettres allemandes. » Pourquoi, » lui disoit-il, pourquoi le César des Ger» mains n'en a-t-il pas été l'Auguste? Pour» quoi Frédéric le Grand n'a-t il pas daigné

» s'associer à la gloire de la révolution » littéraire, opérée de son temps, la hâter, » la féconder au feu de son génie, de sa » puissance? « —*Mais*, répondit Frédéric, *qu'aurois-je pu en faveur des gens de lettres allemands, qui leur valût le bien que je leur ai fait en ne m'occupant pas d'eux, en ne lisant pas leurs livres?*... Le grand homme sut se méfier de lui-même; il n'osa pas confier à l'impassibilité de son ame héroïque, le dépôt sacré de la liberté de la presse; il en détourna les yeux, de peur d'y attenter.

Et en effet, le premier juin, il monte sur le trône; le dix, un ordre du cabinet fait disparoître toute censure, ouvre toute carrière aux presses, aux journaux, aux gazettes. Six mois après, l'expédition de la Silésie commence. Les gazettes s'efforcent de deviner les projets du roi, publient leurs conjectures, sonnent l'alarme par leurs récits et leurs pronostics fastueux. Aussitôt, injonction sévère de garder le silence sur les affaires politiques.....A peine conquérant, Frédéric étoit redevenu homme. Il n'avoit point oublié cette

anecdote précieuse ; il résolut d'ignorer les livres de ceux dont il vouloit respecter la liberté.

Si l'on excepte les suites fâcheuses de l'oppression militaire, son père lui laissa ses états dans une très-belle situation politique ; mais à l'égard des lettres, tout étoit déplorable. Jamais homme ne leur fut plus pernicieux que Frédéric-Guillaume. D'abord, il n'en avoit pas la moindre teinture, et en vrai soldat barbare, il les haïssoit. C'est un mal, parce que l'antipathie du maître empêche les connoissances de se répandre dans les hautes classes du peuple, qui imitent le ton de la cour. Mais le progrès des sciences mêmes n'en est point arrêté ; car ce ne sont point les hautes classes du peuple qui en étendent l'empire. Un plus grand malheur, c'est que ce roi étoit dévot, bigot même, gouverné par les prêtres, autant qu'un prince protestant peut l'être. Il mettoit des entraves à la liberté de penser et d'écrire. Il n'en falloit pas tant pour étouffer toute culture dans les âpres pays du roi de Prusse.

Cependant

Cependant, un mal pareil n'est jamais, chez les protestans, que médiocre et passager. Leur système religieux en est la cause. Il est tellement resserré, que quelque attention qu'un gouvernement donne à le maintenir dans son état actuel ou originaire, cette sévérité n'incommode presque aucune science : elle laisse à toutes un jeu très-libre, si ce n'est peut-être à la métaphysique, qui, en Allemagne, n'a qu'un vol trop étendu (1). A la vérité, ce mal là même a de l'influence, chaque homme voulant arriver aux connoissances par la voie qui lui convient le mieux : mais enfin, il est beaucoup moindre que dans une religion où celui qui enseigne que c'est la terre, et non pas le soleil qui tourne, peut être emprisonné ; et celui qui discute l'authenticité historique d'une charte favorable à l'église, perdre la vie (2). D'ailleurs

(1) Et c'est de-là cependant qu'en viendra la destruction, non pas seulement graces à M. Kant, qui en a si bien miné l'édifice fantastique, mais parce qu'à force d'en avoir sondé tous les détours, on se lassera de trouver qu'ils n'aboutissent à rien.

(1) La prétendue donation de Constantin au saint

Luther et Calvin ont eu le bon sens d'ôter à leurs successeurs, au clergé de leur secte, le droit d'ouvrir et de fermer l'entrée du ciel à leur volonté, pour le rendre à Dieu seul. C'est-là le vrai point de la grande et importante différence politique entre le protestantisme et le catholicisme. Le clergé protestant ne sauroit jamais exercer un pouvoir ni bien absolu, ni très-durable, sur aucun prince, sur aucun administrateur. Il ne sauroit l'aveugler entièrement sur son propre intérêt; et son intérêt est toujours dans les progrès des sciences et dans la prospérité de l'état, qui sont une suite de la tolérance. La religion protestante ne peut donc faire que peu de mal, et pour peu de temps.

Nous avons vu qu'un des grands griefs

Siége, que tous les savans reconnoissent depuis long-temps comme supposée, coûta la vie à un nommé Frédéric Donauer, qui fut brûlé à Strasbourg en 1454, pour en avoir nié l'authenticité. Les actes de son procès sont conservés dans les archives de la ville. Voyez la très-savante histoire d'Alsace, par M. l'abbé Grandidier (t. 1, p. 201, note 1), qu'on ne soupçonnera pas d'être favorable à l'hétérodoxie.

de Frédéric-Guillaume second contre le prince royal, fut l'amour de celui-ci pour les lettres. En bon théologien, ce roi sauvage soupçonnoit que beaucoup d'esprit et de connoissances ne s'allient pas bien avec la foi, laquelle, après ses grands soldats et son argent, étoit la première des choses à ses yeux. Lorsque Frédéric II monta sur le trône, il manifesta qu'en effet il connoissoit et chérissoit les sciences. Non-seulement il appela dans son pays, autour de sa personne, des gens de lettres du premier rang, et il vécut familièrement avec eux, mais il ambitionna de courir leur carrière. On sait avec quel succès.

Un roi auteur doit toujours en avoir : écrivît-il même de mauvais ouvrages, ce ne seroit pas flatterie, ce seroit devoir de l'homme qui pense et qui aime l'humanité, de les célébrer. D'abord, il faut quelque esprit, même pour écrire un mauvais livre ; et un roi mérite de grands éloges pour s'être élevé jusqu'à ce degré toujours infiniment rare chez les souverains. Ensuite, il n'auroit pas fait son livre, ou ce livre seroit

ridicule, qu'il faudroit encore en louer l'auteur, parce que l'exemple du prix qu'il attache aux lettres, jusqu'à en désirer la gloire, malgré tant de moyens de s'en passer, est très-bon, très-utile, et par conséquent très-digne d'éloge. Enfin on pourroit causer un grand mal, si l'on en agissoit autrement. Non-seulement par des critiques on dégoûteroit ce roi des lettres; mais encore on risqueroit d'en éloigner les autres rois, soit contemporains, soit futurs. Il n'est pas nécessaire qu'un souverain protège les lettres; elles vont d'elles-mêmes: mais s'il les dédaigne, avec le pouvoir qu'il a en main, quel mal ne peut-il pas leur faire? Nous souscrivons donc sincèrement aux éloges les plus pompeux qu'on ait prodigués aux ouvrages de Frédéric II. Au moins sommes-nous persuadés que personne n'en a publié de plus utiles depuis un siècle; et si jamais quelque autre souverain écrit un livre, si ce n'est pas un traité théologique en faveur de l'intolérance, nous conseillons à l'académie de lui décerner le prix de l'ouvrage le plus utile: Quel qu'il soit, il le mérite.

Frédéric-Guillaume s'étoit laissé induire par les théologiens, à chasser le savant Wolf de l'université de Halle. L'illustre proscrit se retira à Marbourg en Hesse, où il fut reçu avec enthousiasme, et attira une foule d'étudians. Dès que Frédéric II fut monté sur le trône, il ordonna à Reinbeck, théologien plus philosophe que les autres, et jouissant d'une grande réputation littéraire en Allemagne, de proposer à Wolf son retour à Halle. Frédéric-Guillaume étoit mort le vingt-sept mai, et Frédéric II écrivit à Reinbeck, dix jours après, le six juin. Il avoit ajouté de sa propre main, à l'ordre du cabinet (1) : » Je vous prie de vous donner des soins » pour Wolf. Un homme qui cherche la » vérité et qui la chérit, mérite d'être » honoré dans toutes les sociétés humaines; » et si vous persuadez à Wolf de revenir, » je regarderai ce succès comme une con- » quête que vous aurez faite dans le pays

(1) *Buschings Beschreibung Seiner reisen nach Kyritz.* Leipsig, 1780, in-8°, pag. 57.

» de la vérité «. Wolf devoit trop au prince qui l'avoit généreusement accueilli dans sa digrace, pour se rendre d'abord à cette invitation ; mais on lui offrit de si grands avantages, qu'il les accepta enfin, sous la condition que le landgrave de Hesse, alors roi de Suède, y consentiroit. Frédéric en écrivit lui-même au roi de Suède, qui ne refusa pas un tel intercesseur (1).

L'académie des sciences de Berlin étoit véritablement dans l'opprobre sous Frédéric-Guillaume. Frédéric II lui rendit de la splendeur. Il y plaça quelques littérateurs de mérite, et un grand homme (2) ;

(1) Le roi de Prusse s'est exprimé avec assez d'humeur sur Wolf, dans les mémoires de Brandebourg. Il ne connoissoit pas, et il méprisoit les lettres allemandes. Il est donc probable qu'il ne regarda le retour de Wolf à Halle, que comme une spéculation de finance pour rétablir son université. C'est une erreur où le conduisit sa passion exclusive pour les lettres françoises. Wolf, avec tous les ridicules du seizième siècle (car le dix-septième qui l'avoit vu naître, peut tout au plus être regardé en Allemagne comme le correspondant du seizieme), n'en a pas moins été un esprit tres-éclairé, tres-vaste, et dont l'Allemagne a retiré une utilité immense.

(2) M. de la Grange.

il leur assigna des pensions : à la vérité, il n'y appela presque exclusivement que des étrangers, et souvent il admit des sujets médiocres. Il est vrai encore que l'usage d'y être nommé par autorité royale, en ravale la dignité. Dans les belles-lettres et les sciences, comme à-peu-près en tout autre genre, le choix de ses pairs est le plus sûr, et par conséquent le plus honorable. Cependant cette académie fit revivre le goût des lettres à Berlin, et les travaux des mathématiciens, des chimistes, des naturalistes, des savans de tout genre, procurèrent de grands avantages à l'industrie dans le royaume.

Rappelons ici que Frédéric II n'a pas craint de faire proposer par son académie, un prix à celui qui détermineroit, *s'il peut être jamais utile de tromper le peuple, ou s'il vaut mieux lui découvrir en tout la vérité?* Grande et sublime question, dont la pusillanimité de l'académie de Berlin a fait avorter l'utilité, s'il est permis de s'exprimer ainsi ! Mais l'idée, en tant que conçue dans la tête d'un roi absolu, ou même

seulement adoptée par lui (1), est digne de l'admiration des siècles.

Il y a quatre universités considérables dans les états du roi de Prusse. Les deux principales sont celle de Kœnigsberg, fondée en mil cinq cent quarante-quatre, par le margrave Albert, premier duc de Prusse; et celle de Halle en Saxe. Cette dernière est une branche de l'université de Leipzig. Thomasius, homme très-savant, philosophe éclairé, chassé de Leipzig par l'orthodoxie luthérienne, alla s'y réfugier: un nombre infini d'étudians l'y suivirent. L'électeur alors régnant saisit cet avantage, et y fonda, en mil six cent quatre-vingt-quatorze, une université. C'est une des plus florissantes de l'Allemagne.

Ainsi l'université de Leipzig est fondée par une émigration des étudians de Prague dans le seizième siècle. Une pareille émigration de Leipzig donne lieu de fonder celle de Halle à la fin du dix-septième.

(1) Il paroît que c'est M. d'Alembert qui suggéra cette question à Frédéric II.

Enfin, dans celui-ci, les deux tiers de celle de Halle suivent leur professeur Wolf à Marbourg. Ailleurs l'histoire de ces instituts n'offre pas des phénomènes pareils. La liberté des étudians, aux universités allemandes, en est la cause. La jeunesse a le sens juste; elle apprécie parfaitement le mérite d'un professeur. La liberté dont elle jouit, lui donne celle de suivre son instinct. Sans doute cette liberté n'est pas sans inconvénient; mais où est l'arrangement humain qui en soit absolument exempt? Et cette autorité d'un bon instituteur sur les étudians, n'est pas médiocrement avantageuse à la liberté des lettres en Allemagne. Plus d'un littérateur, dont la véracité avoit déplu aux gouvernemens ou aux théologiens, auroit senti le poids de l'oppression, si la crainte de voir la plus grande partie de ses disciples le suivre, et le crédit et les revenus de l'université diminuer, n'avoit retenu le bras de l'autorité, par le ressort de l'avidité fiscale. Emoussez l'esprit de liberté chez les étudians, introduisez dans les universités allemandes une

éducation monastique, et ce précieux avantage sera entièrement perdu.

Outre les universités dont nous venons de parler, on en compte encore deux dans les états du roi de Prusse; celle de Francfort, fondée en mil cinq cent cinquante-six, par l'électeur Joachim, et celle de Duysburg, fondée en mil six cent cinquante-cinq par le grand électeur. On nomme ces deux universités réformées, et les deux autres luthériennes, parce que dans les premières, la faculté de théologie est composée de théologiens réformés, et dans les autres, de théologiens luthériens.

Ce grand nombre d'universités étonnera peut-être. Mais puisque, contre toute raison, l'on a des universités, il vaut mieux en avoir beaucoup; au moins un des maux qu'elles produisent, celui de concentrer les lumières, en est-il diminué.

Il en est des universités comme des foires et des caravanes. Dans des temps et des pays barbares, celles-ci peuvent encourager le commerce. Mais lorsque les routes sont bonnes et sûres, lorsque les moyens

de communication sont bien établis, elles nuisent en concentrant, et par cela même en resserrant les affaires. Ainsi les universités ont pu donner de la lumière, et la répandre, en rassemblant dans un foyer quelques étincelles foibles, éparses. Mais actuellement que le feu est allumé, il y a plus que de la déraison à le circonscrire dans quelques lieux, et à borner par cela même son activité. Que chacun puisse tirer du foyer des brandons pour éclairer l'édifice jusque dans ses plus petits réduits.

Si l'on permettoit aux médecins, aux gens d'église et de lois, de s'instruire où ils voudroient; si l'on n'exigoit pas qu'ils allassent faire pétrir leur esprit dans certaines écoles exclusivement, chaque habile médecin, jurisconsulte ou théologien, formeroit dans le lieu où il est établi une école utile pour lui, plus utile encore pour les jeunes gens qui pourroient être conduits dans la route des sciences, sous les yeux de leurs parens. Eh! que fait-on à l'université? On n'y devient pas savant, puisqu'on n'atteint jamais la vraie science

que dans un âge mûr. On y apprend donc uniquement à étudier. Mais est-il indispensable de se donner tant de peines, de prodiguer tant de dépenses pour n'arriver qu'à ce but? Ne vous enquiérez jamais de l'école, où tel homme a appris telle chose : cherchez seulement s'il la sait : laissez chacun enseigner où il veut, ce qu'il croit pouvoir enseigner, et vous réunirez évidemment un triple avantage.

Chaque homme de lettres voyant la carrière de l'instruction active ouverte pour lui, s'y appliquera, étudiera infiniment mieux sa partie, s'efforcera de se rendre capable de l'enseigner, et d'acquérir ainsi plus d'aisance: les méthodes se perfectionneront par le concours ; on apprendra mieux et davantage.

Plus de personnes, ou du moins plus de sujets utiles, s'adonneront aux sciences. Aujourd'hui les citoyens aisés le peuvent presque seuls, parmi ceux qui vivent loin des universités, et ne sont pas en mesure d'obtenir quelques-uns des bénéfices institués pour aider les indigens dans la carrière

de l'étude. Or ces bénéfices, nommés en Allemagne *stipendia*, sont rarement bien distribués. Mais il n'est point de père d'un fils donnant des espérances, qui ne pût le lancer dans l'étude, s'il lui étoit possible en même temps de le garder chez lui. Eh! que n'y gagneroient pas les mœurs domestiques, la morale des jeunes gens, par la surveillance de leurs amis naturels (1)?

Mais le grand avantage de l'autre système seroit que tous les petits foyers particuliers de connoissances distribuées au hasard sur la surface d'un pays, répandroient l'instruction parmi les classes qui

(1) Il est au reste, comme on l'a déja vu, des avantages dans cette différence caractéristique des universités luthériennes, où les jeunes gens sont absolument abandonnés à eux-mêmes, d'avec les catholiques, où on les soumet à une discipline sévère. Tout a ses compensations. Dans le premier régime, le ressort de l'ame ne s'affoiblit pas; et pour quelques jeunes gens qui se plongent dans le libertinage, des milliers sont préservés de la gangrène des préjugés; ils acquièrent des qualités, des habitudes, des opinions mâles, et livrés à l'impulsion naturelle de leur goût ou de leur talent, ils peuvent librement s'appliquer à des occupations de leur choix.

n'en font pas profession. Eh ! ce seul mot *profession* ne dévoile-t-il pas assez le ridicule de la chose ? Qu'est-ce que *faire profession* de connoissances ? Chaque homme n'en a-t-il pas besoin ? N'est-il pas appelé par la nature à en acquérir autant qu'il peut ? Pourquoi faire un domaine à part de ce qui est l'apanage de l'humanité ? Pourquoi établir jusqu'à des priviléges exclusifs d'instruction ?

Les universités d'ailleurs, outre le monopole ridicule et nuisible des sciences qui leur est accordé, produisent un mal plus grand, en donnant aux gens de lettres qui les composent un esprit de corps, dont les uns sont rétrécis, et les autres dominés, puisqu'on les oblige de s'y conformer, du moins extérieurement, soit dans ce qu'ils enseignent, soit dans ce qu'ils publient ; et n'est-il pas indifférent alors en résultat, qu'ils soient ou ne soient pas personnellement imbus des préjugés de cet esprit de corps ?

C'est donc tempérer le grand mal des universités que de les multiplier, dès qu'on

n'a pas le courage de les détruire par la concurrence des instructeurs. On augmente ainsi le nombre des places pour ceux qui s'appliquent à la théorie dans chaque branche des connoissances humaines, et par conséquent celui des hommes instruits. Il s'en trouvera toujours quelques-uns qui, aidés du très-grand avantage qu'ont pour apprendre ceux qui enseignent, avanceront la science de quelques pas, si ce n'est en invention, du moins en méthode, en clarté; et ces petits progrès forment, dans leur ensemble, un objet considérable. Au reste, nous ne parlons ici que des universités protestantes: les universités catholiques sont en Allemagne dans le plus mauvais état possible, et n'ont jamais contribué à l'avancement des connoissances. L'électeur de Mayence vient cependant d'en former une qui jette quelque éclat. C'est qu'il y a appelé de savans protestans; et ce sont les seuls de ses professeurs qui méritent quelque réputation. Mais l'université de Mayence tombera infailliblement. Ce mélange de docteurs catholiques et protestans

ne pourra jamais se soutenir. C'est par cette raison que nous ne croyons pas devoir parler de l'université catholique de Breslau (1).

Les universités sont en Allemagne un objet fiscal ; et ce n'est pas un si grand

(1) On peut se former une idée de ce qu'il faut attendre de ce mélange, et aussi de l'état des lettres de l'Allemagne catholique, ou plutôt de la barbarie qui y règne en fait d'instruction, par l'anecdote que je vais raconter. Elle est assez récente, elle ne remonte pas à trois ans.

M. Soemmering, habile anatomiste, avoit écrit pour dissertation inaugurale de l'université de Mayence, un traité sur les nègres, où il prétend démontrer par les faits qu'il a eu occasion d'observer dans une longue suite de dissections, que les nègres, parmi lesquels un ingénieux moderne, appuyé d'un passage d'Hérodote, veut réléguer les anciens Egyptiens, ces précepteurs des nations (M. de Volney, *Voyage en Syrie et en Egypte*, tom. 1, p. 75, in-4°), approchent plus, dans leur conformation du singe, que les blancs ou les Européens. Le chapitre de Cologne, qui conserve les reliques des trois rois, dont l'un, dit-on, étoit nègre, s'est plaint très-vivement au gouvernement de Mayence, de cette dissertation comme attentatoire à l'honneur du roi Melchior. M. Soemmering a été fortement réprimandé, et déclaré déchu du privilège qu'ont les professeurs d'être leurs propres censeurs ; avec injonction de songer mieux désormais à ce qu'il écriroit.

mal

mal qu'on est tenté de le croire au premier coup-d'œil. Au moins ce régime agit-il d'une manière très-avantageuse sur le sort des gens de lettres. On veut avoir un grand nombre d'étudians à l'université, et surtout beaucoup d'étrangers. C'est là, suivant l'expression fiscale, *ce qui fait entrer de l'argent dans le pays*. Pour y parvenir, il faut se procurer de bons professeurs. On met à l'enchère ceux qui jouissent d'une réputation fondée, et quelques hommes de mérite y gagnent une subsistance honnête.

Voilà, sans doute, ce qui porta Frédéric II à embrasser un moyen de faire fleurir ses universités, absurde au fond, mais bien conséquent à l'esprit de son administration fiscale. Il défendit à ses sujets d'étudier dans aucune université étrangère; comme si un père faisoit étudier son fils à grands frais hors de son pays, si ce n'étoit dans l'attente moralement certaine, qu'il y acquerra plus de connoissances, et de plus utiles qu'ailleurs! et comme si des connoissances utiles n'étoient pas

infiniment plus avantageuses pour un pays, que la somme d'argent quelconque qu'un jeune homme peut dissiper dans deux ans à une université !

Il est vrai que ce roi poussa l'esprit fiscal jusqu'à défendre aux gens aisés, et sur-tout à la noblesse, de voyager hors de son pays sans sa permission expresse. Étrange aveuglement d'un si grand homme ! Il méprisoit son peuple, et il lui refusoit une occasion si naturelle de s'améliorer ! il favorisoit l'instruction, et il interposoit entre elle et ses sujets une telle barrière ! L'expérience et les lumières acquises dans les voyages, ne rapportent-elles donc pas au centuple à un pays ce qu'elles lui coûtent ? Frédéric n'avoit été frappé que de la nécessité de fixer l'argent chez lui, et peut-être des excès de quelques insensés qui s'étoient dérangés dans des voyages mal faits. Pour éviter un petit mal, il en faisoit lui-même un grand. La défense de l'importation des denrées amène le vide de l'exportation ; la défense de sortir d'un pays, dégoûte les hommes d'y entrer.

Cependant, si ce monarque excéda de ce côté toutes les bornes, il tenta de grands efforts pour améliorer ses universités. Elles abondent en hommes de mérite. Il a veillé d'un œil attentif à ce que les études y fussent utilement disposées. Il a toujours préposé à cette partie un ministre éclairé. Son édit sur les colléges est un chef-d'œuvre (1). Il a eu le soin constant de mettre à leur tête autant d'hommes habiles qu'il a pu s'en procurer.

Frédéric n'a pas moins donné d'attention à l'instruction du peuple. Celle des campagnes l'a sérieusement occupé. Il a tâché de former des instituts pour avoir de meilleurs maîtres d'écoles. Il a fait perfectionner la manière d'instruire le peuple, et publier des livres plus propres à cet effet que l'ancien catéchisme, autrefois son unique code d'instruction. Ne perdons pas cette occasion de nommer ici un homme bien

(1) *Corpus constitutionum Marchicarum*, ann. 1768, n° 104.

recommandable, un M. de Rochow, seigneur de la terre de Rekan, qui a fait de l'instruction de ses vassaux son occupation favorite. Il a enseigné lui-même à ses maîtres d'école la manière d'instruire. Il a écrit, sur cet intéressant sujet, un excellent livre élémentaire. Ses soins ont eu une digne et douce récompense. Ses paysans sont des modèles de sens, d'industrie, de sage conduite et de bonne mœurs. Nous n'avons pas cru le nom d'un simple particulier, qui a donné un si respectable exemple, indigne de figurer auprès de celui d'un très-grand homme. Si l'espèce humaine doit de l'admiration à ses héros, qu'elle montre du moins une tendre vénération à ses bienfaiteurs !

Frédéric II apporta beaucoup de soins à l'instruction des cultivateurs. Il voulut les éclairer sur leurs vrais intérêts, guider leur activité, leur ouvrir de nouvelles routes d'améliorations et de prospérité. La collection de ses édits en fait foi ; plusieurs sont des leçons aux paysans sur l'agriculture. Ici, il leur enseigne la manière

de cultiver l'esparcette (1) et la luzerne (2); là, le cumin et le riz (3); ailleurs, le mûrier et les vers à soie. Tel Charlemagne, si l'on peut comparer le héros d'un siècle barbare au premier homme du dix-huitième siècle, donnoit des lois à l'Europe, et régloit l'économie rurale de ses métairies! On trouve encore une ordonnance de Frédéric II, sur la conduite à tenir pendant la mortalité des bestiaux. C'est en tout genre qu'il a fait les meilleurs arrangemens médicinaux et vétérinaires dans ses états : l'intérêt de son armée l'y engageoit; mais il n'a pas oublié son peuple. Il a institué à Berlin des colléges de médecine, de chirurgie, d'accouchement: il y a fait former des chirurgiens pour son armée, des médecins pour ses provinces.

Ces opérations sont très-belles et très-louables; mais elles furent surpassées, selon nous, par un autre procédé qui a rendu

(1) 1756, n° 89.
(2) Ibid, n° 90.
(3) 1757, n°s 20 et 21.

Frédéric l'éternel bienfaiteur de toute l'Allemagne : nous parlons de l'essor qu'il donna à la liberté de penser, dans un vaste empire, où, jusqu'à lui, l'oppression théologique avoit entièrement comprimé l'esprit humain.

Dès son avènement au trône, il reçut, il appela dans ses états ceux qu'on nommoit autrefois esprits forts. Voltaire, Maupertuis, le marquis d'Argens, l'abbé de Prades, et même cet insensé de la Mettrie, invités ou admis chez lui, furent en quelque sorte une proclamation solennelle, que les opinions n'étoient rien à ses yeux. Cet exemple encouragea les gens de lettres allemands à dire plus hardiment leurs sentimens. Les théologiens murmurèrent ; Frédéric leur imposa silence. Il n'osa pas abolir la censure, ni donner une liberté entière à la presse; et ce fait remarquable montre assez combien les préjugés inquisiteurs de la pensée sont enracinés profondément. Quel Hercule nettoiera donc ces étables d'Augias, si Frédéric ne l'a pas même tenté ? Il ne voulut pas qu'on

écrivît sur les affaires du gouvernement et de l'administration. Cependant (telle étoit l'extrême justesse de son esprit, qu'elle luttoit toujours contre ses propres fautes!) les théologiens rendirent souvent à cet égard de vrais services, malgré eux-mêmes. Graces à cette restriction, ils tentèrent de resserrer la publication des livres qui leur étoient odieux. La prévention du roi contre eux étoit telle, qu'en s'adressant à lui, on obtenoit toujours l'ordre de laisser imprimer l'ouvrage. Cela fut à peine arrivé quelquefois, que les réclamations cessèrent.

Qu'en est-il résulté? Berlin est devenu l'asyle de bien des persécutés, et le foyer de beaucoup de vérités. Graces à la liberté de penser, il n'est pas de nation où il y ait plus d'hommes instruits dans toutes les classes de la société, que dans les états du roi de Prusse. L'industrie et le commerce ont mis à profit les secours de l'instruction, pour supporter l'énorme fardeau dont ils sont surchargés. La moitié du commerce de la librairie allemande se fait pour le

compte des états prussiens (1). Le bon sens et toutes les sciences y ont fait des progrès surprenans dans l'espace de vingt années. Ce qui ne se seroit dit autrefois qu'en tremblant, et sous le sceau de la confiance la plus intime, est non-seulement devenu public, mais généralement adopté, même parmi les théologiens. Presque tous ceux des provinces prussiennes professent un système mitoyen. Déjà ils soutiennent hautement que le vieux testament est un ramas de fables mêlées à l'histoire du peuple juif, qui n'a pour nous aucune force obligatoire ; que les apôtres n'étoient pas inspirés, du moins dans les détails, et qu'ils ont facilement pu se tromper ; que Jesus-Christ étoit un prophète, un homme envoyé de Dieu pour prêcher une nouvelle religion, et pour la sceller de son sang ; mais non pas un rédempteur universel,

(1) Telle n'est pas la proportion des libraires ; mais telle est celle des affaires de librairie. Une grande partie des libraires de l'Allemagne, ne sont que des colporteurs qui vendent les ouvrages publiés par les libraires prussiens.

qui ait payé toutes les dettes du genre humain ; enfin que dans beaucoup de choses, et sur-tout dans ce qui concerne les miracles, les possédés et les démons, il s'est accommodé aux idées reçues par le peuple auquel il adressoit sa prédication. Les uns vont plus loin, les autres moins dans cette carrière : mais tous frappés d'un nouveau jour, ou vaincus par les raisonnemens que leurs adversaires n'ont pas été contraints de dissimuler, en prennent la route, si l'on excepte un très-petit nombre toujours attaché aux anciennes idées dont leur autorité dépend. Aussi deux ecclésiastiques à Stettin ont-ils, après la mort de Frédéric II, annoncé hautement en chaire, *qu'il étoit allé au diable*, et mis ainsi une couronne de plus à ses trophées : car, quelle plus grande preuve de la tolérance introduite dans ses états !

Ce bien si grand, la tolérance, ne s'est point borné aux provinces prussiennes ; il s'est répandu dans toute l'Allemagne protestante, et même, à certains égards, dans la cathclique. On a honte d'y persécuter

les hommes pour des opinions. Goettingue, Leipzig même, se relâchent de leur ancienne orthodoxie. Enfin, de Berlin, des états de Frédéric II, ont jailli les flots de lumière qui ont éclairé tout l'horizon.... Grand roi ! reçois mes hommages ; reçois les actions de graces de tous les hommes qui pensent, pour cet immortel bienfait ! Puissent tes cendres reposer en paix, pour prix du bien que tu as fait aux hommes par cet inappréciable don de la tolérance ! Si tu t'es trompé sur des objets d'administration, c'est un mal local, passager, réparable. Mais tu bannis de la moitié de l'Europe la superstition, le bigotisme, l'ignorance, la servitude de la pensée. Tu appelas en Allemagne la lumière, et son influence sera durable, graces à cet autre don sacré, que le génie fit à l'homme, en inventant l'imprimerie.

Tel fut Frédéric, à jamais illustre entre les enfans des hommes. La nature sembla réserver pour lui cette gloire extraordinaire, que, né sur le trône, il fut le premier de sa nation et de son siècle.

Egalement remarquable par l'audace de sa pensée, la sagacité de son esprit, l'énergie de sa prudence, et la fermeté de son caractère, on ne sait qu'admirer le plus, de ses talens variés, de son profond jugement, ou de sa grande ame. Brillant de toutes les qualités physiques et morales, fort comme sa volonté, beau comme le génie, actif jusqu'au prodige, il perfectionna, il compléta tous ses avantages, et ne fut pas moins éminemment son propre ouvrage que celui de la nature. Né facil, il se rendit sévère. Absolu jusqu'à la plus redoutable impatience, il fut tolérant jusqu'à la longanimité. Vif, ardent, impétueux; il se fit modéré, calme, réfléchi. Sa destinée fut telle, que les évènemens tournèrent à son avantage, souvent par le concours de sa bonne conduite, quelquefois malgré ses fautes; et tout, jusqu'au tribut d'erreurs qu'il paya à l'humaine foiblesse, porta l'empreinte de sa grandeur, de son originalité, de son indomptable caractère.

Jamais mortel ne fut constitué pour le

commandement comme lui. Il le savoit. Il sembloit se croire l'ame universelle du monde, et n'admettoit aux autres hommes que je ne sais quelle ame sensitive, instinct animal plus ou moins ingénieux. Aussi les méprisoit-il ; et cependant, il travailla infatigablement selon ses lumières, à leur bonheur. Ainsi l'extrême justesse de son esprit fit plus pour le rendre équitable et bienfaisant, que n'eût fait l'équivoque bonté des cœurs nés sensibles. Il ne connut qu'une passion ; la gloire, et il fut ennemi de la louange : qu'un goût ; soi-même, et sa vie entière fut pour les autres : qu'une occupation ; son noble métier de roi. Il le fit avec la plus inimitable persévérance, pendant quarante-six années, sans discontinuation, jusqu'au jour qui précéda sa mort philosophique et simple, après dix-huit mois de douleur et d'angoisses, qui ne lui arrachèrent pas une plainte.

Frédéric cessa de vivre le dix-sept août (1). Il ne cessa de régner que la veille.

(1) A deux heures et vingt minutes du matin. C'est une chose remarquable, qu'il est mort de la

Mais c'est à l'histoire à peindre Frédéric le Grand : c'est à elle à noter ses hauts faits, ses succès éclatans, ses ressources inconcevables, la grandeur de son règne, la simplicité de sa vie et de sa mort. C'est à elle à dire ce qu'il fit pour rehausser sa nation, pour éclairer l'espèce humaine..... Pour moi, qui l'ai vu, qui l'ai entendu; moi qui nourrirai jusqu'au tombeau le doux orgueil de l'avoir intéressé,

---

même maladie que le grand électeur, avec la même égalité d'ame, et la même persévérance dans son application au gouvernement. Le 15, où il sommeilla, contre son habitude constante, jusqu'à onze heures, il avoit fait encore son travail du cabinet, avec une présence d'esprit et une concision admirables. Aussi lorsque le 16, le roi aujourdhui régnant envoya à M. Selle l'ordre de se rendre à Potzdam le plus tôt possible, parce que Frédéric étoit dans un sommeil léthargique, ce médecin apercevant au roi mourant du feu dans les yeux, de la sensibilité dans les organes, et de la connoissance, n'osa pas se montrer; mais il le jugea sans ressource, moins à l'état désespéré de ses plaies, qu'en remarquant qu'il ne se rappeloit pas de n'avoir point expédié les affaires du cabinet. C'étoit trop bien conclure. Frédéric ne pouvoit oublier son métier qu'au dernier soupir. Quel exemple de la dignité persévérante, et de l'invincible courage d'une ame héroïque!

je frémis encore, et mon ame s'indigne du spectacle qu'offrit Berlin à mes yeux stupéfaits, le jour de la mort du héros, *qui fit taire d'étonnement ou parler d'admiration l'univers.* Tout étoit morne ; personne n'étoit triste : tout étoit occupé; personne n'étoit affligé : pas un regret, pas un soupir, pas un éloge !

C'est donc là qu'aboutissent tant de batailles gagnées, tant de gloire, un règne de près d'un demi-siècle, rempli d'une multitude de prodiges ! On en étoit fatigué jusqu'à la haine..... Qu'attendoient-ils ? les dépouilles du trésor ! ... Le seul général Mœllendorf pleuroit (1): au serment des troupes, son regard profondément triste, ses larmes involontaires, son parler mâle et attendri, sa contenance d'un héros blessé, brisoient l'ame de l'observateur sensible. Mais il étoit le seul dont on aperçût la douleur, et je le dis pour sa gloire.

Pourquoi cette farouche ingratitude ?

---

(1) On m'a assuré qu'il en fut de même du général Pritwitz ; mais je ne l'ai pas vu ce premier jour.

C'est que Frédéric aima plus ceux auxquels il se devoit, que ceux qui se devoient à lui (1); et ces derniers seuls entouroient sa tombe.

Et pourtant à la mort du prince Charles, Bruxelles étoit consterné : peuples et courtisans : officiers et soldats : les ouvriers du deuil l'arrosoient de larmes ; la douleur fut universelle et profonde. Cependant ses talens furent médiocres : il n'influa ni sur son pays, ni sur son siècle.... Ah ! c'est donc encore la plus utile des spéculations privées que d'être bon ! C'est l'unique moyen d'être aimé !

Oui ; mais, osons le dire, la bonté seule dans le rang suprême, ne fera jamais rien de vraiment utile à une nation. Pour la restaurer, pour l'agrandir, pour l'élever, et même pour la rendre heureuse, il importe plus d'en être obéi que d'en être aimé. L'homme hait l'oppression sans doute, mais il veut être dominé. La justice lui est

(1) Louis XI disoit à Philippes de Comines, qu'il aimoit bien plus ceux qui se devoient à lui, que ceux auxquels il se devoit.

plus nécessaire que la bonté, qui, dans les rangs élevés, le plus souvent la blesse; et le prince avide des acclamations populaires aux lieux qu'il habite, n'aura jamais l'admiration de la postérité.

Il est temps de passer aux détails de chacun des objets dont nous venons de présenter l'ensemble. Cherchons dans l'histoire des variations qu'ont éprouvé les constitutions des diverses provinces de Frédéric II; dans celle des arts fondamentaux, thermomètres de la décadence et de la prospérité des états; dans celle des impôts, cause immédiate de leur stabilité, de leur élévation, ou de leur ruine; enfin dans celle des opinions dominantes et de la législation, qui donnent le branle aux esprits et aux évènemens; cherchons à connoître l'état actuel de la monarchie prussienne, et à pronostiquer sa destinée.

FIN DU LIVRE PREMIER.

MVSEVM BRITANNICVM

LIVRE

LIVRE SECOND.

Géographie et Population.

De la population appliquée à la connoissance du gouvernement.

LA population est certainement, en général, le grand symptôme du degré de bonheur d'une nation. Nous ne procréons qu'en raison de nos propres jouissances, et de la possibilité de faire subsister l'être auquel nous donnons le jour. La première de ces causes agit infiniment sur l'homme; la seconde, sur la femme.

Mais si l'on veut juger, par la population, de la bonté du gouvernement, et de son action sur le bien-être des peuples, il faut faire attention au climat, dont l'influence est double; car il agit d'abord sur l'espèce humaine, en lui donnant et plus d'ardeur et plus de fécondité; ensuite, sur la nature végétale et animale, en rendant l'une et l'autre plus productives. Le climat fournissant ainsi plus de moyens de nourriture à l'homme, atténue les inconvéniens des administrations

vicieuses. Il faut peu d'erreurs des gouvernemens, pour rendre l'espèce humaine clair-semée sur les parties septentrionales du globe, tandis que la plus insensée des administrations peut seule empêcher les contrées méridionales de nourrir une grande population. C'est ainsi que, ni la superstition, ni les moines, ni les délires du gouvernement, n'ont pu empêcher le royaume de Naples et la Sicile de rester au nombre des pays les plus peuplés de l'Europe; tandis que le seul Charles XII a fait de la Suède presque un désert. C'est ainsi que la Pologne et la Livonie seroient depuis long-temps le domaine des loups et des ours, si la fertilité prodigieuse de ces pays à grains, ne résistoit pas aux meurtriers effets de l'aristocratie de la noblesse, et de la servitude du paysan.

Les gouvernemens du nord doivent donc peser très-mûrement les mesures qu'ils adoptent, s'ils veulent, non pas augmenter, mais seulement conserver leur puissance. Les fausses opérations leur sont infiniment plus pernicieuses, qu'aux pays

méridionaux : la monarchie prussienne nous en offrira des preuves nombreuses.

Proportion des morts et des naissances aux vivans, que nous suivrons dans ce livre.

Avant d'entrer dans les détails sur la population de ses provinces, nous croyons devoir exposer succinctement les principes que nous allons suivre dans nos évaluations, et les raisons qui nous font différer de sentiment avec le calculateur le plus célèbre des états prussiens, M. le comte de Hertzberg, dans les dissertations lues par ce ministre, à l'académie de Berlin. » On trouve à présent, dit-il (1), par » une longue expérience, qu'on parvient » au dénombrement le plus juste d'une na- » tion, par les listes des naissances, des » morts et des mariages, en comptant » qu'il naît ordinairement un homme sur » vingt-six hommes existans, et qu'il en » meurt un sur trente-six. »

Nous avons cru devoir suivre une proportion un peu différente. Nous supposons qu'il naît un homme sur vingt-huit

(1) Cinquième dissertation, pag. 22.

qui existent, et que de mille êtres vivans, il en meurt annuellement vingt-sept ou vingt-huit. Cette dernière proportion approche beaucoup de celle de M. de Hertzberg, puisqu'elle donne un mort sur trente-cinq et cinq septièmes. L'autre diffère davantage; mais nous n'avons pas cru que ce qui pouvoit être vrai de la France, dût l'être d'un pays situé dans sa totalité plus près du pôle.

Une autre raison nous a porté à suivre une proportion différente. En calculant la somme des vivans sur les tables des morts et celles des naissances depuis mil sept cent quarante, que M. de Hertzberg nous fournit dans la cinquième et septième de ses dissertations, suivant nos principes, et suivant ceux du ministre, les quantités se rapprochent davantage, selon notre calcul sur cinq années, et seulement sur trois, suivant celui de M. de Hertzberg, ainsi que le démontre le tableau ci-joint.

Mais nous faisons plus de fonds sur la première de ces raisons que sur l'autre;

car nous sommes loin de garantir les listes du ministre : mais le bon sens suffit pour démontrer que la France doit être plus peuplée, sinon que toutes les contrées de l'Allemagne, du moins que les plus situées au nord. Il est impossible de comparer à cet égard les zones chaudes, ni même les zones tempérées, aux climats engourdis par de longs froids.

Proportion des mariages aux vivans.

Quant aux mariages, les arithméticiens politiques comptent ordinairement que de cinquante-quatre personnes une se marie : il faudroit donc multiplier les mariages par cent huit, pour avoir le nombre des habitans d'un pays. M. de Hertzberg, qui cite les listes des mariages comme un moyen de connoître la population, n'énonce pas la proportion dans laquelle il croit qu'ils doivent être calculés en Prusse. (A la vérité, ce ministre ne s'est pas servi de ce moyen d'évaluation.) Nous pensons que cette proportion diffère selon les pays et les circonstances locales de leur administration.

Il est probable que cette partie des

tables de M. de Hertzberg n'est pas aussi exacte qu'il nous assure que l'est celle des morts et des naissances. Les mariages y sont marqués en nombres fort ronds. En mil sept cent dix-sept et mil sept cent quarante, la somme des mariages est de vingt-un mille; en mil sept cent cinquante-cinq et mil sept cent soixante-sept, de trente-six mille; en mil sept cent quatre-vingt-un et mil sept cent quatre-vingt-trois, de quarante-cinq mille. Ces aperçus paroissent vagues.

Proportion des mariages aux vivans.

Quarante-cinq mille deux cent cinquante-neuf, a été la somme des mariages en mil sept cent quatre-vingt-six. Si l'on divise par ce nombre les cinq millions quatre cent vingt mille habitans que les états de la monarchie prussienne contiennent très-probablement, ainsi que nous espérons le démontrer, on aura un mariage sur cent vingt personnes. Cette proportion nous paroît d'ailleurs convenir aux circonstances physiques et morales de cette monarchie.

Observons au reste que si les listes que

l'on nous présente sur la population des provinces prussiennes sont exactes, le moyen d'évaluer les habitans par les morts et les naissances doit être très-douteux, puisqu'elles donnent fréquemment des résultats différens, comme nous le prouverons dans peu d'instans. On ne sauroit donc garantir leur fidélité. Nous tâcherons de résoudre ou d'atténuer leurs différences, en prenant les moyennes proportionnelles, et sur-tout en recourant à d'autres méthodes. Les recherches sur la population de chaque province seront, par exemple, un guide plus sûr pour arriver à des résultats vraisemblables concernant la population générale de la monarchie prussienne.

Quant à la description géographique de ses provinces, et aux détails que nous donnerons sur leur constitution, leur population, leurs productions, leur industrie et leur commerce, voici l'ordre que nous suivrons :

I. Le royaume de Prusse, qui se divise,

Division générale.

1°. En Prusse orientale ;

2°. En Prusse occidentale.

II. Le duché de Poméranie.

III. La nouvelle-Marche.

IV. La Silésie.

V. La Marche électorale de Brandebourg.

VI. Le duché de Magdebourg, et ses appartenances.

VII. La principauté de Halberstadt et ses appartenances.

LES ÉTATS DE WESTPHALIE.

VIII. La principauté de Minden.

IX. Le comté de Ravensberg.

X. Les comtés de Tecklenbourg et de Lingen.

XI. La principauté d'Ostfrise.

XII. Le comté de la Marck.

XIII. Le duché de Clèves.

XIV. La principauté de Moers.

XV. La partie prussienne du duché de Gueldres.

EN SUISSE.

XVI. La principauté de Neufchâtel et Valengin.

ÉTATS QUI APPARTIENDRONT AU ROI DE PRUSSE, A LA MORT DU POSSESSEUR.

XVI. Les margraviats d'Anspach et de Bareuth, dans le cercle de Franconie.

I.

ROYAUME DE PRUSSE.

PRUSSE ORIENTALE.

Limites du royaume de Prusse.

Le royaume de Prusse, maintenant arrondi par l'acquisition de l'ancienne Prusse polonoise, est bordé au nord, à l'est et au sud, par la Pologne ; à l'ouest, par le duché de Poméranie ; et dans le long espace de côtes qu'il présente au nord-ouest, par la mer.

Etendue et division de la Prusse orientale.

La situation de la Prusse orientale est indiquée, relativement à l'autre, par sa seule dénomination. Cette province se divise en deux grandes sections, l'une, nommée le département de la Lithuanie ; l'autre, celui de la Prusse orientale. On évalue son étendue à sept cent cinquante-trois milles carrés de quinze au degré, ou

deux mille quatre-vingt-onze lieues carrées de France, de vingt-cinq au degré. C'est à-peu-près la grandeur de la Saxe. M. Büsching lui donne une population de sept cent quatre-vingt-cinq mille trois cent vingt-neuf personnes, pour l'année mil sept cent soixante-quinze (1). L'auteur des tables statistiques (2) lui assigne neuf cent quarante mille habitans, y compris tout ce qui appartient au militaire, et huit cent cinquante-cinq mille en l'en séparant; ce qui formeroit une population de douze cent quarante-huit personnes par mille carré, en comptant le militaire, et de onze cent soixante-quinze par mille carré (ou quatre cent neuf par lieue carrée) en le retranchant du calcul.

Voici celui que donnent les naissances et les morts.

Population. M. Büsching en rapporte une liste de dix années consécutives, savoir, de mil sept cent soixante-six jusqu'en mil sept

(1) Géograph. tom. 1, pag. 1147.

(2) *Statistische Uebersicht der Europæischen staaten*, 1786, attribué à M. Brendel.

cent soixante-seize. Les dix années en donnent une moyenne, de trente mille neuf cent vingt-sept naissances, et de vingt-deux mille huit cent cinquante-quatre morts.

En supposant la Prusse un pays très-sain, et par conséquent la proportion des morts aux vivans, comme vingt-sept est à mille, on aura huit cent quarante-six mille quatre cent cinquante-neuf individus; et en fixant celle des naissances aux vivans, comme un est à vingt-huit, on en trouvera huit cent soixante-cinq mille neuf cent cinquante-six. Ces deux sommes donnent un terme moyen de huit cent cinquante-six mille deux cent sept, ce qui approche beaucoup des huit cent cinquante-cinq mille personnes portées dans les tables statistiques, en supposant que les morts et les naissances du militaire n'entrent point en ligne de compte, ce que M. Büsching nous laisse ignorer.

M. le comte de Hertzberg rapporte, au tableau général des morts et des naissances dans les états prussiens, qu'on trouve à la suite de sa cinquième

dissertation (1), pour la Prusse orientale, trente-sept mille cent soixante-quatorze naissances, et vingt-deux mille cent trente-un morts dans l'année mil sept cent quatre-vingt-quatre. A supposer que ce calcul ne soit point infidèle, on ne peut asseoir sur ces deux sommes aucune conséquence pour déterminer la population. Un excédent de plus de quinze mille naissances est un cas particulier qui ne sauroit servir de base. Si l'on admet cependant que dans cette période il est né un être humain sur vingt-six, on aura une population de neuf cent soixante-six mille cinq cent vingt-quatre personnes. Supposez aussi, pour cette même année, la proportion des morts aux vivans, comme un est à quarante, il faudra élever la population jusqu'au nombre de huit cent quatre-vingt-douze mille. Le terme moyen de ces deux sommes est neuf cent

(1) Dissertations lues dans les séances publiques de l'académie, pour l'anniversaire du roi, par M. de Hertzberg, 1781, 82, 83, 84, 85, 86.

vingt-neuf mille, ce qui approche assez des neuf cent quarante mille personnes portées dans les tables statistiques. Or, si la liste de cette année mil sept cent quatre-vingt-quatre est juste (et il faut l'admettre, ou renoncer à savoir quelque chose sur la population des provinces prussiennes), il est clair que la fécondité et la mortalité de l'espèce humaine y sont également sorties des bornes ordinaires, à-peu-près dans la proportion que nous venons de dire.

Voici d'autres notions sur la population de cette province, tirées de la topographie de la Prusse orientale de Goldbeck (1).

Le département de la Lithuanie est divisé en trois cercles.

Département de Lithuanie.

1°. Celui d'Insterburg, qui contient dix villes habitées par trente-quatre mille huit cent dix-sept personnes; quarante-huit bailliages, cent métairies royales, deux

(2) Topographie des *Kœnigreichs Preussen*, par M. de Goldbeck.

mille trois cent quarante-deux villages, et vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf feux, appartenans au roi; enfin, deux cent vingt-huit villages ou métairies, avec dix-huit cent trois feux, appartenans à des gentilshommes.

2°. Celui d'Olezkoi, qui contient quatre villes, où sont réunis cinq mille cinq cent cinquante-six habitans, huit bailliages, dix métairies, quatre cent trente-sept villages, sept mille quarante feux au roi, et soixante-deux villages ou métairies, avec cinq cent quatre-vingt-onze feux, appartenans à des gentilshommes.

3°. Celui de Schesten, qui contient six villes, avec sept mille cinq cent soixante-neuf habitans, huit bailliages, onze métairies, trois cent soixante-un villages, six mille quatre cent seize feux royaux, et cent dix-huit villages ou métairies, avec dix-huit cent soixante-douze feux, appartenans aux gentilshommes.

Seigneuries de Tauroggen et de Serrei.

On regarde communément les seigneuries de Tauroggen et de Serrei, situées en Lithuanie, comme faisant partie, non

seulement de ce département, mais encore des états du roi de Prusse ; et c'est une erreur : ce ne sont que des terres qui appartiennent à ce souverain, dans un pays étranger, et dont il tire les revenus comme seigneur terrien, mais non pas comme roi. Une princesse de Radzivil, héritière de ces deux seigneuries, épousa un margrave de Brandebourg, et lui en fit une donation en mil six cent quatre-vingt-sept. C'est de lui qu'elles sont venues ensuite à la maison royale. Notons, pour donner une idée de leur valeur, que Tauroggen contient trois métairies seigneuriales, trente-cinq villages et deux cent quatre-vingt-dix-neuf feux ; et Serrei, outre la petite ville de ce nom, composée de cent cinquante familles, trois métairies, vingt-cinq villages, et quatre cent vingt-trois feux.

Prusse orientale proprement dite

La Prusse orientale proprement dite est divisée en huit cercles.

1°. Celui de Samland. Il a trois villes qui contiennent cinquante-six mille quatre-vingt-onze habitans ; quatorze bailliages,

qui régissent trente-six métairies royales ; trois cent soixante-six villages royaux, avec deux mille trois cent deux feux, et cent quatre-vingt-sept villages appartenans à des gentilshommes, avec douze cent soixante-sept feux.

2°. Celui de Tapiau. Quatre villes, avec sept mille trois cent trente-cinq habitans, huit bailliages, vingt-deux métairies, quatre cent cinquante-neuf villages, quatre mille neuf cent quatre-vingt-trois feux au roi, cent quatre-vingt-dix villages, et dix-huit cent soixante-treize feux aux gentilshommes.

3°. Celui de Brandebourg. Sept villes, avec huit mille neuf cent soixante-quinze habitans, sept bailliages, dix-huit métairies, cent quatre-vingt-cinq villages, et deux mille six cent six feux au roi ; quatre cent un villages, et trois mille cinq cent dix-neuf feux aux gentilshommes.

4°. Celui de Rastenburg. Sept villes, et onze mille huit cent quatre-vingt habitans, quatre bailliages, onze métairies, quatre-vingt-huit villages, quinze cent un feux

au roi, quatre cent quatorze villages, et quatre mille trois cent quatre-vingt-huit gentilshommes.

5°. Celui de Braunsberg. Cinq villes et douze mille quatre cent soixante-dix-huit habitans, cinq bailliages, onze métairies, cent soixante-quatre villages, cinq mille cent vingt-deux feux au roi, vingt-neuf villages, et quatre cent sept feux aux gentilshommes.

6°. Celui de Heilsburg. Sept villes, et quatorze mille neuf cent deux habitans, cinq bailliages, seize métairies, deux cent quarante-six villages, et six mille cent soixante-douze feux au roi; quatre-vingt-un villages et neuf cent soixante-dix-huit feux aux gentilshommes.

7°. Celui de Morungen. Huit villes et douze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf habitans, neuf bailliages, vingt-six métairies, deux cent vingt-neuf villages, et quatre mille soixante-quatorze feux au roi; trois cent dix villages, et quatre mille deux cent quarante-quatre feux aux gentilshommes.

8°. Enfin, celui de Neddenburg. Six villes et sept mille six cents habitans, six bailliages, treize métairies, deux cent quarante-sept villages, et quatre mille six cent trente-cinq feux au roi; cent quarante-sept villages, et deux mille deux cent vingt-sept feux aux gentilshommes.

Villes, villages et feux.

En additionnant toutes ces sommes, on trouve soixante-huit villes, y compris celle de Serrei, lesquelles contiennent à-peu-près cent quatre-vingt mille habitans, deux cent dix-sept bailliages, régissant sept mille cinq cent cinq tant grandes métairies que villages, et quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-onze feux dans le plat pays, sous l'autorité du roi ou des gentilshommes ses vassaux. Trois de ces villes sont médiates, et appartiennent à quelqu'un de ceux-ci. Le militaire n'entre pour rien dans ce calcul.

Proportion de la population des campagnes à celle des villes.

En ôtant les cent quatre-vingt mille habitans des villes, des huit cent cinquante-cinq mille individus indiqués dans les tables statistiques comme la somme de la population de cette province, il reste

pour la campagne six cent soixante-quinze mille habitans, ce qui, divisé par les quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-onze feux, donne sept et un tiers d'êtres humains pour chaque feu. Cet état de la population de la Prusse orientale, est de l'année mil sept cent quatre-vingt-deux.

Réflexions à ce sujet.

Cette population est passablement bien répartie, et la bonne distribution de la population est un des grands moyens de l'augmenter. Sans doute il faut attribuer à cet avantage le grand excédent des naissances dans cette province ; car, quoique celui de mil sept cent quatre-vingt-quatre doive être nécessairement un cas extraordinaire, celui des autres années est régulièrement d'un grand tiers : sur trois personnes qui meurent, il en naît toujours au moins quatre.

Nous appelons une population bien distribuée, celle où le nombre des habitans des villes est à celui du tout, comme un est à cinq (1), du moins pour nos pays

(1) Elle est ici comme un à quatre et trois quarts.

d'impôts indirects, où les gouvernemens soudoient une si grande foule d'hommes, qui deviendroient parfaitement inutiles dans un autre système ; et certes, le pays seroit plus peuplé, plus riche, plus heureux, où les habitans des villes ne feroient qu'un sixième, ou même un huitième de la totalité des habitans : mais dans l'ordre actuel des choses, nous croyons la proportion d'un à cinq, du moins tolérable. Elle annonce que la fureur de loger dans les villes n'a point encore fait déserter les campagnes ; qu'on n'a pas cherché à peupler celles-ci par des moyens artificiels, soit en encourageant les propriétaires, par des distinctions, à quitter leurs châteaux ; soit en multipliant excessivement le nombre des stipendiés ; soit en encourageant, sur de mauvais principes, les manufactures. Tels sont les trois moyens ordinaires d'augmenter la population des villes à un degré démesuré.

Ici, d'ailleurs, les villes les plus peuplées sont celles que la nature a destinées à l'être, je veux dire les deux ports

de mer, Kœnigsberg et Memel. Le nombre de leurs habitans est évidemment une suite nécessaire de la nature des choses, et non pas l'effet de quelque direction forcée donnée à la population, et par cela même contraire au bien des peuples.

Nous observerons cependant que dans l'hypothèse, la proportion d'un à cinq, ni même à quatre et trois quarts, n'est pas tout-à-fait juste. Le militaire, avec tout ce qui appartient à sa jurisdiction, a été omis dans notre calcul. Les tables statistiques en évaluent le nombre à quatre-vingt-cinq mille. Les troupes en quartier dans la Prusse orientale, ne forment pourtant qu'un total de vingt mille sept cent soixante hommes effectifs. Le reste doit être composé de personnes appartenantes aux gouvernemens des places, de quelques corps non enrégimentés, d'employés, de femmes, d'enfans, de domestiques, peut-être enfin des enrôlés; autrement, il ne seroit pas possible de concevoir comment le véritable militaire ne formeroit que le quart de tout ce qui est compris sous cette

dénomination (1). Une partie de cette classe vit sans doute à la campagne; mais comme il est probable que le tiers au moins en habite les villes, on pourra, sans crainte d'erreur considérable, établir que les citadins forment le quart de toute la population.

Position géographique.

Les états du roi de Prusse commencent sous les cinquante-cinq degrés quarante-cinq minutes ou environ de latitude nord. C'est là que la Prusse orientale forme, entre la Pologne et la mer, une pointe qui n'est qu'à dix ou douze

(1) Il ne m'est pas possible d'expliquer comment le militaire en Prusse pourroit renfermer quatre-vingt-dix mille individus. M. Büsching, dans son Voyage de Berlin à Rekahn, (*Büschings Beschreibung seiner reise von Berlin nach Rekahn*, in-8°, *Leipzig*, 1775,) dit qu'il y a, sans les semestriers, dix-sept mille sept cent vingt-trois hommes en garnison à Berlin, lesquels ont onze mille sept cent cinquante-cinq femmes et enfans. Comment donc les troupes de la Prusse orientale, au nombre de vingt mille sept cent soixante combattans, formeroient-elles quatre-vingt-dix mille individus? Cependant, si nous comptons les enrôlés, ce nombre devroit être plus grand encore. Je ne saurois résoudre cette difficulté, et je me contente de rapporter les chiffres sans les garantir.

lieues des frontières de la Courlande. Les côtes s'étendent en arc de cercle, l'espace d'environ quarante-cinq à cinquante lieues vers le sud-ouest, où paroissent celles de la Prusse occidentale.

Memel sur le Curische-Haf.

A la pointe dont nous venons de parler, est située la ville de Memel, port de la Baltique, placée dans un sinus que forme cette mer, et qui se nomme le *Curische-Haf*. C'est une langue de terre longue et fort étroite, qui s'avance de Liptau presque jusqu'à Memel, en resserrant la masse d'eau qu'elle coupe dans un détroit fort prolongé. Le port a dix-huit à vingt pieds de profondeur. On assure qu'il se comble (1), et qu'on ne fait aucuns travaux pour empêcher ce malheur, qui seroit fort sensible à tout le département de Lithuanie. Ce port est bon; il est couvert par deux risbans

(2) *Goldbecks topographie von Preussen*, pag. 31. Il avoit, m'a-t-on assuré, vingt-un pieds de profondeur en 1759. Cependant tous les auteurs qui en parlent, affirment le contraire, et font mention des arrangemens pris pour empêcher cet événement fâcheux.

de mains d'hommes, qui s'étendent à plus de cent toises, de sorte que presque tous les vaisseaux peuvent y entrer, et y prendre leur charge. La ville est baignée par la Dange, rivière assez profonde pour recevoir bien des bâtimens, qui viennent y prendre leurs charges sur les quais qu'on y a construits. Memel contenoit, en mil sept cent quatre-vingt-deux, cinq mille cinq cent cinquante-neuf personnes, sans compter ni le militaire, ni beaucoup d'étrangers qui y passent une partie de l'été. Outre un rempart flanqué de deux bastions et de trois demi-bastions, cette ville a une citadelle de quatre bastions (avec les dehors nécessaires), l'un desquels commande Curische-Haf, et un autre le port. Les fossés sont revêtus de pierres de taille.

Autres villes du département de Lithuanie.

Les autres villes de ce département qui méritent qu'on les nomme, sont, Gumbinnen, siège du gouvernement, et Tilsit. La première de ces petites villes est très-régulièrement bâtie; ce n'étoit qu'un village, dont en mil sept cent vingt-quatre, le roi de Prusse fit une ville. Elle contient

près de cinq mille habitans. La seconde est commerçante et bien bâtie ; elle en renferme près de huit mille.

La langue de terre qui sépare le Curische-Haf de la Baltique, sort d'un large promontoire que la Prusse avance dans la mer, et dont le retour de l'autre côté borde le sinus nommé le *Frische-Haf*, lequel est séparé de même de la Baltique, mais par un cap plus large à sa base. Frische-Haf.

Sur la pointe de ce cap, se trouve la petite ville de Pillau, auprès de laquelle est une citadelle construite en pentagone presque régulier, avec des dehors considérables. Elle n'a que treize cents habitans. La Baltique s'est ouvert en cet endroit un passage d'un quart de mille de large, et de douze pieds de profondeur. C'est le quatrième qu'elle a su se faire ; les trois autres ont été comblés par les sables. Les vaisseaux du dehors se rendent communément à Pillau, pour y être allégés ou même déchargés. Cette espèce d'entrepôt y fait vivre les habitans. Pillau.

Kœnigsberg, capitale du royaume, Kœnigsberg.

située sur le retour du large promontoire dont nous avons parlé, au bord du Frische-Haf, est une ville considérable. Elle a une université et fait un grand commerce. Avec ses faubourgs, elle contient quatre mille trois cent huit maisons, et plus de cinquante-quatre mille habitans, sans la garnison (1). Kœnigsberg s'élève dans une contrée très-fertile, sur la rivière de Prégel, qui s'y jette dans le Frische-Haf, lequel communique avec la Baltique, par une bouche beaucoup plus large que celle du Curische-Haf; avec celui-ci par la Deume; et par des canaux, à toutes les autres rivières navigables de la Prusse. Il s'y trouve une citadelle, nommée la Friedrichsburg. C'est un carré régulier, entouré de bons fossés, et en outre du Prégel, à l'embouchure duquel il a été construit.

(1) Elle en avoit quarante mille en 1700, lorsque Berlin n'en avoit que vingt-huit mille; mais c'est que la nature avoit destiné Kœnisberg à être une ville très-peuplée, et à faire un grand commerce malgré ses rois.

Les rivières de la Prusse orientale sont : Rivières de la Prusse orientale.

1°. La Memel ou le Niemen, qui porte ce nom jusqu'un peu au dessous de Tilsit, où elle se divise en deux bras, dont l'un s'appelle la Russe, et l'autre plus au sud, la Gilge ; ils se jettent tous deux dans le Curische-Haf. On a fait un canal qu'on nomme le nouveau Friedrichsgraben, pour joindre la Gilge à la Deume, ce qui facilite beaucoup le commerce du grand-duché de Lithuanie à Kœnigsberg.

2°. Le Prégel, qui se forme proprement de la réunion de deux rivières, la Enster et la Angerappe. Le confluent de ces deux rivières est à Georgenburg, où commence le Prégel, qui reçoit la Deume à Tapiau, et se divise en deux bras à trois lieues au dessus de Kœnigsberg, lesquels se réunissent ensuite auprès de cette ville, pour tomber par deux embouchures dans le Frische-Haf.

On remarque aussi plusieurs lacs considérables dans le pays. Quelques-uns ont jusqu'à six, dix et même douze lieues de long, sur deux à trois de large. On Lacs et canaux.

a travaillé à les joindre utilement par des canaux. Les principaux sont :

1°. La nouvelle Gilge, qui commence à Lappehne, et va se jeter à Skeppen dans la Gilge : il fut construit de mil six cent treize à mil six cent seize.

2°. La nouvelle Deume, qui va droit de la métairie royale de Schmerberg à Tapiau, dans le Prégel. Il a près de cinq lieues de longueur.

3°. Le petit Friedrichsgraben, qui coupe un détour du Niemen.

Et 4°. Le grand Friedrichsgraben, qui joint la Wippe, bras du Niemen, à la Deume.

Ces deux derniers canaux ont été construits par une comtesse douairière de Truchsess, vers la fin du dernier siècle. Le roi de Prusse les acquit en mil sept cent treize. On a fait encore des ouvrages moins considérables, pour faciliter les communications intérieures.

Constitution. Quant à la constitution du pays, le roi maintient soigneusement les privilèges et le bien-être de la noblesse. Il est

défendu de vendre les terres nobles et libres, à d'autres qu'à des gentilshommes; mais leurs privilèges de puissance et de liberté politique, sont entièrement annullés. Depuis mil sept cent quarante, il ne s'est plus tenu en Prusse d'assemblée d'états. Les habitans du plat-pays dans cette contrée sont si mêlés, qu'il n'est guère possible de distinguer leurs droits. Il faut les diviser en deux classes principales, les libres et les serfs. Ces derniers forment sans doute le plus grand nombre; mais leur servitude ne ressemble point à celle des paysans polonois. Les rois de Prusse n'ont pas voulu choquer les nobles au point de l'anéantir; mais ils ont trop bien connu leurs intérêts pour ne pas la resserrer, et même dans des bornes assez étroites. Attachés à la glèbe, les serfs sont obligés à des services trop durs, mais enfin tolérables. Maîtres de leur pécule, ils ne sont pas obligés de rien donner de ce qu'ils gagnent au seigneur, soit pendant leur vie, soit à leur mort. On leur facilite même l'achat de leur liberté; chaque

individu peut l'obtenir pour sa personne, moyennant dix écus du pays : mais comme le seigneur lui prendroit alors le bien-fonds sur lequel il est placé, les domiciliés ne sont pas tentés d'abandonner le bien dont ils vivent, pour jouir d'une liberté avec laquelle ils mourroient de faim.

Les paysans libres ne le sont pas tous au même degré. Quelques-uns sont exempts de corvée, moyennant une redevance plus ou moins forte; d'autres, assujettis à différentes espèces et divers degrés de corvée: mais au moins, eux et leurs enfans jouissent-ils de la liberté de leur personne, autant que cela est possible dans les états du roi de Prusse : ils peuvent aller s'établir où ils veulent, pourvu que ce soit dans son royaume. Les étrangers, les colonistes, sont tirés de cette dernière classe, ainsi que ceux qui ont su se procurer de leurs seigneurs la liberté ; les autres indigènes appartiennent à la première classe.

Les citoyens des villes ont leurs droits municipaux, sur lesquels nous ne connoissons rien de particulier à observer.

PRUSSE OCCIDENTALE.

Etendue et population de la Prusse occidentale.

Cette nouvelle acquisition de la maison de Brandebourg, a six cent trente-un milles carrés, ou mil sept cent cinquante-trois lieues carrées d'étendue. La population générale de cette contrée est, suivant les tables statistiques pour l'année mil sept cent quatre-vingt-quatre, de cinq cent soixante mille personnes; et en retranchant le militaire, de cinq cent vingt-cinq mille.

M. Büsching ne lui en donne que quatre cent seize mille deux cent quatre-vingt-seize pour l'année mil sept cent soixante-quinze.

Cette différence est forte, en admettant même que ce dernier auteur ne compte point le militaire, qui n'existant pas, à l'époque du travail de M. Büsching, tout-à-fait sur le pied actuel, devoit laisser un excédent proportionnel à l'état civil.

D'un autre côté, M. Büsching rapporte dans ses feuilles hebdomadaires (1), la

(1) *Büschings Wœchentliche Anzeigen.*

liste suivante des communians dans cette province, pour l'année mil sept cent soixante-dix-huit; et cette liste donne un résultat différent.

Catholiques romains....	271,000
Luthériens.....	78,648
Memnonites.....	5,025
Réformés.....	358
TOTAL.....355,031 (2).	

(2) Tous ces calculs sont très-conformes à ceux que donne M. Bock, dans son histoire naturelle des deux Prusses (*Naturgeschichte v. Preussen*). Selon lui, en 1780, il y a eu dans la Prusse orientale:

Département allemand.....	498,647
Département de Lithuanie.....	354,519
TOTAL.....	853,166
Prusse occidentale, (en 1779).....	345,729
Warmie, près de.....	100,000
	445,729
TOTAL GÉNÉRAL, (sans le militaire)..	1,298,895

Voyez l'ouvrage cité de M. Bock, tom. 1, pag. 229 et suivantes. Quoique la population de la Prusse occidentale, selon lui, soit beaucoup plus foible que nous ne l'admettons ici, il ne faut pas oublier que

En

En ajoutant à ce calcul à-peu-près un tiers de la somme totale pour les enfans au dessous de l'âge où l'on admet à la communion, on auroit environ quatre cent soixante à quatre cent soixante-dix mille habitans pour la Prusse occidentale. Essayons une autre voie de percer jusqu'à la vérité.

M. de Hertzberg, dans les additions à la cinquième de ses dissertations (1), donne à cette partie de la Prusse vingt-sept mille cent trente-quatre naissances, quinze mille six cent soixante-neuf morts, et cinq mille quatre cent dix mariages.

---

son calcul est fondé sur des dénombremens toujours peu certains. Les listes des naissances de huit années que M. Bock rapporte, donnent un nombre moyen de vingt-cinq mille trois cent quarante, et les morts, un de vingt mille neuf cent cinquante-six. Or, en calculant les unes et les autres, d'après la méthode d'évaluation la plus foible qu'il soit possible d'imaginer, elles donneront toujours plus que les cinq cent soixante mille personnes marquées ci-dessus.

(1) Dissertations lues dans les séances de l'académie pour l'anniversaire du roi, par M. de Hertzberg, 1781, 82, 83, 84, 85, 86.

Voilà encore de ces faits miraculeux qui sont faux, ou qui ne prouvent rien. En calculant comme nous avons fait pour la Prusse orientale, les naissances donneroient une population de sept cent mille personnes et au-delà, et les morts une de plus de six cent vingt-cinq mille.

Voici la liste des naissances et des morts de trois années que nous donne M. Büsching :

ANNÉES.	NAISSANCES.	MORTS.
1774.....	22761.....	16984
1775.....	23366.....	21715
1776.....	21891.....	21178
MOYENNE...	22672.....	19959

Si vous multipliez les naissances par vingt-huit, vous aurez une population de six cent trente-quatre à six cent trente-cinq mille personnes ; et si vous supposez la proportion des morts aux vivans, comme vingt-huit est à mille, vous aurez plus de sept cent dix mille individus pour cette province.

Mais observez cette augmentation subite

de morts de près de cinq mille individus dans les deux dernières années. Il est évident que le nombre des morts a dû être plus grand, soit par le surcroît de monde qu'on y a envoyé après l'acquisition, ou la conquête, comme on voudra dire ; soit par d'autres causes qui nous sont inconnues (1). Il paroît cependant que la population indiquée dans les états statistiques est passablement juste ; et nous le croyons d'autant plus, que le nombre fixé par M. Büsching se fonde sur un dénombrement fait d'abord après la conquête, lequel a dû, par bien des raisons tirées de la circonstance, indépendamment des objections générales contre cette méthode, être au dessous de la quantité réelle. Cette population donne, en y comprenant le militaire, huit cent quatre-vingt-sept personnes par mille quarré ; et sans le militaire, huit cent trente-deux, ou un peu moins de trois cent vingt personnes par

(1) M. Bock dit qu'on l'attribue à des maladies épidémiques.

lieue quarrée dans le premier cas, et un peu moins de trois cents dans l'autre.

Villes, villages et feux.

Il y a dans cette province quarante-quatre villes grandes et petites; quatre mille quatre cents villages, ou à-peu-près, appartenans au roi ou aux villes; treize cent onze aux gentilshommes. Le plat-pays contient cinquante-six mille feux répartis en cinquante-cinq bailliages. Depuis la conquête, on a fait plus de cinquante établissemens de colonies nouvelles.

Dantzick et Thorn.

C'est dans cette province que sont enclavées deux villes libres polonoises, savoir Dantzick et Thorn, dont la première contient au moins soixante mille habitans, et l'autre mille familles. On sait assez combien Dantzick est resserrée par la nouvelle conquête. Non-seulement le roi de Prusse en a saisi le port, mais les faubourgs même, qui contiennent dix mille cinq cents habitans. Nous l'avons déja dit, cet état de choses ne sauroit durer : il faut, ou que la maison de Brandebourg perde cette acquisition, ou que ces deux villes se soumettent à son sceptre.

La Prusse occidentale est divisée en quatre districts: Division de la Prusse occidentale.

1°. Celui de Culm, nommé ainsi de sa principale ville, qui contient trois mille cinquante habitans, et possède une petite université catholique. Là se trouve Graudenz, ville de cinq mille deux cents habitans, où le roi fait construire une forteresse considérable.

2°. Celui de Marienburg, où fleurit Elbing, dont on estime la population à quatorze mille quatre cents personnes, sans la garnison. Cette ville devient commerçante, et s'enrichit des dépouilles de Dantzick.

3°. Celui de Pomerellen ou de la petite Poméranie. C'est là qu'est enclavé Dantzick et la fameuse abbaye d'Oliva, sur le terrain de laquelle se trouve le port de cette ville, à l'embouchure de la Vistule. Tel est, selon le cabinet de Berlin, le titre du roi de Prusse sur ce port.

4°. Le district de Warmie, entièrement enclavé dans la Prusse orientale.

5°. Enfin celui de la Netze, qui n'a

jamais fait partie de la Prusse, mais que Frédéric II s'est arrogé par droit de convenance, avec autant et plus d'apparence de raison, que la Russie et l'empereur n'en avoient pour réclamer les grandes provinces qu'ils ont arrachées à la Pologne. Ce district s'étend tout le long du cours de la Netze, et au-delà, jusqu'aux dernières bornes du terrain que cette rivière inonde annuellement.

Avantages de cette acquisition.

Ce n'est pas seulement l'avantage d'arrondir son territoire que le roi de Prusse a obtenu par cette conquête d'un terrain qui coupoit la plus septentrionale de ses provinces du reste de ses états; il a encore acquis la possession d'une grande partie de la Vistule, dont la navigation favorise infiniment la communication intérieure et le commerce de son pays. Il en possède le cours dans une étendue de près de soixante-dix lieues, en remontant depuis son embouchure; et comme cette rivière est le seul canal de communication de la Pologne avec les peuples commerçans, il est aisé de sentir les immenses avantages

que donne une telle possession. Nous les développerons ailleurs.

La Netze communique à la Warte, qui se jette dans l'Oder. Pour favoriser de tous côtés les communications intérieures, le roi a fait creuser un canal qui sort de la Brahe à Bromberg; il est nommé delà le canal de Bromberg, et aboutit au dessus de Nackel dans la Netze. Il a environ dix mille toises de long, et neuf écluses. On assure qu'il a été construit avec trop de précipitation pour obtenir un entier succès. Canal de Bromberg.

Les peuples de ces contrées sont à peine sortis de la barbarie polonoise: aussi cette province est-elle plus âpre, plus inculte que le reste des états du roi de Prusse; mais quoi qu'il faille penser de cette étrange révolution, on peut dire que l'espèce humaine n'a pas laissé d'y gagner. Les gentilshommes de cette province, autrefois membres de la république polonoise, ou pour mieux dire, prétendant n'être qu'un état libre confédéré à la Pologne, et, comme la Lithuanie, élisant avec elle son roi, ont sans doute et sous tous les Constitution.

rapports, beaucoup perdu de leurs priviléges. Un roi de Prusse, s'il n'est pas stupide, ne leur laissera plus tenir d'états. Ils auront le sort de la Prusse orientale. Mais le gouvernement prussien a considérablement restraint par ses réglemens le pouvoir des nobles sur leurs serfs; et c'est sous ce rapport que l'humanité gagne à cette révolution, si cependant dans une conquête, surtout de cette espèce, qui n'est qu'un attentat du plus fort contre mille traités postérieurs au titre réclamé, elle ne perd pas par l'exemple, plus qu'elle ne gagne par une plus grande diffusion des lumières, de la culture et du bien-être.

Le paysan y est d'ailleurs serf encore, sans autre exception que le petit nombre de colonistes établis depuis la conquête. Telle est la grande différence, source de toutes les autres, entre cette province et la Prusse occidentale, où l'on a placé depuis un temps immémorial des colons libres en très-grand nombre : ils se sont multipliés, et vivifient l'agriculture et l'industrie. Espérons que les soins des

successeurs de Frédéric continueront ce travail utile et consolateur, cultiveront, affranchiront, éclaireront ces provinces, et les rendront ainsi toujours plus peuplées, plus riches, plus heureuses.

Résultats généraux.

La Prusse orientale même comporte à cet égard une infinité d'améliorations. La Saxe contient plus du double d'habitans, et n'est ni plus grande que cette province, ni plus fertile. Elle l'est même moins, mais il faut rabattre quelque chose de cet avantage, la situation de la Prusse, plus voisine du pôle, ne comportant pas une population aussi grande que les pays plus méridionaux, ne fût-ce que parce qu'il y faut plus de bois, vu la longueur des hivers et leur sévérité. On peut cependant assurer que jamais la population de ces pays ni d'aucuns autres, n'atteindra son dernier terme, aussi long-temps que la servitude, les corvées, les gênes de toute espèce n'y seront pas abolies, et que la liberté du commerce n'y sera point introduite. Si l'on y ajoute la distribution des terres en petites fermes, il est très-probable que ces

provinces pourront s'élever à une population d'au moins mille individus par lieue carrée, vu leur fertilité ; alors les deux Prusses contiendroient seules près de trois millions d'habitans.

Mais un état si florissant est encore fort éloigné ; on n'y parviendra jamais par les moyens employés jusqu'ici, quelque excédent de naissances que marquent les tables, vraies ou fardées, que nous avons rapportées ; car en les supposant justes, on ne peut y voir que l'effet d'un changement subit, d'une tension demesurée de ressorts artificiels, d'une espèce de serre où les soins et les trésors du souverain ont mis ces contrées. Mais comme il sera impossible à la longue de chauffer toujours cette serre, bientôt il y aura stagnation ; et l'accroissement de la population, s'il ne cesse pas absolument, deviendra lent, ainsi que dans les pays où on laisse aller les choses comme elles vont (heureux quand on ne les y contrarie pas !) sans saisir les grands moyens d'amélioration.

II.

LE DUCHÉ DE POMÉRANIE.

Le duché de Poméranie a pour bornes, à l'orient, la Prusse occidentale et le district de la Netze ; au sud, une petite extrémité de la Pologne et la Marche Ukraine ; à l'occident, le duché de Mecklenbourg, et au septentrion, la mer Baltique. Limites du Duché de Poméranie.

M. de Hertzberg lui donne, dans ses dissertations, cinq cent sept mille carrés d'étendue. Des mesures exécutées par M. de Winterfeld lui en assignent cinq cent six; savoir, quatre cent dix-neuf pour la Poméranie ultérieure, et quatre-vingt-sept pour la partie de la citérieure qui appartient au roi de Prusse. M. Bruggemann, l'exact descripteur de cette province, suit ce dernier calcul (1), qui revient à quatorze cent cinq de nos lieues. Etendue.

(1) Il faut remarquer à cet égard une erreur considérable dans les tables statistiques. Elles portent que MM. de Winterfeld et Bruggemann ne donnent que quatre cent trente-six milles carrés à toute la Poméranie prussienne.

Population. Les tables statistiques donnent quatre cent soixante-cinq mille habitans à cette province, y compris le militaire ; et sans lui, quatre cent vingt-huit mille cinq cents ; ou pour plus d'exactitude, d'après un dénombrement de mil sept cent quatre-vingt-quatre, quatre cent vingt-huit mille quatre cent cinquante-un ; ce qui donne par mille carré, avec le militaire, neuf cent dix-neuf personnes ; par lieue carrée, trois cent trente, et sans le militaire, huit cent quarante-six par mille carré, trois cent cinq par lieue carrée. M. de Hertzberg nous fournit (1) les sommes suivantes des naissances et des morts, pour l'année mil sept cent quatre-vingt-quatre.

NAISSANCES.	MORTS.
15635.....	12110

L'une de ces sommes multipliée par vingt-huit, donne quatre cent trente-sept mille trois cent soixante ; et l'autre, par la proportion de vingt-huit à mille, quatre cent

(1) A l'endroit cité.

trente-deux mille cinq cents habitans pour le territoire de la Poméranie prussienne ; ce qui s'accorde très-bien avec la somme alléguée par l'auteur des tables statistiques ; et cet accord seroit encore plus satisfaisant, si l'on étoit sûr que les listes des naissances et des morts, rapportées d'après M. de Hertzberg, ne contînssent point celles du militaire, comme l'affirme l'auteur des tables, quoique M. de Hertzberg ne l'énonce pas.

Villes, villages et feux.

La Poméranie contient cinquante-cinq villes. Elle est divisée en vingt-trois cercles, qui renferment cinquante-deux bailliages. Les villes ont seize mille trois cent quarante-trois feux, et si l'on compte les villages qui leur appartiennent, vingt-huit mille cent quarante-un. Seize mille cent dix-huit feux appartiennent au roi, et vingt-neuf mille six cent cinquante-huit aux gentilshommes. Total, soixante-cinq mille neuf cent dix-sept feux, ce qui donne sept personnes pour chaque feu, y compris le militaire, et treize pour deux feux sans lui.

Nous observerons encore que dans les

maisons des villes, y compris les faubourgs, douze cent cinquante-six seulement sont couvertes de chaume.

De cette population, la Poméranie citérieure a seize villes, dans lesquelles, en y comprenant leurs faubourgs, on compte cinq mille cinq cent une maisons couvertes de briques, quatre cent cinquante-une couvertes de chaume, et treize cent soixante-seize feux de villages qui leur appartiennent ; quinze bailliages royaux, qui régissent cinq mille quatre cent quarante-un feux, dans deux cent six villages ; enfin, trois cent quatre-vingt-dix-sept villages, avec quatre mille quatre cent soixante-onze feux appartenans aux gentilshommes. Total, dix-sept mille quatre cent quarante feux.

Pertes causées par la guerre de sept ans.

Cette province, ainsi que le royaume de Prusse, a beaucoup souffert dans la guerre de sept ans, par l'invasion des Russes. Nous ne savons pas à quoi il faut évaluer ni la diminution du bien-être de la Prusse, ni les sommes et les moyens que le souverain a employés pour la soulager et la

rétablir. Nous sommes mieux en état de satisfaire aux justes curiosités de ce genre sur la Poméranie. Elle a souffert, dans cette terrible période, une diminution de population de soixante mille personnes, ou, suivant le calcul exact de M. de Brenkenhoff, de cinquante-neuf mille cent soixante dix-neuf personnes (1). Voici les moyens que le gouvernement a employés pour restaurer cette province.

Mesures du gouvernement pour les réparer.

Avant la guerre, le roi avoit établi en Poméranie, dans des villages bâtis uniquement pour cet effet, huit cent trente-une familles, faisant six mille huit cent quatre-vingt-une têtes; et dans les villes, cinq cent quatre-vingt-quinze, faisant trois mille sept cent soixante-douze têtes. Total, quatorze cent vingt-six familles, faisant dix mille six cent cinquante-trois têtes.

Après la guerre, il n'a établi ainsi que

(1) *Brenkenh. Pommersche und Neumærksche Wirth*, tom. 1, pag. 106.

cent quarante-sept familles de six cent trente-cinq têtes.

Il avoit encore établi avant la guerre, dans différens villages, cent neuf familles de trois cent vingt-trois têtes, pour filer de la laine.

Après la guerre, il en établit cent quatre-vingt-douze, à sept cent soixante-une têtes.

Ce ne fut pas, comme on voit, du moyen des colonies dont il se servit pour restaurer cette province à la paix. Il fit rebâtir les maisons ruinées et incendiées. On comptoit, dans le plat pays seul, quatre cent soixante-cinq maisons, quatre cent quarante-deux granges et trois cent soixante-treize étables détruites. Le roi accorda un million trois cent trente-trois mille écus d'Allemagne, ou cinq millions quatre à cinq cent mille de nos livres, pour les réparer; et ce qui est plus étonnant, il les accorda aussitôt après une guerre de sept années, dont les dépenses avoient été énormes. Alors, les habitans qui avoient fui, revinrent. D'un autre côté,

les

les régimens ramenèrent des valets de train et d'équipage, dont une grande partie s'établit à la campagne.

Mais ce n'est pas assez pour un pays qu'il y ait des hommes, ni même que ces hommes habitent des maisons. Toute la Poméranie manquoit de chevaux, d'avances pour la culture, et de subsistances jusqu'à la récolte. Le roi donna douze mille trois cent vingt-sept chevaux, neuf cent trente wispels (1) de farine, cinq mille trois cent quatre-vingt wispels de seigle, deux mille quarante-quatre wispels d'orge, et sept mille deux cent vingt-quatre d'avoine. Evalués au plus bas prix, c'étoit une valeur de plus de douze cent mille livres.

Qu'est-il arrivé de ces sages mesures? La Poméranie avoit non-seulement réparé

(1) Le wispel est une mesure idéale de grains, contenant vingt-quatre scheffels. Le scheffel de Berlin a deux mille cinq cent soixante-onze pouces cubes de France. (Il me semble que telle est la plus sure manière de déterminer les grandeurs proportionnelles des mesures), c'est-à-dire qu'il représente, à très-peu près, quatre boisseaux de Paris.

toute la perte de sa population en mil sept cent soixante-onze, c'est-à-dire, huit ans après la paix; mais à cette époque, il s'y trouvoit trente mille cinq cent quatre-vingt-quatre habitans de plus qu'en mil sept cent cinquante-six, avant la guerre.

L'admirable esprit de suite de Frédéric II consolida de plus en plus ces succès. On donna des subsistances plus étendues à ce surcroît de population. Il y avoit entre Pyritz et Altendamm un grand lac nommé la Madue, où l'on pêchoit des murènes: le roi le fit dessécher, et conquit ainsi, sans dévastations, sans verser de sang, en faisant du bien sans mélange d'aucun mal, quatorze mille trois cent trente-huit arpens d'excellens pâturages. Les villages du bailliage royal de Colbatz en reçurent sept mille sept cent quatre-vingt-quinze arpens, et les gentilshommes, six mille cinq cent quarante-trois pour la part de leurs villages, sans qu'ils eussent contribué aux frais du desséchement.

Frédéric fit encore dessécher quelques marécages sur les bords de la Ploène, au

dessus de la Madue ; et enfin, le Turbruch dans l'île d'Usedom. Il plaça, dans ce dernier établissement, trente familles étrangères à quatre-vingt-deux têtes. Il faut ajouter cinquante-six familles d'artisans, à cent trente-huit têtes, qu'il distribua avec les cent quatre-vingt-douze familles de fileurs de laine, à sept cent soixante-une têtes. Total, deux cent soixante-treize familles, à neuf cent quatre-vingt-une têtes, attirées du dehors en Poméranie.

Parallèle de ces mesures avec la méthode d'attirer des colons.

Je demande de l'attention pour cette observation importante, que ce nombre n'est pas la onzième partie de celui des colons établis dans cette province avant la guerre ; et cependant, nous voyons la Poméranie gagner, en huit années de paix, un surcroît de population de trente mille personnes au-delà des cinquante-neuf mille qu'elle avoit perdues par la guerre.

Qu'on dise maintenant que les colonies sont le bon moyen de peupler un pays. Ah ! ne croyez pas seconder la nature en substituant vos petits moyens à ses immenses ressources.

Observons au reste, que l'ouvrage de M. de Brenkenhoff, dont nous avons tiré ces détails, ne dit pas si, dans la population de mil sept cent cinquante-six, le militaire entroit ou n'entroit pas en ligne de compte, et si le déchet de la population, à la fin de la guerre, a été calculé dans l'absence des troupes alors en campagne. Dans cette hypothèse, l'accroissement de la population seroit très-explicable. Le retour des troupes, la rentrée des habitans expatriés, l'établissement des valets d'équipages et autres gens à la suite de l'armée, auroient aisément ramené quarante-cinq mille personnes (1); alors

(1) Voici les bases de notre calcul. La Poméranie a eu en 1785, un excédent des naissances sur les morts de quatre mille six cent sept. Après une calamité, la population est toujours très-active. On peut donc admettre que les naissances ont surpassé alors les morts de cinq mille pendant les huit premières années après la guerre. Il ne faut alors que quarante-cinq mille hommes rentrés en troupes, y compris les gens d'équipages, et les fugitifs revenus à la paix, pour faire les quatre-vingt-cinq ou quatre-vingt-dix mille individus de l'accroissement allégué ici.

le surcroît de trente mille individus dans la population de la Poméranie, ne supposeroit qu'un excédent annuel d'un peu plus de cinq mille naissances sur les morts, pendant huit années ; ce qui n'a rien d'incroyable après une guerre longue et meurtrière, où chacun s'empresse de s'établir, de se marier, où nombre de particuliers ont quelques capitaux qu'ils cherchent à placer et à faire valoir.

Quoi qu'il en soit, défrichez les terrains incultes, rendez le pays sain, augmentez toutes les espèces de moyens de subsister par une entière liberté de travail, d'industrie, de commerce, et laissez faire la nature : n'appelez aucuns étrangers ; vos sujets peupleront assez quand vous leur permettrez de vivre. Mais si vous leur enviez l'air, si vous les écrasez de corvées et de servitude, si vous gênez l'industrie, si vous étouffez le trafic, votre population se resserrera en proportion du poids de ces entraves, et votre or, et vos invitations, n'y remédieront pas.

On doit supposer que Frédéric II em-

ploya des moyens semblables à ceux que nous venons de développer pour repeupler la Prusse, et cicatriser les plaies dont l'avoit couverte l'invasion des Russes.

Stettin. De toutes les villes de la Poméranie, la plus grande et la plus utile est Stettin, située vers l'embouchure de l'Oder dans la mer Baltique. Elle appartient à la Poméranie citérieure, et c'est le point capital de l'acquisition que Frédéric-Guillaume a faite sur les Suédois. Stettin, forteresse considérable, munie de grands dehors, est assez bien bâtie, et contient avec ses faubourgs, quinze cent soixante maisons; on y compte quinze mille trois cent soixante-douze personnes, sans la garnison, et vingt-trois à vingt-quatre mille avec celle-ci.

Colberg. Colberg est une autre ville digne de remarque. Elle est située à l'embouchure de la Persante. On y compte huit cent quarante-sept maisons, et environ cinq mille habitans, y compris la garnison. Elle a un port et des ouvrages de fortification reconstruits, changés et augmentés,

depuis la guerre et les trois siéges qu'elle a soufferts de la part des Russes.

Les autres villes, comme Anclam, Treptow, Camin, Rugenwalde, Stargard, sont moins importantes. Voici la population des principales. Autres villes

NOMS.	MAISONS.	HABITANS.
Gartz	352	2000
Damm	223	1660
Anclam	562	3185
Pasewalk	507	3000
Gollnou	383	2090
Demmin	345	2335
Wollin	236	1980
Swinamunde	287	1940
Stargard	1033	5910
Pyritz	412	2135
Greifenberg	343	1905
Greifenhagen	450	2800
Treptow-sur-la-Rega	536	2880
Colberg	809	4090

NOMS.	MAISONS.	HABITANS.
Camin	322	1842
Rugenwalde	455	2290
Cœslin	541	3000
Stolpe	558	4020

La Poméranie a de très-beaux moyens de communication.

Preuves, canaux.

Le premier et le principal, est sans doute l'Oder, grand fleuve qui traverse la Silésie et la nouvelle Marche, et dont la Poméranie tient la clef. Il débouche comme la Memel, le Prégel et la Passarge, dans un troisième sinus de la Baltique, nommé

Grosse-Haff.

le *Grosse-Haff;* car bien que Stettin soit situé à l'embouchure de l'Oder, on n'entre pas de son port aussitôt dans la mer, les îles d'Usedom et de Wollin, coupant l'océan germanique du sein où se jette l'Oder (le Grosse-Haff).

Il n'y a que trois passages de communication. Le plus occidental longe Wolgast, et par conséquent, la partie de la Poméranie appartenante à la Suède; ainsi

cette puissance est maîtresse de ce passage, qui est le plus commode.

Le second se trouve entre l'île d'Usedom et de Wollin, par un canal qu'on nomme la Swina, et où sont à présent le fort de Swinaschanze, et le port et la ville de Swinamunde. Le roi de Prusse a fait de grandes dépenses pour rendre ce passage, dont il est maître, sûr et commode. Il avoit eu cette idée dès mil sept cent quarante. Il y fit beaucoup travailler avant la guerre de sept ans, et la dépense en fut payée de ses deniers particuliers. Cette cruelle guerre vint interrompre cette entreprise. Les Suédois détruisirent, en mil sept cent cinquante-neuf, tous les travaux ; mais on rétablit le port d'abord après la paix. L'ouvrage languit, et l'on dit qu'il s'y commit de grandes fautes. M. Bruggeman assure qu'on a réussi enfin à pratiquer une entrée facile. La construction du port amena celle de la ville de Swinamunde. Cent cinquante-cinq familles s'y établirent en mil sept cent soixante-quatre. Le roi les forma en bourgeoisie

Swinamunde.

en mil sept cent soixante-cinq, et leur donna la propriété du village de Westwienne, et les belles prairies d'alentour. On s'est empressé d'y établir, comme à l'ordinaire, des péages pour le compte du roi (1).

---

(1) M. de Launay, directeur de toute la régie des droits du roi de Prusse, de laquelle nous parlerons au long dans le livre *des revenus et des dépenses*, se vante dans sa justification (voyez l'appendix du cinquième livre), d'avoir remis les affaires de ce port sur un bon pied. » Le quatrième objet, dit-il, a été le » développement des comptes du port de Swinamunde, » pendant les cinq années de sa gestion, par lequel » il est établi que ce port, qui n'avoit que vingt-neuf » mille écus de produits, et vingt-cinq mille sept » cent vingt-neuf écus de charges, qui ne laissoient » que trois mille cinq cents écus de libre pour son » entretien, a acquitté pendant la gestion de la régie, » cinquante-cinq mille écus de charges, et a encore » réservé dix mille écus en caisse, nonobstant la » soustraction de vingt-cinq mille deux cent soixante- » quatre écus de fonds, faits par la caisse du sel, » la chambre de Poméranie et le nommé Ruckow, à » qui sa majesté en a fait remise, avec un état de sa » situation, et des avis pour libérer en moins de trois » ans ces produits affectés à deux cent huit mille » écus de dettes, dont il reste encore cent huit mille » à acquitter. «

Le troisième passage est entre l'île de Wollin et le continent de la Poméranie ultérieure ; mais il n'est pas à l'usage de la navigation.

Principales rivières.

Les rivières remarquables de la Poméranie, sont la Peene, qui se jette à Panamunde dans la Baltique, et reçoit, non loin de Demmin, le Trebel et la Tollence.

La Welse, qui reçoit la Randow, et se jette dans la Baltique.

La Jhana, qui se rend, aux environs de l'embouchure de l'Oder, dans le Grosse-Haff.

La Réga, la Persante, la Wipper, vont se jeter dans la Baltique.

Toutes ces rivières, qui sont plus ou moins navigables, pourroient faciliter le cabotage. Elles communiquent avec un grand nombre de lacs qui se trouvent dans cette province ; et il est probable que quelques canaux sagement disposés, augmenteroient encore les communications intérieures. Ce moyen, réuni à une administration fiscale plus modérée, contribueroit beaucoup à porter ce pays à un

plus grand degré de prospérité. Il en a besoin. La population y est foible en raison de ce qu'elle pourroit être. Trois à quatre cents personnes par lieue carrée, forment une population au dessous de ce que comporteroit même un pays stérile, et la Poméranie ne l'est pas, à beaucoup près. La seule pêche de ses lacs, de ses rivières et de ses côtes, lui fournit des moyens de subsistance considérables.

Moyens naturels d'une plus grande population.

Constitution.

La véritable cause d'une population si chétive, c'est la constitution du pays. Une très-grande partie de la Poméranie ultérieure contient des restes d'une nation séparée, par sa race, ses mœurs, et son ignorance, des habitans d'origine allemande. On les nomme Vandales et Cassubes (1). Delà, il est résulté que dans ce pays, fidèle à son antique barbarie, presque tous les habitans des campagnes sont serfs, attachés à la glèbe. Leur servitude n'est pas très-dure; mais c'est tou-

(1) Le langage de ceux-ci ressemble beaucoup au polonois, qu'ils entendent très-bien.

jours une servitude. Elle consiste sur-tout en corvées onéreuses. On les a calculées à la valeur de soixante écus annuels, en évaluant à un vingt-quatrième d'écu la journée d'un manouvrier, et à un huitième celle d'un chariot (1). Voilà donc deux cent quarante jours de travail de chaque espèce, que le paysan poméranien est obligé de vouer à la corvée. Aussi est-il en général très-paresseux. Il n'a que des terres qu'on lui remet pour les cultiver, et dont il n'est pas propriétaire, ni même fermier. Il peut toujours se voir expulser de son bien, et ses héritiers naturels n'en sont pas nécessairement remis en possession. Il n'a que peu de bétail en propre, tous les instrumens et les avances de culture formant un capital inamovible du bien qu'il reçoit du propriétaire, et dont il faut que le paysan se rende garant (2).

Encore une fois, il n'est pas possible

(1) Voyez la lettre d'un Poméranien au rédacteur du *physicalische, Œconomische Monathsschrift de Riem.*, fév. 1707.

(2) Idem, ibid.

qu'un pays fleurisse ainsi, ni qu'il atteigne jamais le degré de prospérité auquel le porteroit la nature, s'il étoit peuplé par des hommes.

Frédéric II ne s'est pas occupé de changer cette situation. Il ne voyoit apparemment pas dans la liberté du paysan, un grand moyen de prospérité ; mais quand il l'auroit vu, plusieurs considérations l'eussent arrêté, surtout dans la Poméranie. Cette province est peuplée d'une noblesse innombrable, mais très-pauvre, et si pauvre, qu'on en fait mille contes singuliers en Allemagne (3). Elle est d'une bravoure à toute épreuve, et l'on peut assurer qu'elle

(3) M. de Brenkenhoff, dans un rapport qu'il fit au roi de l'état de la noblesse en Poméranie, lui rapporta que le village de Czarnidamero, dans la Poméranie ultérieure, lequel ne posséde que cent quarante à cent cinquante arpens de terre sablonneuse, sans prairies, contenoit douze familles nobles, formant cinquante-neuf têtes, et que le vacher et le crieur de nuit étoient les seules personnes non-nobles de ce village, mais que pourtant leurs femmes étoient nées demoiselles. On peut juger par ce trait de l'état de cette noblesse. V. *Brenkenhoff leben.*, pag. 57.

forme la grande base de l'infanterie prussienne. Les régimens de Poméranie sont réputés les plus intrépides et les plus fidèles de toute l'armée. Que pouvoit désirer de mieux Frédéric dans ses principes, et même dans ses circonstances ? Quand il n'auroit pas cru en général que le bien féodal est le grand pivot de la discipline et de la valeur militaire, dans une monarchie où le soldat a pour officier celui qu'il est accoutumé à regarder comme son supérieur naturel, ou, pour dire le vrai mot, comme le propriétaire de sa personne, devoit-il risquer d'aliéner la noblesse poméranienne, en lui ôtant un droit, qui n'est aux yeux du philosophe que celui d'opprimer ses semblables, mais non pas aux yeux du préjugé, ni même des administrateurs ? Devoit-il attenter à ce droit auquel les hommes paroissent attachés en raison de son inhumaine absurdité ? La liberté des paysans lui auroit procuré, peut-être, plus de soldats ; mais ni de plus braves, ni de plus amoureux de sa personne ; elle auroit pu même les rendre

infiniment moins bons. Il n'est donc pas probable que jamais roi de Prusse, aussi long-temps que sa puissance sera sur-tout militaire, soit tenté de changer cet état des choses; du moins n'a-t-il d'autres moyens prudens de le faire, que d'éclairer sa noblesse sur ses vrais intérêts : mais elle paroît peu avide d'instruction. Une petite partie s'applique à cultiver ses terres; l'autre va servir, et revient avec des capitaux acquis, soit par des épargnes, soit par des rapines, rétablir sa famille ou en fonder une nouvelle. Peu s'adonnent aux lettres, et moins encore y réussissent. D'où leur viendroit la lumière ? Au reste, nous parlons en général; car rien n'est plus aimable qu'un Poméranien instruit, et nous en connoissons plusieurs. Leur valeur, leur loyauté, toutes les qualités et les vertus militaires, dons naturels de leur pays, embellis et fécondés par l'instruction, les rendent d'un commerce également agréable et sûr.

Compagnie de cadets gentilshommes à Stolpe.

Le roi a établi à Stolpe une compagnie de cadets gentilshommes, au nombre de quarante-huit.

quarante-huit. On les y reçoit fort jeunes ; on leur y donne une première éducation, puis on les envoie au grand corps des cadets à Berlin. Cet arrangement a été jugé nécessaire, parce que l'excessive pauvreté de plusieurs fa- milles les mettoit absolument hors d'état de rien faire pour l'éducation de leurs en fans. Or, comme on n'en prend point au dessous de quatorze ans à Berlin, il arriveroit souvent, sans ces instituts intermédiaires, que les enfans, élevés jusques-là comme de petits sauvages, ne pourroient plus acquérir les formes convenables à l'état d'officier. On a fait, pour les mêmes raisons, un établissement pareil à Culm, dans la Prusse occidentale.

Le privilège d'avoir des esclaves, est le seul qu'on ait laissé à la noblesse poméranienne. Je veux dire qu'elle ne possède plus de droits qui lui donnent part à l'administration de la province ; elle jouit d'ailleurs d'une haute considération. Frédéric II faisoit le plus grand cas de cette contrée, et il l'a bien fait voir, en y versant plus de vingt millions de livres en purs

Et à Culm.

dons. Il a prêté de très-grandes sommes, à un très-petit intérêt, aux gentilshommes, pour améliorer leurs terres. Il ne les a point assujettis à une caisse de crédit, comme ceux de la Marche et de la Silésie, ou du moins, ses dons les ont préservés de ce triste recours; c'est assurément-là un très-grand bienfait.

III.

NOUVELLE-MARCHE.

Limites de la nouvelle-Marche.

La nouvelle-Marche entre par son extrémité septentrionale dans la Poméranie ultérieure. Elle court ensuite au sud le long de cette province: après avoir effleuré la Poméranie citérieure dans cette direction, elle se prolonge en s'élevant un peu vers l'ouest, et embrasse cette partie de la Poméranie jusqu'à l'Oder. Alors elle remonte ce fleuve, qui la sépare de la Marche électorale, vers le sud; puis elle fait un grand retour jusqu'aux frontières de la Silésie. Tout le côté de l'est est bordé par la Pologne; un angle touche au district de la Netze.

Son étendue est de deux cent vingt mille carrés ou six cent onze lieues carrées. On y a compté en mil sept cent quatre-vingt-trois, deux cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-neuf habitans, sans le militaire. Ce dernier comprend dix mille individus ou environ. Ainsi, en le comptant dans la population, on aura deux cent cinquante-six mille personnes pour celle de la nouvelle-Marche. Etendue et population.

Les morts en mil sept cent quatre-vingt-quatre ont monté à six mille deux cent trente-cinq, les naissances à huit mille huit cent trente six : donc un excédent de deux mille six cent une pour celles-ci. On a compté dans cette même année dix-huit cent soixante-neuf mariages, le tout sans y comprendre le militaire. Cet excédent d'un tiers pour les naissances, prouve que l'année a dû être particulièrement salubre. Nous admettrons donc qu'il n'est mort dans ce période qu'un homme sur quarante. Les naissances donneront dans leur proportion ordinaire de un à vingt-huit, deux cent quarante-sept mille quatre

cent huit personnes ; les morts, dans la proportion de un à quarante, en indiquent deux cent quarante-huit mille quatre cents. Cette population donne à-peu-près quatre cent vingt individus par lieue carrée. Soixante-sept mille deux individus vivoient alors dans trente-neuf villes, et cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-sept dans les campagnes ; ce qui donne un peu plus de cinq habitans de la campagne contre deux des villes.

Villes, villages et feux.

Cette province contient trente-neuf villes, avec onze mille feux ; deux cent vingt-un villages royaux, cinq cent soixante-quinze de gentilshommes, et soixante-huit appartenans aux villes. Les principales d'entre les villes sont :

VILLES.	MAISONS.	HABITANS.
Custrin	440	4400
Landsberg	600	6000
Kœnigsberg	425	2600
Crossen	550	3500
Züllichau	775	4630
Cottbus	500	5800

Custrin.

De toutes ces villes, la seule capitale de cette province, Custrin, vaut la peine d'être remarquée ici. Elle est située sous le cinquante-deuxième degré trente minutes latitude nord, et les trente-deux degrés de longitude de l'isle de Fer. C'est une forteresse entourée de marais, qui n'a d'important que sa situation. Les Russes l'ont assiégée et bombardée en vain. Frédéric II la délivra par la fameuse bataille de Zorndorf. Après la guerre il donna six cent quatre-vingt-trois mille sept cent vingt-trois écus d'Allemagne pour la rebâtir : elle est aujourd'hui beaucoup plus belle qu'autrefois.

Pertes causées par la guerre de sept ans.

En général, la nouvelle-Marche est une des provinces qui a le plus souffert par la guerre, et pour laquelle le roi a le plus fait depuis cette époque. Remplie de marécages immenses, elle passe pour la moins fertile de toutes celles de l'Electorat. Mais le roi a fait dessécher les principaux de ses marais, et la situation de cette province, du moins à cet égard, est considérablement améliorée.

La nouvelle-Marche a subi beaucoup de variations quant à sa population. En mil sept cent quarante, elle contenoit deux cent vingt mille quatre cent soixante-treize habitans. En mil sept cent cinquante-six, elle n'en avoit plus que deux cent treize mille quatre cent soixante-sept. Enfin, après la guerre de sept ans, elle se trouva avoir éprouvé une diminution de cinquante-sept mille vingt-huit individus; elle n'en contenoit plus que cent cinquante-six mille quatre cent trente-neuf. Les maisons incendiées ou ruinées pendant cette cruelle guerre, montoient à dix neuf cent soixante-quatorze. Le bétail avoit souffert une diminution proportionnée, et de plus, il s'en falloit de seize mille cent trente-cinq wispels cinq scheffels de toute espèce de grains (1), que les habitans n'eussent de quoi subsister

(2) *Brenkenhoff Pommerscher und Neumærkscher Wirth*, tom. 1, page 132. La guerre finit pour ces provinces à la fin de 1761, lors de la mort de l'impératrice de Russie Elisabeth.

jusqu'à la récolte de mil sept cent soixante-deux. Voici quelques détails de ce que Frédéric II a fait pour réparer ces pertes immenses.

Mesures prises pour les réparer.

Le roi, aussitôt après la guerre, assigna plus de trois millions de livres (sept cent soixante mille cent quarante-neuf écus d'Allemagne) pour le rétablissement du plat pays, et cette somme fut employée à rebâtir les maisons ruinées, à repeupler la province, à ranimer l'agriculture. Il donna six mille trois cent quarante-deux chevaux, et soixante-huit mille huit cent soixante-six brebis à diverses époques. Enfin il ordonna le dessèchement de trois grands marais : le Netz-Bruch, près de Driesen, sur les bords de la Netze ; le Fridberger-Bruch, près de Friedberg, également formé par la Netze; le Warta-Bruch, sur les bords de la Warta, et il y établit des colonistes.

Le premier de ces marais donna quinze mille cent quarante-trois arpens. On y établit trente-six colonies, formées par six cent quatre-vingt-dix familles à trois mille

vingt têtes, qui reçurent quatre cent trente-cinq chevaux, deux mille deux cent trente-six pièces de bestiaux, et apportèrent cent trente-huit mille trois cent soixante-seize écus d'Allemagne.

Le second marais donna quatre mille cinq cent soixante-quatre arpens. On y établit quatre colonies, formées par deux cent vingt-une familles à neuf cent soixante-onze têtes, qui reçurent cent soixante-quatre chevaux, avec huit cent vingt-neuf bêtes à cornes, et qui apportèrent un capital de treize mille sept cent quatre-vingt-quatre écus.

Enfin le troisième donna vingt-cinq mille quarante arpens, où l'on établit seize cent soixante-dix familles, à sept mille quatre cent trente-huit têtes, qui reçurent sept cent seize chevaux, avec quatre mille cinq cent quarante bêtes à cornes, et qui apportèrent un capital de soixante-cinq mille cinq cent vingt-quatre écus.

Total des établissemens formés par les desséchemens de ces trois marais : quarante-quatre mille sept cent quarante-sept

arpens ; deux mille cinq cent quatre-vingt-une familles ; onze mille quatre cent vingt-neuf têtes ; treize cent quinze chevaux ; sept mille six cent cinq bêtes à cornes, et deux cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-quatre écus de capital.

Par ces moyens, et quelques autres du même genre, secondés de l'activité naturelle de la population après une longue calamité, la nouvelle Marche eût regagné toute sa population dès mil sept cent soixante-quinze, avec un surplus de vingt-trois mille sept cent six individus.

Brenkenhoff.

Toutes ces améliorations, soit dans la Poméranie, soit dans la nouvelle-Marche et bien d'autres moins éclatantes, mais non moins utiles, furent l'ouvrage d'un seul homme, aussi recommandable que singulier. On le nommoit Brenkenhoff. Il avoit été page du vieux prince de Dessau, auquel il fut si cher, qu'il resta auprès de lui en cette qualité jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans : il fut ensuite grand écuyer de ce prince, qui ne l'éleva jamais que comme un enfant de la nature, ainsi qu'il l'étoit

lui-même ; car ce vieux soldat naquit plutôt qu'il ne devint un homme supérieur. M. de Brenkenhoff fut administrateur général des finances du pays de Dessau. Enfin le roi de Prusse l'ayant connu et apprécié, l'appela comme conseiller privé de ses finances, et lui confia, un peu avant la fin de la guerre, le rétablissement et les améliorations de la Poméranie et de la nouvelle-Marche.

Cet homme extraordinaire, qui savoit à peine signer son nom, avoit reçu de la nature un génie très-actif et très-entreprenant. Il possédoit trente sous lorsqu'il entra comme page au service du prince de Dessau ; et pendant la guerre de sept ans, il acquit plus de cinq cent mille livres par des entreprises de livraisons à l'armée. Appelé dans les états du roi, Brenkenhoff ne perdit pas un instant pour se faire une idée juste des provinces confiées à ses soins : il proposa toutes les améliorations praticables, entre autres les desséchemens ; car tout illitéré qu'il fut, il avoit la plupart des connoissances d'un grand ingénieur

hydraulique. Le nommé Matern, profondément versé dans cette partie, avoit commis quelque violent excès au service de Prusse, et s'étoit refugié à Dessau, où le prince le cacha pendant deux années, jusqu'à ce que son asyle ayant été découvert, il fut obligé de le livrer à Frédéric. Pendant son séjour à Dessau, Brenkenhoff cultiva l'amitié de Matern, et en recueillit des connoissances pratiques d'hydraulique. En général ce n'étoit qu'une ignorance lettrée, pour parler ainsi, qu'on pouvoit imputer à Brenkenhoff ; car peu d'hommes avoient autant de choses dans la tête ; et si la science n'est bonne qu'à arriver à ce but, on abuse beaucoup de ces mots, *ignorant* et *savant*.

Lorsque Brenkenhoff entra au service de Frédéric II, son ancien ami Matern vivoit encore dans une forteresse où le roi l'avoit fait enfermer. Brenkenhoff sollicita sa liberté, assurant que cet homme seroit infiniment utile pour les desséchemens projetés. Il l'obtint; mais Matern supplia qu'on lui laissât passer tranquillement le reste

de sa vie dans la prison où on l'avoit tenu si long-temps, et l'on ne put lui refuser cette triste grace. Brenkenhoff conduisit donc seul les travaux.

Il fut ensuite chargé de la prise de possession du district de la Netze, en mil sept cent soixante-douze. Il régla les limites avec les commissaires polonois, et les changea trois fois, le roi, qui portoit sur sa poitrine pour devise de son ordre, *suum cuique* (1), réclamant toujours plus de terrain. La derniere fois, Brenkenhoff courut même risque d'y perdre la vie, ce dernier agrandissement se faisant contre tout consentement, même extorqué, de la république, et réduisant les Polonois au désespoir.

Brenkenhoff projeta le canal de Bromberg, et l'exécuta. Nous aurons occasion de parler par la suite de cette importante construction. Il avoit su gagner l'amour

(1) Aussi les Polonois écrivirent-ils sous le poteau de démarcation, au dessous de ces mots, *suum cuique*, celui-ci, *rapuit*.

des peuples à Dessau ; il l'obtint de même dans les états du roi de Prusse. Son équité impartiale, son humanité, sa générosité, le méritoient au suprême degré. Il se montra sur-tout le bienfaiteur particulier du pays qu'il étoit chargé de restaurer, par ses essais de culture, dont il laissoit profiter ensuite les cultivateurs de tout rang. Il perfectionna la race des chevaux dans le district de la Netze, où il établit à grands frais des haras, qui sont aujourd'hui les meilleurs des états du roi. Il travailla de même à perfectionner celle des bœufs, des cochons, et sur-tout des brebis, pour lesquels il fit venir six beliers d'Angleterre, dont un seul lui parvint, et le paya deux cents ducats. Il réussit à établir la race des buffles dans la nouvelle Marche ; il en voulut faire autant des chameaux, mais cette tentative fut infructueuse. Il introduisit dans la même province la culture du blé d'Archangel ; de la guède, plante dont on tire une couleur bleue semblable à l'indigo ; du houblon, du cumin, des pois d'Angleterre, de la navette, etc. Plusieurs

de ces cultures ont beaucoup contribué à améliorer l'état de la Poméranie et de la nouvelle-Marche..... Tels furent les travaux de Brenkenhoff, que nous avons appelé un homme recommandable, et que nous aurions dû nommer peut-être un grand homme. Que d'autres racontent les marches savantes des armées, conduites par d'illustres guerriers aux scènes de désolation et de carnage que répara Brenkenhoff; nous ne leur envions pas leurs héros.....

Brenkenhoff avoit de beaux et vastes projets pour l'établissement d'un commerce, sur-tout de sel national avec la Pologne; mais le goût du roi pour les monopoles et la régie, cet écueil où son grand caractère même venoit se briser, y mirent des obstacles insurmontables, après que Brenkenhoff en eut reçu l'approbation, ensuite de laquelle il avoit même pris des engagemens.

Il mourut, et c'est un des reproches qu'on ne peut s'empêcher de faire à Frédéric, d'avoir traité durement les héritiers

d'un homme si utile, si respectable. L'argent de Brenkenhoff et celui du roi avoient été tellement mêlés, que les comptes ne purent être entièrement liquidés à sa mort. Au lieu de les brûler tous, en faveur de services si grands, si nombreux, rendus avec un désintéressement universellement reconnu, Frédéric rechercha sévèrement des sommes qui ne pouvoient être que médiocres. Les biens de Brenkenhoff furent mis en sequestre..... Je rougis en trouvant cette tache d'une misérable ingratitude dans la vie de Frédéric, qui prodigua en purs dons plus de millions qu'aucun autre prince de son temps. Toujours faut-il avouer que si Frédéric ne récompensa pas en roi ses serviteurs (et quel est le prince qui n'ait pas de grands reproches de ce genre à se faire?) il sut les choisir. Peut-être ce talent est-il plus utile à un souverain, que la reconnoissance; peut-être Frédéric, qui connoissoit si bien les hommes, croyoit-il qu'ils se relâchent plutôt qu'ils n'échappent, et que la sévérité leur vaut mieux que la bonté

même, trop voisine de la foiblesse, dans un poste où il est si impossible de n'être pas trompé.

Rivières et canaux.

Si la nouvelle-Marche est peu riche, ce n'est assurément pas faute d'avoir les plus grandes facilités pour le commerce. La Netze, la Warta et l'Oder en bordent toute la partie méridionale et le long côté septentrional. Par la Netze et le canal de Bromberg, elle communique à la Brahe; celle-ci se jette à Fordon dans la Vistule, qui lui ouvre non-seulement l'entrée au centre de la Pologne, mais encore celle du Frische-Haff, d'où l'on arrive à Kœnigsberg. Cette province peut donc s'élever à un plus haut degré de prospérité. Il est probable qu'elle auroit un grand tiers d'habitans de plus, si on lui laissoit les moyens de perfectibilité que lui offre la nature.

Secours accordés aux propriétaires cultivateurs.

Au lieu de cela, Frédéric II lui en a accordé d'extraordinaires. Peu satisfait de la manière chétive dont la noblesse poméranienne et celle de la nouvelle Marche cultivoient leurs terres, (ce grand roi ne savoit pas qu'une mauvaise culture n'est jamais

jamais la faute du cultivateur) il s'en plaignit à Brenkenhoff. Celui-ci représenta que la pauvreté, les dettes, le manque de crédit des propriétaires, les empêchoient de les mieux cultiver. Le roi leur donna des capitaux sans ou à très-modique intérêt. Le capitaux dûrent rester sur les terres, et les intérêts former des pensions pour des veuves d'officiers du pays. Ces sommes furent très-bien administrées. On ne les remit point aux débiteurs, mais aux créanciers, et les premiers se trouvèrent réellement libérés.

Jusques-là tout va bien. A la vérité, dans les cas ordinaires, nous ne croyons pas que ce soit en agir avec prudence, que de prendre l'argent à ses sujets dans une poche, si j'ose parler ainsi, pour le remettre dans l'autre; et beaucoup moins encore, de le prendre à ceux-ci pour le donner à ceux-là. Mais la circonstance dont il s'agit étoit un cas particulier. Une grande partie de la noblesse avoit été ruinée par la guerre. Dans une telle occurrence, un secours de tous les membres

de l'association, en faveur de celui qui souffre pour la cause commune, est absolument nécessaire ; et le souverain, qui représente la totalité des associés, peut et doit tirer des moins malheureux, pour le donner aux souffrans.

Mais on a ajouté à la répartition des secours publics, une mesure qui n'a pas eu l'approbation universelle. Nous en donnerons ici, une fois pour toutes, une idée générale, parce que le même arrangement a lieu dans les deux Marches et en Silésie.

Caisses de crédit.

Il consiste en ce que la noblesse d'un pays forme une association, et sous la sanction de cette association, une caisse de crédit. Chacun déclare et constate la valeur des terres qu'il possède. Celui qui veut emprunter un capital, s'adresse à la commission des états préposés à cet effet. Il se procure des billets de cette caisse, pour le montant de la somme qu'il veut emprunter; ou plutôt, la caisse de crédit, fondée sur des capitaux qu'elle tient prêts dans cet objet, lui donne de l'argent, et met en circulation des billets de crédit

assurés sur la terre du gentilhomme. Les billets sont au porteur. Assis solidairement sur tout le corps de la noblesse, ils équivalent à l'argent comptant. Le roi les prend dans toutes ses caisses. Ils portent intérêt, et sont payables en espèces à la caisse de crédit, au moment de l'échéance. On a fixé les dettes assises sur les biens-fonds avant cette époque. Celles-là ont la préférence, parce qu'on ne les a point fait entrer dans le calcul de la valeur des terres, ou plutôt, parce qu'on les en a défalquées. Toutes les dettes, même hypothécaires, faites postérieurement à cette époque, ne viennent qu'après ces billets. On n'en délivre que pour les deux tiers du capital, qui représente la valeur des biens-fonds calculée d'après leur produit. Les états garantissent solidairement le capital et les intérêts. Mais si un gentilhomme laisse accumuler les arrérages de ceux-ci, les états ont le droit de se saisir de sa terre, de la mettre en sequestre et de la faire administrer. Telles sont les lois de cette espèce de banque des états.

Avantages et désavantages.

On a beaucoup vanté les avantages de cet établissement. En assurant le crédit, il l'augmente. Les gentilshommes ne sont plus à la merci de l'usurier et du traitant. L'intérêt ou le prix de l'argent baisse ; car de cinq pour cent, et même davantage, il est tombé à quatre depuis cette restitution : enfin la circulation est doublée, puisque le possesseur du capital et celui du papier, peuvent également en employer chacun la valeur dans leurs entreprises, ces papiers équivalant l'argent. L'un et l'autre ont, à l'aide de la caisse de crédit, la faculté de gagner le temps où leurs fonds respectifs rentreront, et d'améliorer ainsi leur situation.

Ces prétendus avantages ont assurément un beau côté ; mais, qu'il nous soit permis de le dire, ils ne sont pas dans la marche de la nature, et celle-ci seule est bonne et permanente. J'énoncerai quelques-uns des inconvéniens que ce système entraîne, et qui me paroissent, je l'avoue, l'emporter sur ses avantages.

D'abord, il n'est pas dans l'esprit de la

noblesse d'être, par goût, cultivatrice. On a trop annobli les idées de service militaire et de servitude des cours, pour qu'il en puisse être autrement. Les nobles, généralement parlant, ne sont cultivateurs que par nécessité. Je sais qu'heureusement il est des exceptions; mais les exceptions confirment la règle, loin de la détruire. Or, c'est précisément la noblesse endettée qui fournira le moins de cultivateurs par goût. A la vérité, celle de la Poméranie et de la nouvelle Marche avoit essuyé les calamités d'une guerre longue et cruelle; mais ce n'étoit pas-là, et ce ne pouvoit pas être la cause unique, ni même principale, de la masse de dettes qui l'écrasoit. Si cette cause seule avoit agi, l'effet n'en auroit pas été si universel. La Saxe avoit bien autrement souffert. La noblesse saxonne étoit endettée, je le sais; mais enfin elle n'a pas eu besoin de recourir à des remèdes extraordinaires, et cependant elle se relève peu-à-peu par ses propres efforts.

Je mets en fait que dans les pays où

il n'y a ni fonds publics, ni par conséquent la fatale industrie qui attire à elle le numéraire, ni celle des capitalistes qui défavorise toutes les autres, le gentilhomme propriétaire, reconnu pour un cultivateur actif et intelligent, qui voudra employer réellement ce qu'il emprunte à des améliorations, trouvera des capitaux à un prix modéré. Il n'est donc pas nécessaire de faire une caisse de crédit pour cette espèce de seigneurs terriens. Cependant le crédit n'est réellement utile qu'à ceux-ci. Les autres emprunteront pour des motifs peu intéressans, ou même répréhensibles; pour satisfaire des désirs démesurés, ou tenter d'exécuter de vains projets de fortune, qui n'aboutiront qu'à les ruiner. Ils voudront de l'argent pour jouer, peut-être, soit dans les lotos, soit dans les loteries proprement dites, soit autrement, dans le coupable et fol espoir de s'enrichir subitement et sans travail; tentation funeste à laquelle tous les hommes sont accessibles, et dont tous les gouvernemens, sans exception, n'ont pas

rougi de faire une ressource de finances.

Faciliter un crédit général en faveur des possesseurs des terres, c'est donc réellement encourager les emprunts, donner des moyens aux dissipateurs de hâter leur ruine, décourager les industrieux et les économes; en les rendant solidaires avec les hommes d'un caractère opposé. Pourquoi ôter à ceux-ci l'avantage naturel de leurs vertus, celui d'emprunter où il leur plaît, et souvent à meilleur compte que le taux ordinaire? Direz-vous que cet arrangement ne leur en ravit pas les moyens? vous vous tromperez; car en donnant une préférence à la caisse de crédit sur toutes les dettes faites postérieurement à son établissement, vous défavorisez, vous empêchez même tous les autres genres d'emprunt.

Mais, direz-vous encore, le gentilhomme obéré sera obligé de vendre sa terre quand il ne pourra plus payer ni le capital, ni les intérêts. — Je le sais. — Et c'est-là ce que le roi a voulu empêcher. — Sans doute; mais c'est en cela même que consiste le mal.

En effet, voici quel est et quel doit être le cours des choses. Le possesseur des terres, plein de confiance dans ses biens-fonds, se ruine assez communément. Le négociant habile, l'industrieux fabricant s'enrichissent. Lorsque lui ou ses enfans ont satisfait au désir d'amasser, l'ambition prend la place de l'avidité; ils cherchent de la considération, des honneurs. Ils aspirent en général à la possession des terres, sans laquelle la noblesse ne sauroit durer, ni prendre de consistance. Ils veulent donc acquérir la noblesse et des terres. Voilà comment des familles tombent, et comment d'autres s'élèvent. Gêner cette circulation, c'est évidemment, du moins selon nous, arrêter l'industrie et l'activité, en lui montrant un terme qu'elle ne sauroit outrepasser.

Les gentilshommes économes qui augmentent leurs capitaux, veulent augmenter leurs possessions. En arrêtant ou diminuant les moyens de vendre les terres, vous bornez l'industrie encore de ce côté : mais la borner, c'est la détruire ; car elle ne

s'anime que quand elle ne voit aucunes limites.

Le seul moyen de faire prospérer la culture, c'est de laisser passer les terres des possesseurs mal habiles et ruinés, entre les mains des hommes riches et industrieux. Je suppose, dans la nouvelle Marche, un propriétaire grévé de trente mille écus de dettes, et dont la terre rapporte deux mille écus de revenu. Il payoit quinze cents écus d'intérêt pour ce capital de trente mille écus. Par l'arrangement des caisses de crédit, il n'en paiera plus que douze cents, et sera plus riche annuellement de trois cents écus. Mais croyez-vous de bonne foi qu'il amassera pendant dix ans ces trois cents écus? qu'il en fera un capital pour améliorer sa terre? Ah! ce seroit bien peu connoître la nature humaine. Il en vivra un peu mieux; il les dépensera; et, comme on le voit trop souvent, séduit, entraîné par cette espèce de prospérité subite, il dépensera davantage, il achèvera de se ruiner complètement.

Mais, allez-vous dire, on revient de ses erreurs, et la faculté d'emprunter davantage lui fera atteindre le moment où l'illusion sera détruite. — Ne voyez-vous pas que s'il emprunte jusqu'à la concurrence des trois cents écus qu'il vient d'épargner, le voilà comme auparavant. Je pourrois dire qu'il n'empruntera que pour deux cents écus, parce qu'on ne donne de billets de crédit que pour les deux tiers de la valeur d'une terre ; que ces deux cents écus lui donneront, au denier vingt-cinq, un capital de cinq mille écus.... Mais je ne veux pas insister sur cette arithmétique, inutile en ce moment. Je consens qu'il trouve des capitaux pour la valeur de ces trois cents écus, et même au denier vingt-cinq. Je veux qu'il replace les sept mille cinq cents écus qu'il se procurera ainsi, en améliorations qui lui rapporteront le denier quinze : c'est beaucoup, sans doute ; ..... le voilà possesseur de mille écus de revenu annuel. Hypothéquera-t-il encore cet accroissement de cinq cents écus, pour tenter de nouvelles

améliorations ? Les emploiera-t-il à payer ses dettes? Ce genre de profit est bien lent, et les améliorations ont des bornes. Leur produit devient toujours moins considérable. D'ailleurs, combien d'améliorations dans une terre ruinée, ne rapportent absolument rien ? Les maisons, les granges, les étables à relever, à construire. Ne doit-on pas aussi prévoir des malheurs, des mécomptes, de la mal-adresse dans les entreprises? Non, jamais, par de tels moyens, la noblesse ne paiera ses dettes, ne parviendra à se rétablir

Qu'arrive-t-il dans le cours naturel des choses ? Un gentilhomme est obéré ; le désordre se met dans ses affaires ; le paiement des intérêts cesse. De deux choses l'une : ou l'on vend la terre, un capitaliste quelconque l'achète et la met en valeur ; ou le gentilhomme est privé de tous ses revenus, et l'on en paie ses dettes. Dans le premier cas, assurément la société gagne; dans le second, le gentilhomme, après avoir vécu vingt ou trente ans dans la pauvreté ; ce gentilhomme, dis-je, ou ses

héritiers, recouvre la terre, sinon améliorée, du moins avec ses revenus, et la famille est vraiment rétablie. Avec la caisse de crédit, au contraire, rien de tout cela ne peut avoir lieu. La noblesse répond solidairement du capital et des intérêts; il faut que ceux-ci se paient: nul moyen de se restaurer.

Observez que j'ai supposé tous les accessoires allant comme on l'a projeté. Je n'ai point parlé du danger où se trouvent les états, d'être trompés par un débiteur ou un créancier frauduleux, et d'être obligés de payer, quoiqu'à tort, ce qui doit absolument décourager les bons économes contraints de sacrifier leurs épargnes à ces tristes objets. . . .

Cependant, je le répète, je ne prétends pas décider: c'est une opinion que j'avance, ce n'est pas un jugement que je prononce. Il faut tout attendre du temps. Il n'y a pas dix ans que cet établissement subsiste. On le jugera d'après les événemens d'un plus long période.

Au reste, Frédéric II convoqua les

états de la nouvelle-Marche pour faire exécuter ce plan ; il s'est chargé de le recommander. On sent bien qu'il eût été accepté avec acclamation, quand le roi n'auroit pas avancé de son trésor les sommes nécessaires pour le premier établissement. Frédéric II a fait plus ; il a aidé la noblesse par des prêts à très-bas intérêt ; et c'est-là, sans doute, ce dont elle a reçu le plus de bien.

Constitution.

Mais cette tenue d'états ne signifie pas que la noblesse du pays ait conservé des privilèges. Les états n'eurent lieu que pour cet objet particulier, et la noblesse de la nouvelle-Marche n'a pas plus de part à l'administration intérieure de la province, que celle de toutes les autres parties de la Marche électorale ou de la Prusse.

Le paysan n'est, dit-on, pas serf ici comme en Poméranie et en Prusse. Il n'en est pas moins soumis à des corvées très-onéreuses, et son état n'est pas heureux. J'observerai en passant que ce pays a quelques districts, entre autres celui de Cottbus, séparé et enclavé dans la Lusace, à laquelle il touche.

Passons à la plus brillante, comme la plus utile des acquisitions de Frédéric II.

IV.

LA SILÉSIE.

Limites.

La Silésie, en y comprenant le comté de Glatz, s'étend des montagnes de la Hongrie le long de l'Oder, jusqu'à la chute du Bober dans ce fleuve. Ses limites sont à l'est, la Pologne; au sud, la principauté de Teschen et les monts Carpathes; à l'ouest, la Bohême et la Lusace, et au nord, la nouvelle-Marche. Cette province a donc cinq voisins qui parlent chacun une langue différente; savoir, les Polonois, les Hongrois, les Bohémiens, les Vandales et les Allemands. Son étendue est de six cent quarante mille carrés, ou de mille sept cent soixante-dix-huit lieues carrées.

L'auteur des tables statistiques donne à cette province un million cinq cent quatre-vingt-deux mille habitans, y compris tout ce qui appartient au militaire, et un million

quatre cent quatre-vingt-un mille en ne le comptant pas. M. Normann (1) affirme que cette province contient au-delà d'un million cinq cent mille individus, avec le militaire, et par conséquent, deux mille trois cent quarante-quatre habitans par mille carré, ou huit cent quarante-trois par lieue carrée. Suivant le calcul du premier de ces écrivains, le mille carré auroit deux mille quatre cent soixante-douze habitans, et la lieue carrée huit cent quatre-vingt-dix.

Voici ce que dit à ce sujet l'auteur d'un excellent livre sur l'état de la Silésie, avant et après l'année mil sept cent quarante (2).

» On calcule que la guerre de mil sept » cent cinquante-six avoit enlevé cent » cinquante mille habitans à la Silésie; » car en mil sept cent cinquante-six, on » avoit compté un million trois cent mille

(1) *Geographisches und historisches Handbuch der lænder vælker und staatenkunst*, tom. 1, sect. 3, pag. 1283.

(2) *Von Schlesien vor und nach dem jahr* 1740.

» personnes y compris le militaire ; et en » mil sept cent soixante-trois, un million » cent cinquante mille. Si le calcul de » M. Büsching est exact, il y avoit en mil » sept cent soixante-seize, un million trois » cent soixante-douze mille sept cent cin- » quante-quatre têtes dans cette province. » En conséquence, treize années de paix » auroient non-seulement suffi à rétablir » la population sur le pied de mil sept cent » cinquante-six ; elle auroit encore aug- » menté de soixante-douze mille sept cent » cinquante-quatre têtes. Cette augmen- » tation acquiert de la vraisemblance, » par la comparaison des listes des morts. » Suivant ces dernières, la population » augmente sous le gouvernement actuel, » de cinq mille têtes par an l'un portant » l'autre, sans compter les nouveaux co- » lons. «

M. Büsching donne, relativement à cette province, la table suivante dans sa géographie (1).

(1) Tom. 4, pag. 746.

ANNÉES.

Années.	*Naissances.*	*Morts.*	*Mariages.*	*Dénombrement effectif.*
1757	62,664	45,723	13,798	1,162,355
1767	62,903	51,312	12,305	1,265,713
1768	62,552	49,365	12,726	1,314,631
1769	64,760	44,256	13,364	1,327,678
1770	65,630	47,474	12,834	1,334,818
1771	60,864	49,734	11,230	1,340,175
1772	53,822	63,189	11,626	1,334,410
1773	57,637	52,547	13,726	1,345,877
1774	64,482	46,010	15,115	1,372,754

M. le comte de Hertzberg donne à la Silésie, pour l'année mil sept cent quatre-vingt-quatre, soixante-cinq mille trois cent quarante-huit naissances, quarante-huit mille quatre cent cinquante-huit morts, et douze mille huit cent neuf mariages. L'auteur des tables statistiques y ajoute, pour l'année mil sept cent quatre-vingt-cinq, soixante-six mille sept cent trente-cinq naissances, quarante-neuf mille huit cent soixante-sept morts, et douze mille huit cents mariages.

Observations générales sur cette population.

Tous ces faits sont miraculeux, et nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur ce qu'ils ont d'extraordinaire. Mais observons d'abord que, selon l'auteur des tables statistiques, le militaire est excepté dans les listes de ces deux dernières années, quoique M. de Hertzberg ne le dise pas expressément dans sa dissertation. M. Büsching ne s'explique pas non plus à cet égard, dans l'ouvrage dont nous avons extrait la table ci-dessus; mais cette table même présente des résultats surprenans.

Les huit dernières années qui y sont contenues, donnent une moyenne de soixante-un mille cinq cent six naissances, et de cinquante mille quatre cent quatre-vingt-six morts. Dans ces années est pourtant comprise celle de la famine (mil sept cent soixante-douze), où le nombre des morts surpasse de près de dix mille celui des naissances, et de quinze, seize, et jusqu'à dix-neuf mille celui des morts des autres années. L'auteur de l'ouvrage sur la Silésie dit que, suivant la liste des morts, cette province reçoit, année commune, un

accroissement de population de cinq mille individus, sans les colons étrangers. Mais ou il parle d'autres listes que celles de M. Büsching, ou il se trompe; car celles-ci donnent un accroissement de plus de onze mille individus, année commune, malgré la mortalité extraordinaire de mil sept cent soixante-douze. Si nous voulions entièrement omettre cette année, relativement aux naissances et aux morts, comme sortant des bornes de la nature dans un si court espace, l'accroissement seroit annuellement de près de quatorze mille individus, calcul moyen. Il naîtroit, année commune, soixante-deux mille six cent quatre personnes, et il en mourroit quarante-huit mille sept cent soixante-onze. Cette méthode donneroit à laSilésie, en comptant une naissance sur vingt-sept personnes, un million six cent quatre-vingt-dix mille trois cents individus, et la proportion des morts aux vivans, comme vingt-huit est à mille, un million sept cent quarante-un mille huit cents habitans, dont le nombre moyen est un million sept

cent seize mille. Or, le plus hardi populateur des états prussiens, l'auteur des tables statistiques, ne donne qu'un million cinq cent quatre-vingt-deux mille habitans à la Silésie.

Si, d'un autre côté, nous examinons les mariages, nous aurons des résultats différens. On compte, année commune en Silésie, douze mille huit cent soixante-six mariages, selon les tables de M. Büsching. De cinquante-quatre personnes, il s'en marie au moins une par an. Il faut donc multiplier les mariages par cent huit pour avoir le nombre des habitans. Douze mille huit cent soixante-six, multiplié par cent huit, donne un million trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent vingt-huit, ce qui fait de trois cents à trois cent cinquante mille individus de moins que n'indiquent les naissances.

Pourquoi les mariages annoncent-ils une population si foible, les naissances une plus forte, et les morts une plus forte encore ? La raison des choses veut que dans un pays où l'on peuple beaucoup,

on se marie beaucoup aussi. Si la mortalité est plus commune, il faudra que la fécondité soit extrême pour donner un excédent de onze, de douze et même de treize mille individus. Cette fécondité s'accommode mal avec le petit nombre de mariages. En supposant dans la Silésie un million cinq cent mille habitans, et par compte rond, quarante-neuf mille morts, soixante-cinq mille naissances et treize mille mariages, il mourra une personne sur trente et trois cinquièmes, ou trente-deux et deux tiers sur mille. Il en naîtra une sur vingt-trois et un tiers ; et enfin, il n'y aura qu'un mariage sur cent quinze personnes. . . . Voilà des résultats extraordinaires, qui ne ressemblent point à ceux des autres pays.

Que dire, que penser à cet égard? Doit-on supposer des erreurs dans les tables des morts et des naissances? en ce cas on ne sauroit rien énoncer de positif sur la population des états prussiens ; car ces tables sont la seule donnée sur laquelle nous puissions calculer. Il est cependant

possible qu'elles contiennent non-seulement des erreurs, mais encore des erreurs volontaires. Frédéric étoit absolu, impatient, violent même, offensé de toute contradiction. Accoutumé à dominer les hommes, il vouloit aussi dominer les choses. Il se prévenoit aisément, et jamais il ne revenoit de ses préventions. On cherchoit donc à lui plaire, même dans les rapports qu'on lui faisoit. Un moyen certain d'y parvenir, c'étoit de lui montrer que ses états se peuploient. Il est trop possible qu'on ait employé quelque fraude pour le lui persuader. Le tromper à cet égard comme à tant d'autres, étoit d'autant plus facile, que cet homme extraordinaire, qui eut une si grande suite dans le caractère, n'en eut pas autant dans l'esprit; il craignoit l'ennui, l'attention même, et n'étoit nullement propre à faire les rapprochemens que nous présentons ici. Mais si l'on a exagéré la population de ses états, que cette idée seroit triste! qu'elle inspireroit d'inquiétudes! Ce royaume, établi sur des bases déja si foibles, en auroit donc

de bien moindres encore ! Au lieu d'augmenter en population et en force, peut-être diminue-t-il ; car, qui peut savoir jusqu'où l'on a porté, exalté, propagé l'illusion ?

Mais sans pousser plus loin la recherche d'un objet sur lequel nous n'avons que des conjectures, nous dirons que la Silésie nous paroît posséder un million et demi d'habitans, ou à-peu-près, et qu'elle contient au moins le quart de la population de tous les états du roi de Prusse ; de sorte que s'il venoit à la perdre, sa puissance diminueroit d'au moins un quart.

Proportion de la population suivant les religions.

La religion des habitans n'est pas indifférente en Silésie pour un observateur politique. En y supposant un million cinq cent mille individus, on compte parmi eux, suivant l'auteur des tables statistiques, huit cent mille catholiques, six cent soixante-seize mille luthériens, six mille réformés et hussites, quatre mille frères moraves, trois-mille piétistes, onze mille juifs. Dans le comté de Glatz et dans la basse-Silésie, les protestans forment les

cinq huitièmes de la population, et les catholiques les trois huitièmes. Mais dans la haute-Silésie, ces derniers sont avec les autres dans la proportion de dix-huit à un. Encore une fois, cette observation est importante, parce que le clergé catholique sera toujours secrètement attaché à la maison d'Autriche, et entraînera de ce côté le peuple qu'il gouverne. Nous reviendrons bientôt sur cet objet important.

Villes, villages et feux.

On compte en Silésie cent soixante-une villes, grandes ou petites, quatorze bourgs, cinq mille trois cents villages, dont au-delà de trois cents sont des établissemens nouveaux faits depuis mil sept cent quarante-deux. Le roi y possède deux cent cinquante terres domaniales, les princes quarante-six, les gentilshommes trois mille cinq cent quatre, les villes deux cent quarante-huit; huit cent trente-cinq appartiennent au clergé. Vingt abbayes et quatre-vingt onze couvens subsistent dans cette province. Les villes contiennent trente-neuf mille feux.

Voici des notices sur la population de quelques-unes des villes principales.

VILLES.	MAISONS.	HABITANS.
Breslau	3050	51000
Brieg	558	5000
Frankenstein	534	3250
Glatz	680	4250
Habelschwerdt	325	2350
Landshut	450	3900
Neustadt	419	3350
Neiss	530	4550
Œls	434	3175
Ohlau	265	2090
Oppeln	323	3175
Ratibor	405	2860
Reichenbach	390	2870
Schweidnitz	648	6250
Strelen	370	2175
Bunzlau	360	2850
Beuthen	355	2160
Freystadt	470	2640
Glogau	675	6650
Goldberg	670	5000
Gruneberg	890	5590

VILLES.	MAISONS.	HABITANS.
Hischberg.....	885.....	6050
Jauer.....	540.....	3520
Liegnitz.....	750.....	4810
Luben.....	415.....	2900
Sagan.....	560.....	3530
Schmiedeberg..	545.....	3150
Schwibus.....	255.....	2300
Sprottau.....	250.....	2050(1)

Parallèle du gouvernement autrichien et du gouvernement prussien en Silésie.

On ne sauroit le nier, la Silésie doit beaucoup aux soins extrêmes de Frédéric II. Cette province a plus souffert qu'aucune autre de la guerre : elle en a été le théâtre continuel depuis près de cinquante ans; et de quelles guerres encore ! Voulez-vous sentir la différence du gouvernement autrichien au prussien ? considérez qu'à l'époque de la conquête du roi, on voyoit encore dans un grand nombre de villes et de villages les traces de la guerre de trente ans et de ses dévastations. A présent, non-seulement vous n'en voyez plus des trois

(1) Tables statistiques.

guerres de mil sept cent quarante, mil sept cent cinquante-six et mil sept cent soixante-dix-huit, mais toutes les villes sont embellies.

Voici quelques détails de ce que le roi a fait pour la Silésie.

Mesures du gouvernement pour réparer les pertes causées par la guerre.

Aussitôt après la guerre de mil sept cent cinquante-six, il lui remit tous les impôts directs pour six mois. Il lui donna dix-sept mille chevaux, et du blé tiré des grands magasins de la Pologne, qu'il avoit formés pour les Russes, soit pour les semailles, soit pour la subsistance des infortunés dénués de toutes ressources. Il a placé dans cette province, depuis mil sept cent soixante-trois jusqu'en mil sept cent soixante-dix-sept, trente mille soixante-dix colons, qui ont apporté un capital de six cent soixante-douze mille six cents quarante-six écus; six cent quatre-vingt-trois chevaux, deux mille trois cent douze bêtes à laine, deux mille cinq cent trente-six bêtes à cornes, quatre cent soixante-dix-huit cochons. Quinze villes bâties à la polonoise, c'est-à-dire, construites de

troncs d'arbres posés les uns sur les autres, ont été bâties en pierre, et régulièrement, presque entièrement aux frais du roi (1). En établissant des colons, on a eu la sage attention de placer les colons polonois, ou tirés de la partie polonoise de la Silésie, dans la partie allemande au sud de l'Oder, et les colons allemands, dans la partie polonoise du nord de ce fleuve, afin de civiliser ainsi tout le pays; car il y a une différence totale entre ces deux contrées pour la culture des peuples. En général le roi a donné en bienfaits à la Silésie, en vingt ans, depuis mil sept cent soixante-trois, six millions deux cent mille écus d'Allemagne. Aussi la population a-t-elle augmenté dans l'ordre suivant.

Les dénombremens faits depuis mil sept cent cinquante-six jusqu'en mil sept cent quatre-vingt-quatre; ont donné pour les villes et villages, les résultats suivans:

---

(1) Ce sont Freystadt, Parchwitz, Polkwitz, Rauden, Herrnstadt, Gurau, Winzig, Jauer, Neumarkt, Freyburg, Randor, Hainau, etc.

Années.	Villes.	Villages.	Total.
1756..	257,983...	904,374...	1,162,357
1763..	223,946...	871,095...	1,095,041
1766..	244,355...	1,040,531...	1,284,886
1770..	251,890..	1.,075,858...	1,327,748
1774..	253,313...	1,090,562...	1,345,875
1777..	262,106...	1,141,511...	1,403,617
1784....	.....	.....	1,457,388

Le tout sans compter le militaire. (1)

La Silésie n'a d'autre moyen considérable de communication que l'Oder; mais ce fleuve coupe la province dans toute sa

L'Oder.

(1) *Norman geographisches und historisches Handbuch*, tom. 1, part. 3, pag. 1277 et suivantes. Nous observerons que suivant cet auteur, la population de cette province n'a pas souffert une diminution de cent cinquante mille personnes par la guerre de sept ans, mais seulement de soixante-sept mille trois cent quatorze. Nous ignorons la cause de cette différence entre son ouvrage et celui *de la Silésie*. Mais comme les deux auteurs sont très-exacts, nous soupçonnons que l'un omet le militaire, et que l'autre le comprend dans son calcul; peut-être aussi celui sur lequel se fonde M. Normann, n'a-t-il pas été fait immédiatement à la paix, mais après le retour des fugitifs, qui avoit déja réparé en partie les pertes de la guerre.

longueur, et lui est par conséquent infiniment utile. Il porte des petits bateaux dès Ratibor, et depuis ce point, il va toujours en augmentant.

Division de la province.

On divise la Silésie en haute et basse. Celle-ci est partagée en trente-cinq cercles, et l'autre en treize. On subdivise aussi cette province en principautés, parce que les ducs de Silésie, en se multipliant, morcelèrent le pays en un grand nombre de petits districts particuliers. Mais ces subdivisions ne sauroient intéresser que le géographe, et d'ailleurs elles se trouvent dans tous les livres topographiques. On sait au reste que la maison d'Autriche conserva par la paix de Breslau une partie de la Silésie, qui a soixante-dix-sept milles carrés d'Allemagne d'étendue, ou à-peu-près un neuvième du total.

Breslau.

Breslau est la principale ville de la Silésie. On y compte avec la garnison, et en comprenant dans sa population les faubourgs, cinquante-huit mille habitans. Elle est assez mal bâtie. Les rues en sont presque toutes étroites et angulaires. Il y a

pourtant quelques beaux édifices. Cette ville a un évêché. Elle contient onze couvens, une commanderie, vingt-huit églises, dont onze luthériennes et une réformée. La cathédrale n'est pas dans la ville, mais sur une isle que forme l'Oder, et que l'on nomme l'isle du Dôme. Tous les bâtimens de l'évêché situés sur cette isle, sont enceints d'un rempart muni de bastions. On peut regarder Breslau comme une forteresse. Plusieurs ouvrages y ont été ajoutés depuis la guerre de sept ans, de sorte qu'elle est dans un bel état de défense.

En général la Silésie est hérissée de places fortes que Frédéric II a fait construire pour s'assurer cette belle possession. Telles sont Glatz, Neiss, Schweidnitz, Silberberg, Glogau, etc. Nous en parlerons lorsque nous traiterons des affaires militaires.

Les autres villes de la Silésie sont peu de chose par elles-mêmes, mais plusieurs ont quelque commerce, et beaucoup d'industrie, comme on le verra lorsque nous discuterons ces importans objets.

Constitution.

Anciennement le paysan étoit esclave en Silésie à-peu-près comme en Pologne. Frédéric II n'a pas jugé à propos de lui donner une liberté entière; mais il a considérablement restreint le despotisme des seigneurs. Cependant les paysans ne sont point encore heureux dans cette province, et il est infiniment probable qu'avec les avantages naturels dont elle est douée, elle seroit bien plus florissante si l'agriculteur y possédoit une équitable liberté. Mais on est loin encore de cette révolution salutaire; la seule idée en offense les seigneurs, propriétaires du droit de traiter en bêtes de somme leurs semblables. On a beau leur dire : » Vous seriez infiniment plus » riches, si vous laissiez à vos vassaux » une liberté entière, moyennant un équi- » valent modéré. Le temps est venu où la » richesse suffit pour donner du crédit, de » la considération, une existence agréable, » et où l'on ne sauroit presque l'obtenir » sans elle. Le maître, l'arbitre de la vie, » du corps, de la liberté de dix mille hom- » mes, n'a pas droit au plus léger respect

dans

» dans le monde, lorsque ces hommes sont » pauvres et misérables, et qu'il l'est par » conséquent lui-même. Le propriétaire » de dix mille écus de rente est beaucoup » plus considéré que lui « ..... Vains raisonnemens ! Le plaisir de la tyrannie l'emporte, et la servitude continue. Hélas ! le luxe ne fera-t-il pas du moins ce bien au monde, de fournir aux hommes l'occasion de racheter leur liberté ? Quand le crédit, la noblesse, les places, les dignités, les honneurs, le talent, j'ai presque dit la vertu même, quand tout est à prix d'argent, les droits les plus odieux seront-ils les seuls qu'on ne voudra pas vendre ?

Le clergé catholique forme un véritable état en Silésie; il est riche, et même, à certains égards, puissant. Frédéric II n'a pas souffert qu'il continuât à tyranniser ceux qu'il nomme hérétiques. Mais, soit esprit de tolérance, soit désir d'en montrer, soit attachement au principe qu'il observa toute sa vie, si ce n'est dans la réforme des lois, de laisser tout sur les bases qu'il Clergé.

avoit trouvées ou posées, soit enfin pour ne pas s'aliéner l'affection d'un grand nombre de sujets catholiques, il a toujours soigneusement ménagé le sacerdoce. A la verité, dès qu'il fut maître de la Silésie, il permit à ses nouveaux sujets protestans d'établir des églises et des pasteurs; mais il promit de maintenir tout ce qui concernoit l'église catholique *in statu quo*, et tint si religieusement parole, que les protestans qui vivoient dans des paroisses catholiques, dûrent continuer à payer les dîmes et les autres droits aux curés catholiques, lors même qu'ils établissoient des pasteurs de leur propre croyance. Cependant cet arrangement étoit trop peu naturel pour durer. Il a fini en mil sept cent cinquante-cinq, et les protestans ont été affranchis de cette double taxe; mais le clergé catholique conserva d'ailleurs tous ses droits.

On sait que lors de l'abolition de l'ordre des jésuites, Frédéric II voulut pendant quelque temps le maintenir. Il ne consentit à sa dissolution que sur les sollicitations réitérées des grands états catholiques, qui

donnèrent quelque poids à celles de la cour de Rome. Ceci nous semble mériter quelques détails ; et ce n'est pas à ceux qui savent quels feux secrets couvent en Allemagne, qu'ils paroîtront frivoles et superflus.

L'ordre des jésuites a été l'appui le plus ferme et le plus actif du saint siège, tant que les papes l'ont étendu, soutenu, chéri. Mais ces mêmes hommes qui ont professé que le pape est l'image vivante de Dieu sur la terre, supérieur non-seulement aux souverains, mais aux conciles, aussi long-temps qu'ils ont cru pouvoir se servir de lui pour étendre leur puissance, l'ont peu respecté, ou plutôt ils l'ont déprimé, et même outragé quand il a voulu les abolir. Et c'est ainsi qu'ils ont donné à soupçonner (ce dont on croit avoir acquis depuis la preuve en Allemagne) que la religion catholique, ou même chrétienne, n'est que l'écorce et le costume de leur ordre ; qu'ils voient dans ses dogmes et ses rites un bon moyen d'abrutir les hommes par la superstition ; mais qu'au fond,

leur unique but est de former une société qui gouverne le monde par son ascendant sur les esprits. Les jésuites ont en conséquence été les flatteurs les plus souples et les serviteurs les plus zélés de tous ceux qui ont pu et qui ont voulu les soutenir. C'est ainsi qu'ils ont enfin obtenu un état en Russie, où ils bravent le pape et la maison de Bourbon.

Le roi de Prusse étoit à tous égards le mortel le plus capable de leur ménager un port dans leur naufrage. Il le vouloit; mais il ne put résister aux vives et pressantes sollicitations qu'on lui adressa sur ce projet. L'auteur de l'état ancien et présent de la Silésie, assure que Frédéric a trouvé en eux des sujets très-fidèles, et je ne doute pas qu'en effet ils n'aient su bon gré à ce grand prince, soit de sa bonne volonté, soit de l'appui qu'il leur a donné pendant quelque temps. Mais n'auroient-ils pas plutôt encore pris sous sa protection, des arrangemens au moyen desquels ils continuent à exister réellement, tandis qu'ils sont nominalement détruits ? Qui sait même si la cour de Rome ne connive

pas en Silésie à un pareil ordre de choses, comme elle le fait manifestement en Russie et en Bavière, ainsi que nous aurons occasion de le montrer (1)?

Quoi qu'il en soit, nous osons croire que Frédéric II s'est trompé dans ses mesures et ses principes, soit envers les jésuites, soit peut-être envers le catholicisme. A Dieu ne plaise que nous ne regardions pas l'intolérance comme une horrible tyrannie. La liberté la plus illimitée de religion est à nos yeux un droit si sacré, que le mot de tolérance qui voudroit l'exprimer, nous paroît en quelque sorte intolérant lui-même, puisque l'existence de l'autorité qui a le pouvoir de tolérer, attente à la liberté de penser, par cela même qu'elle tolère, et qu'ainsi elle pourroit ne pas tolérer. Mais nous ne saurions nous empêcher d'être politiquement ennemis d'une religion intolérante par principe fondamental, et dans laquelle il est impossible d'être tolérant sans inconséquence.

(1) Livre huitième et appendix.

Il n'est pas difficile de deviner les raisons qui engagèrent le roi de Prusse à tenter de soutenir les jésuites. Il croyoit montrer avec dignité la pleine puissance de son autorité royale, en ne souffrant pas que l'évêque de Rome, qui affectoit de ne pas le reconnoître comme roi, influât de quelque manière que ce fût, par ses ordres, dans son royaume. Il espéra que les jésuites, opprimés dans le reste de l'Europe, viendroient enrichir et même peupler ses états; et en effet, une fois transplantés dans les provinces prussiennes, ils y auroient amené sans doute des laïques. D'ailleurs, cette société passoit pour riche, pour commerçante, pour industrieuse. Ce sont autant de ressorts de population, et le roi s'attendoit peut-être qu'ils transporteroient en Silésie et dans la Prusse occidentale, s'il y laissoit subsister leur ordre, les capitaux qu'ils parviendroient à soustraire aux recherches violentes faites contre eux dans presque toute l'Europe. Enfin ils instruisoient la jeunesse catholique, assez mal sans doute, mais au moins, en appa-

rence, beaucoup mieux que les autres moines.

Frédéric II se vit probablement frustré dans la seconde de ses attentes. D'habiles observateurs, des écrivains pénétrans, démontrèrent à lui et à ses ministres combien la troisième étoit vaine ; ce fut-là, sans doute, ce qui l'engagea à sacrifier le premier motif aux sollicitations de quelques-uns des rois ses confrères.

Eh ! comment auroit-il rendu, par sa condescendance, les jésuites des sujets zélés ? Dans leurs principes, ils ne sauroient l'être d'aucun roi du monde, et moins encore d'un roi philosophe. Celui-ci doit leur paroître le plus odieux de tous, et plus qu'un souverain protestant même, avec lequel cependant ils ne sauroient se concilier. Parfaitement indifférens sur la religion, s'ils pouvoient relever leur société sous les auspices du croissant, ils ne balanceroient pas. Mais ils ne sauroient se dissimuler que le catholicisme est nécessaire pour parvenir à leur but. C'est un moyen excellent, tout fait, tout établi. La

ferveur qu'il inspire, l'intolérance qu'il exige, sont deux grands ressorts, soit pour l'étendre, soit pour l'employer à hébêter les hommes, seul moyen de régner qu'ait une telle confédération. Un prince sectateur d'une religion qui enseigne que nul prêtre ne peut pardonner les crimes, qu'il faut vivre moralement bien pour jouir du bonheur d'une autre vie, leur donne peu de prise, quelque foible que puisse être ce prince. Un souverain philosophe ne leur en donne point du tout. Ils aimeront toujours mieux un roi catholique, quand même il seroit libertin, ambitieux, susceptible d'être gouverné; car ils n'ignorent pas, ou que la vieillesse le fera retomber dans les mains des prêtres, et qu'alors ses peuples y seront entraînés avec lui; ou que si, par une force d'esprit surnaturelle, il leur échappoit même à cette époque, son successeur ne leur en seroit que plus tôt livré: ainsi le mal fait à la cause des prêtres seroit bientôt réparé par leurs soins.

Et si vous en doutez, observez ce

qui se passe à présent dans les états de l'empereur. Ce prince, plein du désir de s'acquérir le nom de philosophe, de rendre les peuples actifs, laborieux, instruits, au degré du moins où le sont en général les protestans de l'Allemagne, a proclamé la tolérance, la liberté de la presse, la limitation du pouvoir clérical. Il est à la fleur de son âge, de sa vigueur, de sa puissance; eh bien! il ne peut pas faire exécuter un seul de ses édits comme il l'a conçu: souvent il est contraint de les abroger; toujours on les rend inutiles par quelque ruse théologique, ou même on les viole publiquement et impunément: en un mot, à vingt lieues de sa capitale, on n'a aucun égard aux lois religieuses d'un prince aussi voyageur que Joseph II, aussi tourmenté de la continuelle présence du désir de gouverner.... Quelle est la cause de cette espèce de phénomène, si ce n'est que le clergé catholique mesure, connoît, sent sa force, et l'exerce sous un prince catholique? Espéreroit-il de pareils succès sous un roi protestant tel que le souverain

de la Prusse ? Croit-on qu'il n'auroit rien risqué en n'exécutant pas les ordres de Frédéric II ?

Catholiques. Ce que nous avons dit des jésuites, peut s'appliquer jusqu'à un certain point aux sujets catholiques du roi de Prusse, au moins en Silésie. Assurément cette province est infiniment plus heureuse aujourd'hui, qu'elle ne l'étoit sous le gouvernement de la maison d'Autriche. Ni les ecclésiastiques, ni les laïques, ni les catholiques, n'y sont opprimés ; mais ce clergé ne peut ni persécuter, ni convertir, soit par force, soit par ruse, ni même espérer d'augmenter son pouvoir. Il doit sentir, au contraire, que les lumières et la concurrence du protestantisme le feront peu à peu tomber, sans aucune action de la part du prince. Cette manière d'être déplaît infailliblement aux prêtres catholiques ; tout-puissans sur le peuple, ils lui inspirent leurs sentimens, et sont trop bien secondés par l'horreur naturelle que ressent celui-ci de vivre avec des hérétiques, de les voir traités comme ses égaux.

A la vérité, on assure que cette horreur anti-sociale diminue dans cette province, à mesure que les différentes religions s'y amalgament, et nous n'avons pas de peine à le croire. L'habitude fait beaucoup, et les lumières se répandent sans doute. Mais tous les sentimens haî neux amortis pendant la paix, se rallumeront avec force à la première occasion ; et dans une guerre avec la maison d'Autriche, le roi de Prusse doit peu compter sur l'affection des catholiques de la Silésie. Déja il en a eu des preuves réitérées.

Cet état de choses est critique : Frédéric II auroit pu le changer. Vouloir rendre la Silésie protestante par force, eût été un projet horrible et absurde. Horrible ; la nature le crie et la raison le démontre : absurde, parce qu'aujourd'hui les peuples n'entrent pas pour assez dans le système de défense d'un pays, pour qu'il puisse paroître utile aux yeux de la politique même la plus indifférente sur les moyens, de commettre une atrocité dans la vue de se procurer leur appui. Il ne

peut cependant pas être indifférent de s'assurer d'eux ; et Frédéric devoit prendre à cet égard, dans une province dont la perte ne peut que donner à son implacable ennemi de longs regrets, plus de mesures qu'il n'a fait, de ces mesures douces, secrètes, presque insensibles, et par cela même plus efficaces. Il auroit pu défendre que personne n'entrât dans les ordres avant l'âge de trente ans, et qu'on reçût aucun prêtre étranger. La jurisdiction ecclésiastique devoit être restrainte à certains égards. On auroit dû permettre le mariage aux prêtres catholiques, sans souffrir que l'évêque dépossédât d'une cure ou d'un bénéfice pour une telle cause, ni même pour aucuns de ces désordres privés, qui ne blessent en rien la tranquillité publique. Tous ceux qui désirent sortir des couvens, auroient dû en avoir la liberté, sauf à l'évêque de les damner dans l'autre monde. De telles mesures (1), qui, loin de blesser

(1) Le roi en a employé quelques-unes de semblables, pour amortir l'esprit d'orthodoxie dans le clergé protestant. M. Damm, savant recteur d'une école

la justice et la liberté, servent également l'une et l'autre, auroient, en amortissant l'esprit du catholicisme, aidé le protestantisme à faire des progrès en Silésie, où il n'a jusqu'ici d'encouragemens que quelque préférence accordée aux protestans, par rapport aux places ; mais ce n'est pas choix, c'est nécessité. Le roi de Prusse ne sauroit donner de confiance à ses sujets catholiques, pour les revêtir dans cette province de certains emplois, sur-tout militaires. L'expérience lui en a montré le danger. Dans tout le reste, ils sont traités avec la plus impartiale égalité. L'esprit de prosélytisme qu'un zélé catholique doit nécessairement professer, en tire un grand parti, et nous serions étonnés que leur

---

publique, se déclara socinien. Le clergé protestant demanda la permission de le démettre de sa place. Cette permission fut accordée, mais à condition qu'on en laisseroit à ce savant vieillard les revenus. Le clergé obéit ponctuellement ; mais les dénonciations de socinianisme ont cessé, et la moitié du clergé protestant des états prussiens passe pour adhérer aux opinions de cette secte, sans que qui que ce soit en parle.

nombre n'eût pas plutôt augmenté que diminué en proportion des protestans.

Nous ne saurions trop demander qu'on fasse attention, et qu'il s'agit ici d'une importante conquête, très-délicate à conserver, et que tous les moyens dont nous parlons sont doux, justes et lents. Nous n'en connoissons point d'autres, lorsqu'il s'agit de ramener les hommes d'une opinion religieuse quelconque, ou plutôt nous abhorrons tous les autres. Mais de légères faveurs accordées aux protestans n'auroient étonné personne, n'auroient pas même aliéné les catholiques, en qui la haine des hérétiques est telle, que des mesures aussi insensibles ne l'augmentent ni la diminuent; et certainement le roi de Prusse se seroit acquis ainsi un beaucoup plus grand nombre de sujets affidés.

Caractère du Silésien.

Le Silésien est en général d'un caractère bon et gai, mais enclin à la vanité et à ses jouissances; ainsi l'on ne doit pas s'étonner que la noblesse silésienne ait été de tout temps fort obérée. Cet ordre des choses avoit fait naître un genre de

parasites peu connus ailleurs, nommés en Silésie des *Krippenreuter*.

Leur principale possession étoit un cheval, sur lequel ils alloient de château en château vivre quelques jours aux dépens du maître, et ils atteignoient ainsi la fin de l'année. On dit que le nombre de ces gentilshommes ambulans a fort diminué, et on l'attribue aux avantages de la caisse de crédit, dont la Silésie adopta la première l'établissement, ou plutôt, qui a été faite pour elle, comme pour la province dont la noblesse est la plus endettée.

Influence de la caisse de crédit.

La caisse de crédit pourroit avoir produit cet effet, sans qu'on eût droit d'en conclure que son établissement fût en lui-même fort avantageux à la province. Le corps de la noblesse étant obligé de payer à présent plus régulièrement les intérêts et les capitaux de ses dettes, devient plus économe peut-être; et cette disposition doit resserrer la carrière des krippenreuters. Peut-être aussi le crédit des nobles étant plus assujetti à l'inspection et au contrôle de tout le corps, ceux-là seulement

qui n'ont absolument rien, renoncent à tout moyen d'emprunter en affichant un tel genre de vie. Mais ce qui est plus probable encore, c'est que la caisse de crédit n'a qu'une bien foible part à cette diminution des krippenreuters. On doit l'attribuer beaucoup plutôt au changement dans les mœurs et dans les circonstances, dont un grand nombre a pu influer sur cette espèce de chevaliers d'industrie. La noblesse silésienne, par exemple, étoit endettée avant la guerre, mais la guerre l'a complettement ruinée. Il est naturel que des propriétaires ruinés soient moins hospitaliers. La noblesse riche vit plus qu'elle ne faisoit dans les villes, au moins en hiver, c'est-à-dire, dans la saison où, d'une part, on a plus besoin d'hospitalité; et où, de l'autre, l'ennui la fait exercer le plus volontiers à la campagne. La raison, le goût, et l'égoïsme peut-être, se sont un peu plus répandus. Des houbereaux qui ne savent parler que chasse et chevaux, ou faire des contes populaires et des plaisanteries obscènes, n'amusent pas, comme autrefois

autrefois, les gens aisés, et ne valent plus la peine d'être entretenus à grands frais. Enfin le nombre des troupes du roi de Prusse, fort augmenté depuis la guerre, a donné de grands moyens de subsistance à la pauvre noblesse, que le désespoir de ne pouvoir vivre autrement a forcé de s'y jeter. Je dis forcé, car la noblesse silésienne, quoique brave et même un peu romanesque, n'a jamais aimé le service militaire : elle a peu fourni de guerriers remarquables.

Au reste, une observation nécessaire pour modifier ce que nous avons dit sur la Silésie, c'est que tous les habitans de cette province ne se ressemblent pas même par les traits généraux. Ils ne parlent pas non plus le même idiôme. Sur la rive droite de l'Oder, on se sert de l'allemand, et le peuple y est plus cultivé, plus industrieux, plus éclairé. Sur la rive gauche, à quelques lieues au-delà de ce fleuve, on parle un polonois corrompu, et le peuple y conserve beaucoup de l'ignorance et de la grossièreté de ses voisins à demi-barbares.

Quant à la constitution de cette province, elle n'offre aucune espèce de pouvoir intermédiaire, ou même d'influence qui tempère l'autorité royale; le monarque y règne despotiquement. La Silésie ressemble, dans toutes les choses un peu importantes, à celles des autres provinces du roi de Prusse situées à l'orient du Weser.

V.

MARCHE ÉLECTORALE.

Division nominale.

Cette grande province, qui forme la base des possessions de la maison de Brandebourg, est composée de la vieille Marche, de la Marche moyenne, de la Marche Ukraine, de la Priegnitz, et des seigneuries de Beeskow et de Sterkow; mais nous ne ferons nulle attention à cette division en districts, qui n'intéresse point l'observateur politique.

Limites.

La Marche électorale est bornée au nord par le Mecklembourg et la Poméranie, à l'est par la nouvelle Marche, au sud par la basse Lusace et l'électorat de Saxe, à

l'ouest, en partie, par le duché de Magdebourg, en partie par celui de Lunebourg.

Elle a quatre cent quarante-quatre milles carrés, ou douze cent trente-trois lieues carrées d'étendue, et contient sept cent cinquante mille habitans, y compris le militaire, ce qui donne près de seize cent quatre vingt-dix habitans par mille carré, ou un peu plus de six cent huit par lieue carrée. L'auteur des tables statistiques compte sept cent quatre-vingt-quinze mille habitans dans toute la Marche électorale; mais il est fort aisé de voir que ce calcul est outré; et si nous avons adopté celui qui suppose sept cent cinquante mille habitans dans cette province, c'est parce que nous le trouvons dans les meilleurs auteurs; nous ne le croyons pas d'ailleurs tout-à-fait exempt d'exagération. Voici pourquoi. Etendue et population.

M. Büsching dit que la somme moyenne des naissances prise sur le total des années de mil sept cent soixante-sept à mil sept cent soixante-quinze, a été de vingt-deux mille deux cent cinq; celle des morts de

vingt-un mille quatre cent un, et que les dénombremens ont donné six cent vingt mille sept cent quatre-vingt individus, le tout sans compter le militaire.

Neuf années après, suivant M. de Hertzberg, la somme des naissances n'a encore été que de vingt-deux mille sept cent cinquante-cinq, et celle des morts seulement de dix-huit mille trois cent quarante-neuf.

Ces sommes multipliées l'une par vingt-huit, l'autre suivant la proportion de vingt-huit à mille, donnent, la première six cent trente-sept mille cent quarante, et l'autre six cent cinquante-cinq mille trois cent vingt habitans, dont le terme moyen est six cent quarante-six mille deux cent trente habitans.

Les troupes effectives en garnison dans cette province sont nombreuses, je l'avoue, mais elles ne forment pas le quart de l'armée prussienne. Ainsi porter le militaire à cent quatre mille individus, c'est une évaluation très-exagérée; encore moins peut-elle monter à cent dix mille, comme le prétend l'auteur des tables statistiques,

qui compte pour la totalité de la population, sept cent quatre-vingt-quinze mille habitans, et six cent quatre-vingt-cinq mille sans le militaire. Dans cette supposition, tout ce qui appartient au militaire en Prusse formeroit près de six cent mille individus, tandis que le roi n'entretient pas deux cent mille combattans.

On doit sentir maintenant que toutes les évaluations que nous venons de rapporter sont au moins exagérées. Cependant on peut assurer que la population de la Marche électorale passe sept cent mille individus; et pour ne pas pousser trop loin le pyrrhonisme, nous admettons l'évaluation généralement reçue de sept cent cinquante mille habitans, comme un nombre assez approchant de la vérité.

Villes, villages et feux.

La Marche électorale contient quatre-vingt-quatre villes, dix-neuf bourgs, plus de deux mille villages, dont deux cent vingt sont des établissemens nouveaux : douze cent soixante-deux appartiennent à des particuliers, cinquante-trois aux villes, et six cent cinquante-cinq au roi. Les

villes contiennent vingt-six mille feux, et les campagnes soixante-huit mille.

Voici une notice de la population de quelques villes.

MARCHE MOYENNE.

NOMS.	MAISONS.	HABITANS.
Berlin.....	6,500. ayant vue sur la rue.	111,136
	Garnison.	34,000
	TOTAL...	145,136
Potzdam...	2,000. et au-delà...	20,000
	Garnison.	8,500
	TOTAL...	28,500
Brandebourg.	1,455.....	9,200
Francfort...	1,320.....	10,000
Spandow....	525.....	2,800
	Garnison.	3,200
	TOTAL..	15,200
Rathenow...	600.....	4,000
Nauen	440.....	2,250
Treuenbritzen.	545.....	2,500

NOMS.	MAISONS.	HABITANS.
Luckenwalde.....	300....	2,800
Ruppin.....	740....	4,100
Wrietzen.....	430....	3,260
Neustadt-Eberswalde.	300.....	2,450
Foerstenwalde.....	380....	2,400

MARCHE UKRAINE.

Prenzlow.....	885.....	6,300
Schwedf.....	580.....	2,900
Templin.....	325.....	2,000
Strasbourg.....	440.....	2,350
Zehdenick.....	110.....	2,060

VIEILLE MARCHE.

Stendal.....	1,015.....	4,350
Salzwedel.....	912.....	4,150
Gardeleben.....	521.....	2,300
Tangermunde.....	566.....	2,700

PRIEGNITZ.

Wittstock.....	550.....	3,050
Perleberg.....	380.....	2,350

C'est un fait certain que la population des Marches a presque doublé depuis le commencement du siècle. Une moyenne prise sur les armées de mil six cent quatre-vingt douze à mil sept cent, donne pour cette province, à cette époque, douze mille cinq cent quarante-huit naissances et huit mille trois cent cinquante-trois morts. En multipliant les naissances par vingt-huit, on aura un peu plus de trois cent cinquante mille individus. M. Büsching, qui suit la proportion de vingt-deux mille deux cent cinq, à six cent vingt mille sept cent quatre-vingt, a mal calculé, en disant que le résultat ne donne que trois cent quarante mille six cent quatre-vingt-dix-huit. Quoique cette proportion ne soit pas tout-à-fait comme un est à vingt-huit, elle donne pourtant un peu plus de trois cent cinquante mille habitans pour la population de la Marche au commencement de ce siècle (1). C'est aux grands soins qu'y ont

(1) Voyez Géographie de Büsching, tom. 3, deuxième partie, pag. 837.

donné tous les rois, et sur-tout Frédéric II, que cette province est redevable d'un accroissement de population si considérable. Elle le doit encore à la paix dont elle a joui, et qui n'a été interrompue que par quelques incursions pendant la guerre de sept ans. M. Büsching assure cependant que la population y auroit doublé, non pas seulement sans cette guerre, mais sans la diminution sensible des mariages. Il dit que de mil six cent quatre-vingt-douze jusqu'à mil sept cents, sur cent deux personnes on a compté un mariage; et que de mil sept cent soixante-un jusqu'à mil sept cent soixante-quinze, il n'y en a eu qu'un sur cent vingt-deux ou même cent vingt-trois.

La population de la Marche électorale, malgré tout son accroissement, peut être regardée comme très-foible, c'est-à-dire, comme environ les trois cinquièmes de ce qu'elle pourroit être dans un pays même médiocrement fertile, tel que sont les Marches, sur-tout lorsqu'il est doué, comme elles le sont aussi, d'avantages nombreux

et considérables. Dans ces provinces, cest sur-tout le plat pays qui est mal peuplé. Voici les détails que donne à cet égard M. Normann.

La Marche électorale a eu sans le militaire :

Années.....	1617..	1688..	1740..	1753..	1781
Dans les villes....	139,460...	166,440...	207,370...	249,133..	277,243
Dans le plat.pays.	190,200...	232,800...	268,621...	315,352..	386,089
TOTAL....	329,660...	399,240...	475,991...	564,485...	663,282

En mil sept cent soixante-dix-neuf, on y comptoit, en y comprenant le militaire :

Dans les villes.....	334,300	TOTAL.... 714,032
Dans le plat-pays...	379,732	

En supposant que cette province eût augmenté annuellement sa population de quatre mille individus, comme en mil sept cent quatre-vingt-quatre, elle auroit aujourd'hui sept cent quarante-deux mille habitans.

Proportion de la population des villes à celle des campagnes.

Cette population est très-mal disposée. A peu-près la moitié des habitans du pays vit dans les villes. Il est vrai qu'elles ne sont pas toutes manufacturières, ou peuplées

d'artisans, de stipendiés, et de capitalistes, ou de marchands. Nous montrerons cependant, par les détails que nous donnerons sur l'agriculture, cette base de tout bonheur, de toute prospérité, de toute puissance, que les cultivateurs domiciliés dans les petites villes ne produisent pas la dixième partie de ce qu'on récolte dans la Marche. On doit donc admettre, que dans cette province, la classe productive est à la classe stérile comme quatre est à trois, et cette dernière à la totalité comme trois est à sept.

Deux causes contribuent à une disproportion si excessive. La grandeur de Berlin; (cette capitale contient à elle seule plus de la moitié des habitans des villes) les garnisons considérables distribuées dans la Marche.

Et qu'on vienne nous dire en grands mots sonores, que les manufactures et le commerce enrichissent un peuple, en ce qu'ils font couler dans ses mains le numéraire du dehors. S'il y avoit à cette assertion la moindre vérité, la Marche seroit

un des pays les plus peuplés et les plus riches que l'on connoisse : voici pourquoi.

Influence de Berlin et des villes fabricantes sur la prospérité du pays.

Je ne dirai pas que toutes les provinces qui sont sous la domination du roi de Prusse, donnent à la Marche un excédent au-delà des frais d'administration civile et militaire, et que cet excédent passe dans la caisse générale du royaume, qui est à Berlin : on m'objecteroit que le roi l'enfouit dans son trésor, et qu'ainsi cette somme annuelle n'est pas un profit pour l'industrie et pour la population. Voici cependant de quoi il faudra convenir, même à cet égard.

Le très-grand nombre de stipendiés, parmi lesquels la plupart de ceux de la première classe se trouvent à Berlin et à Potzdam, ne sauroient être payés des revenus de la Marche uniquement, cela est manifeste. Toutes les provinces y contribuent. Il entre donc évidemment en circulation dans la Marche une partie considérable de l'argent des autres provinces. Ensuite un grand nombre de personnes, soit dans l'état civil ou militaire, soit même

sans emplois, mais qui possédant des propriétés dans d'autres provinces, en consomment les revenus dans l'enceinte de la Marche, et sur-tout à Berlin. Il est vrai que quelques propriétaires de la Marche s'établissent aussi dans d'autres provinces; mais cela ne peut jamais faire compensation, puisque assurément si la Marche étoit un état à part, elle n'entretiendroit ni autant de troupes, ni autant d'autres stipendiés qu'elle en contient à présent. Les agrémens de Berlin, la résidence de la cour, ou plutôt des cours, les affaires, les intérêts de tout genre, amènent d'ailleurs une infinité de personnes des autres provinces dans la capitale, qui n'y vivent que de ce qu'elles possèdent chez eux. Ajoutez le grand nombre d'étrangers aisés, ou même opulens, qui viennent continuellement à Berlin et à Potzdam; les ministres de toutes les cours de l'Europe, qui certainement y laissent quatre fois plus d'argent, que ne font ailleurs les légations prussiennes, défrayées en très-petite partie par la Marche; tout cela réuni compose une masse de

numéraire qui forme un gain pur et net. Montrez une manière de gagner sur les autres en espèces sonnantes, d'extraire l'argent de leurs mains, si l'on peut parler ainsi, qui égale celle dont nous parlons.

Mais il y a plus. Les habitans des villes de la Marche ne sont pas tous des stipendiés. Outre les artisans ordinaires, on y compte beaucoup de manufacturiers et de marchands. Berlin contient plusieurs fabriques considérables ; Potzdam, Neustadt, Eberswalde, Stendal, sont des villes à grandes manufactures. On pense bien que ce n'est pas la Marche, même en y comprenant la grande ville de Berlin, qui fait vivre, et les manufacturiers, et les marchands des villes, et sur-tout de la capitale. Et pour qu'on ne doute pas que la Marche retire considérablement ainsi des autres provinces, il ne faut que se rappeler que la plupart de ces fabriques et de ces négoces ont des priviléges exclusifs, des monopoles très-sévérement maintenus dans tous les états du roi de Prusse.

A combien évaluerons-nous ce que la

Marche retire des autres provinces, et même de l'étranger, par les moyens que nous venons d'indiquer? Supposons seulement un million d'écus annuellement, ou quatre millions de livres, dont nous voulons que la moitié sorte à son tour pour les consommations de luxe étranger; à ce compte la Marche auroit attiré un numéraire de quatre-vingt-huit millions de livres pendant les quarante-cinq années du règne de Frédéric II; et ces flots de numéraire auroient coulé entre les mains des particuliers!... Tous les états du roi de Prusse en ont-ils beaucoup davantage? et quand nous leur en donnerions le double, ne faudroit-il pas encore que la Marche possédât la moitié du numéraire de la monarchie?

Mais ce n'est pas seulement le numéraire que nous voulons considérer ici. A supposer qu'il se soit écoulé en entreprises, il devroit au moins avoir fait naître une activité, une industrie, une culture, une population immenses. La certitude du débit de toutes les denrées et de la rentrée immédiate de tous les capitaux placés dans

la culture, par la consommation d'une ville telle que Berlin, consommation immense auprès de celle de la province, auroit dû peupler à l'excès toutes les campagnes. La Marche n'est pas un pays très-fertile; mais elle n'est pas, à beaucoup près, absolument stérile. L'art pourroit assurément la rendre beaucoup plus féconde; et cet art auroit dû trouver tous les moyens possibles de se développer dans l'immense numéraire qui a été répandu dans cette province.

Il n'en est pas arrivé ainsi. Malgré les soins extrêmes que le roi s'est donnés, malgré les défrichemens et les établissemens de colonies cultivatrices, au nombre de deux cent vingt, la population des campagnes n'a presque point augmenté en comparaison de celle des villes. Elle étoit comme cent quatre-vingt-dix à cent trente-neuf; elle est comme trois cent quatre-vingt-six à deux cent soixante-dix-sept, c'est-à-dire, qu'à très-peu de chose près, la proportion est restée la même.

Que les arithméticiens politiques s'agitent et se débattent pour démontrer ma prétendue

prétendue erreur ; pour moi, je conclus hardiment de ces observations et de cet état de choses, que ce n'est point l'affluence, que ce n'est pas même la circulation du numéraire qui peut faire fleurir un pays, et que ce moyen si recherché, si vanté, est de très-peu d'importance, en comparaison de ceux qu'on a négligés jusqu'ici, tels que l'affranchissement de toute servitude et de toute corvée, la liberté du commerce, la division des domaines en petites portions, etc.

Et quand nous disons que toute la Marche auroit dû s'enrichir et se peupler par cette affluence de numéraire, nous ne parlons pas en vain ; nous disons même une chose palpable ; car les communications naturelles et artificielles de cette province, devoient faire sentir l'influence de Berlin jusqu'à ses dernières limites. Voici quelles sont ces admirables communications.

Navigation intérieure.

L'Elbe borde la vieille Marche à l'orient, dans une longueur de plus de huit lieues. Ce fleuve coule ensuite pendant huit à neuf autres lieues, entre la vieille Marche

et la Priegnitz, après quoi il fait la borne occidentale de ce dernier canton, durant un espace de cinq lieues ; de sorte que la Marche jouit dans une étendue de vingt-deux lieues du cours de ce grand fleuve, qui communique à la Havel, dont il reçoit les eaux aux environs de Werben.

La Havel est une superbe rivière. De Zedenick, presque à son entrée dans la Marche Ukraine, où elle commence à porter des bateaux, elle remonte au sud, jusqu'à Potzdam, coule à l'ouest jusqu'à Brandebourg, et redescend vers le nord jusqu'à Werben, où elle se jette dans l'Elbe.

La Sprée entre de la Lusace dans la Marche. Elle est navigable presque dès son abord, traverse près de vingt-cinq lieues de pays, et se jette à Spandow dans la Havel.

Enfin, l'Oder borde tout le côté oriental de la Marche moyenne, en la séparant de la nouvelle ; après quoi ce fleuve longe encore un peu la Marche-Ukraine avant d'entrer en Poméranie.

A ces grands moyens de la nature, l'art

a réuni les siens. Le canal de Muhlrose ou de Frédéric-Guillaume, joint la Sprée à l'Oder. Il a cinq lieues de long, et une chute de soixante-deux pieds, avec dix écluses. Les ennemis du roi de Prusse détruisirent ce canal en mil sept cent cinquante-neuf et mil sept cent soixante; mais tout a été rétabli aussitôt après la paix. Le canal de Plauen sort de la Havel à Plauen, près de Brandebourg, et il entre dans l'Elbe à Parey. A la vérité, il traverse le duché de Magdebourg dans toute sa longueur; mais il n'en faut pas moins le mettre au nombre des communications de la Marche, puisqu'il abrège de beaucoup le chemin par eau de toutes les denrées de la partie méridionale de la vieille Marche à Berlin. Il a sept à huit lieues de long, quarante à cinquante pieds de large, et trois écluses. Ce canal fut construit par Frédéric II, peu après son avénement, ainsi que celui de Finow, qui sort de la Finow près de Liebenwalde, (où cette petite rivière entre dans la Havel) passe à Neustadt-Eberswalde, et de là à

Oderberg, où il se jette dans l'Oder. Ce canal est infiniment utile, soit aux Marches, soit à la Poméranie. Il a dix lieues de long et cent trente pieds de chute, avec treize écluses. Plusieurs autres petits canaux ont été construits pour quelques usages particuliers, mais toujours utiles.

Puisque la Marche électorale n'a pas vu peupler ses campagnes, malgré les soins extraordinaires que le gouvernement s'est donnés pour y parvenir, un vice radical y suscite des obstacles au cours naturel des choses. Les villes se sont peuplées en proportion des accroissemens de la monarchie prussienne, et tout ce que le gouvernement a pu faire pour les campagnes, ç'a été de maintenir la population dans la même proportion défectueuse qui existoit auparavant ses efforts. Si le gouvernement n'avoit pas établi des colonies, fait dessécher des lacs et des marais, la proportion seroit devenue plus mauvaise encore. Ce ne sont point des particuliers enrichis, par l'affluence des métaux dans la Marche

qui ont tenté ces défrichemens, ce qui, au fond, est la vraie et seule méthode pour que de telles opérations soient réellement utiles. Il a fallu, pour les exécuter, que le gouvernement versât des sommes extraordinaires de ses coffres. Ce n'est donc pas l'affluence du numéraire qui enrichit un peuple ; c'est la destruction de toutes les mesures oppressives qui dégoûtent les hommes du travail ; c'est l'attention humaine et politique de ne pas arracher au peuple l'argent aussitôt qu'il entre dans ses mains. Si par vos extorsions fiscales vous pompez rapidement la petite portion de numéraire qu'il peut atteindre, ou, ce qui revient au même, et ce qui exprime mieux notre idée, en éloignant celle d'argent à laquelle les hommes ne sont malheureusement que trop attachés, si vous l'obligez à se défaire tout de suite de ses denrées, pour vous en livrer le prix en impôts directs ou indirects, comment voulez-vous qu'il ait un excédent à employer en améliorations ? Ce n'est jamais qu'avec un capital qu'on peut faire une

avance ; personne n'a un capital s'il ne l'amasse, et vous n'en laissez point amasser, du moins à vos cultivateurs. Votre culture, et dès-lors votre population agricole, ne sauroient croître ..... Si donc la Marche ne se peuple pas en proportion des soins que le gouvernement lui donne, c'est à ses arrangemens fiscaux qu'il faut l'attribuer. D'autres détails mettront dans un nouveau jour cette triste vérité.

Berlin. Berlin est une grande et belle ville, située sur les bords de la Sprée, sous les cinquante-deux degrés treize minutes de latitude nord. On mettra peu d'importance à savoir qu'elle est composée de cinq villes, gouvernées chacune par un magistrat particulier.

1°. Berlin, proprement dit.
2°. Cologne sur la Sprée.
3°. Friedrichs-Werder.
4°. La ville Dorothée.
5°. La ville Frédéric.

La situation de Berlin, est désagréable, et n'offre qu'une plaine rase et

sablonneuse ; mais peu de villes sont, généralement parlant, mieux bâties : non que les édifices y soient d'un goût pur ; mais l'ensemble en est imposant. Frédéric II a employé des sommes considérables à son embellissement. Il y faisoit construire non-seulement un très-grand nombre de bâtimens publics, mais encore une multitude de maisons de particuliers.

Embellissemens de Berlin aux frais du roi.

Avant la guerre de mil sept cent cinquante-six, ce grand roi n'avoit guère songé à embellir sa capitale que par des édifices publics, si cependant on excepte le faubourg nommé Neuvoigtland, qu'il fit rebâtir à neuf en mil sept cent cinquante-deux, et dont il donna gratuitement les maisons aux propriétaires. La terrible guerre qui suivit, interrompit tous ses travaux. Berlin fut rançonné deux fois. M. de Haddik, général des Autrichiens, y vint en mil sept cent cinquante-sept, et en enleva, en vingt-quatre heures, deux cent mille écus d'Allemagne. En mil sept cent soixante, l'armée combinée des Russes et des Autrichiens se fit payer deux millions

d'écus qu'il fallut emprunter. Frédéric a liquidé cette dette après la guerre, sans qu'on sache à quelle époque; et jamais les habitans de Berlin n'ont supporté la moindre charge pour ce remboursement. A peine la paix eut-elle permis au roi de remettre l'ordre accoutumé dans l'administration, qu'il reprit ses idées d'embellissement de la capitale. De mil sept cent soixante-neuf à mil sept cent soixante-dix-sept, il fit reconstruire cent quarante-neuf maisons de particuliers à Berlin, et les remit en purs dons aux propriétaires. On peut se former une idée de ce qu'il a fait pour Berlin, par la liste des sommes suivantes qu'il affecta à cet objet, pendant les six dernières années de son règne.

ANNÉES.	LIVRES.
1780.....	391,200
1781.....	814,800
1782.....	811,200
1783.....	800,000
1784.....	800,000
1785.....	944,000
TOTAL.....	4,561,200

Outre ces sommes importantes, il a donné souvent du bois et des matériaux aux particuliers qui vouloient bâtir ; et tous ceux qui formoient ce projet, en s'adressant au gouvernement ou à la police, et faisant agréer leur plan, recevoient gratuitement de la carrière de Rudersdorf, les pierres à chaux nécessaires tant pour les fondemens que pour le mortier ; ils ne payoient que les frais pour les tirer et les transporter. C'est ainsi que Berlin est devenu une ville bien construite, bien percée, abondante en logemens sains et commodes. Les rues sont passablement pavées et souvent embellies de trottoirs. La ville est éclairée depuis septembre jusqu'en mai, mais avec trop de parcimonie. On y donne cependant beaucoup d'attention à la sûreté publique ; et, soit caractère national, soit bonne police, il s'y commet peu de meurtres. Il s'en commettroit moins encore, si l'état du soldat étoit amélioré, et que l'instruction fît disparoître le préjugé qui, dans le peuple, et sur-tout dans la soldatesque, conduit du

dégoût de la vie à l'assassinat, principalement à celui des enfans. Leur innocence, et le bonheur éternel qui doit en être le gage, paroissent à ces insensés, sinon une expiation suffisante de leur meurtre, du moins le garant d'un intercesseur tout-puissant dans le ciel.

Berlin a quinze portes principales, deux cent soixante-huit rues ou places. L'une de celles-ci contient un monument très-respectable, digne de Frédéric le-Grand, peu mis en usage par les autres rois, moins bien servis par conséquent qu'il ne le fut, et moins dignes de l'être. C'est la place Guillaume.

Monument pour quatre illustres généraux.

Aux quatre coins d'un carré planté d'arbres, sont les statues en marbre du feld-maréchal Schwerin, tué à la bataille de Prague; du feld-maréchal Keith, tué à celle de Hochkirchen; du général Seidlitz, le vrai vainqueur de Rosbach, et le créateur de la cavalerie prussienne, ou plutôt moderne; et du lieutenant-général de Winterfeld, tué à l'affaire de Moys. Ce dernier, militaire plus que médiocre, homme

déloyal, mauvais citoyen, sujet peu fidèle, étoit, sous tous les rapports, très-indigne de figurer avec les trois autres; mais il eut sur Frédéric plus de crédit, peut-être, que tout autre mortel.

Il est, dans quelques royaumes, des statues de grands hommes placées dans les églises. On profane, on avilit en Angleterre le petit nombre de vrais monumens placés dans l'abbaye de Westminster, en leur associant, à prix d'argent, de ridicules représentations de l'opulente et vaniteuse médiocrité, ou même d'indignes trophées du vice impudent et fastueux. Mais je ne sache pas que dans aucune monarchie, il y ait une statue érigée à un grand homme sur une place publique; car doit-on compter en ce genre le monument de Montpellier, où quatre généraux illustres sont évidemment le cortège d'honneur, et, si je puis parler ainsi, les menins d'un roi très-peu guerrier?

Frédéric II n'a pas borné cet honneur si rare, et peut-être unique, à la valeur militaire. Il a fait placer dans la cour de

l'hôtel des tribunaux de justice, le buste de M. Cocceï, grand-chancelier de son royaume, honorant ainsi, dans la mémoire de ce vertueux ministre, les fonctions de la magistrature et la sainteté des lois.

Il y a dans Berlin trente-trois églises, dont une pour les catholiques. En mil sept cent soixante-dix-huit, on y compta neuf mille six cent quatre-vingt-quinze maisons, sans les églises et les édifices publics: savoir, six mille deux cent vingt-trois maisons sur les rues, trois mille deux cent vingt-cinq sur les derrières, et deux cent cinquante-sept hors des murs et des palissades. Depuis cette époque, on n'a plus compté que les maisons donnant sur les rues ou les places. En mil sept cent quatre-vingt-cinq, il y en avoit six mille six cent quarante-quatre de ces dernières, de sorte qu'en admettant qu'on en eût bâti seulement cent des autres, on peut compter qu'il y avoit alors dix mille deux cent vingt-six maisons de particuliers dans Berlin.

Population de Berlin.

Voici une liste de l'accroissement de la population de cette capitale, depuis l'année mil cinq cent quatre-vingt-dix.

ANNÉES.	HABITANS.	ANNÉES.	HABITANS.
1590....	12,000	1746....	97,000
1602....	8,000	1747....	106,803
1608....	11,000	1748....	107,635
1619....	12,000	1749....	113,933
1631....	8,100	1750....	113,289
1661....	6,500	1751....	116,483
1680....	9,800	1752....	119,224
1685....	17,400	1753....	122,897
1690....	21,500	1754....	125,385
1698....	22,400	1755....	126,661
1700....	28,500	Pendant la guerre, sans la garnison.	
1709....	55,000		
1712....	61,000	1756.....	99,177
1721....	66,300	1757.....	94,219
1726....	72,000	1758.....	92,356
1732....	78,000	1759.....	94,433
1738....	86,000	1760.....	95,245
1740....	98,000	1761.....	98,238

ANNÉES.	HABITANS.	ANNÉES.	HABITANS.
1762....	98,090	1774....	134,414
Après la guerre et le retour de la garnison.		1775....	136,137
		1776....	137,468
1763....	119,219	1777....	140,719
1764....	122,667	1778....	105,872
1765....	125,139	Sans la garnison, alors en guerre.	
1766....	125,878		
1767....	127,140	1779...	138,225
1768....	130,359	1780...	140,625
1769....	132,365	1781...	142,375
1770....	133,520	1782...	143,098
1771....	133,639	1783...	144,224
1772....	131,126	1784...	145,021
1773....	132,204		

Ces calculs sont de nature à instruire à fond le lecteur de la population de Berlin; il peut y ajouter que, selon M. Normann, on compte dans cette capitale vingt-un mille cinq cent trente-neuf individus vivans de professions, arts ou métiers (1);

(1) Voyez ci-contre un tableau détaillé du sexe et état des habitansde Berlin, de 1779 à 1784.

qu'ils ont sept mille sept cent quarante-quatre compagnons, parmi lesquels se trouvent quinze cent quatre-vingt-sept femmes ou enfans, et six mille deux cent quatre-vingt-treize apprentis ou manœuvres. Les individus à la solde du roi et de la ville, selon le même auteur, sont au nombre de trois mille quatre cent trente-trois, et il s'y trouve quinze cent sept personnes qui vivent uniquement de leurs rentes. Passons à quelques réflexions sur la situation et sur la population de Berlin, considérée comme capitale.

Réflexions sur la situation et la population de Berlin, considérée comme capitale.

Envisagée sous ce rapport, cette ville peut passer pour bien située : nous ne considérons ici que les états du roi de Prusse situés à l'orient du Weser; car les provinces de Westphalie font une partie si séparée du reste, qu'à plus d'un égard elles ne sauroient entrer en ligne de compte. Si Berlin n'est pas tout-à-fait situé au centre, et que les provinces de l'est en soient plus éloignées que celles de l'ouest, la capitale a pourtant des communications faciles avec toutes ces provinces. On peut

aller et venir directement et sur le territoire du souverain, par eau, de Berlin jusqu'aux extrémités de l'état. Cette situation est très-heureuse.

Il est vrai qu'elle n'est pas si bonne relativement à la sûreté. Berlin n'est couvert que par la chétive forteresse de Spandow du côté de la Saxe et de la Lusace, des confins desquelles cette ville n'est pas fort éloignée. Mais l'état de guerre n'est point l'état naturel, et sans doute il y auroit des moyens de remédier à cet inconvénient grave. Au reste, c'est toujours le hasard qui veille à l'origine des capitales, et les souverains de Brandebourg ne méritent pas d'éloges pour ce choix : mais ils en sont dignes pour avoir su, ce choix consommé, lui donner tous les avantages que comportoit sa situation. On ne transporte en aucun temps une capitale comme son domicile. Ainsi le choix une fois fait par un ancêtre que guida le caprice ou le hasard, il faut s'y tenir. C'est une heureuse et remarquable circonstance que les morts et les mariages ayant

beaucoup

beaucoup opéré pour l'agrandissement de la maison de Brandebourg, (et ce sont-là presque toujours les effets des causes indépendantes du pouvoir humain, appelés le hasard) leur capitale, choisie dans des temps très-antérieurs et tout-à-fait étrangers à ces agrandissemens, ait fourni tant de moyens à leur prudence de l'approprier à leur nouvelle situation. Il est vrai que cet objet de leur future grandeur a souvent dirigé leurs opérations. Ainsi les événemens qui composent le domaine de l'aveugle fortune, ne sont le plus souvent que les chances préparées par notre folie ou notre habileté.

La population de Berlin excite plusieurs réflexions dignes d'intérêt.

Si nous considérons cette ville comme la capitale de tous les états qui composent la domination prussienne, nous ne trouverons pas sa population extraordinaire. Plusieurs états, grands et petits, en ont de moins proportionnées au nombre de leurs habitans. Observons en passant, à ce sujet, qu'il faut bien distinguer quand

on compare la population des capitales. Londres a huit à neuf cent mille habitans ; Paris entre six et sept cent mille. L'Angleterre n'a que sept à huit millions de citoyens : le roi de France a le triple de sujets. Mais la population de Londres est beaucoup plus naturelle que celle de Paris. Otez la cour, ôtez même le parlement de Londres, cette ville sera toujours immense, comme étant de commerce. Transportez la cour de France et les grands tribunaux à Orléans, Paris deviendra une ville ordinaire. Cependant son excessive population est encore plus naturelle que celle de Madrid. La population de Stockholm et celle de Copenhague sont énormes, en comparaison de celle du Danemarck et de la Suède. Plus de cent mille individus entassés dans la capitale de ces royaumes, qui n'ont que deux millions d'habitans ! Mais cette population ne choque point l'ordre, parce que ces villes seroient très-peuplées, quand il n'y auroit point de cour. Elles ont attiré la cour : ce n'est pas celle-ci qui a déterminé les

hommes à affluer dans ces villes.

C'est sur-tout en forçant les hommes à se rassembler par l'attrait de la cour, que les grandes villes nuisent á un pays. Une capitale sera toujours une ville très-peuplée. Il faut que le souverain ait autour de lui les grands, afin que les affaires du royaume se fassent sous ses yeux. Dans un état bien gouverné, les administrateurs doivent être tirés du corps des grands propriétaires, parce que c'est sur eux qu'on peut le plus compter, et qu'ils ont le plus d'intérêt à la chose publique. Ces grands propriétaires ont besoin de beaucoup d'agens pour satisfaire à leurs désirs, à leurs fantaisies. C'est ainsi que la population de la capitale se gonfle à l'excès. Chaque accroissement du pays doit, en augmentant les affaires, multiplier les stipendiés, et avec eux les habitans de tout genre de la capitale. La maison de Brandebourg n'a cessé de s'agrandir depuis près de deux siècles : donc sa capitale a dû croître.

Les rois de Prusse n'ont jamais pris pour

cela aucune mesure digne de blâme, au moins sous les deux derniers règnes. Les mesures répréhensibles en ce genre, sont d'augmenter l'éclat de la cour et les dépenses de luxe de la royauté ; d'exciter les grands propriétaires, que leur fortune rend indépendans, à vivre à la cour, en les accueillant mieux, en les favorisant davantage que ceux qui préfèrent de rester dans leurs domaines ; de rassembler à grands frais dans la capitale toutes sortes d'amusemens, de séductions, de jouissances, afin d'y attirer les citoyens aisés.

On ne sauroit attribuer une conduite pareille, ni au roi défunt, ni à son père. Ils ont au contraire montré toujours plus de faveur et d'estime au gentilhomme vivant dans ses terres, qu'à celui qui venoit dépenser ses revenus dans la capitale. Ils ont haï le luxe de cour ; ils n'ont pas fait les moindres frais pour l'amusement public. Frédéric II a entièrement élagué cette sorte de dépenses, du moins dans la seconde partie de son règne.

Une des particularités remarquables de

la population de Berlin, est la très-considérable garnison que le roi de Prusse y entretient continuellement. Nous croyons que c'est pour avoir au centre de ses états, vers le côté le plus exposé, un grand corps de troupes toujours prêt et comme sous sa main, afin de le porter au premier moment par-tout où le besoin pourroit s'en manifester. Cette politique est bonne, ou du moins analogue à la situation géographique et militaire, et au système du gouvernement prussien.

Les rois de Prusse ont au reste cherché de tout temps à attirer des sujets utiles dans leur capitale, soit en stipendiés nécessaires au gouvernement, soit en artistes, manufacturiers, artisans, etc. Les belles communications de Berlin avec tous les états du roi, donnoient de grandes facilités à cet égard.

Telles ont été les bases de l'accroissement de la population de cette ville. Le seul doublement de ses habitans, de mil sept cent à mil sept cent neuf, paroît avoir été l'effet des principes contraires,

et de l'augmentation du luxe, opérée par un prince devenu roi, et qui chérissoit naturellement le faste et la pompe.

Démontrons maintenant, par l'exemple de Berlin, que les capitales n'ont pas même l'avantage qu'on leur suppose, d'enrichir la province où elles se trouvent, en ruinant les autres. Et ce n'est pas un médiocre bonheur pour l'Allemagne, ainsi envisagée, que d'être divisée en un grand nombre de petites souverainetés, où l'on ne voit aucune de ces monstrueuses obstructions du corps politique, qui dessèchent la contrée où elles sont, et font écraser les provinces où elles ne sont point.

Oui, cette idée d'enrichir les campagnes par les villes, par les manufactures même, est étroite et vide de raison. La richesse des campagnes est locale, propre, indépendante, et s'augmente par d'autres moyens que ce procédé indirect d'entasser dans les villes des consommateurs des productions de l'agriculture. Un pays libre, heureux, où le propriétaire campagnard, l'agriculteur en un mot, pourra amasser

des capitaux, s'enrichira et se peuplera sans manufactures ; au lieu que si vous pompez la subsistance des agriculteurs pour établir des fabricans, vous dépeuplerez les campagnes, ou du moins vous ne les peuplerez pas, missiez-vous de l'ordre et de la modération dans la perception de vos tributs. Voilà le principe ; on a déjà vu des faits qui le prouvent : voici des rapprochemens nouveaux qui ne permettent pas de le contester.

Nouveaux points de vue sur l'influence des capitales.

Berlin s'est peuplé en partie par l'établissement de plusieurs grandes manufactures, et par les accroissemens de sa garnison. Cela même, et l'augmentation des stipendiés, doit être regardé comme un résultat de l'agrandissement de la monarchie prussienne, comme l'effet de l'action générale de toutes les provinces, et non pas comme celui de l'action particulière de celle où Berlin est située ; et cependant cette ville auroit dû, à elle seule, élever la puissance de la Marche-électorale au plus haut degré de splendeur : voyons si elle l'a fait.

D'abord je tire de mes premières données l'incontestable conséquence qu'en calculant la population de la Marche-moyenne, il faut soustraire la population de Berlin, comme lui étant étrangère, et devant passer pour le produit de l'influence des autres provinces. Berlin seroit encore, comme en mil six cent soixante-un, une ville de six mille habitans, si elle n'étoit que la capitale de la Marche-moyenne: ôtons donc cent trente-cinq mille individus de cette population.

Cela posé, voici comment je calcule. L'auteur des tables statistiques donne sept cent quatre-vingt-quinze mille habitans à la Marche-électorale. C'est une exagération: à peine doit-on y en compter sept cent cinquante mille. Il donne sept cent vingt mille habitans à la Marche-moyenne, qui a deux cent cinquante milles carrés d'étendue; cent cinq mille à la vieille-Marche, sur soixante-cinq milles carrés; quatre-vingt-quinze mille à la Marche-Ukraine, sur soixante-huit mille; et soixante-quinze mille à la Priegnitz, sur soixante-un milles

carrés. Ces sommes réduites dans la proportion de sept cent quatre-vingt-quinze est à sept cent cinquante, comme cent cinquante-neuf est à cent cinquante, donnent pour la Marche-moyenne quatre cent quatre-vingt-dix mille, qui, si l'on en ôte cent trente-cinq mille pour Berlin, laissent pour cette contrée trois cent cinquante-cinq mille; pour la vieille-Marche, cent mille; pour la Marche-Ukraine, quatre-vingt-dix mille; et pour la Priegnitz, soixante-dix mille habitans. Divisez ces sommes par celle des milles carrés de chacune de ces provinces, et la Marche-moyenne aura quatorze cent vingt, la vieille-Marche quinze cent quarante, la Marche-Ukraine treize cent vingt, et la Priegnitz onze cent quarante habitans par mille carré.

Voulez-vous arriver au même but par un autre calcul? Les villes de la Marche-électorale contenoient en mil six cent quatre-vingt-huit, cent soixante-six mille quatre cent quarante habitans, dont il faut compter vingt mille au plus pour Berlin. Cette ville a donc acquis, depuis cette époque,

cent vingt-cinq mille habitans. Si vous ôtez ce nombre de deux cent soixante-dix-sept mille deux cent quarante-trois, qui représente les individus que contenoient en mil sept cent quatre-vingt-un toutes les villes de la Marche, vous trouverez le nombre de cent cinquante-deux mille deux cent quarante-trois, qui prouve que les villes ont souffert une diminution de quatorze mille habitans et au-delà. Les campagnes avoient alors deux cent trente-deux mille huit cents habitans, qui, ôtés des trois cent quatre-vingt-six mille trente-neuf de l'année mil sept cent quatre-vingt-un, laissent un résidu de cent cinquante-trois mille deux cent trente-neuf individus pour l'augmentation de la population des campagnes depuis cette époque.

Vous ne supposerez pas sans doute que cet accroissement ait eu lieu pour la seule moyenne-Marche: mais quand vous le supposeriez, il ne seroit pas en proportion avec celle des villes de cette province; car deux cent soixante-dix-sept est à cent vingt-cinq, comme trois cent quatre-vingt-

six est à cent soixante-quatorze, et non pas à cent cinquante-trois, total de l'augmentation des campagnes.

Et si l'on réfléchit que dans les rapports où nous envisageons la population, Potzdam n'est qu'un faubourg un peu éloigné de Berlin, puisque cette ville étoit le séjour de Frédéric II, les résultats tourneront encore mieux en notre faveur. Potzdam n'étoit rien au commencement de ce siècle. En mil sept cent cinq et en mil sept cent dix, cette ville eut cinquante-huit morts, ce qui donne une population d'un peu plus de deux mille individus. Il faut donc ajouter vingt-cinq mille personnes à l'accroissement des villes par la capitale, ce qui indique que la proportion de deux cent soixante-dix-sept est à cent cinquante, comme trois cent quatre-vingt-six est à deux cent dix: d'où il suit que les campagnes auroient dû accroître leur population de deux cent dix mille individus depuis mil six cent quatre-vingt-huit, et non de cent cinquante-trois mille, comme elles ont fait, si leurs habitans avoient

multiplié seulement en égalité avec ceux des villes. Or le nombre des habitans des villes n'égale jamais celui des campagnes; cette égalité n'existe pas même dans la Marche, quoique la proportion y excède toutes les bornes connues. Si l'existence des grandes villes avoit une influence seulement naturelle sur la population des campagnes environnantes, l'accroissement de la population rurale de la Marche-moyenne auroit été, eu égard à celle des villes, dans la raison de trois cent quatre-vingt-six à deux cent soixante-dix-sept, et elle formeroit un surplus, non de cent cinquante-trois mille individus, mais de deux cent quatre-vingt-douze mille.

Donc Berlin, peuplé des propriétaires et des stipendiés les plus riches, de manufacturiers et de marchands qui gagnent sur toute la monarchie, de soldats à l'entretien desquels l'argent de bien d'autres provinces est employé, n'a pu augmenter ni la richesse ni la population des campagnes environnantes dans la proportion dont s'est accru le nombre de ses habitans; et

cela malgré les efforts subsidiaires et vraiment productifs, les desséchemens de marais, les divisions de communes, les établissemens de colonies, et tous les dons versés dans son sein par le gouvernement. Donc les grandes villes dépeuplent même les campagnes circonvoisines; donc il ne faut pas encourager leur agrandissement; Donc (et c'est ce que nous avons prétendu prouver par cette longue série de calculs envisagés sous des faces différentes, mais toujours dans un même but) les grandes villes, les villes manufacturières, les villes qui attirent le numéraire et accélèrent sa circulation, ne sont pas les vrais moyens de faire fleurir les campagnes, qu'on ne peut améliorer que par des faveurs immédiates accordées directement, et non par des villes, qui naîtront et prospéreront de soi-même, lorsque les campagnes seront assez peuplées. Vérité de première importance! vérité féconde, qui suffiroit pour renverser par ses conséquences tous les vieux systêmes de finance dont les routiniers zélateurs s'efforcent d'étouffer les

bons principes, ceux qui attendent tout de la terre, et demandent tout à la terre.

Mendicité. Frédéric II a voulu que les pauvres travaillassent, et il a sévi contre la mendicité, ce qui est parfaitement louable, mais seulement quand on a mis un tel ordre dans la société, que nul ne peut manquer de travail que par sa faute, soit paresse, soit libertinage. S'il faut être dur envers les mendians pour abolir la mendicité, il faut être juste envers eux comme envers les autres hommes. La société, qui sans doute doit nourrir tous les infirmes, et même les manouvriers malades, durant le temps de leur maladie, doit aussi fournir du travail à quiconque en demande. Frédéric II avoit défendu de mendier; il avoit même porté une peine pécuniaire contre ceux qui donneroient l'aumône. A la vérité, ils font mal; car tout gain sans travail est un mal réel dont il ne faut pas être complice; mais c'est-là un de ces maux que l'instruction peut seule guérir, et toute ordonnance qu'on ne peut pas faire exécuter est une grande faute; or, jamais l'amende dont nous parlons n'a été payée.

Frédéric II, au reste, avoit institué des hôpitaux pour les malades, les vieillards et les infirmes, et une maison de travail pour les vagabonds et les mendians, administrée sur de bons principes. Voici la liste des pauvres dont les instituts publics de Berlin ont eu soin en mil sept cent quatre-vingt-quatre.

Hôpitaux, maisons de travail.

En mil sept cent quatre-vingt-quatre, il est resté de pauvres de toute espèce,	6,263
En mil sept cent quatre-vingt-cinq, il est venu	5,236
On en a donc soigné	11,499
Il en est sorti	4,763
Resté au bout de l'année	6,736

Voici la liste particulière de la maison de travail.

Restés au bout de mil sept cent quatre-vingt-quatre	551
Venus en mil sept cent quatre-vingt-cinq	669
TOTAL	1,220

De l'autre part..... 1,220

Sortis.... 715 }
Morts.... 62 }..... 777

Restés en mil sept cent quatre-vingt-six..... 443

Potzdam. Potzdam est sans contredit la ville la plus singulière de l'Europe. Il n'y en a pas de mieux construite au monde dans son ensemble. La plupart des maisons ont les dehors des palais (1); entrez-y, vous n'y trouverez le plus souvent que des soldats, des artisans, de petites chambres dénuées de tous meubles, marquées du sceau de la plus profonde indigence ou de la plus triste médiocrité. En voici la raison. Le roi faisoit bâtir la façade des maisons à ses frais et suivant son plan; l'intérieur étoit arrangé ensuite selon la fantaisie, les facultés et les besoins du propriétaire. Comme le roi faisoit élever de superbes façades, on trouve souvent ces enveloppes de palais, si je puis parler ainsi, divisées entre deux ou trois propriétaires. Frédéric avoit mis

(1) *Journal von und für Deutschland*, ann. 1786.

une

une condition fort singulière à cette généro. sité. On devoit toujours donner un appartement au premier étage, et sur le devant, à un soldat de son premier bataillon des gardes. Plusieurs étrangers ont été surpris de voir pendre aux fenêtres des plus beaux palais, au plus bel étage, les nippes grotesques des soldats. Nous venons d'en donner la raison. On dit que le roi régnant ôtera ce privilége aux gardes. Il fera du bien aux habitans de Potzdam sans doute ; car cet arrangement les gênoit beaucoup ; mais il porteraun coup sensible à l'amour-propre de ce superbe bataillon, aussi bon que beau, et qui, contre l'usage ordinaire des gardes, a fait des prodiges de valeur (1).

(1) Mais comme il étoit l'objet de la prédilection du maître, il étoit très-jalousé du reste de l'armée, et des deux autres bataillons, qui l'appeloient *les blancs-messieurs*, à cause de ses brandebourgs brodés (*die blanke-herrn*). Le premier bataillon avoit été écrasé à Molwitz, et Frédéric II donna un écu de haute-paie à ceux qui restèrent, et qu'il épargna depuis autant qu'il put. A Kollin, ce premier bataillon fut encore très-maltraité ; nouvel écu de haute-paie. A Leuthen, les second et troisième bataillons

Au reste, cet arrangement singulier n'a rien d'injuste. Un roi général et la garnison font subsister entièrement tous les habitans de cette ville; il n'est pas surprenant que cette garnison y jouisse de quelques priviléges extraordinaires. Il faut considérer Potzdam comme une grande et superbe caserne. Cela est si vrai, qu'en temps de guerre, le roi paie une espèce de subside à tous les bourgeois, pour les mettre en état de subsister et d'entretenir leurs familles en l'absence de la garnison. Ce fonds est connu sous le nom de *kindergeld*, *argent pour les enfans*. Cet air de caserne rend le séjour de Potzdam insupportable à tout ce qui n'est pas militaire, mais il l'embellit aux yeux des officiers qui aiment leur métier.

---

contribuèrent infiniment au gain de la bataille. Le lendemain, Frédéric les en remercioit. » Eh bien » lui dirent-ils, père Fritz, tu as donné à tes blancs- » messieurs un écu pour t'avoir perdu la bataille de » Kollin: combien nous donneras-tu pour t'avoir » gagné celle-ci? rien, n'est-ce pas. Vas, vas, nous » te connoissons bien «..... Et le roi de rire, et de » passer.

Voici l'état de la population de Potzdam en mil sept cent quatre-vingt-cinq.

Suite du roi.....	445	personnes.
Suite du prince royal...	318	
Habitans de la ville et des faubourgs.....	13,288	
Total du civil.....	14,051	(1)
Dans la grande maison des orphelins.....	5,376	
Garnison, avec les femmes et les enfans....	8,866	
TOTAL.....	28,293	

A la fin de mil sept cent quatre-vingt-six, il n'y avoit que :

État civil.....	18,503
Militaire.....	8,756
TOTAL.....	27,259, parce que le nouveau roi s'est absenté de Potzdam.

(1) Dans ce nombre, il y a cent soixante-trois françois, deux cent huit Bohémiens, deux cent quatre-vingt-douze juifs.

Sans-souci. Nous ne parlerons pas ici du nouveau palais qui a coûté tant de millions, et que le feu roi a fait bâtir après la guerre de sept ans, avec plus de luxe d'architecture, d'ameublemens et de dorure, que d'élégance et de goût; ni de Sans-souci, ce séjour singulier du plus grand des monarques. Partout les choses inanimées se ressemblent, et jamais elles ne furent l'objet favori de nos observations.

Maison des orphelins. Mais nous ne devons pas oublier qu'il est une grande maison d'orphelins militaires à Potzdam, unique dans son espèce. Frédéric-Guillaume la fonda en mil sept cent vingt-quatre, et la fit bâtir en bois, à quatre étages. Elle a été plus solidement reconstruite de mil sept cent soixante-douze à mil sept cent soixante-dix-huit, sur un beau plan. Elle est destinée aux enfans des soldats, et l'on y reçoit à l'âge de six ans tous ceux des deux sexes que les régimens y veulent envoyer, pourvu qu'ils ne soient point estropiés. Les garnisons de Potzdam, de Brandebourg et de Treuenbrietzen, ont le privilége d'y mettre

leurs enfans à tout âge. On y élève aussi, mais séparément, les fils et les filles d'officiers. Tous ces enfans ont chacun leur lit. On les instruit avec soin. On leur fait apprendre un métier, et un grand nombre en est entretenu hors de la maison. Ils sont tous élevés dans la religion protestante, excepté ceux des gardes, dont les pères, s'ils sont catholiques, peuvent obtenir qu'ils soient instruits dans leur religion.

La maison des orphelins militaires de Potzdam a une infinité de fonds très-lucratifs, dans l'application desquels on a observé une politique peu saine, et une morale peu sévère, puisqu'une grande partie est fondée sur le produit de manufactures à privilèges exclusifs. Si quelque chose pouvoit servir d'excuse à une mesure aussi destructive, ce seroit d'en employer le produit à un objet de bienfaisance aussi éminemment utile. Mais il n'est pas vrai, selon nous, qu'il puisse y avoir compensation. On rendroit, au reste, service à la France, en étudiant les détails de

l'administration de cet institut, où il se commet sans doute des abus nombreux, comme dans tous les établissemens trop grands, mais où l'on ne peut s'empêcher de remarquer combien on sait faire de choses plus utiles, avec moins d'argent, en Allemagne que dans nos pays, tout à-la-fois ostentateurs, déprédateurs et mesquins.

Entre les villes de la Marche électorale, il faut en nommer encore ici deux, dignes d'une mention particulière: Francfort-sur-l'Oder, ville commerçante; elle a une université passablement bonne, et nous aurons occasion de parler de ses foires; et Spandow, foible forteresse, dont le roi de Prusse se sert tantôt comme d'une prison d'état, tantôt comme d'une maison de correction. Ces villes sont situées dans la moyenne-Marche.

VI.

LE DUCHÉ DE MAGDEBOURG.

Cette province de la monarchie prussienne est coupée en deux parties par les

possessions de la maison d'Anhalt. La partie du sud est la plus petite : les cantons du comté de Mansfeld en sequestre, apparemment pour jamais, entre les mains du roi de Prusse, lui sont annexés, et toute cette division du duché est enclavée dans le territoire de Saxe, excepté au nord. On la nomme le cercle de la Saale. La partie septentrionale touche au nord et à l'est, la Marche électorale ; au sud, ainsi que nous l'avons dit, les pays d'Anhalt ; à l'ouest, la principauté de Halberstadt, et plus encore le duché de Brunswick.

Etendue et population.

Tout ce pays a cent quatre milles ou deux cent quatre-vingt-neuf lieues carrées ; il contient deux cent quatre-vingt-deux mille habitans, y compris le militaire, ce qui donne près de deux mille sept cent douze habitans par mille carré, ou neuf cent soixante-seize par lieue carrée. C'est assurément une très-belle population. Voici quelques détails à ce sujet (1).

(1) *Topographische Beschreibung des Herzogthums Magdeburg*, in-4°, 1785, pag. 14.

En mil sept cent quatre-vingt-quatre on comptoit dans le duché de Magdebourg et toutes ses appartenances

	Habitans.
Villes	90,836
Campagnes	158,757
Militaire, avec les femmes, enfans et les semestriers	30,739
Total	280,332
Et sans le militaire	249,593

En mil sept cent quatre-vingt-trois, il y avoit

dans les villes	91,246
Dans les campagnes	157,016
Total (sans le militaire)	248,262

La population avoit donc augmenté en général, de 1,331

Et dans les campagnes de 1,741

En mil sept cent cinquante-six, avant la guerre, la population n'étoit en général que de 226,573

Augmentation depuis cette époque 2 3,020

Le pays est divisé en cinq cercles, où l'on comptoit en mil sept cent quatre-vingt-quatre, trente-six villes, possédant treize mille trois cent quarante-deux feux; trente-cinq bailliages royaux, régissant trois cent soixante-quatre villages, qui contenoient quatorze mille sept cent soixante-six feux, et soixante-cinq mille quatre cent trente-neuf habitans. En résumé, il y avoit dans cette province, sans les trente-six villes, huit cent quarante-sept villages ou endroits ayant nom, et contenant trente-un mille huit cent trois feux. Divisions. Villes, villages et feux.

Les villes principales sont :

NOMS.	MAISONS.	HABITANS.
Magdebourg.	3,515	sans la garnison. 26,300 / avec la garnison. 36,000
Burg.	1,075	5,050
Calbe.	551	3,350
Schœnbeck.	461	4,300
Neuttaldensleben.	460	2,510
Aken.	442	2,020
Halle avec tous ses faubourgs.	2,184	20,149 dont 820 étudians;

Magdebourg. Magdebourg est une grande forteresse, et par sa situation sur l'Elbe, une ville commerçante. On sait le désastre qu'elle essuya dans la guerre de trente ans. Elle en a retiré du moins l'avantage d'être beaucoup mieux bâtie que ne le sont communément les anciennes villes de l'Allemagne.

Halle. Halle contient une université. On y voit une grande maison d'orphelins, qui a cela de particulier, que le projet en fut conçu par un homme possesseur alors de trente sous pour toute propriété. Il étoit piétiste. Il intéressa les dévots à cette entreprise. Les secours lui vinrent de toutes parts, pour élever de jeunes ames à Dieu. Il y fonda une librairie et une imprimerie, dont le grand revenu consiste en bibles qu'elle imprime avec des caractères fixes, ou qui, du moins, restent toujours en planche. Ces bibles peuvent se donner ainsi à très-bon marché, en procurant un gain considérable. Il se trouve encore, dans cet institut, une grande apothicairerie, qui a quelques remèdes particuliers, dont le débit est immense; enfin c'est un établissement

très-riche. Cependant il en est résulté une des plus détestables maisons d'éducation qu'on puisse concevoir. Son esprit a été un peu changé par le nouveau directeur ; mais autrefois, il n'en sortoit guère que des fanatiques, des hébêtés, ou des libertins effrénés, qui, délivrés de la gêne insupportable et des superstitions tyranniques auxquelles on les avoit soumis pendant leur jeunesse, se vautroient dans la fange de la crapule la plus honteuse.

Navigation intérieure.

Le duché de Magdebourg a dans l'Elbe un des plus beaux moyens de communication du monde. La Saale qui passe à Halle, est navigable dans tout son cours. Elle traverse le pays d'Anhalt, et se jette à Salhorn dans l'Elbe, après être rentrée à Calbe, dans la partie septentrionale du duché, bordée par la Havel, jointe à l'Elbe par le canal de Plauen, lequel se trouve presque tout entier sur le territoire de cette pointe septentrionale. Malheureusement, comme nous le dirons ailleurs, les arrangemens fiscaux et commerciaux empêchent le duché de Magdebourg, ainsi que

les autres états du roi de Prusse, de profiter de ces magnifiques communications dans toute leur étendue.

VII.

LA PRINCIPAUTÉ DE HALBERSTADT.

Limites. La principauté de Halberstadt est presque entièrement enclavée dans les états du roi de Prusse au nord et à l'est, et dans ceux de la maison de Brunswick au sud et à l'ouest. Elle touche par une de ses extrémités l'évêché de Hildesheim, les états d'Anhalt, etc. Il est encore une de ses appartenances isolées, démembrée de l'ancien comté de Hohenstein, qui est situé au côté méridional du Hartz. On se perdroit en détails, si l'on vouloit noter tous ces fragmens de pays morcelés, par lesquels les états des princes allemands s'entremêlent d'une façon si bigarrée.

Etendue et population. La province de Halberstadt ne contient que quarante milles, ou cent douze lieues carrées. M. Normann en porte la population à cent vingt mille individus. L'auteur

des tables statistiques lui donne quarante-deux milles carrés, et cent trente-deux mille habitans avec le militaire, et en exceptant celui-ci, cent vingt-six mille. La différence entre ces deux auteurs provient de ce que l'un compte, et que l'autre ne compte pas le pays de Quedlimbourg, qui a deux milles carrés. Je me range du parti de l'auteur des tables statistiques; car bien que le roi de Prusse ne soit qu'avoyer de cette abbaye de dames, cette avoierie équivaut à la souveraineté, dont il exerce en effet tous les droits. On a compté trois mille neuf cent soixante-quinze naissances, et trois mille deux cent vingt-deux morts dans tout le pays de Halberstadt, y compris l'abbaye de Quedlimbourg, mais en exceptant le militaire. Ce calcul donne à-peu-près une population de cent quinze mille habitans; ainsi l'on peut admettre les cent vingt mille individus de M. Normann; et si l'on y en ajoute six mille pour le militaire, on pourra croire, sans se tromper essentiellement, que cette petite province contient trois mille

habitans par mille carré. C'est-là sans doute une belle population; aussi ce pays est-il très-fertile, comme tous ceux qui ont appartenu et qui appartiennent encore à des religieux en Allemagne.

Voici quel est l'état des villes :

NOMS.	MAISONS.	HABITANS.
Halberstadt...	1,802	..... 11,200 et selon d'autres.. 13,000
Aschersleben.	1,085	 6,500
Oschersleben.	460	 2,300
Osterwik....	440	 3,000
Ellrick.....	438	 2,150
Grœningen...	342	 2,000

Villes, villages et feux.

Il y a en masse treize villes avec neuf mille cinq cent cinquante feux, trois cent vingt-un villages, et onze couvens catholiques, dans cette principauté qui n'a aucune grande rivière.

Tels sont les états réunis ou cohérens de la monarchie prussienne. Ils forment une bande recourbée, qui commence par

une pointe, et dont la longueur, à compter de Memel jusqu'à Halberstadt, est de deux cent quarante lieues carrées, et la largeur de quarante à cinquante lieues. Elle court ainsi d'abord un peu du nord au sud, ensuite de l'est à l'ouest, entre les cinquante-un et les cinquante-quatre à cinquante-cinq degrés de latitude. Cette bande de pays, fort longue à la vérité, mais cependant continue, doit être considérée comme la base et la masse principale de la monarchie prussienne. Le reste, qu'il faut chercher en franchissant trente lieues et le Weser, dans le cercle de Westphalie, n'est composé, si je puis parler ainsi, que d'appendices plus ou moins intéressans, plus ou moins assurés, mais tous peu cohérens, soit entre-eux, soit avec la grande base. Examinons cependant la population de ces petits états.

FIN DU TOME PRREMIER

ERRATA RAISONNÉ

Du premier volume in-8°. de la Monarchie Prussienne.

Le Lecteur est averti que l'errata de cet ouvrage n'est pas un errata ordinaire ; que souvent il est raisonné, et contient des additions qui confirment ou modifient le texte. Il voudra bien ne pas oublier aussi que j'ai écrit cet ouvrage en Allemagne, soit à Berlin, soit à Brunswick. Cette observation est essentielle, en ce que je nomme les provinces à l'orient du Weser les provinces *en-deçà*, et celles à l'occident, les provinces *au-delà*. Or l'aspect de ces provinces devient précisément contraire pour le lecteur qui vit en France.

Pag. xxij, lig. 11, docteur-conseiller de la cour, *lisez* docteur, conseiller de la cour.

Pag. xxiij, à la seconde marginale, 87 vol. in-7°., *lisez* 87 vol. in-8°.

Pag. xxv, lig. 17, Samuel Bluhholz, *lisez* Samiel Buchholz.

Ibid. *lig.* 19, M. Pussmitch, *lisez* Sussmilch.

ERRATA.

Pag. xxix, lig. 17, des médecins qui ont été reçus, *lisez* des médecins qui ont vécu.

Ibid. *lig.* 19, docteur-médecin du roi, *lisez* docteur, médecin du roi.

Pag. xxxj, première marginale, 3 vol. in 8°. *lisez* 1 vol. in-4°.

Ibid., *seconde marginale*, 1 volume in-4°., *lisez* 3 volumes in-8°.

Pag. xxxij, lig. 12, docteur-conseiller du consistoire, *lisez* docteur, conseiller du consistoire.

Pag. xlvij, lig. 8 *et* 9, docteur-professeur royal, *lisez* docteur, professeur royal.

Pag. lviij, dernière ligne, ou un tiers d'écu, *lisez* ou un écu et un tiers.

Pag. 6, *lig.* 20, *et par-tout ailleurs où cette faute se trouve*, Nurmberg, *lisez* Nurnberg.

Pag. 9, *deuxième note*, und historiches handbusch, *lisez* und historisches handbuch.

Pag. 31, *lig.* 3, ces acquisitions peu importantes, *ajoutez* de colonistes étrangers.

Pag. 41, *lig.* 4, ces deux langues, *lisez* ces deux idiômes.

Pag. 51, *lig.* 1, dans toute l'Europe, *lisez* en Europe.

Pag. 58, *deuxième note*, 155, *lisez* 165.

Pag. 60, *lig.* 5, par lequel il abolit, *lisez* qui abolit.

ERRATA.

Pag. 72, *dernière ligne de la note*, 54, *lisez*, 53.

Pag. 76, *première ligne de la note*, 161, *lisez* 151.

Pag. 79, *lig.* 5 *de la note*, Lesing, Mendelssolhn, *lisez* Lessing, Mendelsohn.

Pag. 89, *lig.* 7, Charles II, *lisez* Charles VI.

Pag. 94, *lig.* 14, contrevenu aux ordres de leurs souverains, *lisez* désobéi à leurs souverains.

Pag. 97, *seconde ligne de la note*, uniquement due, *lisez* cette victoire fut uniquement due. *Dernière ligne de la même note*, terminan, *lisez* termina.

Pag. 102, *lig.* 16, accorda, *lisez* donna.

Pag. 116, *lig.* 8 *et* 9, vie militaire, *lisez* vie des camps.

Pag. 138, *lig.* 3, une autre intention, *lisez* une intention différente.

Pag. 140, *lig.* 15, la ville de Talkembourg, *lisez* la ville de Talkenbourg.

Ibid. *lig.* 19, celle de Kroppenstaed, *lisez* celle de Kroppenstedt.

Ibid., *ligne dernière*, vingt-huit mille écus, *lisez* deux cent quatre-vingt mille écus.

Pag. 147, *lig.* 4, édits publiés, *lisez* proclamés.

ERRATA.

Ibid. *lig.* 5, nous en avons remarqué plusieurs, *lisez* nous avons remarqué plusieurs lois.

Pag. 151, *seconde ligne de la note*, 57, *lisez* 75.

Pag. 155, *lig.* 2, *ôtez* d'ailleurs.

Pag. 156, *lig.* 14, très-étendus, *lisez* très-vaste.

Pag. 164, *lig.* 14, toute l'Allemagne, *lisez* en mil sept cent soixante-douze, toute l'Allemagne.

Pag. 167, *lig.* 4 *de la note*, *effacez une fois* 1733, 24 novembre; 1735, 23 mai; 1749, 2 avril; 1742, 20 février, *parce que ces deux lignes sont doubles.*

Pag. 174, *à la note*, *lisez* voyez Buchholz, vol. 4, pag. 166.

Pag. 175, *lig.* 3, qui avoient, *lisez* qui auroient.

Ibid., *lig.* 4, nous dirons, *lisez* nous dirions.

Pag. 191, *lig.* 5, peuvent faire crouler, *lisez* feroient crouler.

Pag. 195, *lig.* 23, fait, *lisez* donné.

Pag. 198, *lig.* 17, périmer, *lisez* périr.

Pag. 211, *lig.* 8, *ôtez* II.

Pag. 212, *lig.* 22, si ce n'est pas, *lisez* et que ce ne soit pas.

ERRATA.

Pag. 243, *dans le tableau*, population selon B. de l'année 1785 : 5,470,888 – 5,825,72, *lisez* 5,500,888 – 5,825,772.

Ibid. *dans le tableau*, population selon B. de l'année 1786, 5,466,962. – 5,673,716.

Différence, 212,754.

Lisez 5,460,962. – 5,673,816.

Différence, 212,854.

Pag. 254, *lig.* 15, celui de Schesten, *lisez* celui de Sehesten.

Pag. 257, *lig.* 2, trois cent quatre-vingt-huit, *lisez* trois cent quatre-vingt-huit feux.

Ibid., *lig.* 3, *mettez* aux.

Ibid, *lig.* 11, celui de Heilsburg, *lisez* celui de Heilsberg.

Pag. 258, *ligne dernière*, enfin celui de Neddenburg, *lisez* enfin celui de Neidenburg.

Pag. 260, *lig.* 18, en encourageant, *lisez* en provoquant.

Pag. 263, *note. La citation de Poloduk se rapporte à la profondeur des ports, et non à ce qu'il se comble; fait que j'ai tiré d'un mémoire manuscrit.*

Pag. 267, *lig.* 13 *et* 14, la Enster et la Angerappe, *lisez* la Inster et la Angerappe.

Pag. 269, *lig.* 22, obligés, *lisez* contraints.

Errata.

Pag. 275, *lig.* 9, états statistiques, *lisez* tables statistiques.

Pag. 285, *lig.* 17, qui leur appartiennent, *lisez* qui en dépendent.

Pag. 289. Le lecteur est averti, à propos de l'évaluation qui se trouve dans la note au bas de la page, que dans le cas des légères différences qui peuvent se trouver entre les évaluations particulières et celles des monnoies, poids et mesures, qu'on trouvera à la tête de cet ouvrage, *pag. lvj et suivantes*, il faut toujours préférer l'évaluation du catalogue.

Pag. 296, *première marginale*, preuves, canaux, *lisez* fleuves, canaux.

Ibid., *lig.* 19, où se jette l'Oder (le Grosse-haf), *lisez* où se jette l'Oder, forment le Grosse-haf.

Pag. 299, *lig.* 8, Tollence, *lisez* Tollense.

Ibid. *lig.* 11, la Jhana, *lisez* la Jhna.

Pag. 302, *lig.* 8 *et* 9, l'auroit vu, *lisez* auroit eu d'autres principes.

Pag. 303, *lig.* 8, le dien, *lisez* le lien.

Pag. 305, *lig.* 24, fait voir, *lisez* montré.

Pag. 345, *lig.* 14, Oppeln, 323 — 3,175, *lisez* Oppeln 323. — 2,780.

Pag. 346, *lig.* 5, Luben, 415 — 2,900. *lisez* Luben, 415 — 1,900.

ERRATA.

Pag. 348, *lig.* 16, *effacez* aussi la population a-t-elle augmenté dans l'ordre suivant, le tout sans compter le militaire.

Pag. 361, *lig.* 4, les peuples, *lisez* ses peuples.

Pag. 367, *lig.* 21, *ôtez* peut-être.

Pag. 369, *lig.* 18, sur la rive droite de l'Oder, *lisez* sur la rive gauche de l'Oder.

Ibid. *lig.* 22, sur la rive gauche, *lisez* sur la rive droite.

Pag. 375, *lig.* 9, Schwedf, *lisez* Schwedt.

Pag. 376, *lig.* 4, prise sur les armées, *lisez* prises sur les années.

Pag. 382, *lig.* 11, Neustadt, Eberswalde, *lisez* Neustads, Eberswalde.

Pag. 397, *lig.* 9, 1749 — 113,933, *lisez* 1749 — 110,933.

Pag. 398, *dans le tableau, sous l'année* 1784, *lig.* 3, 19,013, *lisez* 19,023.

Ibid., valets et servantes, *lisez :*

VALETS.	3,076.	3,097.	3,069.	3,054.	2,997.	2,924.
SERVANTES.	9,886.	9,934.	9,894.	10,018.	10,074.	9,903.

Ibid, *au lieu du* total, *lisez :*

Total.	109,087.	109,694.	110,419.	110,465.	111,192.	111,635.

Ibid, *au lieu du* total général, *lisez :*

Total général..	138,225.	140,025.	142,375.	143,042.	144,280.	145,021.

ERRATA.

Pag. 402, *lig.* 10, comme étant de commerce, *lisez* comme étape de commerce.

Pag. 425, *lig.* 21, Neutaldensleben, *lisez* Neu-Haldensleben.

Ibid. *Tableau, à la troisième colonne de chiffres, ligne antépénultième*, 2,510, *lisez* 2,620.

Ibid, *à la dernière ligne*, 6,950, *lisez* 2,520.

Pag. 426, *lig.* 12, il étoit piétiste : *ajoutez en note*, cherchez l'explication de ce mot, tome 5, pag. 23.

MVSEVM BRITAN NICVM